NOT TO BE ISSUED OU
WITHOUT PERMISSION

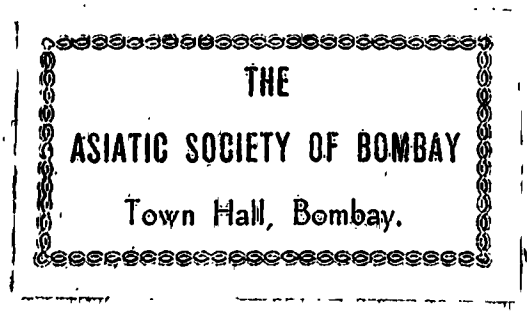

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

COURS COMPLET
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PRATIQUE.

V.

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE;

OUVRAGE DESTINÉ A METTRE SOUS LES YEUX DES HOMMES D'ÉTAT, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES CAPITALISTES, DES SAVANS, DES AGRICULTEURS, DES MANUFACTURIERS, DES NÉGOCIANS, ET EN GÉNÉRAL DE TOUS LES CITOYENS,

L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS,

PAR

JEAN-BAPTISTE SAY,

27885

AUTEUR DU TRAITÉ ET DU CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

MEMBRE DE LA PLUPART DES ACADÉMIES DE L'EUROPE.

Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus.

FÉNELON.

TOME CINQUIÈME.

10 5

A PARIS,

CHEZ RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS, N° 43.

1829.

SE TROUVE AUSSI :

A PARIS,

CHEZ PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRES,

PALAIS-ROYAL ;

A LEIPSIG,

CHEZ PONTHIEU, MICHELSEN ET Cie.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Qui se trouvent chez les mêmes libraires.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ou Simple Exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses ; 5e édition. 3 vol. in-8°. Prix : 18 fr.

NOTA. Des contrefaçons de cet ouvrage, publiées dans la Belgique, portent le titre de 6e, 7e édition ; mais elles sont pleines de fautes qui rendent souvent le texte inintelligible. Elles ne sont point avouées de l'auteur.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, 3e édition. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

LETTRES A MALTHUS sur différens sujets d'économie politique. 1 vol. in-8° de 190 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

PETIT VOLUME, contenant quelques aperçus des hommes et de la société ; 2e édit. 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 80 c.

PARIS.—IMPRIMERIE DE CASIMIR,
rue de la Vieille-Monnaie, n° 12

F 350
27885

AVIS.

Le tome sixième et dernier est sous presse. Les personnes qui n'ont pas les quatre premiers, en trouveront encore des exemplaires chez les mêmes libraires.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME CINQUIÈME.

SEPTIÈME PARTIE.

DES CONSOMMATIONS OPÉRÉES DANS LA SOCIÉTÉ.

Première division.

CARACTÈRES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS EN GÉNÉRAL.

		Pages
CHAP. Ier.	Caractères de toutes les consommations quelles qu'elles soient. . . .	1
CHAP. II.	De l'objet qu'on se propose en consommant.	10
CHAP. III.	Des mots *Dépense* et *Consommation*.	17
CHAP. IV.	De l'influence de la consommation sur la production.	22
CHAP. V.	De l'influence des consommations sur l'espèce des produits, et quels produits sont désirables.	40

Pages

CHAP. VI. De la consommation des absens. . . . 52

CHAP. VII. De l'effet des consommations improductives par rapport au consommateur. 59

Deuxième division.

DES CONSOMMATIONS PRIVÉES.

CHAP. VIII. Des consommations privées les plus judicieuses. 64

CHAP. IX. Des consommations de la famille. . 79

CHAP. X. De la prodigalité et de l'avarice. . . 85

CHAP. XI. Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers. 94

Troisième division.

CAUSES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES.

CHAP. XII. Ce qu'il faut entendre par les mots *consommations publiques*. 111

CHAP. XIII. De l'économie relativement aux dépenses de la société. 121

CHAP. XIV. Des principaux besoins de la société. 136

CHAP. XV. Dépense de la confection des lois. . 140

Pages

CHAP. XVI. Dépense de l'administration civile. 146

CHAP. XVII. Dépense de l'administration de la justice. 165

CHAP. XVIII. Dépenses que fait un état pour sa défense. 176

CHAP. XIX. Du système agressif et du système défensif. 182

CHAP. XX. De la défense de l'état par des milices. 201

CHAP. XXI. Dépense d'une marine militaire. . 209

CHAP. XXII. Dépenses des établissemens publics. 216

CHAP. XXIII. Dépenses des voies de communication, et particulièrement des routes. 226

CHAP. XXIV. Dépenses de la navigation intérieure. 242

CHAP. XXV. De quelques autres établissemens publics. 263

CHAP. XXVI. Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'état. . . 271

CHAP. XXVII. Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale. . . . 278

Pages

CHAP. XXVIII. Quelle est l'instruction dont il convient à une nation de faire les frais. 291

CHAP. XXIX. Des essais dans les arts. 311

CHAP. XXX. Des académies. 324

CHAP. XXXI. Des récompenses nationales. . . . 337

CHAP. XXXII. Des secours publics. 347

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME V. 347

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

SEPTIÈME PARTIE.

DES CONSOMMATIONS OPÉRÉES DANS LA SOCIÉTÉ.

Première division.

CARACTÈRES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

Caractères de toutes les consommations quelles qu'elles soient.

J'ai souvent été appelé à vous parler de la consommation des richesses, sans pouvoir vous faire remarquer les phénomènes nombreux dont elle est accompagnée. Pressé par mon sujet, je n'ai pu vous dire de la consommation que ce qui était indispensable à l'intelligence

VIIe PARTIE. du point que je traitais. Il est temps que nous en ayons une idée complète, que nous en connaissions entièrement la nature et les résultats.

Le caractère commun à toutes les richesses, est leur utilité; ou, si vous l'aimez mieux, la propriété de servir à la satisfaction des besoins qui nous sont donnés par la nature et par les habitudes sociales. Vous avez vu que cette propriété d'être utile, de nous servir, lorsqu'elle est donnée par la nature et qu'elle ne nous coûte rien, est une richesse naturelle; et que lorsque nous sommes contraints de l'acheter par notre industrie, elle est une richesse sociale qui a une valeur d'échange, parce que nul d'entre nous n'est disposé à donner gratuitement, ce qui nous a coûté un sacrifice quelconque.

Consommation est destruction de valeur.

Nous ne pouvons faire usage de l'utilité qui réside dans les richesses sociales, sans altérer cette utilité, sans la détruire, en tout ou en partie, et par conséquent sans altérer ou détruire leur valeur. Nous détruisons complétement la valeur de l'aliment qui nous sert de nourriture; et chaque jour nous détruisons partiellement la valeur de l'habit qui nous couvre. C'est cette destruction de valeur qui s'appelle *consommation*.

Nous ne pouvons consommer les richesses naturelles; en respirant l'air atmosphérique,

nous l'altérons à la vérité, nous détruisons la propriété qu'il a de soutenir la vie; mais nous ne consommons point de richesse, parce qu'il n'avait point de valeur; parce qu'on pouvait en jouir sans l'acquérir au prix d'un sacrifice, sans le payer. CHAP. I.

Il suit de là que l'importance d'une consommation doit se mesurer sur la grandeur de la valeur détruite. Une consommation qui détruit pour cent francs de valeurs, est double de celle qui n'en détruit que pour cinquante francs.

Produire de la valeur était produire de la richesse. Consommer de la valeur, c'est détruire de la richesse. La production était un gain : la consommation est une perte. Elle est toujours une perte.

Je ne dis pas, messieurs, que cette perte de richesse ne puisse être avantageusement balancée. On en est dédommagé soit par la satisfaction qu'on en retire, soit par les profits qui en résultent souvent; toujours est-il vrai que la valeur de la chose consommée est une richesse perdue, et la perte est proportionnée à la valeur consommée quelle que soit la chose consommée et quel qu'ait été le but que se proposait la consommation. Le combustible qu'on a brûlé pour distiller, perd sa valeur aussi bien que celui qui sert à chauffer nos appartemens. Une journée d'ouvrier employée, est perdue

VII^e PARTIE. comme une journée de valet de chambre, quoique le résultat en ait été fort différent. Mais quant à la journée elle-même, elle ne peut plus être vendue, ni servir une seconde fois. C'est là une de ces vérités fondamentales qu'il ne faut perdre de vue dans aucune question.

Tout produit est consommé.

Tout ce qui est produit se consomme. En effet, on ne fait les frais de produire une chose, que parce qu'elle aura une valeur étant produite. Et pourquoi y mettrait-on du prix, si ce n'était pour jouir de l'utilité qui est en elle? pour la consommer? Si, par impéritie ou par erreur, un producteur crée une chose que personne ne demande et qui n'a aucune valeur, cette chose n'est pas un produit. La même sottise ne se renouvelle pas; c'est un cas d'exception qui ne saurait constituer un ordre de choses constant et suivi.

Les produits dont le besoin cesse de se faire sentir, avant qu'ils soient consommés, se consomment encore, mais avec perte pour leurs auteurs. Le défaut de demande en fait baisser le prix jusqu'à ce que ce prix ne soit plus disproportionné avec leur utilité actuelle. On les achète alors; et du moment qu'on les achète, c'est pour les consommer. Une portion de leur valeur a été perdue par accident; l'autre portion a été consommée.

CHAP. I

Consommation reproductive détruit la valeur des produits consommés.

Quelques économistes ont avancé qu'une nation ne s'enrichit que de l'excédant des valeurs produites sur les valeurs consommées. Ils ont évidemment voulu dire qu'elle ne s'enrichit que par ses épargnes, sans faire attention que les épargnes elles-mêmes sont consommées reproductivement; et qu'une consommation reproductive détruit aussi réellement la valeur consommée, que si elle avait été consommée improductivement (1).

Rapidité ou lenteur des consommations.

La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations, ne changent pas leur nature. Je vous ferai seulement observer que dans chaque période de temps, il n'y a de consommé que la portion de valeur que l'objet a perdue durant cette période. Plusieurs générations successivement peuvent se parer du même diamant, sans qu'il perde sensiblement de sa valeur. Sa consommation est donc insen-

(1) Adam Smith lui-même a dit qu'une nation ne prospère que lorsque le produit annuel surpasse la consommation annuelle. Mais il n'a pas exprimé sa véritable pensée, et la preuve en est dans les développemens qu'il donne à ce théorème, où l'on voit clairement qu'il n'entend parler que de sa consommation annuelle *improductive*. Voyez Smith, liv. IV, chap. 3, vers la fin.

VII^e PARTIE. sible. Une maison est moins durable : sa valeur ne se soutient que par des réparations continuelles dont le prix représente la consommation, l'usure de la maison; et finalement il arrive une époque où ses matériaux remboursent à peine sa démolition, et où par conséquent sa valeur, comme maison, est réduite à rien. C'est seulement alors qu'elle est entièrement consommée. Je ne parle pas ici du terrain qui ne se consomme pas.

Un meuble meublant se consomme plus vite qu'une maison, et un fruit plus vite qu'un meuble. La pêche cueillie ce matin dans un jardin, n'a été complétement mûre, sa production n'a été achevée que ce matin; et il faudra qu'elle soit consommée avant la fin de la journée de demain.

Consommation immatérielle.

De toutes les consommations, la plus rapide est celle que l'on fait des produits immatériels. Ils n'ont aucune durée; et si l'on veut que leur consommation serve à quelque chose, elle doit avoir lieu au moment même où ils sont créés. Le domestique qui me sert à table, me rend un service qui a une utilité et un prix; mais ce service d'aujourd'hui ne m'est d'aucun secours plus tard. Si je veux être servi à table demain, il faudra que le domestique prenne une nouvelle peine et que je lui paie un nou-

veau salaire. Le service d'hier n'a plus aucune valeur; il a été complétement consommé. CHAP. I.

Toutes ces consommations sont proportionnées à la valeur consommée. Une valeur de cent francs consommée en fesant usage d'un meuble, d'une maison, d'un vêtement, et une valeur de cent francs consommée en services rendus par un domestique, par un ouvrier, sont des consommations pareilles sous le rapport de leur importance, quoiqu'elles puissent différer beaucoup quant à leur rapidité, à leur résultat, et dans l'intérêt des personnes par qui elles s'opèrent.

Le consommateur ne change pas la nature de la consommation.

Leur importance et leur nature sont pareilles quels qu'en soient les auteurs. Ce qui est consommé dans l'intérêt de la nation tout entière, compose les consommations nationales; ce qui est consommé dans l'intérêt d'une province, d'une ville, compose les consommations provinciales, communales; ce qui est consommé dans l'intérêt des familles ou des individus, compose les consommations privées. Les unes comme les autres peuvent être productives ou stériles; et, toutes, elles consistent en une destruction d'utilité emportant destruction de valeur, c'est-à-dire destruction de richesse.

Consommation annuelle ou journalière.

Les consommations que les familles ou l'état font dans le cours d'une année, composent leur

VII^e PARTIE. consommation annuelle. Celles qu'ils font chaque jour, composent leur consommation journalière.

Exportation considérée comme consommation.

Quand on évalue les consommations totales d'une personne, d'une association de personnes, d'un pays, il convient d'y comprendre les exportations. Une valeur exportée est, pour ceux qui l'exportent, pour le pays tout entier, une valeur ravie à toute consommation ultérieure. Elle n'est point perdue quand l'exportation est de nature à amener des retours; elle est alors dans le cas d'une matière première que l'on consomme pour la confection d'un produit. De l'indigo, comme indigo, est consommé dans l'opération de la teinture, quoique sa valeur reparaisse dans l'étoffe qui en est teinte. De la même façon, une marchandise envoyée de France en Angleterre, est absolument perdue pour nous sous le rapport du service qu'elle peut rendre; mais sa valeur reparaît parmi nous, quand arrivent les marchandises que l'Angleterre nous envoie en retour. L'exportation est une consommation reproductive; et de même que l'on comprend dans les consommations totales d'un pays, la valeur des matières premières employées dans ses fabriques, il faut y comprendre ses marchandises exportées, qui

sont les matières premières du commerce extérieur. CHAP. I.

Par contre, il faut comprendre les importations dans la somme des productions de notre pays; de même qu'après avoir compris dans les consommations, le houblon que consomment nos brasseries, nous comptons dans nos productions la bière qui sort de ces établissemens.

Il est d'autant plus à propos de comprendre nos exportations parmi nos consommations, que c'est l'unique moyen d'y comprendre les revenus qui, nés chez nous, vont se faire consommer dans l'étranger. Ces exportations n'amènent point de retours; ce sont des consommations improductives, pareilles à toutes celles qui ont pour objet unique de satisfaire des besoins ou des désirs.

CHAPITRE II.

De l'objet qu'on se propose en consommant.

Toute consommation entraînant une perte, un sacrifice égal à la valeur consommée, c'est folie que de consommer sans en recueillir un avantage qui puisse être considéré comme un dédommagement de ce sacrifice.

Quels sont les dédommagements de la consommation.

Vous savez, messieurs, qu'on peut en être dédommagé de deux manières: soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait; soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée. De là les *consommations improductives* ou *stériles*, et les *consommations reproductives* (1).

(1) A considérer le fond des choses, ces dénominations sont loin d'être parfaites. Une consommation qui satisfait un de nos besoins, n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel. D'un autre côté ce n'est pas la consommation reproductive qui produit, puisqu'en réalité les services productifs, c'est-à-dire l'action de l'industrie, des fonds de terre et des capitaux, sont les seuls moyens

CHAP. II.
La consommation est un échange.

J'ai représenté la production comme un échange où l'on *donne* les services productifs, ou ce qu'ils coûtent; et où l'on *reçoit* les produits, ou ce qu'ils valent. On peut de même se représenter la consommation comme un autre échange dans lequel on *donne* des richesses acquises, ou bien des services; et où l'on *reçoit* des satisfactions, ou bien de nouvelles richesses, selon que la consommation est stérile ou productive. On conçoit le motif qui peut exciter les hommes au premier de ces deux échanges, à consommer pour satisfaire à ses besoins; mais on ne conçoit pas si facilement les motifs qui déterminent le second. Pourquoi sacrifier des valeurs, pour ne retirer que des valeurs égales? car il suffit que le capital employé soit rétabli dans sa valeur première, pour que la production soit effectuée.

---

de production. Ce sont ces services qui sont consommés *reproductivement;* mais les industrieux, les propriétaires, les capitalistes, après avoir vendu leur concours, consomment ensuite *improductivement* le prix qu'ils en ont tiré. On est forcé d'employer la langue reçue, car il faut être entendu; et le lecteur doit chercher à pénétrer la manière dont se passe le phénomène, sans chicaner sur les mots dont l'auteur est contraint de se servir.

VII^e PARTIE. Cette difficulté, l'une des plus grandes que présente l'économie politique, ne peut être résolue que par une analyse rigoureuse de l'œuvre de la production (1).

Un capital considéré sous deux aspects.

Un capital consommé pour la reproduction, doit être considéré sous deux rapports : sous le rapport des produits qui le composent, et sous le rapport d'un fonds permanent qui se perpétue et qui peut servir à plusieurs productions successives. Sous le premier rapport, les produits sont détruits par la consommation ; et de leur valeur il ne reste rien. Sous le second rapport, le capital n'est pas détruit ; puisque sa consommation n'a été qu'une avance qui se trouve remboursée par les opérations productives. C'est un fonds permanent dont l'entrepreneur d'industrie, que je considère ici comme capitaliste et maître du capital (2), ne recueille aucune jouissance, mais qu'il conserve. Le seul avantage qu'il en retire, c'est le salaire du service rendu par ce fonds, c'est-à-dire le profit, l'intérêt du capital ; et ce profit, étant

---

(1) *Voyez* la I^re^ partie de cet ouvrage, chap. 9, *de l'échange des frais de production contre les produits.*

(2) S'il n'en est pas propriétaire, il en est devenu le maître par la cession qui lui en a été faite, et c'est lui qui décide de quelle façon il doit être consommé.

une nouvelle valeur, peut être consommé improductivement par lui, sans que son fonds en reçoive aucune diminution (1). CHAP. II.

Cette explication est importante. Elle suffit, j'espère, pour faire voir que la consommation du capital, bien que réelle et définitive par La consommation du capital définitive quant aux produits consommés.

(1) M. Macculloch, dans ses notes sur la Richesse des nations de Smith, dit tome II, page 5 : « Des portions du fonds employées sans aucune vue de produire un revenu, sont souvent de beaucoup les plus productives. Par exemple ce fonds qu'un entrepreneur d'industrie (*a master manufacturer*) emploie à sa propre consommation, et sans lequel il ne pourrait pas subsister, est employé comme *revenu*; et cependant il est évident qu'il contribue à augmenter sa richesse et celle de son pays, autant que quelque portion égale que ce soit de son fonds employée à payer les ouvriers qui travaillent pour lui. »

Il est évident que M. Macculloch, comme la plupart des écrivains anglais, confond ici la consommation improductive avec la consommation productive. C'est une matière qui n'est point éclaircie pour eux. En approfondissant la question, M. Macculloch ne peut manquer de s'apercevoir que le fonds qu'un manufacturier emploie à son entretien, est *dans tous les cas* consommé *improductivement*; c'est-à-dire ne produit que la jouissance qui résulte des besoins satisfaits. Cette portion de richesse ne concourt à la reproduction d'aucune richesse. Ce qui concourt à cette reproduction, c'est le *travail du manufacturier aidé des instrumens*

VII^e PARTIE. rapport aux produits, aux valeurs dont il se compose, n'est point détruite considérée comme fonds productif. Sous ce dernier rapport, le capital n'est pas plus détruit par la production que le fonds de terre. Leur service seul est détruit pendant l'espace de temps où on les fait

---

qu'il y consacre. Ensuite ses ouvriers et lui, son prêteur s'il en a un, le propriétaire du local (que ce soit lui-même ou un autre), consomment improductivement *seulement le revenu* de tous les fonds dont on s'est servi.

Une erreur du même genre se retrouve dans une autre note du même auteur (page 9) relativement aux maisons d'habitation. Elles ne servent pas à la production parce qu'elles logent des producteurs; mais les producteurs gagnent en vendant leurs services productifs, et consomment improductivement ce qu'ils ont gagné soit en achetant la jouissance d'une maison d'habitation ou tout autre objet de consommation. Assimile les profits de l'entrepreneur au salaire d'un travail; l'intérêt payé au capitaliste peut être regardé comme le salaire des fonctions du capital. (*Voyez* aux tables alphabétiques qui terminent chacun des volumes de cet ouvrage, les mots *Fonds productifs*, *Services productifs*, etc.)

Cette théorie est fondée sur des faits : on peut l'exprimer autrement, on peut l'exprimer mieux; on ne peut pas la détruire. Dire qu'une consommation est productive, et qu'elle sert en même temps à l'entretien des hommes, c'est dire qu'elle sert deux fois.

travailler. Le capital pendant qu'il sert à une opération, ne peut pas servir à une seconde, tout comme le même terrain, pendant qu'il produit des fourrages, ne saurait produire du blé; mais l'un et l'autre, après avoir servi à une opération, peuvent servir à une autre. Dans les deux cas, le fonds est conservé; le service productif qu'il rend, est seul détruit (1). CHAP. II.

On en peut dire autant d'un service industriel: il s'achète, il est consommé; mais le fonds industriel d'où il provient, le talent, la capacité, ne sont point consommés; il en sortira de nouveaux services qui seront consommés à leur tour. On les paiera, on fera l'avance de ce paiement, au moyen des avances que permet de faire le capital; et ce paiement, qui pour le travailleur sera un profit, ne se trouvera consommé improductivement qu'au moment où le travailleur le consacrera aux besoins de sa vie.

Si la consommation du capital est réelle et Mais sa reproduction

(1) C'est ce qui m'a fait dire, quand j'ai fait l'analyse de la production, qu'elle consistait seulement en une *consommation des services productifs* d'où résultent des produits. C'est la vente des services productifs rendus par l'industrie, les capitaux et les terres qui donnent les profits qui font les revenus distribués dans la société.

VII^e PARTIE. définitive, quoique le fonds capital soit conservé, nous en conclurons que sous le rapport des produits dont se compose le capital, la consommation reproductive a tous les mêmes effets que la consommation improductive; mais que cette destruction de valeurs n'entraîne point de perte pour la société, puisqu'elle ne diminue pas la somme des fonds de la société, de ce qui constitue sa richesse.

empêche que la perte ne soit définitive.

Soit reproductivement, soit improductivement, les valeurs peuvent être consommées par d'autres que ceux qui en ont été les auteurs. Un entrepreneur d'industrie consomme fréquemment un capital qui ne lui appartient pas, mais qu'il pourra restituer s'il conduit bien l'opération reproductive qui doit le rétablir. Une famille consomme improductivement les revenus de son chef. Les pensionnaires de l'état consomment des revenus produits par les contribuables. Les infortunés vivent des produits dont la bienfesance leur fait le sacrifice. Un voleur consomme des produits acquis par le crime.

Les consommateurs embrassent toute la nation.

Les différentes classes de consommateurs embrassent la totalité d'une nation. Tout le monde ne consomme pas reproductivement; mais tout le monde sans exception consomme pour satisfaire aux exigences de la vie.

CHAPITRE III.

Des mots *Dépense* et *Consommation*.

On paie en argent les objets que l'on consomme.

Dans l'usage commun, on remplace le mot de *consommation* par celui de *dépense*. La raison n'en est pas difficile à trouver. La presque totalité des produits d'une nation se distribue, non en nature, mais en argent, aux personnes dont ils composent les revenus. Une manufacture fabrique dans une année pour cent mille francs de marchandises; elle les vend en totalité; et l'argent qu'elle en tire se distribue aux ouvriers qu'elle a employés, aux capitalistes qui lui ont prêté, aux entrepreneurs qui s'y trouvent intéressés, etc. Puisque la valeur produite a été distribuée en argent, tous ceux qui ont pris part à cette distribution, sont obligés, pour la consommer, de la transformer, par un nouvel échange, en objets de consommation; c'est-à-dire d'acheter les choses qui doivent servir à satisfaire à tous leurs besoins. Ce n'est guère que dans les entreprises agricoles que les producteurs consomment, sans avoir

VII[e] PARTIE. fait aucun échange, une partie de leurs produits, les vins, le blé, les fruits qu'ils ont cultivés. Dans presque toutes les autres entreprises, les producteurs ne consomment pas eux-mêmes ce qu'ils ont produit; car il est très-rare que leurs produits n'aient pas besoin de passer en quelques autres mains, pour recevoir le complément des qualités qui doivent les rendre propres à servir. Le commerçant en denrées d'outre-mer ne consomme pas le sucre qu'il fait venir; il le vend au raffineur, et rachète du raffineur le sucre de sa consommation. Je conviens que le raffineur n'achète à personne le sucre qu'il emploie pour son usage; mais vous conviendrez que cette valeur, qu'il n'achète pas, est bien petite, comparée à la valeur de tout ce qu'il achète pour l'entretien de lui-même et de sa famille.

Presque toutes nos consommations, comme vous voyez, ont lieu à la suite d'un achat, et ce sont ces achats qui font nos dépenses. Voilà pourquoi le mot de *dépense* est devenu synonyme de *consommation*.

Dépenser n'est pas consommer.

Cependant dépenser n'est pas consommer; c'est seulement acquérir ce que nous voulons consommer; mais, comme les objets acquis dans ce but sont dévoués à une consommation iné-

vitable, on s'est habitué à regarder le mot dépense comme synonyme du mot *consommation stérile*. Toujours est-il vrai que l'achat que l'on fait d'un produit n'en est pas la consommation; de même que la vente que l'on fait d'un produit qu'on a créé, n'en constitue pas la production. Un coutelier a achevé de produire ses couteaux du moment qu'ils ont été terminés. La vente qu'il en a faite, n'a rien ajouté à leur valeur; c'est un échange et non une production. L'achat qu'il fait ensuite des produits dont il veut se servir, n'altère pas davantage l'utilité ni la valeur qui sont dans ces produits; ce n'est, de même, qu'un échange qui met la valeur que nous voulons consommer, sous la forme qui convient à nos besoins. CHAP. III.

C'est la nécessité où nous sommes, dans la plupart des cas, de transformer nos produits en argent pour les transformer ensuite en objets de consommation, qui a causé l'illusion des sectateurs de la balance du commerce. Ils ont pris le moyen pour la fin, (l'argent qu'ils ne reçoivent qu'afin de le dépenser) pour le produit qu'ils se proposent de consommer : comme feraient des hommes qui, voyant qu'il faut absolument passer par la porte pour entrer dans la maison, ne s'inquiéteraient nullement du besoin de maison que ressentent les hommes, et vous

Deux mots pour la même chose, source d'erreurs.

VII^e PARTIE.

diraient : *Ayez des portes, vous aurez toujours assez de maisons.* Si les hommes, dans leur pratique, ne corrigeaient pas sans cesse les erreurs de cette théorie, qu'arriverait-il ? Qu'on aurait plus d'entrées que d'habitations, et que ces entrées superflues perdraient toute leur valeur.

Cette explication relativement à la différence des mots *dépense* et *consommation*, nous était nécessaire pour être sûrs que nous ne nous formons que des idées conformes aux faits, et que les expressions ne nous font point illusion sur les choses. Maintenant prévenus, comme nous le sommes, nous pouvons sans inconvénient employer ces mots l'un pour l'autre, comme fait le vulgaire.

Dépenses publiques de même nature que les dépenses privées.

Les consommations, ou, si vous voulez, les dépenses qui ont pour objet de satisfaire aux besoins du public, sont précisément de même nature que celles des particuliers. La nature des richesses, les lois qui président à leur formation et à leur consommation, ne diffèrent pas en vertu de l'usage qu'on en fait : semblables en cela aux lois de l'hydrostatique qui ne changent pas, soit qu'on les applique à construire des machines pour les individus ou pour l'état. C'est un des derniers progrès de l'économie politique d'avoir mis cette vérité hors de doute.

Les règles qui vont suivre sont donc appli- CHAP. III.
cables soit aux dépenses privées, soit aux dépenses publiques. Après les avoir exposées, je montrerai l'application que l'on peut en faire d'abord aux unes, ensuite aux autres.

CHAPITRE IV.

De l'influence de la consommation sur la production.

Ancien système.

Toutes les anciennes écoles de l'économie politique sont d'accord en ce point, que la production dépend de la consommation, qu'elle est proportionnée à la consommation, et qu'en favorisant la consommation, on favorise la production. Les anciens partisans du système exclusif, les économistes du dix-huitième siècle, et même certains admirateurs d'Adam Smith, se réunissent à cette opinion que plus on consomme et plus on produit. Suivant eux, la difficulté n'est pas de trouver des producteurs, mais bien de trouver des consommateurs.

Il semblerait dès-lors que l'on dût s'occuper des moyens de créer des consommateurs; mais, non : on cherche à persuader aux riches de multiplier leurs dépenses; et l'on ne veut point qu'ils acquièrent des richesses par les seuls moyens qui en produisent, parce qu'on n'a que trop de producteurs. Ce sont les consommateurs qui manquent. Or, comme les richesses

Vice de ce système.

ne viennent que de la production, si l'on veut avoir des consommateurs qui ne produisent pas, on veut donc qu'ils consomment les valeurs créées par d'autres hommes. Tel est en effet, messieurs, le vice de ce système. Il n'échappe à une impossibilité que par une injustice. Il conduit à une fausse distribution des richesses de la société; et, par une fausse distribution, il ne remédie à rien. La somme des consommations est inévitablement bornée par celle des revenus, et une consommation n'a jamais lieu qu'à l'exclusion d'une autre.

Une consommation n'a lieu qu'à l'exclusion d'une autre.

Je me souviens qu'étant jeune, et avant d'avoir donné beaucoup d'attention à l'économie des nations, j'assistai, à la campagne, à un repas fort gai, où l'un des convives ne manquait jamais de faire voler par la fenêtre les flacons, a mesure qu'ils étaient vidés. *C'était*, disait-il, *pour faire gagner les fabriques*. Il était conséquemment fort satisfait de ses prouesses, et les assistans s'empressaient d'y applaudir.

Anecdote des flacons brisés.

Je commençai par en rire comme les autres; cependant à mesure que la même folie était répétée, je ne pouvais m'empêcher d'y réfléchir, et mon esprit vint à douter de l'avantage qui pouvait résulter pour la société en général, d'une consommation dont il ne résultait aucun bien pour les consommateurs. Il me sem-

VII^e PARTIE.

ble, me disais-je à moi-même, que le convive qui consacre trois ou quatre francs de son argent, à payer des bouteilles cassées, ne peut faire cette dépense sans qu'il en résulte un retranchement de pareille somme sur une autre dépense. Ce que le verrier vendra de plus, un autre marchand le vendra de moins. Le monde ne peut rien gagner à un pareil divertissement, et il y perd le service, l'utilité que le briseur de flacons pouvait recueillir de leur usage s'ils avaient été ménagés.

Une dépense n'est pas un encouragement pour plus d'un producteur.

Et si l'on s'imaginait que les quatre francs payés au fabricant de bouteilles fesaient plus qu'encourager la fabrication des bouteilles, et donnaient un nouvel encouragement à d'autres producteurs dont le verrier devait acheter les produits, je remarquerai que le même effet aurait eu lieu quel qu'eût été l'emploi qu'on eût fait de ces quatre francs : s'ils n'eussent pas été chez le marchand de bouteilles, mais chez un libraire ; ce libraire les eût également employés à un autre achat, et ainsi de suite : mais il est bon d'observer que ce ne sont pas les pièces de monnaie qui dans ce cas favorisent sans cesse une nouvelle production ; c'est la production de l'objet même qui les procure au marchand. Les quatre pièces de monnaie qu'un libraire retire de la vente d'un livre, ne sont

autre chose que la valeur de ce livre produite par les soins du libraire. Il favorise la reproduction en proportion de la valeur qu'il a produite. C'est là que se borne son influence. Comme producteur, on peut augmenter la somme des choses produites : comme consommateur on ne le peut pas (1). CHAP. IV.

La consommation n'est utile que par les satisfactions qu'elle procure.

On voit que la consommation stérile est indispensable ou très-favorable à notre bien-être, quand elle est judicieuse, bien entendue, et qu'elle ne porte pas atteinte au fonds de notre fortune; mais qu'il n'en résulte aucun avantage pour le corps social, vu en masse, et qu'elle ne peut favoriser une classe de producteurs, si ce n'est à l'exclusion d'une autre classe.

Lorsqu'en 1789, on supprima les galons de livrées que portaient les laquais (faste sans goût, mais non sans ridicule), personne ne prit la défense de cette consommation sous le rapport de la jouissance qui en résultait. La livrée ne procurait aucun agrément aux laquais qui la portaient; presque tous en étaient honteux. On ne peut pas sans faire injure à leurs maîtres, supposer qu'ils y prenaient un grand

(1) Si le consommateur n'influe en rien sur la quotité des valeurs produites, il peut influer sur la nature des choses produites. *Voyez* le chapitre suivant.

VII^e PARTIE. plaisir. Mais tout le monde, ou presque tout le monde, convenait que cette suppression était fâcheuse en ce qu'elle détruisait une branche d'industrie. On prétendait donc que la consommation des galons était heureuse, non parce qu'elle satisfesait un besoin, mais parce qu'elle fournissait de l'ouvrage aux passementiers, comme si les sommes que l'on ne pouvait plus employer en galons de livrées, ne devaient pas nécessairement se tourner vers une autre consommation, et favoriser quelque autre classe de producteurs !

Si l'excès de production est à redouter.

Des publicistes recommandables, dont on ne peut soupçonner les intentions et qui paraissent avoir réfléchi sur cette matière, ont pensé que, puisque certains hommes ont en leur pouvoir de produire plus de valeurs qu'ils n'en peuvent consommer, il est bon que d'autres en consomment plus qu'ils n'en produisent ; et que, dans certains cas, l'épargne que les riches font de leurs revenus, par la raison qu'elle met en jeu un plus grand nombre de producteurs, peut faire que ceux-ci se nuisent les uns aux autres, en créant plus de produits que la société prise en masse, n'en saurait consommer (1).

(1) « Si la nation entière travaillait comme font les

CHAP. IV. Danger des principes erronés.

Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernemens. Le mal qui se fait, lorsqu'il est évident par lui-même, comme le vol, ne peut pas avoir des suites bien graves : tout le monde s'empresse d'y mettre obstacle. Le mal que l'on croit être un bien, s'enracine et prospère. M. Malthus regarde comme un bien qu'il y ait des rentiers désœuvrés; il en résulte que les gouvernemens font une œuvre méritoire en augmentant la dette publique, c'est-à-dire en grevant d'impôts les contribuables. Le même auteur approuve qu'il y ait dans la société un certain nombre de consommateurs oisifs qui veuillent

« seuls manouvriers; si, par conséquent, elle produi-
« sait dix fois plus de nourriture, de logement, de
« vêtemens que chacun d'eux n'en peut consommer,
« se figure-t-on que la part de chacun serait meil-
« leure? Bien au contraire; chaque ouvrier aurait à
« vendre comme dix, et à acheter seulement comme
« un; chaque ouvrier vendrait d'autant plus mal, et
« se trouverait d'autant moins en état d'acheter; et la
« transformation de la nation en un grand atelier d'ou-
« vriers constamment occupés, loin de causer la ri-
« chesse, causerait la misère universelle. » (Nouveaux principes de M. de Sismondi, liv. II, chap. 3, p. 79.)

VII^e PARTIE. bien se charger de la douce fonction de jouir sans rien faire (1); ces principes conduisent, sans doute contre l'intention de l'auteur, à l'apologie de tous les abus, depuis les moines jusqu'aux courtisans.

Un produit qui ne rembourse pas ses frais, n'est pas un produit.

Il n'est pas exact de dire que l'on puisse, d'une manière constante, créer plus de produits qu'on n'en peut consommer. Produire, c'est mettre dans un objet une utilité telle que la société, pour l'acquérir, consente à rembourser tous ses frais de production (2). Un soi-disant producteur qui ferait des avances égales à cent francs, pour créer une utilité que personne ne voudrait payer au-delà de quatre-vingts francs, n'aurait rien produit : il aurait dissipé une valeur de vingt francs, dont son capital se trouverait diminué. Cette perte serait pour lui un avertissement d'interrompre une production négative. Elle serait un malheur utile, en ce qu'elle ferait cesser des opérations

(1) *Principles of political Economy*, chap. VII, sect. 9.

(2) On sait que la valeur donnée à un produit par des moyens forcés, n'est pas une production, mais un déplacement de valeur. Les valeurs ainsi données ne peuvent, par conséquent, encourager une production sans en décourager une autre.

préjudiciables pour la société; comme une brûlure au doigt est une douleur salutaire, en ce qu'elle nous oblige à retirer notre doigt du contact de la flamme qui en amènerait la destruction. Or, s'il n'y a de vrai produit que celui qui vaut autant que ses frais de production (1), de semblables produits ne sont jamais surabondans; car, du moment que la société met à un objet, un prix égal à ses frais de production, c'est une preuve qu'elle est satisfaite de le consommer. CHAP. IV.

Et s'il les rembourse, il ne surabonde pas.

Si de faux calculs, si des événemens qu'on n'a pu prévoir, ont fait créer en certaines occasions plus d'objets de consommation que l'état de la société n'en réclamait; si les besoins sont tombés par aventure au-dessous de la production, ces vicissitudes sont des malheurs comme les vicissitudes des saisons qui produisent du blé quelquefois plus, quelquefois moins, que n'en veut la population. Et l'on peut dire que, de ces vicissitudes, celles qui tiennent aux erreurs de l'industrie sont en général moins

Les productions surabondantes sont des accidens.

(1) On ne doit jamais perdre de vue qu'en économie politique le profit de l'entrepreneur fait partie des frais de production. Son travail est une avance qui doit être remboursée par la valeur de ses produits; autrement il est en perte.

VII^e PARTIE.

fâcheuses que celles qui dépendent des aberrations de la nature, auxquelles nous ne saurions nous soustraire.

M. de Sismondi craint que, si tout le monde se met à produire, les produits n'excèdent ce que chacun peut consommer; mais si chaque homme produit beaucoup, chaque homme consommera beaucoup aussi. Jusqu'à ce que, tout le monde étant bien pourvu de tout, personne n'ait plus rien à désirer, on ne peut pas dire que les produits surabondent.

Objection : les besoins des individus et des nations sont bornés.

La faculté de consommer, dit-on, est bornée pour chaque individu; nul homme en particulier n'a plus d'une tête à couvrir, plus d'un estomac à remplir, et de deux jambes à chausser. D'où résulte la conséquence qu'une espèce de consommation artificielle, une consommation qui porte les dépenses par-delà les besoins et la satisfaction raisonnable du consommateur, est favorable au producteur, est même indispensable à sa prospérité.

Je conviens que, dans un état donné de la civilisation, les besoins d'une nation sont bornés; mais cette même nation devenue plus riche et plus civilisée, a d'autres besoins à satisfaire; et bien hardi me semblerait le publiciste qui croirait pouvoir en assigner le terme.

Ils le sont par

Transportons-nous par la pensée au temps

d'Henri IV, roi de France. Ce temps n'est pas très-reculé; nous en avons d'assez bons mémoires, et nous le connaissons passablement. Tout concourt à nous faire présumer qu'à cette époque les producteurs éprouvaient la même difficulté qu'à présent pour produire des choses qui pussent avoir du débit. Les marchands, quoique bien moins nombreux, étaient bien plus misérables. Les fabriques de drap, de bonneterie, de quincaillerie, et beaucoup d'autres, étaient absolument inconnues en France. Si l'on avait dit à un manufacturier d'alors que deux siècles plus tard on y fabriquerait pour des millions de chacun de ces articles, il aurait répondu : *Eh! au nom de Dieu, qui les achètera?*

CHAP. IV. l'état de rudesse des peuples.

Ils n'auraient pu croire que plus tard cinquante mille métiers seraient perpétuellement occupés à faire des tissus de soie, ni surtout que la majeure partie de la matière première serait recueillie dans le pays. Ils auraient regardé d'un air ébahi l'homme qui leur aurait prédit qu'il partirait chaque matin de Paris pour quinze à vingt mille francs de feuilles imprimées chargées de porter aux citoyens de toute la France, les nouvelles de la politique ou des arts; que plusieurs centaines de voitures publiques sortiraient et entreraient dans cette

Progrès de la France.

VII^e PARTIE. capitale tous les jours de l'année, et qu'il n'y aurait pas, dans ses environs, de petit marchand, ni même de villageois, qui voyageât autrement qu'en carrosse. Tels sont pourtant les faits que nous avons sous les yeux. Pourquoi? parce que la nation française est dans une autre situation que du temps d'Henri IV; et qu'est-ce qui caractérise cette différence de situation? C'est que de nos jours cette nation produit et consomme plus qu'elle ne fesait alors.

Quelles exclamations n'eût pas faites un négociant de ce temps-là, si on lui eût dit que le commerce procurerait des denrées de bouche absolument inconnues de lui, même de nom, des denrées dont on consommerait dans ce même pays pour 50 à 60 millions chaque année, comme le café, le thé, le cacao; que l'on absorberait pour cent millions de sucre; pour 64 millions de tabacs, d'une herbe que [illegible] entrer en poudre dans le nez ou en fumée dans la bouche? Quel fermier aurait supposé que l'on verrait deux siècles plus tard des champs immenses de pommes de terre, d'une racine farineuse inconnue à ses contemporains comme à ses ancêtres, et dont se nourriraient bientôt une grande partie des habitans de l'Europe? que d'autres champs de plantes oléagineuses

répandraient dans nos appartemens une lumière qui remplacerait celle du jour? Nos produits annuels ont peut-être quadruplé en valeur depuis deux cents ans; et à chaque époque de ces deux cents années, on a toujours pu croire que la France était approvisionnée de tout, et qu'il était impossible d'augmenter sa production sans qu'il y eût surabondance et impossibilité de vendre. CHAP. IV.

Combien ne vend-on pas de produits immatériels de plus qu'on ne fesait! Un théâtre n'est-il pas une véritable manufacture, où l'on débite au public assemblé un produit qu'il consomme à l'instant même qu'on le lui présente? Sous François Ier, temps où l'on n'avait pour spectacles que quelques mystères exécutés sur des tréteaux, pouvait-on se figurer qu'à Paris, trois siècles plus tard, douze à quinze mille personnes jouiraient tous les soirs du plaisir du spectacle; que les théâtres mettraient en jeu vingt arts différens, et que des produits matériels nouveaux trouveraient leurs débouchés dans des productions immatérielles nouvelles également? Dans tous les cas où le vendeur ne donne à l'acheteur en échange de son argent, qu'un plaisir, une satisfaction, et non une denrée matérielle, c'est un produit immatériel qu'il lui vend, et le prix qu'il en obtient, n'est

Les consommations immatérielles n'ont pas de bornes.

VII^e PARTIE.

pas moins substantiel et ne lui fournit pas moins que des produits matériels, les moyens de se rendre acquéreur d'un nouveau produit qui, sans cela, n'aurait pas pu se vendre.

Moyens de prospérité qui peuvent en résulter.

Si nous jugeons de l'avenir par le passé, combien n'est-il pas de besoins nouveaux et de productions nouvelles qu'il nous est impossible de prévoir! Je suis même tenté de croire que la multiplication des produits aura lieu avec un progrès accéléré, en raison du grand mouvement qui s'est opéré dans les arts et dans les sciences de notre temps, mouvement dont nous ne fesons encore que commencer à apercevoir les résultats.

L'encouragement qu'elles donnent aux producteurs est plus grand que celui que l'on doit aux consommateurs improductifs.

Vous voyez, messieurs, que les gains que procurent les produits immatériels offrent un immense encouragement aux productions de tout genre. Leur consommation n'a point de bornes; car le besoin qu'on a de leurs produits s'étend à mesure qu'une nation devient plus civilisée. C'est un encouragement bien plus important que celui que présente la consommation de quelques riches qui ne produisent rien et qui ne servent qu'à consommer à la place des producteurs auxquels ils ont été substitués. Smith nomme les uns comme les autres des consommateurs improductifs; mais entre eux se trouve une fort grande différence. Le

producteur immatériel a rendu un service, a donné une valeur à la société, en échange de ses profits. Mais ceux qui fondent leurs consommations sur des abus, ne donnent rien au peuple en dédommagement de ce qu'ils en reçoivent. — Ils donnent, dira-t-on, de l'argent pour prix de ce qu'ils consomment. — Ce n'est pas là la question. Je ne demande pas quel dédommagement ils donnent au marchand pour la marchandise qu'ils lui achètent. Je demande quel dédommagement ils donnent au contribuable pour la pension qu'ils reçoivent. Ils n'occasionnent même pas un surcroît de demande, de consommation; car s'ils ne dépensaient pas le montant de leurs pensions, les contribuables le dépenseraient à leur place.

On ne saurait donc approuver M. Malthus lorsqu'il représente les consommateurs improductifs comme utiles par leur consommation.

L'industrie du riche n'est pas une concurrence pour celle du pauvre.

Si l'industrie du pauvre et l'active production qui en résulte, sont un puissant encouragement pour la production en général, on ne voit pas pourquoi l'industrie du riche et les productions dont il est l'auteur, ne produiraient pas le même effet. Les valeurs que le riche fait naître sont de même nature que celles que fait naître le pauvre, comme les

VII^e PARTIE. écus de celui-ci sont de même nature que les écus du riche.

Il est donc impossible de partager les craintes que manifeste M. de Sismondi, lorsqu'il dit : « Si tout à coup la classe riche prenait la réso- « lution de vivre de son travail, comme la « plus pauvre, et d'ajouter tout son revenu à « son capital, les ouvriers.... seraient réduits « au désespoir et mourraient de faim (1). »

En premier lieu on ne peut admettre la supposition qu'un riche puisse ajouter à son capital *tout son revenu ;* car il faut bien qu'il vive, et qu'il fasse une dépense proportionnée à sa fortune ; or, cette dépense est improductive. En second lieu, le travail du riche ne fait point concurrence à celui du pauvre ; au contraire. Lorsqu'un millionnaire établit une manufacture d'étoffe commune, et joint aux produits de son capital les profits de son industrie d'entrepreneur, il se porte demandeur du travail du pauvre ; le pauvre (devenu travailleur), du produit de son travail, achète la bure fabriquée dans la manufacture, et par là devient consommateur du travail du riche ; car en achetant de la bure, il a payé une portion des

(1) Nouveaux Principes, etc., liv. II, ch. 3, p. 82.

profits de l'entrepreneur. Il est mieux habillé, et le riche devient lui-même un consommateur plus important pour d'autres producteurs ; car, avant de former sa manufacture, il avait peut-être cinquante mille francs à dépenser par an, et maintenant qu'il y joint ses profits de manufacturier, il dispose d'un revenu qui peut aller à soixante et dix mille. CHAP. IV.

M. de Sismondi n'est frappé que de l'idée que le riche industrieux va produire la chose même qu'il pourrait acheter de l'ouvrier, une table, par exemple, au lieu de l'acheter au menuisier; mais ce n'est pas en général ainsi que les riches exercent leur industrie. L'instruction qu'ils ont acquise dès leur enfance, et les capitaux dont ils disposent, leur permettent d'exercer une industrie qui rapporte plus de trois ou quatre francs par jour; et c'est ce genre de travail (lequel ne fait point concurrence à celui du pauvre) qu'ils échangent contre les produits du travail du pauvre. Leur manière de produire est diverse.

Mais je vais plus loin, et j'admets la supposition qu'un homme actif qui a cinquante mille francs de revenu, fasse lui-même une table dont il a besoin; en a-t-il moins cinquante mille francs à dépenser dans son année? N'achètera-t-il pas des produits pour tout le montant de cette somme et les producteurs La production du riche ne diminue pas ses moyens de consommer.

VII^e PARTIE. n'éprouveront-ils pas un encouragement précisément égal? Si le menuisier vend de moins une table de dix francs, un autre producteur ne vendra-t-il pas pour dix francs de plus?

L'accumulation favorable aux producteurs.

L'encouragement sera le même encore, si, au lieu de dépenser stérilement cet argent, le riche l'ajoute à ses capitaux. Un capital n'est-il pas en totalité consacré à l'achat de produits ou de travaux? Comment M. Malthus a-t-il pu dire : « Si, parmi les propriétaires et les « capitalistes, l'envie d'acheter venait à dimi- « nuer, la valeur des produits baisserait rela- « tivement à la valeur du travail; et les profits « tombant à rien, la production serait arrê- « tée (1)? » Que peut faire un riche de ses épargnes, si ce n'est de les enfouir ou de les ajouter à ses capitaux? S'il les enfouit, la consommation n'en est que différée; s'il les ajoute à ses capitaux, elle excite une demande de produits ou de travaux aussi grande que si l'épargne avait été dépensée stérilement. Est-ce donc là ce qui peut causer la baisse de la valeur du travail?

Loin de là, c'est ce qui augmente sa valeur; car des capitaux accrus réclament de nouveaux travailleurs et les occupent constamment, tan-

(1) *Principles of political Economy*, ch. VII, sect. 4.

dis qu'une somme stérilement dépensée ne les occupe qu'une fois.

Critique injuste.

On a reproché à ces principes de repousser les peuples dans la barbarie, en proscrivant les dépenses de luxe (1). Je n'ai jamais blâmé que les dépenses dont il ne résulte pas une satisfaction proportionnée à ce qu'elles coûtent. Je trouve fort bon qu'on se procure toutes les jouissances que comporte la fortune qu'on possède; mais, en même temps, il faut que l'on convienne que ces jouissances n'augmentent ni le bien du particulier, ni la richesse du pays.

---

(1) « Si l'on suivait strictement le conseil de M. Say, « tous les arts, les manufactures de luxe, en bronzes, « glaces, belles verreries, horlogerie, meubles, soie- « ries, argenterie, dentelles, tissus fins en laine, coton « ou lin, modes, objets de fantaisie, etc.; les terres « qui produisent des vins fins, les mûriers et les oli- « viers, tout ce qui travaille le sucre, le cacao, la « cochenille, les vers à soie, le café, les épices, seraient « complétement inutiles et perdus! » (Du Système d'impôt, par M. le vicomte de Saint-Chamans, p. 104.)

CHAPITRE V.

De l'influence des consommations sur l'espèce des produits, et quels produits sont désirables.

Nous nous sommes convaincus, messieurs, que la consommation par elle-même, et quand elle n'est pas accompagnée de production, ne saurait accroître, même indirectement, la somme des produits; mais il est hors de doute qu'elle influe sur l'espèce des produits dont elle provoque la création. Les consommateurs en mettant (proportionnellement aux frais de production) un plus haut prix aux choses qu'ils préfèrent, déterminent les producteurs à diriger vers la création de ces choses, leurs moyens de production. De sorte que cette maxime des anciens économistes : *Telle est la consommation, telle est la reproduction*, est une proposition vraie et fausse tout à la fois : vraie si l'on entend parler de l'espèce de choses qu'on produit; fausse si l'on a en vue la somme, l'importance des valeurs produites.

Consommer et produire ont des principes différens.

Les causes, les moyens de production sont d'un ordre absolument différent des causes de la consommation. Prétendre que consommer

fait produire, c'est prétendre que l'on peuple les forêts en brûlant du bois; mais si, dans leurs consommations, les consommateurs préfèrent le bois de chêne au bois de peuplier, on plantera moins de peupliers que de chênes. CHAP. V.

Ce fait de la préférence accordée à un produit sur un autre, peut être considéré sous doux points de vue; c'est-à-dire comme favorable ou contraire aux intérêts du consommateur, et comme favorable ou contraire aux intérêts du producteur. Le premier de ces points de vue est l'objet principal de cette septième partie de notre Cours, où nous examinerons la satisfaction, le dédommagement que les consommateurs, soit comme particuliers, soit réunis en corps de nation, retirent de leurs consommations. Mais nous ne pouvons négliger l'influence que ces mêmes consommations exercent sur les producteurs. La consommation intéresse les consommateurs et les producteurs.

Plusieurs économistes de notre époque, ne tenant pas assez de compte de la prépondérance qu'exercent souvent les circonstances accidentelles sur les principes généraux, pensent que les producteurs, étant libres de porter leurs capitaux et leur industrie vers les genres de production les plus favorables à leurs intérêts, les avantages de chacun sont balancés par ses inconvéniens, parce que sans cela tout On ne produit pas ce qu'on veut.

VII^e PARTIE. le monde embrasserait les meilleures professions et abandonnerait les plus mauvaises. Mais cette parfaite liberté dans le choix des professions n'existe jamais; les goûts, l'ignorance, le caprice des consommateurs, les circonstances diverses où ils se trouvent placés, ne sauraient s'accommoder à des règles impérieuses; cette condition, *toutes choses d'ailleurs égales*, équivaut à une impossibilité, et retombe dans la catégorie des suppositions gratuites. C'est un des points où les résultats de l'économie politique expérimentale, et ceux des théories absolues, s'accordent le plus rarement.

Consommations reproductives favorables aux producteurs.

Au premier rang des consommations les plus favorables aux producteurs, on doit placer les consommations reproductives, parce qu'elles portent en elles le germe de leur rénovation. La fabrication de tout ce qui s'emploie dans les manufactures ne cesse jamais; la fabrication des objets de luxe ne se renouvelle pas souvent, du moins sous les mêmes formes. Par une raison du même genre, la production des objets constamment nécessaires à la classe laborieuse, comme celle des étoffes les plus généralement employées, quoique stérile en soi, donne lieu aux professions les plus constamment employées.

CHAP. V.

On regarde les riches comme seuls consommateurs.

Une vue superficielle de la société a fait croire qu'on ne pouvait trouver de nouveaux profits qu'en réveillant de nouveaux goûts chez les riches ; comme ce n'est qu'à eux que l'on suppose assez d'argent pour acheter au-delà de ce qu'ils achètent déjà ; et comme ils sont pourvus des choses nécessaires, on voit les producteurs mettre leur esprit à la torture pour créer des superfluités et pour exciter une sensualité blasée par les jouissances. Il serait bien plus important d'éveiller de nouveaux goûts chez la classe indigente. Elle ferait de nouveaux efforts pour les satisfaire, et c'est là qu'on trouverait des multitudes de consommateurs et des ressources inépuisables pour les producteurs.

Tableau d'une aisance généralement répandue.

Pour nous convaincre de l'immense quantité de produits qui pourraient trouver à se placer dans les classes nombreuses et laborieuses de la société, comparons les produits qu'on rencontre dans ces villages misérables tels qu'on en trouve par milliers dans les pays les plus civilisés de l'Europe, avec les produits qui frappent les regards lorsqu'on visite un village quelconque d'un canton prospère de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande ou de la Suisse. Le bien-être de ces cantons n'est point chimérique, puisqu'il existe ; les institutions

VII^e PARTIE. auxquelles il est dû, sont encore loin d'être parfaites; le climat, le sol, ne sont pas les plus favorables. Je n'établis pas de comparaison entre de pauvres manouvriers et d'opulens propriétaires; mais entre des hommes qui exercent dans deux pays différens, des professions analogues, et qui forment, dans l'un comme dans l'autre, le fond de la population. Chaque village, dans les uns, me présente un aspect général d'aisance et de propreté, que je ne trouve point dans beaucoup de nos provinces. Des arbres et des fleurs ornent le devant des maisons et sont garantis par des barrières ou des treillages; les fenêtres sont vitrées; les contrevents, les portes, sont peints à l'huile, et cette peinture, renouvelée de temps à autre, est toujours fraiche et sert de préservatif pour les bois. J'entre, non dans une pièce servant tout à la fois de cuisine, de chambre à coucher, et peut-être d'étable; mais dans une pièce propre et rangée, meublée de chaises, de tables, et d'armoires. Si l'on y voit des vases, des tasses, de la vaisselle, ce ne sont point des poteries grossières; mais des faïences légères et commodes. Si je passe dans une chambre à coucher, j'y trouve d'autres meubles encore: peut-être une pendule et un tapis de pied, mais à coup sûr des matelas et des couvertures sur

les lits, des rideaux et une cheminée prête à recevoir du feu. CHAP. V.

Dans ses repas, la famille consomme une nourriture saine et suffisamment abondante, de la viande fréquemment, des légumes, et une boisson fortifiante.

Autour de la maison, une cour, un jardin, bien tenus, une étable, des animaux de basse-cour, les outils de la profession qu'on exerce, de bonne qualité et en quantité suffisante. Toutes ces choses sont des produits dont la consommation est plus ou moins lente et qui se renouvellent lorsqu'il en est besoin. Beaucoup de ces produits sont les fruits de l'intelligence et de l'activité de la famille, comme les plantations, l'arrangement, la propreté, les animaux, les légumes, etc. Elle en est à la fois productrice et consommatrice; mais beaucoup d'autres choses sont le fruit d'une industrie étrangère à la famille, parce qu'elle-même est industrieuse dans sa profession, et qu'elle crée des valeurs dont elle achète les produits du maçon, du charpentier, du menuisier, du peintre, du vitrier, du serrurier, du meunier, du savonnier, de l'épicier, du manufacturier et du marchand qui ont fabriqué ou procuré des faïences, les étoffes, tous les produits qui meublent la maison et vêtissent la famille.

VII^e PARTIE. Tableau d'une misère générale.

Or, tous ces objets, ou au moins la plupart, sont inconnus dans l'autre village, dans ce misérable amas de chaumières qui malgré la faveur du climat et quelquefois de la situation, est néanmoins peuplé d'habitans qui par leurs besoins et leurs travaux, sont plus rapprochés de la condition des bêtes que de celle des hommes (1). Calculez ce que l'un de ces villages offre d'encouragemens à la production comparativement à l'autre, et de combien de consommations et de jouissances une population, souvent nombreuse, est privée (2).

---

(1) Dans les pays où les contributions publiques peuvent être accrues en raison de l'aisance qu'annoncent les habitations, l'affiche de la misère est une sauvegarde contre les impôts; mais souvent aussi la misère des gens de la campagne est le fruit de leur apathie et du mauvais emploi qu'ils font de leurs facultés. L'église et le cabaret en neutralisent une partie; mais c'est surtout l'intelligence, l'économie et l'activité qui leur manquent. Il n'y a pas de famille de villageois, quelque indigente qu'elle soit, qui ne pût tenir propres et rangés les abords et l'intérieur de son habitation.

(2) Un villageois cruellement tourmenté de douleurs rhumatismales, vint me consulter un jour sur les moyens de se soulager. Je lui conseillai de mettre un gilet de flanelle sur sa peau. Il ne savait seulement pas ce que c'était que de la flanelle. « Retournez alors une de vos vestes de laine et portez-le sous votre chemise.

Si nous remontons de la classe des simples ouvriers à celle des petits bourgeois et même à la bonne bourgeoisie, et si nous comparons les douceurs dont on y jouit, avec celles que se procure la classe riche, combien ne trouverons-nous pas de produits qu'elle ne consomme point et qu'elle pourrait consommer si elle produisait davantage! La difficulté est de produire, répète-t-on; eh! c'est cette difficulté qu'il faut apprendre à vaincre; c'est manquer d'industrie que d'être arrêté par les difficultés; il faut agir de sa tête aussi bien que de ses bras et de ses jambes, et quand on est pourvu de facultés par la nature, ne pas s'abandonner à l'indolence. Il n'y a presque pas une ferme en France dont le produit ne pût être considérablement augmenté, si son propriétaire s'informait des progrès les plus récens de l'agriculture, et s'il travaillait à introduire dans sa terre les améliorations éprouvées dont elle serait susceptible. Au lieu de s'informer, de s'instruire, et ensuite d'agir jusqu'à ce que les améliorations soient exécutées, il préfère végéter dans CHAP. V.

— Comment, répliqua-t-il, pourrais-je porter une veste de laine sous ma chemise, moi qui n'ai jamais eu de quoi en porter une par-dessus? » Et son village tout entier était dans le même cas.

VII^e PARTIE. l'oisiveté d'une petite ville, sans augmenter ses revenus, ses consommations, ni, par une suite nécessaire, celles de toutes les personnes qui tiennent à lui.

Voilà quelles sont dans la plupart des nations les classes où la consommation pourrait prendre un développement immense, si elles devenaient plus industrieuses et plus productives; si l'on avait le talent et l'activité nécessaires pour faire un utile emploi des capitaux qu'on amasse obscurément et qu'on perd ensuite dans d'aveugles confiances, dans de folles entreprises, ou dans le gouffre des fonds publics.

Une consommation éclairée favorise les exportations.

L'habitude contractée par les consommateurs de se servir de produits bien faits, oblige les fabricans à contracter l'habitude de les bien faire; et cette habitude a d'heureuses conséquences pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs. J'ai vu des ouvriers anglais à qui l'on disait : *Je ne vous demande pas de terminer cet objet avec tant de soin;* et qui répondaient : *Il ne dépend pas de moi de travailler autrement.* C'est cette habitude qui a [illegible] long-temps aux produits anglais une préférence marquée dans l'étranger. J'ai vu au contraire les meubles d'acajou, fabriqués à Paris, ne pouvoir se vendre dans les pays loin-

tains, et les commandes qui en étaient venues d'abord, ne point se renouveler, parce que la confection de ces meubles était négligée; les tiroirs, les cloisons des commodes et des secrétaires, et en général les parties cachées, étaient faits de bois trop léger ou trop peu sec, à peine raboté; l'acajou dont ils étaient revêtus, était tellement mince, qu'il n'avait guère que la consistance d'un papier collé sur du bois. Il s'y manifestait des boursouflures dès avant que les meubles fussent rendus à leur destination. C'est ainsi que le goût exquis qui se montrait dans le dessin de ces meubles, le poli et la beauté des bois extérieurs, la beauté et la richesse des ornemens de bronze, qui auraient assuré à la France un commerce où elle ne pouvait redouter aucune concurrence, ont été des avantages perdus par la malexécution des détails secondaires; et les détails secondaires étaient mal exécutés, parce que les consommateurs français sont trop peu connaisseurs ou trop peu difficiles. CHAP. V.

Cette insouciance des consommateurs nationaux est d'autant plus contraire aux exportations, que les consommateurs étrangers mettent une importance nécessaire à la bonne qualité des produits. Ils leur reviennent plus cher à cause de la distance et des frais de commerce. Les bonnes qualités recherchées des étrangers.

VII^e PARTIE. Ne pouvant pas les renouveler souvent, ils ont besoin qu'ils durent plus long-temps. Ils veulent que l'on puisse les monter et les démonter facilement, car ils n'ont pas la facilité de les envoyer chez le marchand pour les réparer. Des producteurs qui font des produits imparfaits par la raison qu'ils doivent aller au loin et que les consommateurs ne pourront pas se plaindre, ne reçoivent pas de plaintes en effet; mais aussi ils ne reçoivent pas de commandes. Pour avoir des débouchés étendus et constans, il faut servir bien et à bon marché.

D'un autre côté quand les consommateurs, comme il arrive quelquefois en Angleterre, préfèrent des formes disgracieuses, des dessins contournés et d'un vieux goût, les producteurs forcés de leur complaire, perdent une partie des talens qui assurent des succès. Si leur nation s'en contente, nous ne sommes pas en droit de nous en plaindre; mais il nous est permis de remarquer que le mauvais goût des consommateurs gâte celui des producteurs, et nuit à l'étendue de leurs affaires (1).

(1) Qu'on ne dise pas que le goût est arbitraire, et que personne n'est en droit de censurer celui des autres; les auteurs qui ont le mieux analysé le goût dans les arts, Voltaire, Addison, Blair, ont montré qu'il

CHAP. V.

Vous voyez, messieurs, que sous le rapport de la nature des produits, les consommateurs peuvent être plus ou moins favorables aux intérêts des producteurs en général. Vous voyez que toutes ces consommations supposent une production qui les rende praticables. Je n'entre point ici dans l'examen des causes favorables à des résultats vivement souhaités par tous les amis de l'humanité. Qu'il nous suffise quant à présent de savoir que dans l'état où se trouve la très-grande majorité des peuples de la terre, ce ne sont pas les consommateurs qui manquent à leurs producteurs. Seraient-ce des institutions favorables à leur instruction générale, et d'où naîtrait un plus grand développement des goûts et des facultés des hommes?

---

faut reconnaître le beau en tout genre dans ce qui plaît au plus grand nombre parmi la partie cultivée de toutes les nations. L'opinion des hommes peu cultivés, qui ont vu peu d'objets et ont peu comparé, c'est-à-dire peu réfléchi, ne saurait avoir aucune autorité. Il est à remarquer que, relativement aux objets d'exportation, c'est la partie la plus cultivée des nations étrangères qui leur est favorable ou contraire; car la partie inculte des nations fait peu d'usage des importations; et quand elle en fait usage, elle se règle sur la partie civilisée.

CHAPITRE VI.

De la consommation des absens.

La faculté locomotive merveilleuse.

L'homme jouit de la faculté de changer de place à volonté. Cette faculté, qui lui est commune avec la plupart des animaux et qui paraît si simple au vulgaire, est pour le philosophe un sujet continuel de surprise. Une machine organisée qui porte en elle le principe de ses mouvemens et qui peut transporter le système entier de son être, par la seule impulsion de sa volonté, est sans doute un des problèmes les plus difficiles de ceux qu'a résolus la création de l'univers. Mais ce n'est point comme une œuvre merveilleuse que nous observons l'homme dans ce cours; et, de ses facultés, nous n'étudions que ce qu'elles ont de précieux pour lui et l'influence qu'elles exercent sur l'économie de la société.

L'exportation des biens ne peut être empêchée.

Il ne m'appartient pas non plus de décider si la société ayant, pour son propre avantage, reconnu le droit de propriété, ce droit peut s'étendre jusqu'à reconnaître à chaque individu le droit d'emporter ce qui lui appartient, lorsqu'il juge à propos de transporter sa personne

et de résider dans l'étranger. Je remarquerai seulement que le droit de disposer de sa propriété dans le pays, comprend, dans le fait, la faculté de l'emporter au dehors. Il suffit de la transformer en marchandises dont l'exportation est permise. Pour les biens-meubles la chose est peu douteuse. Quant aux immeubles, un propriétaire peut les vendre, autrement il ne serait pas maître de son bien; et un immeuble transformé en valeurs mobilières, est un bien qui peut facilement être exporté. Peu importe l'espèce des valeurs mobilières qui sont exportées. De quelque manière que ce soit, ce sont toujours des exportations qui n'entraînent point de retours, des valeurs perdues pour le pays. Ainsi donc laissant de côté la question de droit, que résulte-t-il du fait de l'exportation d'un capital ou d'un revenu, et de la consommation qui s'en fait dans l'étranger?

L'exportation sans retours équivaut à la dissipation du fonds.

Quant à l'exportation d'un capital ou de la valeur d'un bien-fonds, l'effet est le même que celui de la dissipation : c'est la suppression du revenu qui résultait pour la nation de l'emploi de ce capital, et la suppression des profits que les travailleurs trouvaient dans cet emploi (1). Pour ce qui est d'un revenu qu'on

(1) Le revenu du capital n'est pas perdu pour son

VII^e PARTIE. reçoit dans un pays, dans une province, en Irlande, je suppose, et que l'on consomme dans un autre pays, en Angleterre par exemple, l'effet n'en est pas aussi funeste; cependant il est très-contraire; il l'est sous plusieurs rapports non-seulement économiques, mais moraux.

L'exportation d'un revenu est fâcheuse à un moindre degré.

Ne retirant aucun des fonds productifs qui existaient dans le pays, l'émigrant ne supprime positivement aucun des profits qu'ils rapportaient : les capitaux qui servaient à l'exploitation de la terre, sont censés servir encore au même but; on peut en dire autant des profits des travailleurs. Le revenu exporté provoque la reproduction à peu près de la même manière que s'il devait être consommé dans le pays; car pour l'envoyer au dehors, il faut acheter des produits; si ce ne sont pas précisément ceux que consommera le propriétaire du revenu, ce seront néanmoins des produits du pays (1). Les

possesseur absent, parce qu'on peut supposer qu'il fait valoir son capital dans l'étranger; mais c'est une portion perdue du revenu national. *Voyez* partie I, chap. 14, les effets de la dissipation des capitaux. On dissipe de même un immeuble en emportant dans l'étranger le prix de sa vente, qui dès-lors ne rapporte plus de profits au pays de l'émigrant.

(1) Le revenu envoyé en argent équivaudrait encore

revenus irlandais envoyés en Angleterre, le sont en produits de l'Irlande. Mais quelle différence entre un tel envoi et une consommation sur place! Elle est nécessairement improductive, puisqu'elle n'amènera point de retours. Celle même qui aurait été improductive, si le propriétaire eût été sur les lieux, aurait donné lieu à des dépenses plus favorables au bien-être des Irlandais. Leurs services personnels auraient été mieux récompensés; une partie de cette dépense se serait transformée en œuvres de munificence; celle même qui n'aurait eu pour objet que la satisfaction du maître, aurait eu pour effet d'améliorer les fonds productifs du pays, de l'enrichir. On sait combien les fonds de terre gagnent par la résidence de leurs propriétaires. Un homme fait, un chef de famille, même lorsqu'il ne dirige aucune entreprise lucrative, n'est jamais oisif. Il administre au moins une partie de sa fortune et travaille au bien-être de toute sa maison; son économie profite à son pays; il élève ses enfans qui deviennent des membres utiles du corps social; lui-même exerce quelques fonctions

Services désintéressés rendus par les riches.

à un revenu envoyé en produits du pays; car cet argent doit être remplacé, et ne peut l'être qu'au moyen des autres produits qu'on fournit en échange.

VII^e PARTIE. dans l'intérêt de tous; il cultive une branche des sciences; il défend les intérêts de son pays, par ses actions, par ses discours, par ses lumières et ses talens acquis. L'influence de chaque homme en particulier peut n'être pas très marquée; elle devient grave en se multipliant.

Sa portion des charges publiques retombe sur ses concitoyens.

Le consommateur qui réside à l'étranger, se soustrait aux droits que son gouvernement a mis sur ses consommations, et cette portion du fardeau retombe sur ses concitoyens.

Les émigrations de plus en plus faciles.

L'impossibilité d'arrêter ces déplacemens à moins de tomber dans des inconvéniens encore plus graves, doit faire naître de profondes réflexions chez les hommes qui gouvernent les nations. Le système politique du monde a subi de grands changemens. Les relations fréquentes des nations qui couvrent le globe, ont répandu presque partout une sorte de civilisation; il s'établira beaucoup de concurrence entre les peuples divers pour attirer chez eux les capitaux et l'industrie; les liens du pays et des habitudes deviendront moins puissans, parce que les mœurs se ressembleront davantage; les relations commerciales seront plus fréquentes, les communications plus faciles. Déjà les peuples policés composent comme une sorte de [redacted] de différens états. Il s'élève parfois

entre eux des guerres, mais ce ne sont à proprement parler que des guerres civiles. Les gouvernemens sous lesquels l'existence deviendra trop difficile, feront fuir leurs sujets. Louis XIV en fit la dure expérience. Napoléon l'a faite depuis, lorsque ayant tourmenté le commerce de la Hollande, il vit les principales maisons et les principaux capitaux de cette nation industrieuse, se réfugier en Angleterre. Et l'Angleterre elle-même, après la paix de 1815, a vu s'établir en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, et surtout aux États-Unis, une foule de ses citoyens fuyant des contributions intolérables, emportant tous un capital petit ou grand, cherchant à former des établissemens dans des lieux où les conditions de l'existence fussent moins défavorables (1). CHAP. VI.

(1) Lowe estime que les revenus anglais mangés dans l'étranger, ont été, pendant quelque temps, de 5 millions sterling (125 millions de francs), et s'élèvent encore, en 1822, à 4 millions (cent millions de francs) *. Je sais que beaucoup de ces émigrations étaient passagères et avaient d'autres causes que l'insuffisance des revenus anglais pour bien vivre en Angleterre; mais il est constant qu'une multitude de familles anglaises sont répandues et fixées dans toutes les parties de la

* *On the present state of England*, Appendix, page 39.

VII^e PARTIE. Il faut donc que ceux qui prennent part aux affaires publiques songent d'avance aux moyens de gouverner avec prudence, avec habileté, avec économie; à gouverner dans l'intérêt des administrés. Les gouvernans sont très-excusables de songer à leurs intérêts; mais ils ne doivent pas oublier ceux de leurs administrés. Les nations n'émigrent pas, diront-ils peut-être; c'est vrai : mais elles se fâchent, et c'est encore pis.

France. L'administration qui a succédé à celle de Castelreagh, a fait preuve de quelque habileté, lorsqu'elle a mis de l'importance à diminuer le fardeau des impôts. En France, au contraire, il n'a cessé d'augmenter tous les ans depuis la paix générale.

CHAPITRE VII.

De l'effet des consommations improductives par rapport au consommateur.

Les consommations comparées avec le bien-être qui en résulte.

Relativement à l'importance des consommations, nous nous sommes convaincus que l'unique dédommagement du sacrifice qu'elles nous imposent, se trouve dans la grandeur de la satisfaction qui en résulte. Cette espèce d'échange de la valeur consommée contre un besoin satisfait, est d'autant plus avantageux et influe d'autant plus efficacement sur le bien-être des hommes, que ces deux quantités sont mieux appréciées. Mais ici nous ne pouvons pas fonder nos calculs sur des données aussi sûres que dans la consommation reproductive.

Difficulté de cette comparaison.

Dans cette dernière, nous avions à comparer des quantités de même nature, une valeur avec une valeur : celle des services productifs avec celle des produits. Ces deux valeurs sont fixées par un débat contradictoire d'où résulte le prix courant des unes et des autres ; quantité positive dont les variations obéissent à des lois connues. Mais dans la consommation impro-

VII^e PARTIE.

ductive, nous sommes obligés de comparer un sacrifice avec une satisfaction. On aperçoit nécessairement quelque chose de vague et d'arbitraire dans une semblable appréciation.

Folie difficile à prouver de certaines dépenses.

L'empereur Vitellius fit servir sur sa table un plat de langues de perroquets, qui coûta énormément dans un temps où l'on n'entreprenait point de voyages de long cours. Quoique je n'aie jamais goûté d'un mets semblable, je suis fort porté à croire qu'on pouvait en trouver d'aussi bons à meilleur marché. Je n'ai pas meilleure opinion de la perle que fit broyer et qu'avala Cléopâtre. Je veux bien croire que la vanité eut la principale part à ces extravagances; je les blâme sous bien d'autres rapports; mais si ces deux fous célèbres, ou ceux qui seraient tentés de les imiter, prétendent qu'ils préfèrent une semblable volupté, à ce qu'elle coûte, quel moyen a-t-on de leur prouver rigoureusement qu'ils ont tort?

Un homme riche sera d'avis qu'un ananas n'est pas cher à 20 francs, parce que 20 francs sont pour lui peu de chose, et qu'il prend un grand plaisir à servir à des convives un fruit peu commun : il peut donc considérer comme raisonnable, une dépense qui paraîtra extravagante à un artisan. Il est seul juge de l'importance de ces deux valeurs; sa volonté n'est

dirigée par aucune règle, n'est soumise à aucun contrôle; le pauvre peut porter un jugement opposé à celui du riche, et ils peuvent avoir raison tous les deux. CHAP. VII.

S'agit-il des consommations publiques? il semble plus difficile encore d'en constater la légitimité. Dans celles que font les particuliers, c'est une même personne qui consent au sacrifice et qui en jouit; l'individu peut comparer une peine et une satisfaction qui se passent en lui-même. Mais dans les dépenses publiques, la comparaison est plus difficile, même en supposant une parfaite bonne foi dans les appréciateurs; car ce n'est pas la même personne qui décide de la dépense, qui en supporte les frais (1). Ce n'est pas même sans difficulté que le contribuable parvient à comparer la part qu'il supporte dans les dépenses publiques, avec la part d'avantages qu'il en recueille. Surtout quand il s'agit de dépenses publiques.

(1) On peut dire que dans un gouvernement représentatif, le représentant qui vote les dépenses, est en même temps le contribuable qui les paie; mais il ne paie que quelques centaines de francs et consent des centaines de millions. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui fait une application spéciale de l'argent. Il vote une somme pour l'instruction du peuple, et il est possible qu'on emploie cette somme à enseigner au peuple des sottises ou des erreurs.

VII^e PARTIE.

L'effet des dépenses est soumis à des lois.

Cependant, messieurs, quelque difficile que soit pour le public et les particuliers, l'appréciation de leurs sacrifices et des avantages qu'ils en retirent, on ne saurait la croire indifférente. Toutes les consommations n'atteignent pas également leur but, qui est de procurer une satisfaction proportionnée au sacrifice. Elles s'approchent et s'éloignent plus ou moins de ce but. Les unes ont constamment d'heureux résultats; les autres en ont constamment de fâcheux. Les effets de la consommation n'arrivent pas par hasard, non plus que ceux de la production. Il y a encore ici *des lois* dépendantes de la nature de la chose, qui veulent que les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, soient suivies des mêmes effets.

Utilité de la recherche de ces lois.

Ce sont ces lois, messieurs, dont il s'agit de faire notre profit. Si nous n'avons pas pour nous guider dans cette recherche, des principes aussi certains que dans les autres parties de l'économie politique, nous avons du moins des questions nettement posées; et, guidés par l'expérience, nous sommes en état, dans le plus grand nombre des cas, de rattacher les effets à leurs causes.

Afin de porter un jugement plus sain sur les consommations et leurs effets par rapport au consommateur, ou plutôt par rapport aux

personnes qui en supportent le sacrifice, nous examinerons d'abord celles qui se font dans l'intérêt des individus ou des familles, et ensuite celles qui se font dans l'intérêt de la société ou de la nation. CHAP. VII.

Les dépenses des particuliers font partie de l'économie générale.

Quelques personnes sont d'avis que les consommations privées ne devraient pas prendre place dans le tableau de l'économie des sociétés. Mais les richesses privées ne font-elles pas partie des richesses générales? De même que les richesses générales s'accroissent par les productions privées, lorsqu'elles sont dirigées par l'intelligence, les richesses accomplissent plus ou moins parfaitement leur destinée, suivant qu'elles sont plus ou moins habilement consommées par les particuliers ou par l'état. Le bonheur des particuliers d'ailleurs est-il indépendant de leurs consommations, et ne forme-t-il pas le principal élément de la félicité des peuples?

VII^e PARTIE. — II^e DIVISION.

DES CONSOMMATIONS PRIVÉES.

CHAPITRE VIII.

Des consommations privées les plus judicieuses.

Variété des consommations privées.

Les consommations des particuliers sont tellement variées qu'il est impossible d'en faire une classification qui les comprenne toutes ; on peut du moins signaler celles qui sont en général plus particulièrement favorables aux consommateurs. Ce sont,

1° Celles qui satisfont à des besoins réels ;

2° Celles qui sont lentes plutôt que rapides.

Mais toutes sont nécessairement subordonnées à la fortune du consommateur et aux autres circonstances sous l'empire desquelles il parcourt la route de la vie. La connaissance de la vraie nature des choses, un jugement sain et une ferme raison, sont dans cette matière les guides les plus sûrs qu'il puisse consulter.

CHAP. VIII. Celles qui satisfont à des besoins réels sont les plus judicieuses.

Par *besoins réels*, je n'entends pas seulement les besoins qu'on appelle de première nécessité, et sans la satisfaction desquels, l'homme, rigoureusement parlant, ne conserverait pas sa vie et sa santé. Un sauvage peut se contenter d'avoir ces besoins-là satisfaits; mais l'homme développé, celui qui vit au sein d'une société civilisée, en a d'autres encore qui ne lui sont pas moins indispensables dans le genre de vie qu'il a embrassé. Les naturels de la mer du Sud vivent sans habits; l'homme policé ne le peut pas. L'état d'avancement de nos sociétés, nos travaux, nos arts, nos études, nous rendent nécessaires des maisons fermées; et comme ces travaux, ces arts, ces études, sont nécessaires à notre existence sociale telle qu'elle est, on peut dire que des maisons fermées sont pour nous *de nécessité* et satisfont des besoins réels.

Les besoins réels s'étendent avec la civilisation.

Par une suite nécessaire, les besoins réels s'étendent à mesure que la société devient plus civilisée. Chez nos pères on pouvait remplir un poste dans la société sans savoir lire ni écrire. Nos ducs et nos barons d'autrefois ne signaient leurs noms qu'avec la pomme de leur épée, et appelaient leur aumônier pour lire leurs lettres, quand par hasard ils en recevaient. Au dix-huitième siècle, ils en savaient

VII^e PARTIE

un peu plus; cependant le duc de Richelieu de cette époque, ne savait pas l'orthographe, et s'en vantait. Aujourd'hui leurs successeurs rougiraient d'ignorer la grammaire. Plus tard on ne trouvera pas, dans la plus mince chaumière, une seule personne incapable de lire, d'écrire et de chiffrer. Alors ce sera un besoin réel dans toutes les familles d'enseigner aux enfans ces premiers élémens de toutes nos connaissances.

C'est pour la même raison que je mets au rang de nos besoins réels ce qui, dans l'état de nos arts, peut porter remède à nos souffrances, comme les secours de la médecine; tout ce qui nous épargne des fatigues considérables et la perte d'un temps précieux, comme d'être transportés en voiture dans nos voyages, etc.

Ils diffèrent suivant les classes.

Les besoins réels diffèrent donc selon les différens degrés d'avancement de la société; ils diffèrent encore dans les diverses classes dont elle se compose. Et quoiqu'il faille nécessairement, dans un sujet pareil, admettre quelque latitude dans le sens des expressions, cependant les esprits justes et [illegible]és s'accordent assez dans l'application qu'ils en font.

Les besoins factices n'ont point de bornes.

Outre que la satisfaction des besoins réels nous préserve de maux très-grands et qui excéderaient tous les sacrifices, les dépenses qui

en résultent ont des bornes. Les besoins factices n'en ont point. Comment évaluer, même approximativement, les exigences de l'homme qui sacrifie tout à ses fantaisies et qui donne dans les excès de la table et du jeu? CHAP. VIII.

Toute jouissance honnête et qui ne cause aucun préjudice à personne, est un bien. Elle est permise à celui qui se trouve dans une position à pouvoir se la permettre. J'observe seulement que plus la dépense s'écarte de la satisfaction des besoins réels, et moins elle fait de profit en proportion de ce qu'elle coûte. Et profitent peu.

On doit se tenir en garde contre les dépenses que l'on ne fait que par occasion et par caprice. Il en est de semblables consommations comme de ces mets que l'on mange sans appétit et seulement parce que leur présence excite nôtre gourmandise. Ils ne valent pas ceux qu'assaisonne l'appétit; ils nuisent à notre santé, et ce sont ceux-là qui coûtent le plus. Il y a peu de fortunes qui soient au-dessus des atteintes que peuvent leur porter de simples fantaisies. Franklin, dans sa *Science du bonhomme Richard*, suppose qu'un grand nombre de gens se rendent à une vente publique et se laissent tenter par des objets dont le besoin ne s'était jamais fait sentir à eux. Le bonhomme Richard leur dit : « Vous venez dans l'espoir d'avoir des Dépenses par occasion.

VII^e PARTIE. « marchandises à bon compte; mais ce qui « n'est pas nécessaire est toujours cher..... « J'ai vu quantité de personnes ruinées à force « d'avoir fait de bons marchés..... Il est plus « facile de réprimer la première fantaisie que « de réprimer toutes celles qui viennent en- « suite..... Ceux qui achètent le superflu, « finissent par vendre le nécessaire. »

Voilà d'excellens principes d'économie privée; le besoin doit toujours précéder la dépense, et j'ajouterai volontiers aux conseils de Franklin, celui-ci : Éprouvez-vous un désir que votre fortune vous permet de satisfaire, sortez et cherchez l'objet que vous désirez; mais ne prenez pas les objets qui vous cherchent (1).

Dépenses de fantaisie.

Parmi les fortunes médiocres, beaucoup de consommations qui seraient fort bien enten-

(1) A Londres les belles dames s'amusent à parcourir les boutiques avant l'heure du dîner, et font développer sous leurs yeux une multitude de marchandises. C'est une manière de passer le temps, une espèce de spectacle pour elles; mais c'est un spectacle dispendieux; car, malgré la résolution [illegible] prennent de ne rien acheter, il est rare qu'elles ne trouvent pas de bonnes raisons pour justifier l'emplette d'un article qui leur plaît, et auquel elles n'auraient jamais songé si elles n'avaient pas été promener leur curiosité.

ducs, fort désirables, restent en souffrance parce que l'on a consacré à des fantaisies, l'argent qu'elles auraient réclamé. Un bijou, un meuble recherché, une partie coûteuse, ont absorbé l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour être mieux chauffé en hiver, mieux rafraîchi en été, pour tenir son escalier éclairé le soir, pour réparer les parties délabrées, vieillies ou malpropres, de son appartement ou de sa maison. Encore ne veux-je rien dire de l'inconduite positive qui absorbe plus d'argent que tout le reste; surtout du jeu avec lequel, dans l'espace de peu d'heures, la fortune se change en misère, et la gaîté en désespoir. CHAP. VIII.

Les besoins factices ont d'autres inconvéniens. C'est là que l'on rencontre la satiété qui affadit pour nous toutes les jouissances, et les excès qui amènent presque toujours des chagrins plus grands que les plaisirs qu'ils ont procurés. Si une courte satisfaction entraîne une longue souffrance, on peut dire que celui qui a fait un semblable marché, a employé son argent à acheter une peine. On ne saurait l'employer plus mal. La satiété.

On voit des femmes sacrifier des sommes considérables pour soutenir, quelquefois par pure vanité, un procès qui troublera le repos de leurs nuits, qui les obligera à compulser des Dépenses faites pour se procurer des chagrins.

VII[e] PARTIE. paperasses, à suivre des audiences, à recevoir des mortifications. On prétend qu'en Corse, il n'est pas difficile de trouver un assassin qui vous délivre d'un ennemi moyennant un salaire fort modéré. Je ne parle pas du crime que l'on commet pour se satisfaire ainsi; mais ne pensez-vous pas que la triste satisfaction que l'on goûte à se venger, doit être bien vite surpassée, si ce n'est par les peines du remords, au moins par les inquiétudes qu'une représaille, toujours à craindre, doit enfanter? « N'employez pas « votre argent, nous dit Franklin, à acheter « un repentir. »

2° *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides.*

Consommations lentes. Les produits qui se consomment lentement, comme des habitations propres et riantes, procurent à leurs consommateurs une jouissance long-temps prolongée à proportion de ce qu'ils coûtent. La dépense que l'on fait pour se les procurer, a donc quelque chose de plus avantageux, que celle qui ne procure qu'une satisfaction passagère. Quand on achète un volume de six francs et qu'on en a soin, on peut le lire ou le consulter pendant [illegible] années; on peut le faire servir à l'instruction de ses enfans, le prêter à ses amis, le laisser à ses héritiers. Il rend un long service, principale-

mé[illegible] c'est un livre d'instruction. Mais si l'on emploie le même prix de six francs, à une bouteille d'excellent vin, la satisfaction que l'on en tire, et que je suis loin cependant de mépriser, ne durera que quelques minutes. Je ne blâme point cette dernière consommation; il s'en trouve de plus rapides et que l'on peut se permettre, quelque sage que l'on soit; mais au total les consommations lentes sont préférables, parce que si les jouissances qu'elles procurent sont moins vives, elles sont en somme, à prix égal, les plus considérables. CHAP. VIII.

Objets d'un grand usage.

Elles le sont surtout si l'on est appelé à faire usage fréquemment de l'objet consommé. Un logement sain, commode et agréable, est une dépense bien entendue. L'agrément d'un logement, sa propreté, la gaîté de son aspect, le bon goût des meubles qui le garnissent, sont des avantages qui coûtent quelque chose, mais dont on jouit tous les jours, et pour ainsi dire dans toutes les minutes de la vie. Si vos revenus sont suffisans pour acquérir ces avantages, en vous les procurant vous faites donc un bon emploi de vos revenus. Dans l'état actuel de nos mœurs, [illegible] famille d'une fortune médiocre, paiera peut-être trois ou quatre cents francs de plus le loyer d'un appartement qui, à égalité d'étendue, sera plus agréable et plus

VII^e PARTIE. commode qu'un autre. Cet excès de dépense, qui fait environ un franc par jour, n'atteint pas à celles qu'occasionnent les moindres fantaisies pour la table, la toilette, ou les divertissemens, et embellit presque tous les instans de toute une famille.

Ils peuvent aisément être réformés.

Adam Smith trouve un autre avantage dans la dépense qu'on fait en objets durables. C'est une dépense dont on peut facilement réformer l'excès. « On ne peut, ajoute-t-il, réduire sa « table ou son train de vie, sans que le public « s'en aperçoive. Une réforme à cet égard, « est une espèce de confession qu'on a tenu « une conduite inconsidérée. Peu de person- « nes en conséquence ont le courage de ré- « duire leur dépense journalière, quand elle « a été poussée trop loin. On ne s'arrête que « lorsque la ruine et le discrédit en font la « loi. Mais si quelqu'un a trop dépensé en « bâtimens, en meubles, en livres, en ta- « bleaux, un changement de conduite de sa « part, ne surprend personne. La dépense « qu'il a faite, lui rend inutile toute dépense « ultérieure; et quand il s'arrête, on peut « croire, non pas qu'il a [illegible] moyen « mais qu'il a satisfait toutes ses fantaisies (1). »

(1) Richesse des Nations, liv. II, chap. 3.

Smith pouvait ajouter que le mal qu'on s'est fait ainsi n'est pas irrémédiable, puisque celui qui a acquis trop d'objets durables, peut encore en revendre une partie au besoin. CHAP. VIII.

Les consommations les plus rapides de toutes, sont celles que l'on fait des services personnels, et vous les consommez souvent sans aucune jouissance. Les personnes qui ont un nombreux domestique n'en sont pas servies constamment. Le temps que perdent les laquais oisifs est un temps que vous payez et dont vous ne jouissez pas. Je sais que c'est un faste qui chatouille l'amour-propre dans certaines occasions; mais ce faste coûte cher à proportion de l'agrément qu'il procure. Les seigneurs d'autrefois entretenaient, dans leurs châteaux, des trains nombreux de domestiques et de gentilshommes. Ils fesaient par là une immense consommation d'une chose précieuse : je désigne ainsi les services d'hommes forts et bien constitués, services qu'ils payaient par l'entretien, tout au moins, des gens qui composaient cette suite, et dont ils ne retiraient pas un avantage proportionné à ce sacrifice. Consommation de services personnels.

Les maisons opulentes de nos jours consomment, suivant moi, plus habilement leurs revenus. On embellit sa résidence; elle est plus vaste, plus commode; elle est meublée avec L'art de dépenser perfectionné.

VII^e PARTIE. goût, embellie par les chefs-d'œuvre de l'art; les jardins en sont rians, habilement tracés, entretenus avec soin, et enrichis d'une immense variété de végétaux. Tout cela n'occupe peut-être pas un moins grand nombre de travailleurs; mais leurs services font bien plus de profit. C'est un avantage que les gens riches doivent à l'organisation sociale des modernes, qui, tout imparfaite qu'elle est encore, est néanmoins infiniment supérieure à celle des temps qui nous ont précédés.

Les maisons et les meubles sont des produits fort durables, et sous ce rapport présentent des consommations profitables; mais c'est en supposant que leur renouvellement ne soit pas plus profitable encore. Mon idée va prendre un corps à l'aide d'un exemple dont je me suis déjà servi (1).

Maisons, ne doivent pas durer trop long-temps.

Un propriétaire songe à faire bâtir une maison d'habitation pour sa famille. S'il la fait en pierres de taille, avec une forte charpente et toutes les précautions qui assurent une longue durée, elle coûtera, je suppose, cent mille francs, et durera l'éternité. S'il la fait en matériaux légers, elle ne lui coûtera que 50 mille francs et ne durera que 45 ans. Lui convient-il

(1) II^e partie de ce Cours, chap. 12.

d'acheter le produit durable, c'est-à-dire de bâtir pour l'éternité? Lui convient-il de faire une maison qui, au bout de 45 ans, ne sera plus bonne qu'à être démolie? CHAP. VIII.

Dans tous les cas il a 100 mille francs à dépenser. Or, je dis que s'il fait bâtir la maison de 50 mille francs, il lui restera 50 mille francs à placer à intérêts composés. Cette somme sera doublée par les intérêts au bout de 15 ans, et par conséquent se trouvera portée à 100 mille francs. Elle sera doublée encore une fois 15 ans plus tard; elle s'élèvera à 200 mille francs; et cette dernière, doublée encore au bout de 15 ans, ne s'élèvera pas à moins de 400 mille francs lorsque 45 ans seront écoulés. Il est vrai qu'alors le propriétaire dont il est question, ou ses enfans, se trouveront possesseurs d'une maison qui, ayant été bâtie en matériaux légers, ne vaudra plus rien; mais aussi ils seront possesseurs de 400 mille francs de plus que s'ils avaient bâti un édifice plus solide; et en supposant qu'ils veuillent remplacer leur maison de 50 mille francs par une autre pareille, ils auront toujours gagné 350 mille francs à prendre ce parti.

Dans les deux cas, la jouissance recueillie aura été pareille; car une maison faite en matériaux légers, peut recevoir tous les orne-

VII^e PARTIE. mens, tous les agrémens d'une maison plus somptueuse; dans les deux cas, et malgré l'inégale durée des produits, la jouissance aura été une consommation lente, éternelle même; car une maison qu'on rebâtit avec profit tous les 45 ans, peut être considérée comme un bâtiment éternel (1).

Argenterie doit être peu massive.

On peut faire une observation du même genre sur les meubles d'argent trop massifs. Une cuillère légère rend autant de service qu'une plus pesante; elle est même plus maniable; et avec ce qui lui manque en matière, on

---

(1) Il est inutile d'entrer dans le détail des autres avantages et des autres inconvéniens d'une construction légère et peu durable. Par exemple, il n'est pas sans inconvénient pour une famille d'avoir à quitter la maison qu'elle habite pendant qu'on en reconstruit une autre. Cette reconstruction fait qu'on perd beaucoup d'objets de décoration intérieure qui ne peuvent pas s'employer de nouveau; mais compterait-on pour rien l'avantage de modeler une maison nouvelle sur des besoins nouveaux? Au bout de quarante-cinq ans, les modes ont changé, une famille n'est plus composée des mêmes individus; elle a besoin dans son logement d'avoir des distributions différentes. C'est un avantage aussi d'une maison légère, qu'elle est plus grande en couvrant le même terrain, parce que les murs et les planchers ont moins d'épaisseur.

peut la renouveler tous les quatorze ans si elle c'est usée. CHAP. VIII.

Il ne faut pas appliquer la même règle aux objets qui s'usent rapidement, comme les étoffes ou le linge; on ne saurait y employer de trop bons matériaux; car en même temps qu'on en consomme la matière, on consomme la main-d'œuvre qui s'y trouve incorporée. La façon d'une étoffe est la même, soit que la matière en soit bonne ou mauvaise; on en peut dire autant du transport de la marchandise, de son emballage, de son magasinage. Tout ce travail qui a été le même, qui a coûté autant pour une mauvaise étoffe que pour une bonne, est plus vite consommé quand le produit est de courte durée. Il convient donc, quelque fortune qu'on ait, de consommer les meilleures qualités, sauf à les payer plus cher.

Objets durables avantageux à consommer.

Mais ce genre d'économie est souvent interdit à l'indigence et à l'ignorance. A l'indigence parce qu'elle ne peut pas toujours faire l'avance d'un premier déboursé plus avantageux, quoique plus cher (1).

L'indigence et l'ignorance s'opposent aux bonnes consommations.

(1) C'est la même raison qui oblige de pauvres ménages à aller acheter au détail, du bois ou du charbon qui leur reviennent plus cher que s'ils les prenaient au chantier.

VII^e PARTIE. L'ignorance de son côté s'oppose à cette économie, parce que pour préférer les bonnes qualités, outre qu'il faut savoir pour quelle raison elles sont préférables, il faut de plus s'y connaître; car le consommateur est servi comme il veut l'être.

Si j'ai blâmé les consommations rapides, faites attention, messieurs, qu'il n'était question que de consommations stériles. Dans cette sorte de consommations il ne s'agit que de besoins satisfaits, de jouissances qu'il est de notre intérêt de prolonger. Quand il était question de consommations reproductives, c'était tout autre chose. Plus celles-ci vont vite, moins la production languit; et plus tôt les avances qu'on a faites sont remboursées, plus tôt on possède les moyens de renouveler des opérations lucratives.

CHAPITRE IX.

Des consommations de la famille.

La consommation y commande la dépense.

Les dépenses d'un ménage se composent d'approvisionnemens de tous genres qu'on renouvelle à mesure qu'ils sont épuisés, et le renouvellement de ces provisions a lieu d'autant plus fréquemment que la consommation va plus vite. Une provision de sucre durera 36 jours dans une maison bien réglée, où les provisions sont tenues sous la clef, où le gaspillage est impossible, et où les consommations sont uniquement déterminées par le bien-être dont la famille peut raisonnablement jouir selon sa fortune et le rang qu'elle occupe; tandis qu'une provision semblable, dans une situation pareille, mais dans une maison moins bien réglée, ne durera que 30 jours au lieu de 36. Dans l'une et l'autre maison, l'approvisionnement étant achevé, il faudra faire un nouvel achat; mais dans la dernière il faudra renouveler cet achat douze fois dans l'année, tandis que dans l'autre, il ne faudra le renouveler que dix fois.

VII^e PARTIE.

Faites une semblable expérience pour tous les articles de dépense, et vous reconnaîtrez que ce ne sont point les achats qui appauvrissent les maisons mal réglées; mais les consommations en nature des objets qu'il faut remplacer à mesure qu'ils sont détruits.

Influence de la femme dans l'économie des maisons.

C'est en raison de l'influence que les femmes exercent sur les consommations de tous les jours et de tous les instans, sur la conservation des provisions, des habits, des meubles, etc., que ce que l'on appelle une bonne ménagère est une personne si précieuse pour les familles, surtout dans les fortunes médiocres. Le goût de la dissipation, le besoin d'être souvent hors de chez soi, coûtent plus quelquefois par les gaspillages qu'ils introduisent, que par les dépenses positives qu'ils occasionnent. Les grandes maisons elles-mêmes, sont plus souvent ruinées par l'incurie des femmes de charge et des intendans, lorsque les maîtres négligent de surveiller leur administration, que par leurs infidélités.

Le bon ordre rend possible la libéralité.

Le bon ordre est d'autant plus recommandable chez les personnes riches, que sans le bon ordre on ne saurait être libéral. Une famille rangée n'éprouve jamais ces embarras qui obligent quelquefois de recourir aux services d'autrui, et le bien qu'elle fait est toujours gratuit;

tandis que le prodigue qui vous accable de ses profusions ce mois-ci, viendra vous emprunter le mois prochain (1). CHAP. IX.

Partout où l'on peut facilement se procurer en tous temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de gros approvisionnemens. Ils occupent de la place, se détériorent, et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs (2); enfin ce sont des valeurs mortes, des capitaux oisifs qui pourraient rapporter un revenu. Les grosses provisions sont une manie de province. Née à des époques où le commerce était imparfait, et où l'on n'avait pas la possibilité d'acheter certains objets lorsque l'époque de la foire était passée, cette coutume s'est conservée par vanité; on se glorifie des gros approvisionnemens. La même faiblesse se rencontre moins dans les Dangers des gros approvisionnemens.

(1) On lit dans les Mémoires du siècle dernier que madame Geoffrin, quoique sa fortune fût médiocre, ne ferma jamais sa maison aux gens de mérite, ni sa bourse aux malheureux; et pour que la légèreté des gens du monde ne lui fît pas un crime de son économie, elle fit graver sur ses jetons cette maxime : *L'économie est mère de la libéralité.*

(2) J'ai vu des maisons dont les provisions de linge étaient usées dans les armoires avant d'avoir servi.

VII^e PARTIE. grandes villes, où chacun s'inquiète peu de ce que fait son voisin, et où la facilité de se procurer les choses avec de l'argent, au moment qu'on les désire, rend superflu ce genre de précaution. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand.

Suppression des nombreuses garde-robes.

Un progrès économique de ce siècle, est la suppression de ces énormes provisions de vêtemens qu'on appelait des *garde-robes*. La simplicité des habits, surtout pour les hommes, n'admettant que peu de variété, on n'a pas besoin d'avoir à la fois un grand nombre d'habits; on s'attache uniquement à les renouveler quand ils perdent leur fraîcheur. On en est plus proprement vêtu et à moins de frais (1).

Il consiste de

Un des meilleurs préceptes de l'économie

(1) Les anciens poussaient cette folie plus loin que nous. « On dit qu'un jour Lucullus ayant été prié de « prêter cent manteaux de pourpre pour la représen- « tation d'une tragédie : Le moyen, dit-il, d'en avoir « un si grand nombre! cependant je chercherai et je « vous enverrai tous ceux qui se trouveront chez moi. « Le lendemain il écrivit qu'il en avait cinq mille et « qu'on pouvait les faire prendre, en tout ou en par- « tie. » Horace, Ép. 6, liv. I.

est de payer tout comptant, autant qu'on le peut. Outre qu'on obtient les choses à meilleur marché, on est assuré par là de ne consommer que des revenus acquis. Acheter à crédit, c'est emprunter au marchand ; or, emprunter pour consommer stérilement, approche beaucoup de l'inconduite. Lorsque vous empruntez, vous consommez votre revenu par avance ; vous vous imposez donc une privation pour le mois suivant, pour l'année prochaine. Quant à ceux qui, en achetant à crédit, se flattent d'être dispensés du paiement, ils sont bien plus coupables : ce n'est pas leur bien qu'ils consomment, c'est le bien [illegible] qui. CHAP. IX. payer tout comptant.

L'habitude d'acheter à crédit excite toujours à outre-passer les bornes que l'on doit prescrire à sa dépense ; il est si aisé d'acheter sans débourser ! Mais alors on est dupe d'une illusion, et quelquefois on marche à sa perte sans éprouver ces obstacles, ces inconvéniens salutaires qui vous auraient averti à temps de ne pas aller jusqu'au bout.

Il convient même d'avoir toujours un peu d'argent en réserve pour les besoins imprévus ; car l'expérience nous apprend que les dépenses vont presque toujours au-delà de ce que l'on avait présumé ; et quand on n'est pas en mesure d'acquitter sur-le-champ une dépense Besoins imprévus.

VII^e PARTIE. devenue nécessaire, la considération personnelle en souffre toujours quelque peu. Les revenus courans non-seulement doivent pourvoir aux consommations courantes, mais réparer les pertes futures.

CHAPITRE X.

De la prodigalité et de l'avarice.

Les deux significations du mot *économie*.

Le mot *économie* a deux significations bien distinctes. On désigne quelquefois par ce mot les lois qui régissent l'intérieur des corps organisés, des communautés, des peuples. C'est en ce sens que l'on dit l'*économie animale*; l'*économie d'une prison*; l'*économie sociale* ou *politique*.

D'autres fois le mot *économie* est synonyme d'épargne. En ce sens l'économie consiste à ménager pour l'avenir les ressources que nous avons à notre disposition; à comparer le service qu'elles nous rendraient dans le moment présent, avec le service qu'elles pourront nous rendre plus tard. C'est dans ce dernier sens que nous devons nous occuper en ce moment-ci de l'économie.

Sur un navire dont la navigation s'est prolongée, et auquel il reste encore un long trajet à parcourir, si l'on craint de manquer de vivres, on diminue les rations, on les *économise*; on se prive d'une partie de sa subsis-

VII^e PARTIE. tance, par cette considération que dans un besoin extrême, cette subsistance économisée, en conservant l'équipage, rendra un bien plus grand service que dans le moment où l'on est, et où l'on peut à la rigueur s'en passer.

Voilà l'image de l'économie.

Caractère de la prodigalité.

Lorsque l'on est porté à s'exagérer les besoins futurs, et à leur attribuer une importance qu'ils n'ont pas, on tombe dans l'avarice. Lorsqu'au contraire, on ne tient pas assez de compte des besoins futurs, lorsqu'on sacrifie l'avenir au présent, on donne dans la prodigalité. La véritable économie dans les dépenses, consiste dans une comparaison *judicieuse* du service que plus tard nous pouvons tirer d'une chose, avec le service que nous en pouvons tirer dès à présent.

L'économie applicable à toutes sortes de biens.

Remarquez que l'économie, dans le sens que je viens de signaler, peut s'appliquer presque à toutes sortes de biens. On économise son temps, son crédit, sa santé, aussi bien que ses richesses. Le fils adoptif de César, Auguste, fut économe de son pouvoir, et par là il sut l'augmenter jusqu'à la fin de sa carrière. Bonaparte ne fut pas économe du sien, et c'est ce qui le perdit. Il usa jusqu'à la bonne volonté du peuple français, qui fut immense pour lui, et il ne la trouva plus au moment du besoin.

L'économie du temps consiste à exécuter dès à présent ce qu'il faudrait de toute nécessité exécuter plus tard. L'ouvrage du jour laisse libre l'emploi du lendemain. CHAP. X.

L'économie dans les dépenses est la seule qui ne sorte pas de notre sujet. C'est à l'aide d'une sage économie que les familles pourvoient à l'éducation des enfans, à leur établissement, et aux soins que réclament les vieillards. Sans elle les plus grandes fortunes n'ont rien d'assuré. Mais elle exige des qualités qui ne sont pas communes. Pour se résoudre volontairement à une privation que la raison conseille, il faut être capable d'un certain empire sur soi-même, il faut sacrifier le présent qui vous sollicite, l'occasion qui vous invite, pour un avenir moins pressant; il faut même, au besoin, pouvoir résister aux désirs des personnes les plus chères, pour suivre les avis d'une raison quelquefois austère. On n'est pas économe sans quelque effort; or, un effort, toutes les fois qu'il est utile, est une vertu. Bons effets de l'économie.

La prodigalité n'a d'autre règle que le caprice. Les conseils de la prudence et de la raison sont à ses yeux des calculs sordides. Suivant elle, l'argent n'est bon qu'à être dépensé, comme si toute espèce d'emploi était indifférent. Tout ce qu'elle fait est l'œuvre de La prodigalité est faiblesse.

VIIe PARTIE. la démence ou tout au moins de l'excessive faiblesse. Le prodigue est l'émule d'un enfant, d'une petite maîtresse, incapables de résister à leurs moindres fantaisies.

Des amusements mal entendus.

L'amour du plaisir inspire beaucoup de folles dépenses qui ne répondent point à leur but. Les gens riches sont fort enclins à se persuader que toutes les jouissances peuvent être acquises à prix d'argent; que ce n'est point leur affaire de chercher des moyens d'être amusés; ils laissent le soin de les divertir, aux gens qui ont besoin de gagner. Qu'arrive-t-il? Les riches demeurent en proie au supplice du désœuvrement et de l'ennui. La vérité est qu'une fois que nos premiers besoins sont satisfaits, nous jouissons beaucoup moins par les impressions que nous recevons du dehors, que par celles dont la source est en nous-mêmes. La nature a attaché un plaisir très-vif à l'exercice de nos facultés physiques et morales. Le spectateur d'une comédie bâille quelquefois; mais l'auteur de la pièce, le directeur qui la monte, l'acteur qui la joue, ne bâillent jamais.

Des amusements mal entendus.

Pour échapper à ce malheur, un homme riche, quand il a du mérite, se fait acteur, non sur un théâtre, mais sur la scène du monde. Tantôt, comme Malesherbes, il recueille des végétaux étrangers, qu'il acclimate par des

grés, et dont il enrichit le sol de la patrie. Tantôt il cultive les lettres comme Helvétius, ou à l'exemple de Turgot et de Ricardo, il remonte aux sources de la prospérité publique. Si son goût le porte vers les sciences, comme Lavoisier, il leur consacre son temps et sa fortune. CHAP. X.

Emploi des richesses.

Lors même qu'il n'a aucun de ces talens qui attirent les regards, il peut jouer un rôle honorable et même important. Celui qui peut, en s'aidant de ses lumières et de celles des autres, acheter avec discernement les productions des arts, les collections, les livres qui se recommandent par quelque mérite, exerce une sorte de magistrature, puisqu'il a des encouragemens et des récompenses à distribuer. Que de services ne peut-il pas rendre de sa personne et de sa bourse! Il est vrai qu'il y faut du discernement et des ménagemens : du discernement pour n'être pas dupe de l'intrigue et ne favoriser que le mérite; des ménagemens, pour ne pas blesser des amours-propres. Mais cela même occupe, et l'occupation fait la vie. L'oisiveté ne convient qu'à la sottise. C'est une dégradation des plus nobles facultés de l'homme.

On a beau dire que l'on manque des talens nécessaires pour faire un bon usage de sa fortune : vain prétexte fourni par l'indolence et la paresse. Pour produire, pour gagner, sans

VIIe PARTIE. doute il faut quelques talens spéciaux : pour dépenser convenablement, il ne faut que du bon sens et de bonnes intentions, accompagnés de quelques soins; car rien de bon ne s'opère, si l'on n'y donne des soins.

L'avarice est faiblesse. L'avarice est une faiblesse comme la prodigalité. Celle-ci ne sait pas résister à une fantaisie; l'avarice ne sait pas surmonter une terreur.

N'est-il pas faible, en effet, l'avare qui pousse la crainte de se voir dépourvu, jusqu'à se priver de tout? Qu'on prenne les plus grandes précautions pour placer solidement sa fortune, rien de mieux; qu'on la divise en plusieurs placemens de natures diverses, afin de diviser les risques et de n'être pas exposé à tout perdre, c'est agir prudemment : mais une fois qu'on a pris les précautions qu'indique la sagesse, il faut savoir courir de bonne grâce les hasards qui accompagnent toutes les choses humaines. L'avenir a ses dangers; il faut savoir les braver. L'homme ne se serait pas rendu maître de l'univers, s'il n'avait su braver le péril de la mer. Que dis-je? dans le monde le plus tranquille nous sommes entourés de dangers. Notre vie est menacée par la chute d'une tuile, par la rencontre d'un chien enragé; un

poison peut se mêler accidentellement dans nos alimens; un tremblement de terre, l'imprudence d'un voisin, le bras d'un scélérat ou d'un maniaque peuvent nous atteindre, jusqu'au sein de nos maisons. Il y a de la pusillanimité, malgré tant d'accidens possibles, à ne pas s'avancer d'un pas ferme dans le chemin de la vie. Sacrifier le bien-être de sa famille, le sien propre, sa considération, sa santé, quelquefois sa vie, pour un avenir qui n'arrivera peut-être jamais; se priver de tout, de peur d'être privé de tout, c'est folie. Ce n'est pas éviter le mal : c'est y tomber. CHAP. X.

L'avarice plus rare qu'autrefois.

Au reste, l'avarice est beaucoup plus rare qu'autrefois. Il n'est pas probable que la nature humaine ait subi un changement; mais les circonstances où elle se trouve, sont fort différentes de ce qu'elles ont été. Dans les temps de barbarie, et même depuis, on avait beaucoup moins d'occasions de tirer parti de son argent. Les entreprises industrielles étaient petites, rares et hasardeuses. Point de grands voyages maritimes; point de grandes entreprises d'agriculture, ni surtout de manufactures; elles auraient été trop exposées aux ravages de la guerre, à la fureur des persécutions religieuses, aux brigandages de toutes espèces. Nous ne laissons pas d'avoir eu des

VII^e PARTIE. échantillons de tout cela, mais c'étaient des orages passagers; de grandes étendues de pays n'y ont jamais été exposées de notre temps, même dans les contrées qui ont été le théâtre de la guerre. Et là où il y a eu des ravages, les vainqueurs aussi bien que les vaincus se sont empressés de les réparer. Leur intérêt les y invitait, et les vrais intérêts des princes et des peuples sont un peu mieux entendus qu'autrefois, sans l'être complétement.

Le vice du siècle est la cupidité.

Quand on veut s'assurer une fortune maintenant, on ne thésaurise plus guère; on prend d'autres moyens. Pour ne parler que des moyens honnêtes, et (il faut le dire à la louange de la nature humaine) ce sont les plus généralement employés, on s'industrie, on se donne plus de peine, on fait travailler son imagination, on s'avise de plus de moyens différens, soit pour multiplier ses spéculations, soit pour étendre ses affaires. On y est favorisé par les mœurs et par une aisance plus générale qui, d'une part, ont accoutumé chacun, suivant son état, à des consommations moins mesquines; et qui, de l'autre, refusent toute considération, et même tout moyen de gagner, à celui qui mène un genre de vie trop sordide. Comme les besoins se sont multipliés, le vice du siècle est plutôt la cupidité, l'avidité, que l'avarice; mais si je

m'étendais sur les causes et sur les conséquences de la cupidité, j'envahirais le domaine de la morale. Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer que les moralistes ne devraient pas demeurer étrangers à l'économie sociale. A quoi bon prêcher contre l'avarice si elle a peu de dangers, et si dans notre situation économique tout doit tendre de plus en plus à la décourager? et comment prêcher avec succès contre la cupidité, avant d'avoir modifié des institutions sociales qui toutes sont propres à lui donner un nouveau degré d'énergie? CHAP. X.

CHAPITRE XI.

Influence des lois et des coutumes des peuples sur les dépenses des particuliers.

Les lois agissent de deux façons.

Les lois des nations influent de deux manières différentes sur les consommations des particuliers, et par conséquent sur les dépenses qui ont pour objet d'y pourvoir. Tantôt c'est directement, en restreignant, ou même en proscrivant tout-à-fait, certaines consommations, comme font les lois somptuaires; tantôt c'est indirectement, en rendant la production de certains objets plus difficile ou plus dispendieuse; deux mots qui, en économie politique, signifient la même chose.

Vrais motifs des lois somptuaires.

On a fait des lois somptuaires, des lois pour borner la dépense des particuliers, chez les anciens et chez les modernes; on en a fait sous des gouvernemens républicains et sous des gouvernemens monarchiques. On n'avait point au vue la prospérité de l'état, car on ne savait point, on ne pouvait point savoir encore si de telles lois influent sur la richesse générale. D'après les préjugés anciens, on devait même

croire qu'elles lui sont contraires. On leur donnait pour prétexte la morale publique, partant de cette supposition que le luxe corrompt les mœurs; mais le véritable motif n'a presque jamais été celui-là non plus. Dans les républiques, les lois somptuaires ont été rendues pour complaire aux classes pauvres qui n'aimaient pas à être humiliées par le luxe des riches. Tel fut évidemment le motif de cette loi des Locriens qui ne permettait pas qu'une femme se fît accompagner dans la rue par plus d'un esclave. Tel fut encore celui de la loi *Orchia*, à Rome, loi demandée par un tribun du peuple, et qui limitait le nombre des convives que l'on pouvait admettre à sa table. Dans les monarchies, au contraire, les lois somptuaires ont été l'ouvrage des grands, qui ne voulaient pas être éclipsés par la bourgeoisie. Tel fut, on n'en peut douter, le motif de cet édit de Henri II, qui défendit les vêtemens et les souliers de soie, à d'autres qu'aux princes et aux évêques. CHAP. XI.

Le législateur est incapable de juger les consommations privées.

Je ne prétends examiner ici les lois somptuaires que sous le rapport économique. Tout ce qui tend à réduire les dépenses que nous avons appelées mal entendues, semble devoir être favorable aux bonnes consommations, à celles qui concourent plus sûrement au bien-

VII^e PARTIE. être des citoyens et du public ; mais pensez-vous que le législateur soit mieux en état de régler leurs consommations qu'il ne l'a été de diriger leurs productions? Les raisons qui déterminent les particuliers relativement à leurs dépenses, varient à l'infini. L'autorité peut-elle entrer dans tous les motifs, connaître toutes les ressources, apprécier toutes les excuses? Telle maison est désordonnée qui reçoit dix convives; telle autre est modérée qui en reçoit vingt : si la loi fixe le nombre des convives à quinze, elle n'atteint pas son but dans le premier cas, et le passe dans le second.

Ni les productions qui conviennent au public.

Quel législateur en outre est assez sage pour prévoir la consommation qu'il est utile à l'état d'empêcher, et celle qu'il convient d'encourager? Si l'on eût réussi à borner en France la consommation des soieries, croit-on que les villes de Lyon, de Nimes, de Saint-Étienne, eussent perfectionné les produits de leur industrie, et qu'elles fussent parvenues au degré de prospérité où nous les voyons? Croit-on que la culture de la soie se fût répandue dans les départemens du midi, au point de suffire bientôt à nos fabriques, et de fournir dans quelques années à des exportations? En bornant de certaines consommations, qui peut répondre de ne pas borner la consommation totale? La doctrine

que je vous ai développée est, en somme, qu'il ne faut pas consommer pour consommer, c'est-à-dire lorsqu'il n'en résulte ni profit, ni plaisir; or, du moment qu'on laisse les hommes à eux-mêmes, leur propre intérêt les invite à suivre ce précepte. Il n'est pas besoin d'une loi pour cela; et j'appliquerais volontiers ici une phrase qu'Adam Smith applique à la production : « Nul gouvernement n'est plus insensé que « celui qui se croirait assez sage pour en savoir « à cet égard plus que les particuliers dont il « aurait la prétention de régler les dépenses. « Les rois et les ministres, dit Smith dans un « autre endroit (1), sont les plus grands dé- « pensiers de la terre. Qu'ils règlent leur pro- « digalité, avant de s'inquiéter de celle des « autres. Si l'état n'est pas ruiné par leurs « extravagances, il ne le sera jamais par celles « de leurs sujets. »

CHAP. XI.

Ajoutons que les lois somptuaires entreprennent sur les droits des nations. La société, qui est au-dessus du gouvernement, veut la propriété; elle ne peut pas ne pas la vouloir, parce que sans la propriété point de société (2);

Lois somptuaires contraires au droit

(1) Liv. II, chap. 3.

(2) Voyez-en les preuves dans ce Cours, 1re partie, chap. 27.

VII^e PARTIE. or, la propriété suppose dans chaque particulier le droit de disposer de son bien, d'en abuser, s'il veut. Lorsque le gouvernement l'en empêche, il agit donc contre les intérêts et le vœu de la société, qu'il est de son devoir de protéger. Il serait superflu de s'autoriser de l'exemple des états les plus populaires de l'antiquité ; « Les anciens, dit Condorcet, qui « dans plusieurs de leurs institutions politiques « ont montré une profondeur de vues et une « sagacité que nous admirons avec raison, « ignoraient les vrais principes de la législa- « tion et comptaient pour rien la justice. Ils « croyaient que la volonté publique a droit « d'exiger TOUT et de les soumettre à TOUT ; « opinion fausse, dangereuse, funeste aux « progrès de la civilisation et des lumières, « et qui ne subsiste encore que trop parmi « nous (1). »

Il n'est au reste aucunes lois qui soient plus aisément éludées, et qui tombent plus promptement en désuétude, que les lois somptuaires : l'autorité publique n'est point intéressée à leur exécution.

De l'impôt somptuaire.

Sans proscrire directement de certaines con-

(1) Notes sur le Voltaire de Kelh, tome 18, page 97, édition in-8°.

sommations auxquelles les gouvernemens trou- CHAP. XI.
vent des inconvéniens; ils se contentent quelquefois d'y mettre des obstacles par le moyen de l'impôt. C'est ainsi qu'en Angleterre on a soumis à des droits, non-seulement les carrosses, mais les chiens, la poudre à poudrer, les montres de poche, etc.

En admettant l'impôt comme une nécessité, il vaut mieux sans doute qu'il porte sur des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les besoins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop délicate ou dans une vanité puérile. Mais il ne faut pas croire que, absolument parlant, on fasse le bien de l'état en empêchant les dépenses de luxe. Cela n'est utile que lorsque le luxe fait tort à des dépenses qui seraient mieux entendues. C'est un luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre. Autrefois un petit marchand, un homme de la campagne, voyageaient à pied, ou tout au plus sur une méchante haridelle. Aujourd'hui, dans une voiture suspendue, ils franchissent cinquante lieues en vingt-quatre heures, au moyen de voitures publiques mul-

tipliées et commodes ; la production et la consommation de la société n'en ont été que plus actives.

Il ne convient pas de proscrire les superfluités.

On pourrait très-bien se passer de café, de tabac, puisque l'on s'en est passé pendant des siècles ; mais pourquoi se priver de ce qui fait plaisir, s'il n'en résulte aucun inconvénient, ni pour la santé, ni pour la prospérité publique ? Une jouissance n'est à blâmer que lorsqu'elle n'est pas proportionnée à ce qu'elle coûte, et lorsqu'elle pourrait être remplacée par une jouissance supérieure qui ne coûterait pas plus. Une nation qui produirait et consommerait chaque année pour cinq milliards de produits, ferait quelques progrès si elle venait à produire cinq milliards et vingt millions, dussent ces vingt millions être employés à acheter du tabac, qui est peut-être la plus superflue des superfluités (1).

Somptuosités prescrites par les lois.

Les consommations ne sont pas toujours restreintes : elles sont quelquefois provoquées

(1) La consommation du tabac n'est citée ici que comme un exemple, et dans la supposition que l'usage qu'on fait de cette plante n'a aucun inconvénient relativement à la santé ou à la propreté des personnes.

par les lois. Si les cérémonies du culte étaient somptueuses, et s'il n'était pas permis de s'y soustraire; si la législation était obscure et embrouillée, et obligeait les citoyens à recourir sans cesse à l'aide des légistes, la nation prise en masse serait excitée à des consommations qui ne contribueraient en rien à ses jouissances. CHAP. XI.

Les maux ne sont pas utiles parce qu'il est utile de les soulager.

Il a passé par la tête de certains hommes d'état, que les procès étaient un bien en ce qu'ils fesaient vivre un bon nombre de juges et d'officiers ministériels (1). C'est comme si l'on prétendait que le mal de dents est un bien parce qu'il fait vivre les dentistes : sans doute quand on souffre un grand mal de dents on est heureux de trouver un dentiste habile qui vous débarrasse du mal qui vous tourmente; mais on aurait été plus heureux encore de n'être pas obligé de recourir à son art. L'intérêt de la société est d'éloigner autant que possible le besoin des remèdes au physique

(1) Il est inutile de répéter ici ce qui a été démontré plus haut (chap. IV de cette partie), que les consommations ne sont un bien qu'en raison des besoins qu'elles satisfont ou des plaisirs qu'elles procurent, et nullement en raison des encouragemens qu'elles offrent aux producteurs.

27885

VII^e PARTIE. et au moral, et d'avoir toujours les remèdes nécessaires aux maux qu'elle n'a pu éviter.

Sur les amusemens du peuple.

Si de l'influence des lois sur les consommations, nous passons à l'influence des mœurs du pays, nous jugerons de même que les plus favorables sont celles qui provoquent des consommations bien entendues plutôt que les autres. Si, par exemple, dans la classe laborieuse, les plaisirs que l'on prend en famille profitent plus que les orgies du cabaret, les habitudes qui seront favorables aux premiers seront celles qu'il faudra préférer, celles que les institutions, que les gens éclairés devront chercher à répandre. Ce sont de pauvres hommes d'état que ceux qui voyant le peuple se livrer à l'oisiveté, à la joie, à l'intempérance, trouvent cela le mieux du monde, et disent: *Il est bon que le peuple s'amuse.* Ce n'est point là une proposition que l'on veuille contester. C'est du choix des amusemens qu'il s'agit; or, il est plus avantageux au peuple lui-même de préférer les amusemens dont les suites n'ont rien de fâcheux et qui sont les plus favorables à l'ordre et à l'aisance des ménages; les plus propres à conserver la santé du corps et de l'esprit. J'ai entendu dire que l'ivresse du peuple lui était nécessaire pour s'étourdir sur ses

maux : il vaut mieux diminuer ses maux que vanter son ivresse. CHAP. XI.

Dans un autre sens, ce sont des mœurs stupides que celles de ces pays musulmans qui repoussent de certains produits excellens, tels que le vin et la viande de porc, et qui bornent par conséquent jusqu'à ce point les productions et les consommations de l'homme, c'est-à-dire ce qui rend son existence et sa civilisation plus complètes. On lit dans la relation du naufrage que fit M. Cauchelet sur les côtes d'Afrique, que les Maures perdirent par cette superstition, d'excellentes provisions de vin qui se trouvaient sur le navire échoué ; et, quoique habitans d'une côte désolée, ils ne voulurent point faire usage des provisions de viandes salées qu'ils y trouvèrent, de peur qu'il ne s'y rencontrât du porc. Coutumes qui interdisent certaines consommations.

Quand une nation pousse trop loin l'amour du changement dans les modes, elle fait beaucoup de pertes qu'elle pourrait éviter. Il y a des dessins d'étoffes que personne n'ose plus porter quand la mode en est passée ; dès-lors on ne met plus à une étoffe, à un meuble, un prix suffisant pour indemniser le marchand de ses frais de production ; il subit une perte. Si, pour se dédommager, il fait payer un autre produit qui a la vogue, au-delà des frais de Changemens de modes causent des pertes.

VII^e PARTIE. production, c'est alors le consommateur qui supporte cette perte. Un objet acheté qui cesse d'être à la mode, est rebuté, même avant d'avoir perdu ce qui d'ailleurs constitue son utilité. On me dira qu'un nouvel objet, s'il coûte plus, a un degré d'utilité de plus, qui est d'être conforme au goût du jour, et de flatter la vanité de son possesseur. J'en conviens, mais en payant quelquefois fort cher ce genre de satisfaction, on donne dans des consommations mal entendues, dans une de ces consommations qui satisfont à des besoins d'opinion plutôt qu'à des besoins réels.

Nos auteurs anciens, étrangers encore aux saines notions d'économie politique, et imbus du préjugé général que les consommations sont utiles parce qu'elles détruisent des produits, et indépendamment des jouissances qu'elles procurent, ont tous vanté la rapide succession des modes comme l'âme du commerce et l'un des plus puissans moyens de prospérité publique. Montesquieu va jusqu'à dire : « A force de se « rendre l'esprit frivole, on augmente sans « cesse les branches de son commerce (1). » A ce compte il est difficile d'expliquer comment les Anglais, et surtout les Hollandais, ont

(1) Esprit des Lois, liv. 19, chap. 8.

pu pousser si loin les succès de leur commerce : ce n'est pas probablement à force de frivolité. Les belles et bonnes quincailleries, les beaux et bons cotons filés de l'Angleterre, les suifs, les bois, les chanvres, les épiceries, dont les Hollandais ont approvisionné l'Europe, voilà les objets qui donnent les bénéfices les plus grands, les plus soutenus, parce que ces choses satisfont à des besoins réels, universels, toujours renaissans et indépendans du caprice. CHAP. XI.

Erreur de Montesquieu.

Ailleurs Montesquieu met le luxe au nombre des *biens sans nombre* qui résultent *de la vanité :* de la vanité, qui en excitant les jalousies des peuples et des rois, a ravagé la terre ; de la vanité, qui a dans presque tous les temps allumé les bûchers de la persécution ! Montesquieu avait un génie élevé ; il aimait la vérité, il méprisait la sottise et détestait le despotisme ; mais il est véritablement affligeant qu'il ait parlé de commerce et d'industrie.

Et de Necker.

Necker, homme intègre et laborieux, excellent administrateur, et publiciste médiocre, dans son livre de l'Administration des Finances, tient un langage pareil à celui de Montesquieu ; mais il est bien moins excusable ; car l'ouvrage d'Adam Smith avait paru huit ans auparavant.

Je cite ces noms recommandables pour faire voir combien dans les matières économiques,

VII^e PARTIE. il faut se défier des réputations qui, fondées sur de véritables services rendus à certains égards, ne doivent être d'aucun poids dans un genre d'étude et de connaissances dont on n'entend pas même les principes élémentaires. Nos progrès dans toutes les sciences sont récens : en économie politique ils sont d'hier.

Calcul d'arithmétique de Franklin.

Franklin, quoique du même temps, est d'une école plus récente. Né, élevé dans l'Amérique septentrionale qui, dès avant son indépendance, était moins que d'anciens états sous l'empire des vieilles habitudes et des abus invétérés, il a des vues presque toujours justes dans les questions économiques. Pour faire sentir combien les usages peuvent avoir d'influence sur l'économie publique, il fait un calcul plaisant d'où il résulte que si, à Paris seulement, on se levait et l'on se couchait plus tôt, on gagnerait tous les ans une somme qui ne serait pas moindre de 96 millions de francs, et qui proviendrait de l'usage que l'on ferait de la lumière du soleil perdue tous les matins pour tant de personnes qui la remplacent le soir par une lumière plus coûteuse que l'autre, et qui ne la vaut pas.

Pour achever ce que j'ai à dire de l'influence des modes sur les consommations, j'accorde volontiers que si la mode pouvait être un peu

gouvernée par la raison, si elle changeait pour le mieux, la nature et la forme de nos ajustemens et de nos meubles, en un mot si elle rendait nos consommations de plus en plus judicieuses, pourvu que les changemens ne fussent pas trop rapides; elle n'aurait rien que d'avantageux. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi : elle change sans motif; elle consacre souvent ce qui est insensé et gênant, et force des hommes sages à imiter des fous. On ne conçoit pas que postérieurement à l'époque du cardinal de Richelieu, où les hommes portaient leurs cheveux dans leur couleur naturelle et d'une longueur à la fois agréable et commode, on ait pu renoncer à une mode si raisonnable, pour s'affubler la tête d'une énorme perruque qui descendait sur le dos et sur les épaules, et qui, dans les chaleurs de l'été, devait être un véritable supplice. Après les perruques, la mode des cheveux poudrés est venue; et chaque jour des hommes dont le temps était précieux, se voyaient forcés de perdre une heure entre les mains d'un perruquier pour retaper, coller, enfariner un toupet en fer à cheval, la plus ridicule coiffure dont jamais les hommes se soient enlaidis.

CHAP. XI.

Déraison de la mode.

Les femmes n'ont pas moins souvent que les hommes changé le mieux en pire. Après la

coiffure gracieuse du temps de madame de Sévigné, on ne conçoit pas qu'une nation qui se vante d'avoir du goût, ait pu dégénérer au point d'adopter pour les femmes les toupets raides et poudrés de dix-huit pouces d'élévation, qui ont été portés au commencement du règne de Louis XVI.

Modes immobiles des Turcs.

Je vous avoue que je n'ai aucun attrait pour les modes immobiles des Turcs et des autres peuples de l'Orient. Il semble qu'elles prêtent de la durée à leur stupide despotisme, car les habitudes se tiennent; mais je voudrais que les changemens fussent avoués par le bon sens, et qu'il y eût toujours quelque chose à gagner à toute espèce de changement.

Nos villageois sont un peu Turcs à l'égard des modes; ils sont esclaves de la routine, et l'on voit de vieux tableaux des guerres de Louis XIV, où les paysans et les paysannes sont représentés avec des vêtemens qui diffèrent peu de ceux que nous leur voyons aujourd'hui. Ils n'auraient pas mal fait cependant de changer quelque chose à leur costume peu commode et peu gracieux. A la campagne surtout, on devrait être coiffé de chapeaux de paille. C'est un injustement dont la matière première est sous la main des villageois, et qu'avec un peu d'adresse et d'industrie, on fabriquerait aisément dans les

familles durant les veillées de l'hiver. Mais au village on craint plus qu'à la ville les commentaires, les quolibets qu'attire un costume inusité. Plus l'homme est grossier, et plus il tient à ses usages. Dans la cohue de nos villes au contraire, où l'on fait à peine attention les uns aux autres, lorsqu'on ne peut pas se distinguer par ses talens, on cherche à se distinguer par son habit. On aime mieux être critiqué que de n'être pas remarqué; aussi ne serait-ce pas sans beaucoup de recherches que l'on parviendrait à faire le dénombrement de nos modes depuis cent ans. Pour remonter à Hugues Capet il faudrait une véritable érudition. CHAP. XI.

Influence du gouvernement sur les dépenses privées.

Le gouvernement influe sur les mœurs d'une nation, et par conséquent sur ses consommations, autrement encore que par les lois somptuaires et par les impôts. Mais le malheur veut qu'il y influe d'autant plus qu'il est plus mauvais. Le meilleur gouvernement est celui que l'on sent le moins; dès-lors son exemple a peu d'empire. Quelle influence le gouvernement des États-Unis exerce-t-il sur les mœurs de cette nation? Aucune. Mais un gouvernement despotique où le prince favorise et récompense ceux qui partagent ses goûts, et font une flatterie de leurs imitations; un gouvernement qui, soit à

VII^e PARTIE. l'aide de militaires ou de législateurs à gages, lève de gros tributs et salarie des milliers d'agens; un tel gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, et par conséquent sur les dépenses de la nation; et cette influence, il faut le dire, est très-funeste. Sortant d'une source impure, elle est essentiellement corruptrice. Le mot de *cour* réveille des idées de faste et d'oisiveté. Personne ne veut être éclipsé. La finance et le commerce imitent la cour; les artisans suivent l'exemple du commerce; les provinces se règlent sur la capitale. Bonaparte n'aimait pas que ses agens fissent des économies et se missent par là au-dessus de sa dépendance. Cette marche corruptrice des gouvernemens a, je crois, été très-nuisible aux progrès de l'Europe. Ils ont été immenses depuis un demi-siècle; mais que ne pouvait-on pas attendre de ses vastes capitaux, et des progrès rapides de tous les genres d'industrie, si elle avait pu se débarrasser de la rouille de ses vieilles institutions!

VII^e PARTIE. — III^e DIVISION.

CAUSES ET EFFETS DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES.

CHAPITRE XII.

De qu'il faut entendre par les mots *consommations publiques*.

L'état social dont nous avons reconnu les avantages en plusieurs endroits de ce Cours (1), réclame, de même que le corps humain, certaines consommations qui lui sont propres : comme le service de plusieurs fonctionnaires publics pour veiller à ses intérêts, l'approvisionnement des armées préposées à sa défense, etc. Ces diverses consommations ne sont pas toutes également indispensables pour l'existence d'une nation : on en voit subsister quoique plusieurs de leurs besoins soient très-imparfaitement satisfaits; il n'en est pas moins

(1) Notamment dans le chap. I^er de la IV^e partie.

VII^e PARTIE.

vrai que la vie et la santé des nations sont d'autant plus florissantes qu'elles jouissent mieux de ce qui leur est nécessaire. L'économie à leur égard consiste à le leur procurer avec ausi peu de sacrifices de leur part, qu'il est possible.

Les consommations publiques analogues aux consommations privées.

Les consommations de produits et de services qui se font dans l'intérêt de l'état, ont la plus grande analogie avec les mêmes consommations qui se font dans l'intérêt des particuliers. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des produits ou des services entièrement perdus lorsqu'ils ont rempli leur office. Le service rendu par un militaire ou par un juge l'année dernière, ne dispense nullement d'acheter et de consommer un service pareil durant le cours de l'année présente. De même l'emploi qu'ils font de leurs honoraires pour leur entretien peut être très-utile à leur entretien, mais ne contribue pas plus au bien-être de la société que la soupe du manouvrier ne contribue au bien-être de l'entrepreneur qui lui a donné de l'ouvrage. J'en fais la remarque, parce qu'on a souvent représenté la dépense que font ensuite les fonctionnaires publics au moyen de leurs honoraires, comme un bien pour la société. Leurs consommations à eux ont pour effet leur seul avantage. Les achats qu'ils font sont un échange

de l'argent qu'ils ont gagné, contre les produits dont ils ont besoin; et si cet achat n'eût pas été fait par eux, un achat équivalent eût été fait par les contribuables, qui ont fourni l'impôt au moyen duquel on a payé aux fonctionnaires publics leurs honoraires. CHAP. XII.

Pourquoi les consommations publiques sont nommées dépenses publiques.

Soit que le public consomme des services, soit qu'il achète des provisions que l'on consomme pour son service, il en acquitte communément la valeur en numéraire. De là l'usage de donner le nom de dépenses publiques aux consommations publiques. Ce mot est même plus intelligible par la raison qu'il est plus employé. Il s'y rencontre peu d'inconvénient, quand on est bien prévenu que la dépense publique est l'achat que l'on fait au nom du public, de matériaux et de services qui sont ensuite consommés dans son intérêt, comme ils ont été payés de ses deniers.

Il ne faut pas dédaigner ces vérités si simples et qu'il est si facile de déduire des principes élémentaires que je vous ai développés; car c'est faute de se les rappeler toutes les fois qu'il est question de consommations publiques, que l'on tombe fréquemment dans de graves erreurs fécondes en fâcheuses conséquences, et que des auteurs, recommandables d'ailleurs, égarent avec eux des hommes d'état dont les

VII^e PARTIE. opinions deviennent des actes, et tournent au détriment et à l'affaiblissement des nations.

Les dépenses publiques ne sont pas reversées dans la société.

On a été long-temps persuadé, et beaucoup de gens s'imaginent encore, que les dépenses publiques ne coûtent rien à la société, parce qu'elles reversent dans la société ce qu'elles lui coûtent. Cette erreur déplorable naît d'une analyse incomplète. Qu'est-ce que les gouvernemens lèvent sur les peuples? Des contributions en nature, ou de l'argent. S'ils font consommer par des troupes ces produits, ils ne les reversent pas dans la société; car ils sont consommés, détruits par les troupes. Il est vrai que la sécurité qui résulte du service des troupes, est un bien; le bien résulte d'un service rendu à la société par une armée, mais non de la consommation opérée par cette armée. La société a consommé pour sa sécurité le service des troupes; les troupes ont consommé pour leur entretien, les munitions fournies par la société; et après que l'objet de ces deux consommations a été rempli, il n'est rien resté de l'une comme de l'autre.

Même quand l'argent des contributions est reversé dans la société.

Si la contribution a été levée en argent, cet argent à la vérité, ayant été employé à l'achat des munitions, des vêtemens dont les troupes se sont servies, est reversé dans la société; mais la valeur levée sur le contribuable, n'est point

reversée avec le numéraire. En payant les marchands qui ont fourni les vivres ou les habillemens du militaire, on s'est fait livrer en échange des *produits* qui valaient, ou qui étaient censés valoir, l'*argent* qu'on leur a délivré (1). On n'a point rendu gratuitement à la nation ce qu'elle avait donné; et encore, dans ce cas-ci comme dans l'autre, les troupes ont consommé des produits; la nation a reçu une sécurité précieuse; mais de la contribution il ne reste plus rien (2). CHAP. XII.

Lorsque les contributions servent à l'entre-

(1) Quand les produits ne valent pas l'argent, la consommation faite par les troupes ne vaut pas autant que la dépense faite par la nation; une partie de la dépense faite par la nation n'est point faite dans son intérêt; elle sert à payer des fournisseurs, ou des voleries, faites par des fournisseurs ou par des agens du gouvernement.

(2) Voici une objection que j'ai entendue : *Comment posez-vous en principe qu'il ne reste plus rien de la sécurité que vous avez obtenue à l'aide du service d'un fonctionnaire public?* — De même que je dis qu'il ne reste plus rien du repas qui a restauré mes forces, quoique mes forces subsistent encore après le repas consommé. L'échange que j'ai fait d'une contribution pour obtenir de la sécurité, a détruit pour moi la valeur que j'y ai consacrée, quoique j'aie recueilli la satisfaction qui en est résultée.

VII^e PARTIE. tien de l'administrateur qui soigne les intérêts de tous, du prêtre qui prêche la paix et répand des consolations, l'effet est pareil : ce peut être un fort bon marché pour la nation, si elle recueille un bien-être réel qui compense ou qui excède le sacrifice qu'elle a fait; mais elle n'en tire pas autre chose. L'économie est pour l'état ce qu'elle est pour les particuliers; de même que les lois de la mécanique et de la physique, dont les particuliers et l'état retirent, au besoin de fort grands services, sont pour l'état ce qu'elles sont pour les particuliers. L'économie politique a ses lois également, fondées sur la nature des choses et qui sont les mêmes pour tous. On a embrouillé l'économie politique en s'écartant du simple bon sens : une famille qu'on excite à dépenser s'appauvrit; deux familles dans le même cas s'appauvrissent également; il en est de même de trois familles, de cent familles, de toutes les familles dont l'état se compose. Le nombre n'y fait rien, si ce n'est qu'il étend le mal.

Les dépenses publiques sont improductives ou reproductives.

Les dépenses faites pour le compte du public, comme celles que font les particuliers, peuvent être improductives ou reproductives. Si, dans une mémorable solennité, on donne au peuple des spectacles et des feux d'artifice qui aient

coûté une somme de cinquante mille francs, cette dépense a été improductive. Si, au contraire, on a dépensé une pareille somme à creuser un canal de dérivation et à conduire de l'eau dans un canton aride, on a fertilisé ce canton, il se couvrira de cultures, d'habitations et d'industrie; on aura fait une dépense reproductive.

Comment on peut les distinguer.

Les dépenses publiques reproductives se résolvent toutes en une accumulation d'une portion de revenu pour en faire un capital, ou pour entretenir un capital dans son intégrité. Les dépenses improductives sont destinées à satisfaire un des besoins ordinaires du corps social, et la valeur qu'on y emploie ne sert qu'une fois; l'emploi qui en a été fait l'a ravie pour toujours à la société.

Ainsi les dépenses consacrées à former une belle route, un pont, sont reproductives, parce que la valeur n'en est point consommée à l'instant même : un pont, une route, sont de véritables capitaux dont la rente est le service, la jouissance que ces établissemens procurent au public. Les frais que l'on fait pour les entretenir dans un bon état de réparation, ne sont point une dépense improductive, parce qu'ils servent à maintenir dans son intégrité, cette portion du capital national.

VII^e PARTIE. Des entreprises exploitées pour le compte du public.

Sur les entreprises d'industrie exploitées pour le compte d'une nation, je n'ai rien de plus à dire que ce que j'ai dit au sujet des entreprises industrielles exploitées pour le compte des particuliers, si ce n'est que d'ordinaire elles donnent de la perte lorsque celles des particuliers donnent du profit; à moins cependant que les entreprises nationales ne jouissent d'un monopole, comme celles de la poste aux lettres, en Angleterre, en France et ailleurs. Au moyen de son privilége exclusif de transporter les lettres, la régie des postes, appuyée de la loi, peut élever le prix du service qu'elle rend, beaucoup au-dessus de sa valeur (1), et de cette manière non-seulement couvrir les frais d'un établissement dispendieux, mais rendre un gros revenu qui dès-lors devient un impôt.

Les dépenses improductives sont souvent profitables.

Les dépenses consacrées à payer un service immédiatement consommé, comme celui d'un fonctionnaire public, quoique improductives,

(1) La valeur naturelle d'un service, est le prix auquel on pourrait l'obtenir, s'il était livré à la plus entière concurrence. Le service qu'on me rend en m'apportant une lettre de quelques centaines de lieues, m'est souvent bien plus précieux que son port; mais on me fait payer son port trop cher, si je pouvais l'obtenir à plus bas prix.

peuvent être judicieuses et profitables. Elles sont de même nature que toutes les dépenses qui se font dans les familles pour leur entretien. En disant qu'elles sont improductives, je ne dis pas qu'elles soient vaines; mais seulement qu'elles ne peuvent pas servir davantage, qu'on ne saurait consacrer la même valeur à l'acquisition d'un autre produit, d'un autre service. Ce qu'elles ont procuré pouvait être désirable, nécessaire, peut avoir rendu un fort grand service, mais ne saurait en rendre un autre. Il faut pour cela une dépense nouvelle. Les travaux d'un fonctionnaire public pendant le mois dernier peuvent avoir été éminemment utiles, mais ils ne procurent pas au public le même avantage pour le mois courant. Il faut que le fonctionnaire donne de nouveaux travaux et reçoive un nouveau salaire pour que nous recevions un avantage pareil.

Comment l'achat d'un travail productif donne lieu à une dépense improductive.

Quelques personnes pensent que ses travaux ne sont point improductifs, puisqu'ils créent pour la société de véritables avantages, des avantages tellement importans quelquefois que, sans eux, elle ne pourrait pas subsister. On ne le met point en doute. Ils créent des produits immatériels (1); et c'est en les consommant

(1) De là vient le reproche que je fais à Smith pour

VII^e PARTIE. que la société fait une dépense improductive, une consommation de laquelle il résulte un avantage pour elle, mais non un produit visible et durable. On consomme improductivement, même les produits matériels, quand on les consomme pour son entretien; rien n'est plus matériel que les alimens dont on se nourrit, mais le repas qui en résulte n'est pas moins une consommation improductive.

---

avoir nommé improductifs les travaux des fonctionnaires publics. Quand ils sont utiles, qu'ils produisent une utilité pour le public, ils sont producteurs d'un produit immatériel.

CHAPITRE XIII.

De l'économie relativement aux dépenses de la société.

Personne ne supposera que l'économie dans les dépenses publiques, consiste à dépenser peu; mais tout le monde conviendra qu'elle doit consister à ne dépenser que ce qu'il faut et à ne pas payer les choses au-delà de leur valeur. Il est donc permis de croire que nul, depuis le potentat jusqu'au simple citoyen, ne refusera d'admettre ces deux maximes pour règle des dépenses d'une nation. Mais on est loin de savoir quelles en sont les conséquences, surtout dans l'application.

Qui a droit aux satisfactions achetées aux dépens du public.

Les dépenses publiques, du moins dans les temps modernes, se font aux dépens des peuples. Des armées plus nombreuses, un grand attirail de guerre, une population plus compacte, des frontières plus étendues, des intérêts plus compliqués, ne permettent plus aux rois d'y pourvoir sur les revenus de leurs domaines. Les nobles ne font plus la guerre à leurs dépens; même dans le moyen âge, si les roturiers payaient moins de contributions régu-

VII^e PARTIE. lières, ils étaient exposés à des exactions accidentelles plus désastreuses que la part que supportent maintenant les particuliers dans des contributions au total bien autrement considérables, mais plus généralement et plus équitablement réparties.

La manière de lever l'impôt ne doit pas nous occuper en ce moment; nous remarquons seulement qu'il est payé par la société, par le peuple; et que toutes les fois que le sacrifice qu'il impose, ne tourne pas au profit du peuple, qu'il n'est pas employé à pourvoir à la satisfaction de l'un ou l'autre de ses besoins, il y a une violation du droit de propriété; car c'est dépouiller le propriétaire d'une valeur, que de la détourner au profit d'un autre que lui.

Ce malheur arrive rarement, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, lorsqu'il est question des dépenses privées; parce que la personne qui fait le sacrifice étant la même que celle qui en supporte les frais, elle a soin, quand elle n'est pas en démence, de ne consentir à la dépense qu'autant qu'elle s'en trouve indemnisée par la satisfaction qui la suit.

Par qui ces satisfactions sont appréciées dans les

La chose se passe différemment dans ce qui a rapport aux dépenses publiques. Ici le contribuable qui supporte le faix de la dépense,

n'est point appelé à juger quelles dépenses sont celles dont il sera suffisamment indemnisé. L'économie des nations modernes veut que le temps et les facultés des citoyens soient consacrés à l'entretien des familles. L'oisiveté même des grands terriens et des gros capitalistes est un malheur. La seule administration de leurs biens est une affaire. Chacun est occupé des siennes, et la division des travaux (seule organisation praticable pour de grandes sociétés avancées dans la civilisation), veut que le soin des affaires de l'état, devenues plus compliquées, occupe une classe d'hommes exclusivement. Le gouvernement représentatif n'est pas seulement une forme politique récemment découverte et arbitrairement établie; elle est le fruit nécessaire des progrès économiques des sociétés modernes. Les gouverner est devenu une occupation particulière qui exige des études spéciales et absorbe les facultés d'un homme tout entier (1). Il doit pouvoir apprécier tous

CHAP. XIII. dépenses publiques.

(1) C'est bien inutilement que Machiavel, Mably, J.-J. Rousseau, et d'autres, ont voulu appliquer aux nations modernes les principes qui dirigeaient les anciennes républiques. Quelle expérience pouvons-nous tirer de la manière d'agir de cent petits peuples, qui ne pouvaient subsister qu'en se pillant les uns les

VII^e PARTIE.

les besoins du corps politique ; il doit connaître les meilleurs moyens de les satisfaire; ce que chacun de ces moyens coûte au public, et l'avantage que le public en retire : ce qui suppose des connaissances non-seulement politiques, mais morales, et ce qui m'a fait dire que l'économie politique, poussée à ses dernières conséquences, embrasse l'étude de l'organisation sociale tout entière.

Les occupations des gouvernemens sont séparées, mais non les pouvoirs.

Le soin de gouverner les nations se compose de beaucoup d'occupations séparées; mais les limites de ces occupations se confondent. Les fonctions de ceux qui font des lois, et de ceux qui les exécutent, fonctions que par suite d'anciens préjugés, on appelle des *pouvoirs*, sont tellement analogues entre elles, qu'il a toujours été impossible de séparer nettement les attributions du législateur de celles de l'administrateur. Lois, réglemens d'administration, décisions ministérielles, sont des règles imposées; elles sont diverses quant à leur importance, mais je n'y vois aucune différence quant à leur nature. Le législateur administre lors-

---

autres, et réduisant leurs prisonniers à l'esclavage; où les citoyens n'avaient d'autres occupations que de promener leur oisiveté sur la place publique, y prononcer des jugemens et y vendre des votes ?

qu'il statue sur un échange ; et l'administrateur fait une loi quand il juge à propos de faire, dans l'intérêt du peuple, une dépense dont la ratification ne peut pas être refusée. C'est pour cette raison que je donne le nom de *gouvernement* à cet ensemble d'autorités (quelles que soient les fonctions que les différentes constitutions politiques leur attribuent) dont les décisions doivent être obéies. CHAP. XIII.

Intérêts divers de ceux qui ordonnent les dépenses et de ceux qui les paient.

Or, quels que soient les dépositaires de l'autorité, je dis que par une suite de l'organisation nécessaire des sociétés, ce sont des personnes différentes qui fournissent aux dépenses et qui décident à quel objet elles seront appliquées. Sans doute l'homme qui siége sur les bancs d'une législature, et même celui qui occupe le bureau d'un ministre, supportent, en leur qualité de contribuables, leur part du fardeau des contributions ; mais cette part est si petite, comparée aux sommes dont ils disposent, qu'ils peuvent, agissant dans l'une de ces capacités, ordonner une dépense, moins dans la vue du bien qui doit en résulter pour l'état, que de l'avantage qui en résultera pour eux-mêmes ; ils pourront employer l'argent destiné à pourvoir aux besoins du corps social à grossir leur revenu particulier, à se faire des amis, à se ménager des protecteurs.

VII^e PARTIE. Les gouvernans font difficilement abnégation de leurs intérêts.

Il faut être animé d'un profond sentiment de ses devoirs, pour ne jamais perdre de vue que l'argent de la nation ne doit être employé que pour la nation; pour résister s'il le faut à des sentimens de générosité naturelle, et surtout de condescendance aux volontés des grands. On sait que pour faire sentir à Henry IV toute l'importance d'un don qu'il voulait faire, Sully fit apporter et étaler à ses yeux la somme tout entière, en espèces. Necker, étant ministre des finances, répondait à l'un de ces vampires de cour qui lui représentait qu'une pension de mille écus était bien peu de chose pour un grand prince comme le roi de France: « Savez-« vous, monsieur, que vous me demandez la « contribution de tout un village? » Qu'est-ce donc quand la contribution de cent villages est accordée à titre de munificence, et comme l'expression d'une gratitude purement personnelle!

Dans tout état bien ordonné, il faut se tenir en garde, non-seulement contre les suggestions de l'intérêt privé, mais contre l'insouciance et le mauvais jugement de ceux qui ordonnent les dépenses. Si nous voyons tous les jours des particuliers se livrer à des dépenses insensées, combien à plus forte raison ne doit-on pas en craindre de pareilles, quand les frais doivent

en être puisés dans les poches des contribuables ! CHAP. XIII.

L'état paie tout plus cher que les particuliers.

Quant au second principe d'économie dans les dépenses publiques, celui qui commande de payer au plus bas prix possible les consommations reconnues nécessaires, l'expérience prouve qu'il est extrêmement difficile qu'on s'y conforme dans la pratique, et de cette difficulté naissent les principaux abus qu'on remarque dans les grandes sociétés. Les particuliers, dans leurs consommations privées, ne paient jamais les choses beaucoup au-delà de leur valeur réelle; le prix courant des objets qui sont à leur usage, ne s'élève guère au-dessus de leurs frais de production; la concurrence est là qui fait naître des producteurs pour tous les produits qui donneraient des profits trop supérieurs aux frais de leur production. Le consommateur va au meilleur marché; et s'il ne l'obtient pas d'un côté, il le cherche ailleurs. Les hommes qui décident des dépenses publiques ne sont pas de même intéressés à se procurer les choses destinées à la consommation du public, à leur juste valeur. Ce n'est pas leur argent qu'ils dépensent; le prix qu'ils paieront, quelque élevé qu'il soit, ne diminuera pas d'une obole leur traitement; il l'accroîtra peut-être.

VII^e PARTIE. L'état a besoin de salpêtre; le commerce en procurerait à dix sous la livre; la voie la plus simple serait de l'acheter; mais on aime mieux avoir une direction des poudres et salpêtres, des officiers, des inspecteurs, de nombreux agens à nommer, des places à distribuer, etc., et payer le salpêtre le double ou le triple du prix où l'on pourrait l'obtenir; sans compter l'impôt que le monopole fait payer aux consommateurs de cette marchandise, et les vexations que l'on fait subir aux citoyens pour chercher la matière première et l'extraire de leurs étables et de leurs celliers (1).

(1) Comme il n'y a pas d'abus qui n'ait ses défenseurs et ses excuses, on dit en France qu'il ne faut pas dépendre de l'étranger pour un article nécessaire à la sûreté du pays. L'ignorance seule peut se contenter de cette raison. L'habitude de tirer du salpêtre de l'Inde, ne ferait que laisser à celui de France le temps de s'accumuler; au moment d'une guerre on en trouverait avec d'autant plus d'abondance qu'il y aurait eu moins d'extractions faites dans l'intérieur; le commerce et la contrebande en fourniraient même en temps de guerre; et finalement s'il fallait alors l'extraire en totalité de France, il vaudrait mieux le laisser extraire par l'industrie particulière et le payer selon la valeur où le porterait la concurrence, que d'entretenir dans tous les temps une administration dispendieuse.

CHAP. XIII.

Les services personnels que réclame le public donnent lieu à des abus plus graves encore. Ils composent la principale des consommations publiques ; et c'est la denrée que les nations paient le plus généralement au-delà de sa valeur. Ceux qui distribuent les places, fût-ce le peuple par des élections, ne peuvent pas connaître la capacité, l'amour du travail, la probité des hommes qu'ils élisent. La force ou l'adresse se sont toujours emparées de la nomination aux places qui sont des moyens de lucre, en même temps que des moyens d'influence et de pouvoir. Quand elles sont très-multipliées, et que les nominations sont remises à un petit nombre de fonctionnaires, quelquefois à un seul, ceux-ci sont plus mal posés encore pour apprécier les personnes sur qui tombent leurs choix. Ce sont des favoris, des recommandations puissantes qui en décident, et rarement les intérêts généraux.

Les services personnels sont la principale des consommations publiques.

Ceux qui nomment et ceux qui sont nommés sont également intéressés à grossir les salaires ; les uns pour se faire des créatures plus dévouées, les autres pour vendre leur travail à plus haut prix.

Tous ceux qui influent sur les nominations sont intéressés à grossir les salaires.

Par la même raison, on est, de part et d'autre, intéressé à accumuler plusieurs emplois sur la même tête. On se réserve par là

Et à accumuler plusieurs emplois sur la même personne.

VII^e PARTIE. des moyens d'influence sur des gens à place qu'une première grâce n'exclut pas alors de l'espoir d'en obtenir une seconde, une troisième, et quelquefois un bien plus grand nombre (1).

(1) Durant les violens orages de la révolution française cet abus avait été déraciné. Sous le gouvernement impérial, il s'est rétabli graduellement en France, et les recherches faites par un député qui jouit d'une grande considération (M. Cormenin) ont révélé que beaucoup de fonctionnaires publics jouissent de plusieurs emplois que non-seulement il est impossible à un seul homme de bien remplir, mais qui sont incompatibles entre eux.

Tel homme est à la fois conseiller dans une cour de justice, membre du conseil d'état, secrétaire général d'un ministère.

Tel autre est à la fois juge, professeur universitaire, conseiller d'état, académicien, député.

Tel autre est censé remplir en même temps les fonctions de chef d'un des bureaux de l'administration à Paris, et de procureur du roi à cent lieues de Paris; de chef d'un corps militaire, de commandant de marine, en même temps qu'il remplit un office dans l'administration.

Des évêques ont un traitement comme évêque, un autre comme cardinal, un traitement sur les fonds départementaux, un autre comme chanoine du chapitre de Saint-Denis, et une dotation à la chambre des pairs, indépendamment d'un palais richement

CHAP. XIII.

Abus des sinécures.

Du cumul aux sinécures, le pas est aisément franchi. Le cumul met entre les mêmes mains des occupations diverses dont l'une fait tort à l'autre; à tel point que les unes sont purement nominales et ne sont accompagnées d'aucun travail réel. Les sinécures supposent une occupation qui n'a jamais lieu, qui n'a d'autre objet que de servir de prétexte pour donner un émolument (1).

---

meublé à Paris, d'un autre palais également meublé en province, et de sa part du casuel du clergé.

Pour déguiser en partie l'accumulation des traitemens dans une même main, on a soin de les revêtir de noms différens. On les reçoit à titre d'appointemens, de gratifications, d'indemnités, de salaires, de traitemens d'expectative, de pensions de réforme, de retraites, d'abonnemens pour frais de bureaux, de frais de représentation, de loyers, de supplémens, etc.

(1) Le mot de sinécure, comme l'abus, a été fourni à la France par l'Angleterre. Autrefois en France il y avait des faveurs de cour, des dons, des parts données dans les recettes de l'état; mais depuis que la France est régie par une constitution, il a fallu créer au moins un prétexte apparent pour distribuer l'argent du public. C'est ainsi que l'on a créé une place superflue d'inspecteur des eaux minérales de France. C'est ainsi que l'on continue à recevoir un traitement relatif à la grande armée lorsqu'il n'y a plus de grande armée; de commandant de la garde nationale, lorsqu'il n'y a

VII^e PARTIE.

Dangers des gros émolumens.

Les gros émolumens, et en général les avantages attachés aux emplois publics, en excitant vivement l'ambition et la cupidité, établissent une lutte violente entre ceux qui sont en possession des places et ceux qui les désirent. L'administration des pays soi-disant représentatifs, est alors exposée à ces intrigues et à ces révolutions qui naissent dans les pays despotiques, de l'énorme pouvoir du prince, des dangers qu'il lui fait courir, et du désir de se mettre à sa place.

Il y a cet autre inconvénient aux places lucratives, qu'elles font supposer des vues intéressées aux amis véritables du bien public, lorsqu'ils relèvent les fautes de l'administration. Aussi les gens en place ont-ils pour habitude de repousser les attaques les plus justes, en les attribuant toujours à l'envie de décrier l'administration pour prendre sa place.

Une nation a des besoins

Je pousserais trop loin les conséquences de mon sujet, si je cherchais tous les abus qui se

---

plus de garde nationale; que l'on paie des commissaires liquidateurs lorsqu'il n'y a plus rien à liquider; des commissaires pour régler des frontières lorsqu'il n'y a plus rien à régler; des gouverneurs qui n'ont jamais mis le pied dans leur gouvernement, des évêques *in partibus infidelium*, etc., etc.

glissent dans la nomination des fonctionnaires publics ; et par quels moyens les places peuvent être mieux remplies. C'est une des parties les plus épineuses de la politique pratique; c'est aussi une de celles où elle est le moins avancée. Je me bornerai à remarquer qu'une nation a, comme un particulier, des besoins réels et des besoins factices, qu'elle est d'autant mieux gouvernée, que l'on pourvoit aux premiers préférablement aux seconds, et que, même dans les pays où la nation ne jouit pas du droit d'élire les fonctionnaires publics, elle exerce néanmoins une très-haute influence sur ses destinées, par le simple ascendant de l'opinion publique.

CHAP. XIII. réels et des besoins factices.

Mais pour que cette influence soit favorable, il faut que la nation sache bien en quoi consistent ses vrais intérêts. Elle approuve alors les dépenses dont le résultat est de maintenir la paix au dedans et au dehors, de lui procurer de bonnes lois fidèlement exécutées, des communications faciles, favorables à ses débouchés comme à ses consommations, des militaires capables de la défendre et non de l'asservir, des instituteurs en état de l'éclairer. Ces dépenses satisfont à des besoins réels et sont bien entendues.

Une nation a besoin de savoir en quoi consistent ses vrais intérêts

Mais si cette nation a la fureur des conquêtes

Besoins

VIIe PARTIE. nationaux factices.

ou celle de la vengeance; si ses dépenses ont pour objet d'ajouter à son territoire des provinces qui n'ajouteront rien à son bonheur; si elle entretient à grands frais une multitude d'agens, une cour splendide qui ne la servent pas, et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins (1), elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices.

Dépenses nuisibles.

C'est encore pis, si loin de trouver des satisfactions dans ses dépenses, la nation n'en peut recueillir que des peines; si ses affaires sont d'autant plus mal gérées, qu'elle entretient un plus grand nombre d'agens et qu'elle les paie plus largement; si le faste de sa cour ne sert qu'à humilier le mérite modeste et à corrompre les hommes dont le talent pourrait lui devenir utile; si les armées, loin de protéger les citoyens, fournissent des sbirres et des bourreaux à leurs

(1) La politique de Bonaparte était de se ménager par les traités des têtes de pont au-delà des grandes rivières, et des forts sur le revers des hautes montagnes. C'était menacer perpétuellement ses voisins et les tenir dans des liens dont ils devaient, à la première occasion, chercher à s'affranchir. Est-ce merveille qu'il n'ait plus trouvé d'alliés au moment du besoin? Il s'est plaint de leur défection; mais n'avaient-ils pas lieu de se plaindre de leur esclavage?

oppresseurs ; si un clergé avide et ambitieux abrutit l'enfance, désunit les familles, s'empare de leur patrimoine, met l'hypocrisie en honneur, soutient tous les abus et persécute toutes les vérités. CHAP. XIII.

Un auteur serait téméraire qui prétendrait prévoir et fixer d'avance les dépenses que les besoins publics lui paraissent devoir nécessiter. Mais il peut donner une idée de la nature des besoins et de ce qui en résulte. M. Ch. Comte a fort judicieusement observé que la puissance de l'homme qui expose une science, se borne à *faire voir ce que les choses sont et ce qu'elles produisent* (1).

(1) Traité de Législation, tome I, page 246.

CHAPITRE XIV.

Des principaux besoins de la société.

Nécessité d'un gouvernement.

Pour apprécier convenablement les dépenses publiques, il est bon de connaître les besoins de la société. Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles, et qui donnent lieu aux consommations privées, les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs, et qui ne peuvent être satisfaits qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or, ce concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme du gouvernement (1).

(1) L'obéissance des gouvernés est une condition nécessaire de tout gouvernement, et cette obéissance ne peut être obtenue que par la soumission des volontés récalcitrantes. Même dans les gouvernemens libres où le vœu de la majorité fait la loi, et confère aux magistrats leur autorité, il faut bien que la minorité

Dans tous les cas où ce concours est indispensable et salutaire, il est un besoin pour la société; et quoique le gouvernement exige de la part des membres du corps social, le sacrifice d'une partie de leur liberté et de leurs richesses, le bien-être qu'il procure à tous, peut leur faire supporter sans regrets le sacrifice que l'établissement d'un gouvernement leur impose. CHAP. XIV.

Fonctions du gouvernement.

Adam Smith, après avoir prouvé par les plus solides raisons, appuyées de la plus vaste expérience, qu'en tout pays, le gouvernement ne peut, sans s'exposer à d'innombrables et à de très-fâcheuses erreurs, entreprendre de diriger l'industrie et les travaux des particuliers, se demande quelle peut être l'action utile du gouvernement dans la société. « Il n'a que trois « fonctions à remplir, répond-il. Elles sont « importantes, mais simples; et l'intelligence « la plus ordinaire suffit pour en comprendre « la nécessité.

« La première consiste à protéger la société « contre les attaques ou les violences des autres « nations indépendantes.

« La seconde consiste à garantir chaque

se soumette à une volonté qui n'est pas la sienne, à celle de la majorité.

VII^e PARTIE. « membre de la société, des effets de la malveil-
« lance et de l'injustice de tout autre membre;
« La troisième consiste à ériger, à entrete-
« nir certains établissemens utiles au public,
« qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu
« ou d'un petit nombre d'individus, de créer
« et d'entretenir pour leur compte, par la
« raison que les dépenses occasionées par ces
« établissemens surpasseraient les avantages
« que pourraient en tirer les particuliers qui
« les soutiendraient à leurs frais (1). »

Elles nécessitent les dépenses publiques.

Ces diverses fonctions ne peuvent être remplies sans des dépenses auxquelles il faut bien que la société pourvoie; car la société produit seule, et c'est elle seulement qui peut fournir à des consommations quelles qu'elles soient, même dans le cas où elle possède des terres et des capitaux. Elle remplit alors à l'égard de ces biens, l'office d'un entrepreneur, d'un particulier, et peut être considérée comme tel. Au surplus les revenus qui en proviennent ne pourvoient jamais qu'à une faible partie des dépenses des nations.

Qui sont autre chose que la dépense nationale.

Il ne faut pas confondre les dépenses publiques avec la dépense nationale. Celle-ci est

(1) Richesse des nations, liv. V, chap. 9.

la somme de toutes les dépenses qui se font dans une nation ; elle comprend celles qui sont faites dans l'intérêt des particuliers, aussi bien que celles qui sont faites dans l'intérêt commun ; tandis que les dépenses publiques sont uniquement celles qui sont faites dans l'intérêt commun. CHAP. XIV.

CHAPITRE XV.

Dépense de la confection des lois.

Pour obtenir l'obéissance aux règles de la société que nous avons reconnues pour être nécessaires à son existence, il faut que chacun les connaisse; de là la nécessité de la confection, ou, si l'on veut, de la rédaction des lois.

Une nation ne peut pas rédiger elle-même.

Une nation ne peut pas les rédiger elle-même. La plupart des citoyens, obligés de pourvoir aux besoins de leur famille et privés d'ailleurs des connaissances nombreuses et variées que suppose cette rédaction, sont forcés d'en abandonner le soin à des fonctionnaires spéciaux.

Mais elle les accepte toujours.

Mais la majorité d'une nation accepte toujours, au moins tacitement, les lois qu'on rédige pour elle, puisqu'elle s'y soumet. Le plus grand nombre étant le plus fort, il est clair que s'il ne voulait pas se soumettre à une loi, elle serait comme non avenue. Une nation éclairée adopte de bonnes lois, des lois favorables à son bien-être; une nation ignorante, et infestée de préjugés, en adopte de mauvaises. Des législateurs éclairés et capables, ne par-

viendraient pas à réformer la législation des Turcs. L'empereur Joseph II ne put parvenir à supprimer les couvens et à borner l'autorité du pape dans ses états (1). C'est ainsi que beaucoup d'états ont de mauvaises lois. Ce qu'elles doivent désirer, ce qui devrait faire l'objet de leur étude, si elles entendaient leurs intérêts, ce seraient les moyens d'en avoir de bonnes aux moindres frais. CHAP. XV.

Législateurs chez les anciens.

On a vu des peuples faire choix d'un législateur unique; et ce mode a pu suffire à des nations simples encore, où les arts et les relations sociales étaient peu nombreux et peu variés; mais dans nos mœurs modernes cette fonction excèderait évidemment les facultés d'un homme seul qui, en le supposant complètement désintéressé, pourrait obéir, malgré lui, à des préjugés, à des systèmes, à un caractère qui le domineraient. Les Athéniens eurent à souffrir des lois de Dracon et furent obligés de les abolir presque toutes.

Princes législateurs.

Quand c'est le prince qui fait les lois, comme

(1) Pierre Ier en Russie a pu détruire les strelitz, Ibrahim a pu massacrer les mameloucks en Égypte, et Mustapha les janissaires à Constantinople; mais ils n'avaient affaire qu'à des corps privilégiés mal soutenus par le vœu du plus grand nombre.

VII^e PARTIE. dans la plupart des états monarchiques, la réunion de plusieurs pouvoirs dans ses mains, le commandement des troupes, la disposition du trésor, la facilité d'étouffer les réclamations, le dispensent aisément de toute responsabilité. Les lois alors sont faites dans l'intérêt du pouvoir, dans l'intérêt des agens du pouvoir et des favoris du prince, beaucoup plus que dans l'intérêt de la société. On peut ajouter que dans ces cas-là la confection de la loi, même quand elle est bonne, comme beaucoup de celles qu'ont faites Léopold en Toscane; Frédéric en Prusse, est loin d'être gratuite; car le prince ne s'oublie pas, et sa cour encore moins.

Lois dans les états représentatifs.

Quand les législateurs sont nombreux, comme ils le sont dans les gouvernemens représentatifs, les lois sont plus probablement conformes à l'intérêt général; mais il faut alors que le législateur reçoive une indemnité du temps et des peines qu'il sacrifie au public, car la portion d'honneur et de gratitude qui échoit dans ce cas à chaque législateur en particulier, n'est pas une indemnité suffisante pour lui.

Les législateurs gratuits coûtent cher.

Il y a quelques pays, comme l'Angleterre, où les législateurs ne reçoivent aucune indemnité; mais de fâcheuses expériences nous apprennent qu'alors ils restent trop exposés aux séductions du pouvoir qui dispose des places et

du trésor public. On pourrait citer des nations modernes où les représentans les plus fidèles à leur mandat, sont les seuls qui n'ont jamais de récompense; ce qui est le principe d'une détestable législation et d'une corruption générale. La maxime qu'un citoyen se doit tout entier et gratuitement à sa patrie, loin d'être favorable à la société, lui est très-contraire. Le but de la société est de garantir à chacun ses droits, sa sûreté, sa propriété, et non d'en exiger le sacrifice; et c'est aussi par là que les citoyens sont intéressés au maintien de l'ordre social. Nous avons malheureusement hérité à cet égard des idées des anciens. Chez eux l'existence de la patrie dépendait uniquement de sa force matérielle. Elle cessait d'exister du moment qu'elle cessait de vaincre. Il fallait toujours qu'elle détruisit ses ennemis soit au dedans, soit au dehors, afin de n'être pas détruite par eux; ce qui rendait nécessaire une sorte de fanatisme politique où les sacrifices n'étaient comptés pour rien, et la patrie au contraire pour tout. Mais qu'arrivait-il? un peuple qui n'avait compté que sur la force matérielle pour se maintenir, devenait esclave du moment qu'il était le plus faible. Il devenait esclave d'un autre peuple, ou d'un despote. Ceux-ci répondaient à leur tour à ses

VII^e PARTIE. réclamations : *væ victis*, comme ce peuple lui-même, quand il était le plus fort, avait répondu à ses adversaires. C'était l'enfance de la civilisation. Les principes qui dirigeaient des peuples encore à demi sauvages, ne conviennent plus au siècle des lumières, de l'industrie et des richesses.

Politique moderne des nations.

Il était réservé aux peuples modernes d'asseoir l'édifice politique sur un fondement plus durable et plus solide, en ce qu'il ne porte pas en lui-même le principe de sa destruction. Ce fondement c'est l'intérêt de chaque nation, et l'intérêt propre de chaque particulier, ou du moins de la grande majorité d'entre eux. Cet intérêt bien entendu nous enseigne que chaque peuple, de même que chaque individu, doit désirer, non la ruine, mais la prospérité des autres, parce qu'elle lui est favorable. Il donne ainsi à la justice l'ascendant qui dans l'état inculte des hommes et des peuples, réside entre les mains de la force (1).

(1) Quand un peuple étranger est trop sauvage encore pour comprendre que son intérêt est de vivre en paix avec vous plutôt que de vous faire la guerre, il faut bien se défendre, de même qu'il faut résister aux attaques des voleurs; mais comme un particulier n'est pas autorisé à prendre l'offensive, une nation ne l'est

Telle est, telle sera tous les jours davantage la politique des peuples modernes. Ceux qui voudront lutter contre les intérêts, succomberont. La société doit vouloir, et par justice et par calcul, que les services qu'on lui rend (et par conséquent le travail de faire les lois) soient payés; mais elle ne doit pas vouloir que ce travail soit payé au-delà de sa valeur. CHAP. XV.

pas non plus. Chaque nation est maîtresse chez elle bien plus certainement encore qu'un propriétaire sur son terrain, car la propriété d'une nation ne saurait être disputée. Dans la guerre l'agresseur a toujours tort, et celui qui défend son territoire a toujours raison.

CHAPITRE XVI.

Dépense de l'administration civile.

Les fonctionnaires publics travailleurs indirectement productifs.

Les lois qui ne sont pas exécutées, ne sont pas des lois; ce qui leur donne ce caractère, c'est d'être des règles obligatoires et vivantes. Or, elles ne sont telles qu'au moyen des hommes préposés à leur exécution. Ceux qui font exécuter les lois sont des magistrats, des fonctionnaires revêtus de différens titres, selon la constitution politique et les différens degrés de leur subordination. Adam Smith les appelle des travailleurs improductifs, parce que de leur travail il ne reste aucunes valeurs qu'on puisse accumuler et ajouter aux capitaux de la société. Mais de ce que leur travail ne s'est pas fixé dans un produit matériel et durable, il n'a pas moins été exécuté; son effet n'en a pas été moins réel, puisqu'à l'aide de ce travail, la société a joui de la sécurité nécessaire à son bien-être.

Tout service véritable rendu par un fonctionnaire, est une utilité qui résulte de son travail. Il vend cette utilité en recevant un traitement; et à la suite de cet échange qui

ressemble à celui que l'on fait de deux produits, la nation consomme, pour sa satisfaction, le service qui lui a été rendu : c'est cette consommation qui fait partie des consommations publiques. Le fonctionnaire public consomme de son côté, pour son usage particulier, la valeur qu'il a reçue du public en échange de ses services, c'est-à-dire, son traitement; et cette dernière consommation fait partie des consommations privées qui ont lieu dans le pays; car le fonctionnaire public, hors de l'exercice de ses fonctions et en sa qualité de consommateur, n'est plus qu'un particulier. CHAP. XVI.

Leur traitement fait partie des revenus de la société.

Les fonctionnaires publics qui dans leurs fonctions sont véritablement utiles à la société, font avec elle un échange avantageux pour tous deux. Le revenu qu'ils en tirent est des plus légitimes, et fait partie des revenus de la société (1). Ils peuvent l'accumuler en tout ou

(1) Le traitement que reçoit un fonctionnaire, ne fait partie des revenus sociaux qu'autant qu'il donne, en retour, un service utile à la société, et qui n'est pas payé au-delà de sa valeur. Alors seulement il y a eu deux utilités produites : celle qu'a produite le contribuable, laquelle a été consommée par le fonctionnaire; et celle qu'a produite le fonctionnaire, laquelle a été consommée par la société.

VII^e PARTIE. en partie. Ce qui ne peut pas s'accumuler c'est l'utilité qui est résultée de leurs travaux, et qui *a été consommée* pour le bien de la société.

Magistrats peuvent se rendre utiles sans rien faire.

Un magistrat peut, dans certains cas, être utile même lorsqu'il ne fait rien. Il est prêt à réprimer une injustice, et cette seule disposition la réprime souvent en effet. Son temps, ses lumières, sa probité, peuvent ainsi être justement payés, même quand on n'en fait aucun usage ; il en est de lui comme des vedettes préposées à la garde d'un camp, et qui ont été utiles, même quand on ne les a pas attaquées, si l'ennemi, à cause d'elles, n'a pas osé se mesurer avec un ennemi trop vigilant pour permettre qu'il attaquât avec succès.

Les sinécures marchés frauduleux.

Lorsque les travaux des salariés ou des pensionnaires de l'état, sont nuls ou inutiles, comme dans ce qu'on nomme les *sinécures*, ou places sans fonctions, il en résulte une espèce de marché frauduleux où la nation paie le prix d'un produit qu'on ne lui livre pas. On peut, jusqu'à un certain point, dire la même chose d'un traitement qui excède la valeur du service qu'on lui rend (1).

(1) Il est inutile de répéter ici que les salariés ne rendent absolument aucun nouveau service à la société, en y reversant l'argent de leurs émoluments. Si cet

CHAP. XVI.

Les charges de cour, par exemple, ne rendent point au public des avantages proportionnés à ce qu'elles lui coûtent. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il faut entourer le prince d'un grand éclat, parce que l'éclat fait naître le respect, et que le respect entraîne l'obéissance (1). On croit aussi qu'il faut entourer les magistrats d'huissiers, de recors, de gendarmes; mais il ne paraît pas que les pays pourvus de tous ces fonctionnaires, soient mieux administrés, et que l'on y jouisse de plus de sûreté, que dans les pays où le citoyen est dispensé de les voir et de les payer, comme aux États-Unis.

Faste des cours.

Ce qui fait que le citoyen obéit aux ordres du magistrat, c'est la certitude où il est que le magistrat ne peut rien lui commander au-delà de ce que la loi prescrit, et qu'après un commandement si juste, tout le monde au

Ce qui assure l'obéissance.

---

argent n'y est pas versé par eux, il l'est par les contribuables, même quand ils l'épargnent et l'ajoutent à leurs capitaux, parce qu'alors ils le dépensent reproductivement.

(1) Le président des États-Unis n'est pas moins bien obéi que le roi d'Angleterre; et à son installation il ne s'affuble pourtant pas de ces habits de mascarade dont se sert le roi d'Angleterre à son couronnement.

VII^e PARTIE. besoin prêtera son assistance au magistrat. Plus le fonctionnaire public a de latitude dans les commandemens qui émanent de lui, moins il obtient d'obéissance. C'est quand ses ordres peuvent être tout-à-fait arbitraires, qu'ils ont besoin d'être soutenus par la force. Un bon gouvernement au contraire peut laisser à chaque citoyen le droit de traduire devant le magistrat tout homme qui viole les lois et qui trouble l'ordre public; et c'est alors que la police est bien faite, car elle a des surveillans et des officiers partout où il y a des citoyens, c'est-à-dire, sur tout le territoire; et des officiers qui ne peuvent point opprimer, car ils ne peuvent, s'ils sont dans leur tort, être soutenus par le magistrat. En même temps ce sont des officiers très-économiques pour l'état; car ils ne coûtent rien. On peut être certain qu'en tout pays où la justice est bien rendue, et qui renferme un grand nombre de citoyens, il s'en trouve toujours qui réclament l'exécution des lois faites dans l'intérêt du public.

Les citoyens font la force des magistrats.

Les mauvais gouvernemens ne veulent pas de leurs agens.

Les mauvais gouvernemens qui veulent pouvoir les violer quand cela leur convient, ne permettent qu'à leurs agens la faculté de réclamer l'exécution des lois; et ces agens, pour se rendre nécessaires et substituer leurs volontés au vœu de la loi, ont soin de faire prévaloir

cette opinion. Rien n'est si commun en certains pays que d'entendre un alguazil, un gendarme, et même un juge, répondre à un citoyen qui prend fait et cause pour le public : *De quoi vous mêlez-vous? cela ne vous regarde pas.* Rien n'est plus capable de rendre une nation indifférente pour le bien; chacun alors craint de se compromettre. A Rome on voit donner un coup de poignard et l'on se garde de le remarquer. CHAP. XVI.

Agens nuisibles du gouvernement.

On me dispensera, je pense, de parler des agens payés par le public, et qui loin de lui être utiles, compromettent sa sûreté, comme les juges par commission, les jurés spéciaux, préposés pour accomplir les vengeances des hommes en pouvoir. Il est trop évident que dans ce cas il y a double dommage pour le public; d'abord le mal qu'on fait aux citoyens, et ensuite la contribution qu'on leur impose pour le payer.

L'administration la plus simple est la meilleure.

L'ordre social est d'autant plus parfait et les nations sont d'autant plus heureuses, que les lois sont moins multipliées et les fonctionnaires publics peu nombreux. Ce ne sont point les lois et les magistrats qui produisent les biens au moyen desquels une nation subsiste et jouit. Ils n'y influent qu'indirectement, et ce n'est jamais sans quelque inconvénient. On assujettit

VII^e PARTIE. une cuillère d'argent à une marque nécessaire pour que l'acheteur ne soit pas trompé; mais ce n'est pas cette marque qui fait l'utilité de la cuillère. C'est la façon de l'orfévre, et celle-là ce n'est point un fonctionnaire public qui la donne. La marque, quelque nécessaire qu'elle soit, est une difficulté et une dépense de plus ajoutées à la difficulté et à la dépense qu'exige la fabrication de la cuillère. Ce que je dis de cet ustensile, on peut le dire de toutes les choses qui servent à la subsistance et aux plaisirs des particuliers. Ce sont ces choses qui font essentiellement exister la société et qui améliorent son sort. Les lois et l'administration ne peuvent être considérées que comme les remèdes que nos maladies rendent nécessaires, et dont il faut savoir se passer le plus qu'il est possible. La société subsisterait fort bien sans eux; mais elle ne subsisterait pas sans les vivres, sans les abris, sans les vêtemens que ses propres citoyens, mus par leur simple intérêt, lui fournissent en abondance (1).

(1) Ce principe, qui n'est que la description d'un fait, renverse le système d'un livre dont l'auteur ne s'est point nommé (*Éléments d'économie politique*), mais qu'on attribue à M. d'Hauterive; livre où l'on prétend que l'administration est le plus utile des pro-

CHAP. XVI.

L'opinion publique seule bon juge des magistrats.

Si la bonne administration est un mal nécessaire, la maladministration est un mal déplorable. Sans doute les agens de l'administration doivent dépendre de l'administration supérieure qui ne peut agir que par eux; mais lorsqu'ils sont trop indépendans de l'opinion publique, ils se montrent moins jaloux de satisfaire le public qui les paie, que le prince ou le sénat qui les nomme (1). La classe mitoyenne est

---

docteurs, parce que sans la sûreté que l'administration procure, rien ne pourrait se produire. On dit que dans certains pays un voyageur achète d'avance la sécurité de son voyage en payant tribut au chef des voleurs; est-on fondé à soutenir que les malfaiteurs, en recevant ce tribut, ont contribué aux résultats du voyage? Je sais fort bien que la comparaison n'est pas juste sous un autre rapport; et que le magistrat ne fait pas naître le mal pour avoir occasion de le guérir; mais on ne peut pas dire que le mal et le remède soient en aide au voyageur.

(1) Le mot de Pope si souvent cité:

For forms of government let fools contest;
Whate'er is best administer'd is best.
Essay on man, Ep. 3.

ne signifie rien. On sait bien qu'une bonne administration est l'essentiel; mais comment avoir une bonne administration avec un mauvais gouvernement? De bonnes institutions politiques dépendent d'une science particulière qui n'est qu'un embranchement de l'éco-

VII^e PARTIE. surtout, celle qu'il est avantageux de consulter. La vérité parvient plus facilement jusqu'à elle, surtout dans les lieux où la presse est libre; elle est pourvue d'un grand nombre d'yeux; les intérêts privés, les recommandations puissantes, ont moins d'empire sur elle (1).

Fonctionnaires nommés au concours.

Les fonctions publiques peuvent en certains cas être mises au concours; et il s'en est offert à nous, messieurs, plusieurs exemples que je vous ai fait remarquer; mais dans beaucoup d'autres cas, ce mode présente trop d'inconvéniens, et même devient tout-à-fait impraticable. Il suppose que les juges du concours ont toute la capacité nécessaire pour juger les concurrens. Les fonctions publiques exigent des qualités sur lesquelles un concours ne donne aucune garantie. Que peut-il apprendre sur

---

nomie des nations; c'est-à-dire de la politique pratique, de celle qui est fondée sur la nature des choses sociales, et sur l'expérience.

(1) Aux États-Unis, d'après une loi du 29 avril 1816, le gouvernement doit publier une fois tous les deux ans une liste générale de tous les employés et salariés civils, militaires, et marins, qui reçoivent un traitement de l'état. Cette liste doit indiquer les fonctions et les émolumens de chacun d'eux, le lieu de leur naissance, et celui de leur résidence ordinaire. *Warden*, tome 5, page 386.

l'intégrité, le désintéressement, la diligence habituelle d'un candidat? sur son courage civil, sur cette qualité si rare, et si nécessaire à un administrateur, au moyen de laquelle il fait ce qu'il juge être bien, même alors qu'il y a du risque à le faire? Quelque indice qu'on ait des mérites d'un candidat, la bonne réputation en est un qu'il n'est jamais permis de mépriser.

Tirés de l'étranger.

Les républiques italiennes du moyen âge, ne voulant pas obéir à un concitoyen et redoutant sa partialité, faisaient souvent venir des étrangers pour les administrer. Gioja dit que la ville d'Agudio s'était fait une réputation pour les bonnes qualités des fonctionnaires publics qu'elle fournissait (1); mais s'il y a quelques avantages à suivre un pareil exemple, il s'y trouve beaucoup d'inconvéniens; l'histoire de l'Italie, à cette même époque, en fournirait plus d'une preuve. Un pays n'est jamais bien gouverné, ni bien défendu, que par ses enfans.

C'est à la constitution de l'état à résoudre ces diverses difficultés; je ne peux que montrer ici les effets économiques des diverses suppositions.

(1) *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, tome I, page 288.

VII^e PARTIE

Dangers de la centralisation.

Une administration qui ne réside pas auprès de ses administrés, ne saurait soigner leurs intérêts avec diligence. Des administrateurs rapprochés connaissent mieux les objets sur lesquels ils sont appelés à prendre des décisions; les décisions sont prises plus promptement; et l'administrateur ne peut pas se soustraire à la responsabilité de ses actes.

Bonaparte toujours avide de pouvoir, en appelant à soi ou à ses conseillers intimes, la décision de toutes les affaires d'un grand empire, sous prétexte d'en régulariser l'administration, l'a rendue en effet prodigieusement mauvaise et dispendieuse. Un exemple rendra palpable cet effet. Il est puisé dans un ouvrage de M. Delaborde, sur l'*Esprit d'association*.

Affaire du bourg de Mérdville.

Pendant que l'auteur était maire de Mérdville, l'église de ce bourg s'écroula, faute d'une dépense pour laquelle l'autorisation du gouvernement avait été rendue nécessaire. Le gouvernement différa cette autorisation; mais l'édifice ne pouvait pas attendre.

L'accident arrivé, la commune demanda l'autorisation de vendre les bois de charpente provenant des décombres de l'église, qui demeuraient exposés aux intempéries de l'air et qui se détérioraient; l'autorisation arriva lorsque les bois étaient pourris.

Il fallut trouver d'autres ressources pour la reconstruction de l'église, et l'on demanda au gouvernement la permission de s'imposer une contribution locale pour cet effet. Le devis qu'il fallut donner des frais présumés de reconstruction, demeura un an pour parvenir au ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire obligé de la sous-préfecture d'abord, de la préfecture ensuite; chaque administration devant prendre connaissance de l'affaire et donner son avis. Le même devis resta encore un an au bureau des bâtimens civils établi près du ministère; il fut renvoyé deux fois à la commune de Méréville pour des raisons frivoles, telles que de prétendues erreurs dans l'estimation des matériaux et des frais de journées; comme si à Paris on connaissait mieux les prix de la province, que dans la province même! Mais il fallait que tous ces administrateurs eussent l'air d'avoir été nécessaires et d'avoir gagné leur traitement.

Enfin le devis fut approuvé, mais on refusa à la commune l'autorisation de s'imposer une contribution extraordinaire, *parce que cela pourrait nuire à la perception ordinaire des impôts.*

Le bourg de Méréville, qui voulait avoir une église, offrit alors de faire le sacrifice de sa

VIe PARTIE. promenade publique qui, le dimanche, fesait les délices des jeunes garçons et des jeunes filles du lieu; mais de nouvelles autorisations devenaient nécessaires, et il s'écoula encore un an avant que cette demande fût prise en considération. Elle dut traverser l'administration forestière, qui envoya ses agens visiter les arbres. Leur rapport passa par la hiérarchie de leur administration, et du ministère des finances (dont cette administration dépend), pour revenir au ministère de l'intérieur duquel dépendent les communes. La vente des arbres de la promenade fut ordonnée enfin; mais son produit ne s'éleva qu'au quart de la somme nécessaire pour bâtir l'église; et comme il n'y avait pas encore de décision prise *par l'autorité*, sur les moyens de pourvoir au surplus, la commune fut obligée, en attendant, de verser à la caisse d'amortissement, l'argent de sa promenade publique. Qu'arriva-t-il ensuite? sous prétexte des *besoins urgens* de l'état, ce dépôt fut dissipé avec d'autres semblables.

Remarquez que tout cet échafaudage d'administration a pour objet de *protéger* les communes; et qu'elles paient leur part des contributions générales pour jouir de cette protection qui [illegible] perdre au bourg de Méréville son église et sa promenade tout à la fois.

CHAP. XVI.

Résultats d'une administration compliquée.

Remarquez encore que dans cet exemple toute la maladministration vient de l'organisation même, et non de la perversité des administrateurs, qui ne sont point accusés de malversations. Supposez-les tous éclairés, supposez-les intègres, supposez-les assez fermes pour ne céder à aucune considération de crainte ou de faveur, les affaires du public seront néanmoins mal conduites. Lorsque les rouages de l'administration sont compliqués, lorsqu'une affaire doit être triturée par plusieurs autorités successivement, un temps précieux se perd dans chaque opération et dans le passage de l'une à l'autre. Chaque fonctionnaire croit agir avec probité en examinant l'affaire, en y découvrant des vices, en se fesant donner des explications. Par une faiblesse qui n'est pas un crime, il aime à faire sentir son autorité, à laisser solliciter sa bienveillance; il donne par là des preuves de zèle, et fait concevoir une plus haute idée de son importance et de l'utilité de ses services (1). Qu'est-ce donc quand parmi

(1) Cette complication, si funeste par elle-même, l'est encore en multipliant les frais du personnel et du matériel de l'administration. Pour exécuter tant de travaux nuisibles, il faut un grand nombre d'employés, de grands hôtels pour leurs bureaux, des garçons de

VII^e PARTIE. cette foule de gouvernans, il s'en trouve qui sont capables de tirer personnellement parti de leur pouvoir? de céder à la corruption, aux recommandations des hommes riches et puissans? d'écouter l'esprit de parti ou les petits systèmes logés dans leur étroite cervelle; malheurs assez communs quand la nomination aux places est l'effet de la faveur? Non-seulement alors le mal est inévitable, mais tout redressement même devient impossible.

Mania de trop gouverner. Le mal est ici dans la manie de trop gouverner, de vouloir diriger ce qui doit être abandonné à soi-même. Une commune veut vendre ses matériaux, qu'elle les vende. Cette vente peut avoir ses inconvéniens, car il y en a quelque parti que l'on prenne; mais celui qui en a le moins est de laisser les localités décider ce qui les concerne. Que les intérêts communaux soient gérés par des hommes de choix des administrés, et que nulle entrave ne soit apportée à la critique publique des opérations des fonctionnaires; alors on aura toutes les

---

bureau, des hommes de peine. Pour la moindre affaire on barbouille des multitudes de feuilles d'un beau papier qui pourrait être si utilement employé à répandre des notions élémentaires d'agriculture, de physique, de mécanique, etc.

garanties qu'on peut humainement obtenir, que les intérêts des localités ne seront pas sacrifiés. CHAP. XVI.

En Angleterre, les formes de l'administration n'ont pas les mêmes inconvéniens, mais elles en ont d'autres. Les frais inutiles dont les actes de l'administration sont grevés, arrêtent quelquefois l'exécution des mesures les plus favorables au bien public. Le partage des biens communaux (*bills of enclosure*) qui rend à la culture de vains pâturages, est entravé par les formes de l'administration. Un ouvrage d'agriculture (1) en cite deux exemples. L'un du partage d'un bien communal de 250 acres (2) dans le Yorkshire, où la seule expédition d'un bill du parlement a coûté 370 livres sterling (9250 fr.). On fut obligé de renoncer à un autre partage très-avantageux, parce qu'un seul propriétaire de la commune était récalcitrant, et que du moment qu'il s'élève une seule opposition, les frais s'élèvent si haut, qu'on est obligé d'y renoncer. Administrés victimes des formalités.

Vous venez de voir, messieurs, comment dans un système d'administration compliqué, Navigation intérieure de la France

(1) *Agriculturul magazine*, *september*, 1814.

(2) Près de 100 hectares ou de 300 arpens.

VIIe PARTIE. contrariée par son système d'administration.

sont protégées les communes; voulez-vous savoir comment le même système favorise les communications intérieures, bases de tout commerce? Je ne parle pas de l'obligation de prendre des passe-ports; obligation que l'administration impose quelquefois contre toutes les règles du droit; car un homme est, de par la nature, maître de sa personne, maître par conséquent de la transporter sans rendre compte de ses motifs; je ne parle ici que du transport des marchandises. Les canaux navigables en sont un des meilleurs véhicules, et en France on ne peut rien ajouter au zèle de l'administration pour procurer au pays les avantages de cette navigation. Malheureusement elle est soumise à trois autorités, ou plutôt à trois systèmes d'autorités : à l'autorité du génie militaire, à celle des ponts et chaussées, et à celle de la police des rivières; et le navigateur souffre également des négligences, du concert et des jalousies de ces trois compagnies de fonctionnaires publics. Pour amener de la houille des frontières belgiques à Paris, ce combustible est obligé de passer sous la couleuvrine de quatre places de guerre; il se trouve soumis à l'administration d'autant d'ingénieurs de département et d'autant d'inspecteurs de la navigation. Tous ces fonctionnaires ont un grand nombre

de subordonnés, et tous considèrent les intérêts de leur administration comme devant marcher bien avant ceux des navigateurs et de l'industrie, qui sont pourtant ce qui fait vivre tous les administrateurs du monde. CHAP. XVI.

Qu'en arrive-t-il ? pour venir par les canaux de Condé à Chauny, et parcourir un espace que le roulage ordinaire peut franchir en huit jours, la marchandise demeure trois mois; d'où il résulte des pertes d'intérêt sur les avances, des frais multipliés de route et de conduite; et le commerce se trouve privé de presque tous les avantages qui résultent de ce puissant moyen de communication. Et n'oubliez pas que c'est toujours dans la supposition que tous les fonctionnaires sont éclairés, intègres, et incapables d'abuser de leur autorité (1).

Que si l'on me demandait quel meilleur système d'administration je proposerais en place de celui-là, je répondrais : aucun. Il faut que les droits de chacun sur sa personne et sa propriété, soient respectés ; et pour cela il ne faut

(1) En Angleterre il n'y a pas de corps d'ingénieurs civils fesant partie de l'administration et prenant part à son autorité ; on paie les ingénieurs quand on les emploie occasionellement, et l'on se trouve fort bien de ce mode.

VII^e PARTIE. Concession des canaux en Angleterre.

que des lois et des tribunaux. En Angleterre une loi détaillée spécifie les droits des concessionnaires d'un canal, les droits des navigateurs du canal, les droits des riverains. Quelqu'un de ces droits est-il violé? la partie lésée se plaint devant un juge de paix qui fait exécuter la loi. Est-ce le public en général qui est lésé? le premier venu peut porter plainte, à ses périls et risques si la plainte est injuste; et comme les juges de paix sont des hommes non salariés par le ministère, le ministère lui-même est condamné s'il a tort. La volonté d'un officier militaire, ou d'un shérif, ou d'un maire, ou d'un ministre, ou d'un conseil d'état, ne se présente point ici pour juger administrativement (1), ni pour interpréter la loi, c'est-à-dire pour mettre une volonté arbitraire à la place de la loi; et rien n'entrave la marche des entreprises particulières, quand elles ne sont pas en opposition avec elle.

(1) Les jugemens administratifs sont des monstruosités, où l'autorité publique est juge et partie.

CHAPITRE XVII.

Dépense de l'administration de la justice.

Dans l'état sauvage, le bon droit, l'équité naturelle n'ont aucun pouvoir; la force brutale seule est respectée (1). Dans l'état civilisé, la puissance du corps social vient au secours du droit et de l'équité; et quand l'organisation sociale est bonne, la cupidité, la mauvaise foi, les passions injustes sont toujours réprimées, parce que tel est l'intérêt du grand nombre.

Besoins du corps social relativement à la justice.

Mais a-t-on quelques moyens de connaître de quel côté est le bon droit? sait-on ce que commande l'équité naturelle? Oui, le bon droit se fonde sur des conventions mutuellement consenties; sur des lois auxquelles on s'est soumis, au moins tacitement. L'équité naturelle a des règles non moins sûres : qui pourrait prétendre, par exemple, qu'en l'absence de toute loi positive, de toute convention, le fruit

(1) J'avais dit d'abord : *Il n'y a pas d'autre droit que la force;* mais la force ne constitue jamais un droit, même lorsqu'on est obligé de la respecter.

VII^e PARTIE. de mon travail appartient à un autre qu'à moi? Mais ces règles du droit, ces principes de l'équité naturelle, il faut les appliquer; il faut que les organes de la puissance sociale décident qu'ils ont été violés, découvrent les violateurs, et les punissent s'ils sont coupables. Tel est l'objet de l'administration judiciaire.

Causes civiles. Nos personnes et nos biens peuvent être attaqués légalement ou illégalement. Ils le sont légalement dans le cas par exemple où l'on dispute à quelqu'un son état dans le monde, lorsqu'on réclame un bien qu'il regarde comme sa propriété. Ce sont alors les tribunaux civils qui décident du bon ou du mauvais droit. Nos personnes et nos biens sont attaqués illégalement quand ils le sont par un attentat que punissent les lois. Ce sont alors les tribunaux criminels qui en connaissent. Dans l'un et l'autre cas l'intérêt de la société est que la justice soit équitable, prompte, et peu coûteuse.

Causes criminelles.

Qualité de la justice. La complication des lois civiles est toujours plus ou moins opposée à ces trois avantages. Quand les lois sont nombreuses et compliquées, elles offrent plus de ressources à la chicane, plus de subterfuges au mauvais droit; le bon droit est plus difficile à constater. Les procès se prolongent par la même raison. Enfin la

justice est plus coûteuse, parce que des inci- CHAP. XVII.
dens plus nombreux multiplient les instrumens, les papiers de la procédure; ils obligent d'employer un plus grand nombre d'officiers judiciaires, de consulter des procureurs, des avocats, dont l'unique fonction est de connaître, et trop souvent d'embrouiller les nombreuses dispositions des lois rendues et toutes les formalités dont se hérissent les procédures. Il faut même que le plaideur y consacre un temps, des soins, une capacité qui sont dès-lors ravis à des occupations profitables, et deviennent par conséquent pour lui une véritable charge, une dépense (1).

On prétend que la complication des lois est Les formes

(1) En supposant la justice toujours bien administrée à qui elle est due, ce qui est une supposition fort honnête, l'avantage qui en est résulté pour le plaideur est un avantage négatif par lequel il a été préservé d'un mal, sans avoir acquis la jouissance d'un nouveau bien. Après le gain d'un procès injuste qu'on vous avait intenté, vous ne vous trouvez pas en meilleure position que si, grâce à une meilleure législation, vos adversaires s'étaient trouvés hors d'état de vous attaquer. La meilleure législation est donc celle qui fait naître le moins de procès, et qui dans les procès qu'on ne saurait éviter, cause le moins de frais de juges, de procureurs et d'avocats.

VII^e PARTIE. protectrices dans les jugemens criminels.

rendue nécessaire par la complication des intérêts des hommes en société, et que les formes sont protectrices de l'innocence.

Dans les procès criminels, oui, les formes protégent l'innocence. En prescrivant des règles étroites aux juges, elles laissent moins de latitude à leurs volontés arbitraires. Mais dans les causes civiles, les formes ne sauraient protéger l'une des parties sans commettre une injustice envers l'autre.

Mais non dans les jugemens civils.

Les intérêts des hommes en société sont compliqués, sans doute; et c'est pour cela même qu'il ne faut pas avoir la prétention de prévoir tous les cas et de poser d'avance une règle pour chacun. La conscience et l'équité sont des règles souvent plus sûres que celles du code (1).

(1) Un fait dont j'ai été témoin, peut servir de preuve à cette vérité. Un gendre offrit à sa belle-mère, qui était dans une position de fortune gênée, de lui faire une pension; et pour vaincre sa résistance il fut obligé d'accompagner son offre d'une extrême délicatesse. Il lui écrivit entre autres choses : *C'est une dette que j'acquitte.* Au bout de plusieurs années où la pension fut toujours exactement payée, la belle-mère meurt; un autre gendre se prévaut du paiement régulier de la pension, et de la lettre trouvée dans les papiers de la défunte, pour représenter la fonds de cette pension purement gratuite, comme *une dette* dont le bienfai-

Il n'y a pas d'intérêts plus compliqués que CHAP. XVII.
ceux des négocians. Les accidens s'y multiplient; les prix changent; les qualités des marchandises s'altèrent, ou bien elles diffèrent par des nuances imperceptibles. On ne sait par la faute de qui les détériorations ont eu lieu. On ne sait si une confiance accordée, est coupable ou seulement imprudente. La vérité n'est pas facile à démêler à travers toutes ces circonstances. Néanmoins les contestations des négocians entre eux, sont en général les plus promptement et peut-être les plus équitablement terminées; c'est, n'en doutons pas, parce qu'elles sont presque toujours jugées par des arbitres, à la manière d'un jury d'équité et sans égard pour les formes juridiques. Il n'y a pas d'entreprise de commerce qui ne fût complétement ruinée en peu d'années, s'il fallait que ses chefs, au lieu de s'occuper de leurs affaires, suivissent tous les procès qu'on pourrait leur intenter.

---

teur doit compte à la succession, et en conséquence il lui fait un procès. Il n'est pas douteux dans ce cas qu'un jury d'équité n'eût prononcé en faveur du gendre délicat et bienfaisant, contre le gendre cupide et de mauvaise foi, qui savait bien que la belle-mère ne pouvait pas avoir acquis cette rente à titre onéreux

VII^e PARTIE. Les arbitres meilleurs juges.

N'est-ce pas là un trait de lumière ? toutes les causes civiles ne pourraient-elles pas, de même, être jugées par des arbitres? Il ne s'agirait que de régulariser ce mode. Les tribunaux civils ne seraient plus que des corps composés d'un certain nombre d'arbitres désignés d'avance et parmi lesquels les plaideurs devraient choisir deux ou quatre juges, qui eux-mêmes en choisiraient un cinquième dans le même corps. Ce tribunal arbitral aurait égard avant tout aux conventions des parties. En fait d'intérêts privés la loi qui est au-dessus de toutes les autres, est dans les conventions mutuellement consenties, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire aux lois sociales. A défaut de conventions, comme dans le cas d'un décès sans testament, d'un mariage sans contrat, les arbitres jugeraient d'après un code fort court, car ce code ne devrait prévoir que les cas où le droit ne peut rester indécis sans inconvéniens. Dans toutes les questions qui n'auraient pas été résolues par des conventions antérieures ou par le code, la décision serait abandonnée à l'équité des arbitres.

Inutilité d'une jurisprudence uniforme.

Quoi ! diront certains jurisconsultes, vous renoncez à l'uniformité de la jurisprudence et à l'autorité des antécédens ! Deux causes absolument pareilles pourront être jugées diverse-

ment ! Pourquoi non ? si l'on s'est trompé une première fois, faut-il être injuste à perpétuité ? Pourquoi des juges antérieurs ignorans ou prévenus, feraient-ils la loi à des juges plus récens, mieux instruits et impartiaux ? Quand la loi change, la jurisprudence ne change-t-elle pas ? Ce qui était condamné hier, n'est-il pas absous aujourd'hui ? pourquoi faudrait-il que ce qui a été mal jugé hier fût mal jugé aujourd'hui ? D'ailleurs je ne sais pas si l'on peut dire qu'il y ait deux causes absolument parcilles. Toutes sont accompagnées d'une multitude de circonstances qui modifient diversement les droits respectifs ; une réunion de circonstances pareilles à des époques différentes et dans des localités qui ne sont pas les mêmes, est d'une difficulté qui équivaut à l'impossible ; et je crois que rien n'est plus dangereux pour l'équité que de s'autoriser, quelque faiblement que ce soit, dans une cause, du jugement rendu dans une autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est d'être juste dans le cas présent, autant que le permet l'imperfection des hommes. Toute autre considération doit céder à celle-là. CHAP. XVII.

Les arbitres seraient payés par les parties ou peut-être seulement par la partie perdante, en raison, non de la longueur des procès, mais de Salaires des juges.

VIIe PARTIE. l'importance des intérêts débattus. Les parties emploieraient ou non, à leur gré, le ministère des avoués et des avocats.

Il résulterait de là, ce me semble, que les arbitres seraient intéressés à être intègres pour obtenir une haute réputation d'équité et se trouver plus fréquemment appelés à siéger. Ils seraient intéressés à terminer promptement les différens, afin d'en pouvoir expédier en plus grand nombre. Enfin les frais des parties ne seraient pas disproportionnés avec les intérêts débattus, et il n'y aurait point de frais inutiles (1).

Principe de la concurrence dans l'administration.

On voit qu'il n'est pas impossible d'introduire dans les services publics le principe de la con-

(1) Comme ceci n'est point un Cours de politique ni de procédure, je ne puis entrer dans les détails que rendrait nécessaires l'exécution d'une semblable idée. Il est par exemple une foule de petits procès dont plusieurs peuvent être expédiés dans une même audience. Il ne serait pas nécessaire pour ceux-là de nommer des arbitres *ad hoc*; et cependant pour que les parties ne pussent pas se plaindre de n'avoir pas des arbitres de leur choix, on pourrait établir que chaque fois que les plaideurs voudraient des arbitres *ad hoc*, ils en auraient, en payant un honoraire un peu plus fort. Ainsi les honoraires des juges pourraient se composer, 1° d'un traitement fixe payé par la province; et fort

currence, dont on recueille de si heureux effets dans les opérations productives.

La réforme de la justice criminelle rencontre moins d'obstacles que toute autre.

Quant à la justice criminelle, je ne crois pas devoir m'y arrêter beaucoup, parce qu'il me semble qu'on est assez d'accord sur ce qu'il convient qu'elle soit dans l'intérêt de la société. Il n'est point d'intérêts puissans qui s'opposent à ses réformes. Tout le monde désire partout qu'elle soit prompte, équitable, et peu coûteuse. Les amis de l'humanité joignent à ces désirs, le vœu qu'elle soit humaine, qu'elle tende à donner de l'éloignement pour le crime, et que la peine corrige le criminel. Les institutions de plusieurs pays exaucent déjà ces vœux

---

modéré; car il faut payer un homme simplement pour qu'il se tienne à la disposition du public; 2° d'une prime s'il était nommé arbitre *ad hoc*; 3° d'un honoraire proportionné aux valeurs en litige et payable après le jugement.

Les juges-arbitres choisis pourraient n'être pas toujours vacans s'ils avaient beaucoup de procès à juger. Ils inscriraient alors les nouveaux procès pour être jugés à leur tour, et sans doute les bons juges auraient des causes inscrites de longue main.

Les causes qui n'auraient pas d'arbitres *ad hoc* seraient appelées à tour de rôle à mesure que les audiences vacantes laisseraient le temps de les juger.

VII^e PARTIE. en partie, et offrent des modèles à suivre aux États-Unis, en Angleterre, en France, à Lausanne, à Genève. Les écrits de beaucoup d'habiles publicistes, font connaître les avantages obtenus et ce qu'on peut espérer encore. Si le bien dans ce genre ne s'avance pas plus rapidement, il ne faut s'en prendre qu'aux anciennes institutions créées dans les temps barbares, auxquels nous touchons encore, et aux finances obérées de la plupart des gouvernemens. Quant à leurs intentions, elles sont bonnes; car l'intérêt des gouvernans n'est point ici en opposition avec l'intérêt du grand nombre, si ce n'est dans des causes politiques qui ne sont pas nombreuses dans les temps ordinaires.

Les bonnes lois plus économiques que les autres.

Je remarquerai que lorsqu'on veut que la justice criminelle soit équitablement et économiquement rendue, il faut avant tout que le Code criminel soit équitable, modéré dans les peines qu'il prononce; et qu'il n'érige pas en crimes des actions innocentes, sinon louables, aux yeux de la raison et de l'intérêt général; car alors la justice est mal secondée, et le gouvernement est obligé d'employer de mauvais moyens pour arrêter et faire condamner des gens qu'absout la conscience publique. Tibère ne pouvait se maintenir qu'à force de déla-

teurs, de juges et de bourreaux. Trajan n'en avait pas besoin. CHAP. XVII.

L'étude de l'économie politique favorable à la morale.

La plupart des crimes qui se commettent dans la société, ont leur source dans la misère. Les gens riches ne sont pas plus vertueux que les indigens; mais ils ont plus de moyens de se satisfaire sans préjudice pour autrui; ils sont fort intéressés à ne pas porter le trouble dans la société; ils ont trop à perdre quand ils s'exposent à des châtimens ou même à des scandales. Il serait à désirer que nul dans la société ne fût assez malheureux, pour n'avoir rien à regretter dans son existence. Quand il se trouve parmi le peuple, des hommes dans un tel état de gêne, qu'ils ne peuvent subsister que par un crime, il n'est personne qui ne soit exposé dans sa personne ou dans ses biens. Pour faire un peuple de conquérans, il faut des citoyens pauvres et fanatiques. Pour faire une nation vertueuse et tranquille, il faut des citoyens aisés et heureux. Les meilleures leçons de morale que l'on puisse donner à un peuple, sont des leçons d'économie politique.

CHAPITRE XVIII.

Dépenses que fait un état pour sa défense.

On ne doit faire la guerre que pour avoir la paix.

La paix est si nécessaire au développement des facultés utiles de l'homme, qu'il est presque toujours dans l'intérêt des nations de se maintenir dans l'état de paix. On ne peut raisonnablement considérer les forces militaires et les dépenses de la guerre, que comme des moyens fâcheux, mais indispensables, de vivre en paix. Les guerres pour conquérir et les guerres politiques, sont de la part des gouvernemens qui les ordonnent ou les rendent inévitables, de véritables crimes commis contre les peuples (1); et si

(1) Les mauvais ministres rendent souvent les guerres inévitables, pour se rendre eux-mêmes nécessaires. Ce fut la politique de Louvois. Quelquefois un gouvernement ne voulant pas satisfaire aux vœux des nations, suscite une guerre pour occuper l'attention publique. Les guerres, en multipliant les dépenses, augmentent le patronage et les moyens de corruption des gouvernemens. Elles font taire les oppositions en rendant nécessaire une grande énergie d'action. Au total, elles sont puissantes à une bonne administration, indépendamment du sang et de l'argent qu'elles coûtent.

les peuples étaient éclairés, quel qu'en fût le succès, les chefs qui les provoquent et y concourent, n'en recueilleraient que de la honte. On réserverait la gloire pour la défense légitime, et dans la défense légitime je comprends les efforts que l'on fait pour s'affranchir d'un joug maintenu par la force, comme celui qui pesait sur les Ilotes à Lacédémone. Quiconque opprime les hommes se met en état de guerre contre eux. CHAP. XVIII.

Pourquoi les frais de la guerre sont de notre sujet.

Soit que l'ennemi agisse dans l'intérieur ou qu'il vienne du dehors, une nation ne peut compter que sur elle-même pour assurer son indépendance. Mais elle peut, suivant les moyens qu'elle emploie, la défendre avec plus ou moins de succès, avec plus ou moins de frais. C'est sous ce rapport que l'art de la défense rentre dans l'étude qui nous occupe. L'économie des frais comprend le succès; car des moyens qui ne réussissent pas, sont toujours chers.

Causes des guerres.

Indépendamment de l'envie de conquérir et d'opprimer d'une part, et de résister de l'autre, il peut naître entre nations, de même qu'entre particuliers, des différends qui ont leur origine soit dans des vanités et des rivalités nationales, soit dans des intérêts mal compris. La vanité est un vice fécond en fâcheuses conséquences, aussi bien pour les nations que pour les particuliers. Quand on veut s'affran-

VII^e^ PARTIE. chir des conséquences, il faut supprimer les causes. Or, sans se montrer timide, on peut presque toujours réprimer l'orgueil qui n'est pas moins commun chez les nations que chez les individus. Un peuple doit tendre à placer le triomphe de sa vanité, non dans l'humiliation des vanités rivales, mais dans le bien-être dont il jouit. Quant aux rivalités nationales et aux erreurs dans lesquelles on peut tomber relativement aux intérêts nationaux, les progrès de l'économie politique en atténueront peu à peu l'influence. Jusque-là il faut s'attendre à des querelles entre les nations. Le plus faible degré de civilisation suffit pour qu'il s'établisse une sorte de droit qui préside à la décision des différends qui s'élèvent entre les particuliers. Même chez les Indiens de l'Amérique du nord, il y a des espèces de tribunaux, des vieillards, dont le jugement protége le faible opprimé. Entre nations un assez haut degré de civilisation ne les préserve pas du malheur d'en appeler à la force physique et brutale pour terminer leurs débats. Henri IV, roi de France, le vertueux abbé de Saint-Pierre, J.-J. Rousseau, ont proposé des moyens de paix perpétuelle, qui n'ont été regardés, avec raison, que comme des rêves philanthropiques. En effet que serait un tribunal qui jugerait les querelles des peu-

Vains efforts pour les prévenir.

ples et qui n'aurait aucun moyen de faire exécuter ses jugemens? Et si pour faire exécuter ces jugemens il réclamait les armées des puissances, peut-on croire que les puissances prêtassent leurs troupes et fissent les frais d'une guerre, autrement que dans l'intérêt de leur politique? Ce serait encore le plus fort et non le plus juste qui l'emporterait.

L'opinion publique en juge la légitimité.

A mesure que les nations s'éclairent, il s'élève cependant un tribunal où sont jugés les faibles et les forts, et dont ceux-ci ne peuvent pas impunément mépriser les arrêts. C'est l'opinion publique. En voulez-vous une preuve? Depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, époque à laquelle l'Europe a joui du plus haut degré de civilisation où, à notre connaissance, l'espèce humaine soit encore parvenue, il ne s'est pas livré une seule guerre sans que les contendans n'aient publié des manifestes pour exposer leurs griefs et justifier leurs mesures. Les parties belligérantes croyaient, chacune de son côté, à sa prépondérance physique puisqu'elle prenait les armes; néanmoins cette prépondérance ne semblait à aucune d'entre elles tout-à-fait suffisante, si elle n'y joignait une force morale, résultante d'une certaine ardeur réveillée chez ses sujets par le sentiment de leurs droits violés, ou

VII^e PARTIE. d'une injure reçue; et si elle ne répandait dans la nation ennemie une certaine tiédeur, en l'alarmant sur la justice de sa cause et l'événement du conflit. Cet empire de l'opinion, s'il n'a pas diminué le nombre des guerres, les a rendues incontestablement moins cruelles. Mithridate fut obéi lorsqu'il ordonna le massacre de cent mille Romains dans le royaume de Pont. Le gouvernement de la terreur en France ne le fut pas lorsqu'il ordonna, en 1793, de ne faire aucun quartier aux prisonniers anglais; et depuis ce temps, l'homme que des considérations d'humanité retenaient le moins, Bonaparte, a presque toujours traité les vaincus avec une sorte de générosité, et s'est donné beaucoup de peine pour justifier le meurtre de la garnison de Jaffa.

Et doit acquérir plus de force à l'avenir.

Cet ascendant de l'opinion et des considérations morales sur la force matérielle, est peu de chose encore comparé à ce qu'elle sera quand des gouvernemens représentatifs seront établis partout, et surtout lorsque les hommes seront plus éclairés sur leurs intérêts véritables. S'il est une vérité prouvée par l'économie politique, une vérité qui sorte pour ainsi dire de toutes ses leçons, c'est que les hommes, soit qu'on les considère comme citoyens du même pays, soit qu'on les considère en corps de na-

tions, ont beaucoup à gagner toutes les fois qu'ils entretiennent entre eux des relations amicales, et beaucoup à perdre dans le cas contraire. Le progrès des lumières doit donc tourner l'opinion à la paix, et le progrès du système représentatif doit assurer l'empire de cette opinion. Un gouvernement militaire qui voudrait ne tenir compte que de la force matérielle, n'obtiendrait probablement pas de succès durables dans ce siècle, et serait honni dans les siècles suivans. CHAP. XVIII.

Ces réflexions sur l'état moral des peuples et le degré d'avancement où ils sont parvenus, doivent entrer pour beaucoup dans l'adoption du système militaire qui convient à une nation.

CHAPITRE XIX.

Du système agressif et du système defensif.

Système agressif.

Les nations veulent être indépendantes; elles veulent jouir de l'entier développement de leurs facultés. Mais celle qui, sous prétexte d'être en mesure de se défendre au besoin, organiserait des armées propres à porter la guerre au dehors, aurait un établissement militaire dispendieux et qui la protégerait mal.

Dispendieux.

Dispendieux, en ce que pour porter la guerre dans l'étranger, il faut des armées lestes et formées de longue main; des armées permanentes, et dont les soldats ne s'occupent d'autre chose que de la guerre. Il faut des attirails nombreux, des ponts volants, des hôpitaux ambulans, double quantité de munitions; car on doit s'attendre à des gaspillages, à des pertes énormes. Un canon de gros calibre sur un rempart, ne coûte jamais aucun transport, et ses munitions ne sont pas obligées de le suivre; tandis qu'une pièce de siége réclame le service de 48 chevaux, sans compter les hommes du

train. « Les grandes armées, dit Dupont de CHAP. XIX.
« Nemours, sont encore plus funestes à la
« nation qui s'épuise pour les mettre en cam-
« pagne, qu'à l'ennemi qu'elles sont destinées
« à combattre (1). » Les vaisseaux de guerre qui sont des moyens d'agression bien plus que de défense, sont d'une dépense énorme et d'autant plus regrettable que cette machine gigantesque et coûteuse où se sont épuisés tous les efforts du génie industriel de l'homme, est bornée dans sa durée à quinze ou vingt ans, même lorsqu'elle n'a essuyé aucun accident.

Il faudrait néanmoins se résoudre à de si Et peu sûr.
grands frais, s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver l'indépendance nationale; mais, loin de la protéger, un grand état militaire est peut-être ce qui la compromet le plus. Les gouvernans, les hommes qui ont la direction des forces nationales, par une faiblesse commune à l'humanité tout entière, affectent envers les puissances étrangères, un langage d'autant plus hautain, qu'ils ont à leur disposition de grandes forces prêtes à agir au loin. Ils communiquent cette espèce d'orgueil à la nation elle-même. Les militaires, étrangers aux arts de la paix, et n'entrevoyant de l'avan-

(1) Physiocratie, page 166.

VII^e PARTIE.

cement et de bonnes occasions de fortune, que dans la guerre, la désirent, et l'on trouve toujours de bonnes raisons pour provoquer ce que l'on désire. Si Louis XIV ne s'était pas vu à la tête de si belles armées, il n'eût pas montré tant de hauteur envers les autres peuples; il aurait réprimé cet insatiable désir de faire plier devant sa volonté, des volontés qui ne lui devaient aucun compte; désir qui enfanta toutes ses guerres. L'Angleterre ne se serait pas mêlée des intrigues de toute l'Europe, si elle n'avait pas eu de grosses flottes à envoyer dans toutes les directions; et Napoléon, s'il n'avait pas eu le commandement des armées les plus braves et les mieux disciplinées du monde, aurait mis son ambition à améliorer le sort intérieur de la France; il s'en serait mieux trouvé, et nous aussi.

Une nation n'est attaquée que par l'imprudence de ses chefs.

Comme les citoyens producteurs dont se compose une nation, ne sont jamais intéressés à porter le ravage en pays étranger, les risques qu'ils courent de la part des peuples étrangers, ne leur viennent presque jamais que des fautes ou des passions de leurs propres gouvernemens. J'ai beau parcourir l'histoire moderne, je ne trouve pas de nation un peu considérable qui ait été attaquée, si ce n'est par la faute de ses chefs. Dira-t-on que les

constitutions politiques peuvent mettre un frein à l'ambition des conquêtes? vaines précautions! un gouvernement peut toujours amener les choses au point de rendre une guerre inévitable, s'il l'appelle de ses vœux (1). CHAP. XIX.

L'agression ne donne pas la prépondérance.

Mais ce que je désire surtout que vous remarquiez, messieurs, c'est que ces forces militaires si imposantes n'ont jamais atteint le but qui aurait pu les justifier, le seul but qui importe véritablement aux nations : la défense de leurs établissemens intérieurs, de leurs lois, de leur indépendance. Les ambassadeurs de Louis XIV entendirent au congrès de Gertrudemberg, décider du sort de leur maître, sans qu'on daignât seulement écouter leurs observations. L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, fut forcée d'abandonner la souveraineté de ses colonies; et plus tard, elle ne dut qu'à sa position insulaire de n'être pas envahie. Bonaparte, avec des armées plus belles qu'eux tous, fut plus humilié que tous les autres. Partout les armées ont attiré d'autant plus sûrement la guerre et les maux qui l'accompagnent, qu'elles ont été plus redoutables. Il n'en est aucune qui ait préservé son pays d'une

(1) *Voyez* plus loin, page 190, la note relative à la guerre de Suisse.

VII^e PARTIE. invasion. Le vieux proverbe : *Si vis pacem, para bellum*, était bon chez les anciens; la force décidait de tout. Il n'est plus, chez les modernes, l'expression de la vérité : le succès ne couronne pas toujours la justice ; mais de grands préparatifs de guerre amènent toujours la guerre.

Inconvéniens d'un système qui pèse sur les autres peuples.

Toutes les fois qu'une nation pèse sur les autres nations, qu'elle suit une politique militaire ou commerciale, ou diplomatique, incommode à un autre peuple, elle met celui-ci, dès l'instant même, en état d'inimitié, cachée s'il n'est pas encore en mesure de se défendre, ouverte s'il est assez fort. L'inimitié cachée dégénère en rupture à la première occasion favorable. La nation qui opprime, par le sentiment confus qu'elle a de son danger, entretient un état militaire considérable; et c'est ainsi que l'injustice est coûteuse.

Force d'un système défensif.

On ne sait pas encore combien il faudrait peu de troupes à un état qui n'élèverait jamais aucune prétention sur les autres ; qui ne chercherait point à les dominer ; qui en leur montrant la force et l'aplomb que donnent la bonne administration et l'aisance intérieures, leur présenterait toujours en même temps l'avantage des communications commerciales à qui voudrait rester en paix avec lui, et la

perspective de la destruction pour quiconque oserait l'attaquer. CHAP. XIX.

Des gouvernemens très-éclairés pourraient à cet égard hâter l'opinion des peuples ; mais de toutes manières cette opinion mûrira *tôt* ou tard, parce qu'elle dépend de la connaissance qu'on prendra de la vraie nature des choses qui est toujours là et qui gagne constamment du terrain.

Des guerres commerciales.

Penserait-on qu'une jalousie de commerce fût suffisante pour porter les étrangers à nous faire la guerre ? Sans doute une puissance maritime prépondérante peut bloquer les ports de nos amis et les nôtres ; mais une telle injustice ne saurait durer bien long-temps, parce qu'elle est contraire aux intérêts de tous, et que tous sont intéressés à la faire cesser. Si nous étions assez sages pour recevoir les denrées lointaines de toutes mains, c'est-à-dire des nations qui nous les fourniraient au meilleur marché, les autres nations seraient plus intéressées que nous-mêmes à percer les lignes ennemies qui voudraient nous bloquer. Nous éprouverions de ce blocus un dommage à peine sensible. Ce n'est pas le blocus des Anglais qui nous a fait payer le sucre si cher : ce sont les prohibitions de Napoléon. Un blocus [illegible] est une mesure excessivement dispendieuse, et

VII^e PARTIE. ce qu'il peut procurer d'avantages commerciaux à la nation qui bloque, ne saurait la dédommager des frais qu'elle fait pour cela. On a pris une semblable mesure, non par calcul, mais par haine contre le dominateur de l'Europe. C'est donc à cette injuste domination qu'il faut l'attribuer (1).

Et d'ailleurs quel motif aurait-on pour déclarer une guerre de commerce à une nation qui, obéissant en cela à son intérêt, ainsi que je l'ai prouvé, ouvrirait ses ports pour l'importation comme pour l'exportation (2)?

Guerres de ressentiment.

Nous ferait-on la guerre pour venger une injure ou ce que l'on supposerait une injure? Mais j'ai déjà remarqué que le système défensif n'ouvre pas la porte à l'injure. Il ne veut pas que l'on entreprenne sur lui; mais il ne veut rien entreprendre sur les autres, et c'est peut-être sous ce rapport qu'il écarte plus sûrement la guerre que le système offensif.

(1) Il est digne de remarque que ce n'est pas le blocus ordonné par l'Angleterre qui a renversé Bonaparte, mais le blocus continental de Bonaparte lui-même, puisque c'est pour avoir voulu l'étendre aux ports de la Russie, qu'il a succombé. Les auteurs de ces mesures acerbes se sont fait plus de mal *qu'ils n'en ont fait à* leurs ennemis, tant la colère conseille mal!

(2) *Voyez* le chap. 15, partie [illegible] de ce Cours.

Que si une invasion hostile n'avait pour objet que la rapine et le pillage, il faudrait que le système défensif fût assez fort pour résister aux envahisseurs; et j'avoue ici que la constitution politique de l'état doit venir à l'appui de la défense pour qu'elle soit efficace. Si la nation n'est qu'un troupeau d'esclaves, exploité au profit de ses maîtres; si des abus de tous genres ne servent qu'à engraisser des classes privilégiées; si des entraves multipliées y gênent les mouvemens de l'industrie; si la justice y est partiale et concussionnaire, les citoyens ayant peu de chose à perdre dans un changement de domination, mettront peu d'ardeur à défendre un ordre social dont ils portent tout le fardeau et dont ils voient recueillir tous les avantages par d'autres. Ils diront comme l'âne de la fable: CHAP. XIX. Guerres de rapine.

« Me fera-t-on porter double bât, double charge? »

Mais s'ils vivent sous un gouvernement économique et protecteur, s'ils sentent que la société est organisée dans leur intérêt, s'ils se sont identifiés avec la patrie, alors tous les sentimens les plus chers au cœur de l'homme, les exciteront contre un injuste agresseur. On ne pénètre qu'au sein des nations divisées d'intérêts. Celles dont on attaque tous les intérêts, se lèvent en masse; et je ne crois pas qu'une

VII^e PARTIE. nation qui déclare son vœu de cette manière, puisse être vaincue. Je ne crois pas même qu'elle puisse être attaquée, si d'ailleurs elle n'est pas menaçante. Une agression étrangère ne peut être formidable que lorsqu'il y a un concours de plusieurs ennemis coalisés, et ce concours ne peut être obtenu que contre un état qui pèse sur les autres, qui leur impose des lois et des tributs, qui les associe forcément dans ses querelles. Mais on ne se coalise pas contre une nation qui offre toujours à ses voisins les trésors de sa bienveillance et de son commerce ; tout le monde, au contraire, est intéressé à la défendre.

Les petits états forment des confédérations.

Lorsque les états sont trop peu considérables pour qu'une levée en masse de tous leurs citoyens suffise à leur défense, ils doivent se lier à d'autres par un pacte fédéral ; et c'est encore dans l'organisation politique, qu'il faut trouver des liens assez forts pour que les états les moins menacés ne puissent pas refuser leur concours à ceux qui le sont davantage (1).

(1) Je n'ignore pas que l'on peut, avec une apparence de raison, tirer quelque argument contre le système purement défensif, des événemens arrivés en Suisse dans les dernières années du dix-huitième siècle ; où cette république ne fut préservée ni par sa neutralité,

CHAP. XIX.

Poids des armées permanentes sur les nations.

Les grandes armées permanentes qu'entretiennent les puissances de l'Europe ne subsistent pas de pillage, du moins en temps ordi-

---

ni par sa fédération, de l'invasion des armées de la république française; mais il faut embrasser la question tout entière. La Suisse était une très-mauvaise confédération. Ses peuples n'étaient pas unis par des intérêts pareils. Peut-on considérer les pays sujets, tels que l'Argovie, le pays de Vaud, et les bailliages italiens, comme des états confédérés? Ils appelaient les Français au lieu de chercher à se défendre contre eux. On peut en dire à peu près autant d'une grande partie de la population dans les cantons aristocratiques. Tout ce qui n'avait pas le droit de cité, n'était qu'une population humiliée, exploitée au profit de la classe privilégiée. Enfin la neutralité de la Suisse n'était qu'illusoire. Je ne prétends pas défendre la politique de la France envers les puissances étrangères, à cette époque : je crois qu'elle était fort mauvaise; mais enfin les principaux cantons suisses favorisaient secrètement, et même ouvertement, les ennemis de la France. Un agent anglais résidait à Bâle. Le gouvernement bernois secondait en toute occasion, les coalitions et les trames ourdies contre la république française. Enfin les intentions du parti aristocratique helvétique qui dominait alors, se sont pleinement manifestées en 1814 et depuis, où il a fait à la France tout le mal qui dépendait de lui. Si une moitié de la Suisse n'avait pas appelé les Français, et si l'autre moitié avait été réellement neutre, elle n'eût jamais été envahie

VII^e PARTIE. naire; mais remarquons qu'elles pèsent d'un poids énorme sur des populations industrieuses qui travaillent avec une infatigable activité pour les entretenir (1). On est même obligé d'employer le stimulant de la vanité nationale pour engager ces nations à un travail aussi rude. On les entretient dans des idées de puis-

---

(1) On voit dans un tableau qui termine un mémoire de M. Hennet, premier commis des finances, que les dépenses *avouées* de la guerre, de 1802 à 1813, se sont montées à . . . . . 4,733,000,000 fr.

On ne peut pas évaluer les deux campagnes de 1814 et 1815, à moins de. . . . . 267,000,000 fr.

Total, pour la France seule. . 5,000,000,000

Les contributions de guerre levées sur les pays soi-disant ennemis, se sont montées au moins à la même somme de. 5,000,000,000

Bonaparte a donc coûté à l'humanité, sans compter les massacres, la détérioration des institutions de la France, et les indemnités, qu'on peut regarder comme la suite de tout cela. . . . . 10,000,000,000 fr.

Ces 10 milliards employés pour le bien de la France et des autres états de l'Europe, auraient eu des résultats immenses.

sance et de gloriole militaire; on leur fait en- CHAP. XIX.
visager un grand déploiement de forces comme le seul fondement solide de leur sécurité; on fait parader à leurs yeux des corps d'infanterie et de cavalerie; on les enivre en temps de paix des sons d'une musique guerrière, du bruit des tambours, du fracas des canons; mais tout cela coûte excessivement cher; c'est un luxe qui n'est pas moins ruineux que tout autre (1). Heureuse encore la nation, quand de la vanité d'avoir de belles armées, elle ne passe pas à la vanité d'en faire usage! Toute guerre, sans parler de l'horreur de tuer ses semblables, quand elle n'a pas pour objet de recueillir les fruits de la paix, n'est qu'une duperie (2).

(1) « Les Sybarites, dit Chastellux, avaient un luxe « de mollesse; les Spartiates en avaient un d'ambition « et de gloire *; » et l'on sait que l'un ne fut pas moins que l'autre, funeste à ces deux peuples.

(2) Je ne prétends pas que dans des cas excessivement rares, une nation ne puisse, ne doive même venir d'une manière désintéressée au secours d'une nation moins heureuse, de même que les règles d'une stricte économie ne défendent pas des générosités aux riches. Mais ces cas sont excessivement rares. On ne peut pas même citer le secours que la France donna pour l'émancipation des États-Unis. La France devait s'affranchir

* De la Félicité publique, section I, chap. 3.

VII^e PARTIE. Guerres de conquêtes.

Les diplomates ont coutume de regarder une acquisition de territoire comme une indemnité des maux et des dépenses de la guerre. Mais quand des succès militaires ont entraîné la réunion d'une province, je dirai même d'un état, au territoire de la France, je demande quel avantage il en est résulté pour le département de l'Aveyron, de la Dordogne, et de cinquante autres? Je demande quel dédommagement ils ont recueilli des conscrits qu'on leur a enlevés, des millions qu'ils paient aux créanciers du gouvernement? Ils ont eu un plus grand débouché de leurs produits, dit-on; mais il n'y a aucun des produits de ces départemens qui convienne à la province conquise, à la Belgique, par exemple; une distance trop grande les en sépare, ou bien la difficulté des communications leur oppose des obstacles plus insurmontables que la barrière des douanes. Comment exporteraient-ils leurs produits dans la Belgique? ils ne peuvent seulement pas les expédier pour le département voisin (1).

à tout prix des conditions insultantes du traité qui lui avait été imposé par l'Angleterre en 1763; traité que le gouvernement d'alors n'aurait jamais été contraint de subir, sans les abus multipliés et l'impopularité qui paralysaient ses ressources.

(1) Un moyen de communication, un canal, une

Renversez les barrières qui séparent des concitoyens parlant le même langage et soumis aux mêmes lois. Ils en recueilleront un avantage immense; et pour l'obtenir, il n'y aura point eu de sang répandu (1). CHAP. XIX

On a prétendu que des armées permanentes étaient un utile réceptacle des mauvais sujets d'une nation. Messieurs, il vaut mieux avoir un régime qui permette aux hommes de vivre de leur travail, qu'un régime qui leur en ravisse le prix; il vaut mieux rendre les mauvais sujets rares, que de préparer des armées et des bagnes pour les recevoir. Si les armées sont utiles comme réceptacle.

Il est affligeant de le dire; mais la vie des Vie militaire

---

route, ouvrent à un département intérieur, un débouché plus précieux pour lui que la conquête d'une province; car c'est par là qu'il conquiert son pays tout entier.

(1) Le seul progrès des lumières aura pour effet, sinon d'abattre, au moins d'abaisser beaucoup les barrières artificielles qui séparent les nations, et qui seront dès-lors des obstacles beaucoup moindres que les obstacles qu'oppose la nature à leurs communications. On verra dans les prohibitions et dans les gros droits d'entrée ce qu'ils sont réellement : un accroissement de frais de production, un renchérissement aussi préjudiciable aux consommateurs qu'aux producteurs.

VII^e PARTIE. mauvais apprentissage.

camps n'est pas propre à donner aux hommes les qualités qui en font des citoyens utiles. Elle habitue à l'oisiveté et à la servilité. Pour être un bon soldat, il faut savoir perdre son temps et ne jamais résister à un ordre, fût-il cruel et injuste. A la guerre l'obéissance passive est d'absolue nécessité; car il faut là, que les mouvemens de cent mille hommes concourent à un but unique : la victoire. Dans l'état social le but est multiple : c'est le plus grand bien du plus grand nombre, et il ne s'acquiert que par le développement des pensées et des efforts individuels. Dans la vie civile on ne doit l'obéissance qu'à un ordre légal, et si la loi est mauvaise, il faut savoir la critiquer. Ce n'est pas tout : le soldat est porté à confondre la force avec le bon droit, et le sabre avec la raison; ce qui est une dégradation de la plus noble partie de l'espèce humaine. Il convient en conséquence à la société que les formes nécessaires au régime militaire, soient étendues au moins grand nombre d'hommes qu'il est possible, et restreintes aux seuls momens où elles sont indispensables. De puissans intérêts, je le sais, s'opposent au système défensif; mais pour lui donner la préférence, j'en connais un plus puissant encore : celui des peuples.

Des militaires trop étrangers aux connaissances du publiciste et du citoyen, ont élevé d'autres objections contre un système purement défensif. Je ne m'arrête pas aux déclamations d'honneur et de gloire, qui ont peu de poids du moment qu'on les met en balance avec le véritable honneur et les intérêts nationaux. La gloire consiste, non à réussir dans tous les cas, mais seulement dans ce qui est louable. Je me bornerai donc à examiner les seules raisons qui puissent avoir quelque mérite aux yeux des gens sensés. CHAP. XIX.

Objection il ne faut pas attirer la guerre sur notre territoire.

Si nous nous bornons à la guerre défensive, a-t-on dit, notre propre territoire en devient le théâtre et souffre toujours plus ou moins de ses ravages; tandis que la guerre offensive transporte dans l'étranger le théâtre de la guerre.

On commence par supposer ici d'abord que la guerre a lieu aussi bien quand on suit le système défensif que lorsqu'on suit le système opposé. J'ai prouvé cependant que nul système n'écarte plus sûrement la guerre. Or, dans tous les cas du moins où il préserve de ce fléau, il n'exerce ses ravages ni sur un territoire ni sur l'autre.

On suppose encore que les moyens de défense ne suffiront pas pour arrêter l'ennemi sur la

VII^e PARTIE. frontière. Dans ce dernier cas le territoire est encore préservé.

Grands désavantages encourus par l'ennemi hors de chez lui.

Mais admettons le cas où les premiers moyens de défense ont été insuffisans, et où l'ennemi a pénétré jusque dans notre intérieur. Sa perte n'en est que plus certaine, et le renouvellement d'un pareil malheur d'autant plus éloigné. Rien n'est plus dangereux que de s'avancer dans un pays ennemi et armé, pourvu toutefois que son gouvernement jouisse de la confiance et de l'amour du peuple, condition que j'ai reconnue pour être indispensable. Voici un extrait textuel des instructions données par Frédéric II, roi de Prusse, aux officiers de ses armées : le témoignage d'un aussi grand capitaine est de quelque poids en ces matières :

Opinion de Frédéric II, roi de Prusse.

« Si je n'avais pour objet que ma gloire, « dit-il, je ne ferais jamais la guerre que dans « mon pays, à cause de tous les avantages que « j'y trouverais. Chacun y sert d'espion, et « l'ennemi ne saurait faire un pas sans être « trahi. On peut hardiment faire sortir de gros « détachemens et leur faire jouer tous les tours « dont la guerre est susceptible.

« Si l'ennemi est battu, et il l'est toujours « en quelques rencontres, chaque paysan est « soldat pour le harceler. L'électeur Frédéric « Guillaume en fit l'épreuve après la bataille

« de Fehrbelin. Les paysans tuèrent plus de CHAP. XIX.
« soldats qu'il n'y en eut de tués dans le com-
« bat. Moi-même je l'ai vu après la bataille de
« Hohen Friedberg, où les habitans des mon-
« tagnes de Silésie nous amenèrent beaucoup
« de fuyards de l'armée autrichienne (1).

Voilà un homme de guerre qui avoue que s'il n'eût combattu que pour sa gloire, c'est-à-dire pour le succès, il n'eût voulu combattre que dans son pays. Plus loin, dans les mêmes instructions, il recommande de *remuer le ciel et l'enfer* dans le but d'avoir pour soi le pays où [illegible] la guerre.

Remarquons que l'ennemi qui nous fait la guerre (si dans une telle situation, il en est d'assez mal avisé pour cela) ne peut étendre ses ravages au loin pour ne pas disperser son armée dans un pays si dangereux pour lui; qu'il doit laisser des corps nombreux sur sa route à mesure qu'il avance et pour assurer ses communications; et que, si une fois elles sont coupées, il est perdu.

Qu'on ne cite pas ce qui est arrivé en France comme une preuve de l'impossibilité où

L'exemple de la France ne conclut pas.

(1) Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux, traduite par M. Fausch, lieutenant-colonel dans les troupes saxonnes, pages 86 et 89.

VII^e PARTIE. sont des bourgeois de se défendre contre des troupes réglées. Bonaparte avait réduit les forces de la France à ses seuls soldats; il les avait fait périr de froid et de faim; et après avoir privé la nation de ses plus solides défenseurs, il avait indisposé contre lui la partie éclairée et industrieuse de la France, par ses guerres, par ses conscriptions, ses impôts, et son despotisme; enfin, même au comble de ses sottises, il se serait sauvé s'il eût fait lever la nation en masse; mais il redoutait plus la liberté des Français que la coalition des étrangers, et il en a été cruellement puni (1).

(1) *Voyez* les Mémoires de Fleury de Chaboulon, de Fain, et tous les Mémoires de l'époque.

CHAPITRE XX.

De la défense de l'état par des milices.

Si les armées permanentes sont accompagnées d'inconvéniens majeurs et de dangers; si, d'ailleurs elles sont inefficaces pour assurer aux nations la sécurité dont elles ont besoin contre les attaques extérieures, les nations pourront-elles obtenir cet avantage par leurs milices; c'est-à-dire par le moyen de leurs propres citoyens réunis accidentellement pour défendre leur indépendance, et organisés de manière à reprendre, aussitôt que le danger est passé, la vie sédentaire et le cours ordinaire de leurs occupations? Cette question a souvent occupé les publicistes, et même beaucoup de militaires distingués habitués à joindre la théorie à la pratique de leur art. S'il est possible à un grand état de se défendre des attaques extérieures par le moyen de ses milices, il est vivement sollicité par ses intérêts pécuniaires et politiques de préférer ce moyen. Économiquement il est désavantageux de faire d'énormes dépenses permanentes dans le seul

VII^e PARTIE. but de pourvoir à des nécessités éventuelles. Politiquement il est imprudent de mettre de grandes forces en des mains qui peuvent en abuser.

Les milices suffisent-elles pour défendre un grand état ?

Les milices ne sont sujettes à aucun de ces deux inconvéniens. On ne saurait en abuser; et leur emploi ne jette pas l'état dans de grands frais, lorsque l'état peut se passer de leur secours. Il s'agit seulement de savoir si elles peuvent répondre au but qu'on s'en propose.

Des corps d'élite et permanens ne sont nécessaires.

L'art de la guerre est devenu plus compliqué au sein d'une civilisation plus avancée. Plusieurs parties de cet art exigent maintenant des connaissances, des talens, une longue pratique, qui ne peuvent point se rencontrer dans les milices nationales composées d'hommes qui tous exercent, ou sont appelés à exercer d'autres professions. L'artillerie, le génie, la cavalerie, veulent des hommes instruits de longue main et qui consacrent leur vie entière à la profession des armes. Sans cela on aurait trop d'infériorité en combattant un ennemi armé des progrès de cet art. Il faut donc avoir en permanence de ces corps instruits que l'on ne peut pas former au moment du besoin. Cependant on peut remarquer que dans le système purement défensif, ils n'ont pas besoin d'être aussi considérables que lorsque l'on veut à la

fois défendre les places de l'intérieur, et attaquer celles de l'ennemi. CHAP. XX.

Je laisse aux hommes du métier, le soin de développer les meilleurs moyens de tirer parti des milices pour la défense du pays. Des militaires expérimentés ont donné leurs vues à ce sujet (1); et à mesure que le système défensif se répandra, on ne peut pas douter que l'art de se défendre ne se perfectionne comme tous les autres. Alors il deviendra bien plus difficile encore d'entamer une nation qui saura disposer de tous ses moyens à son plus grand avantage (2).

Des militaires expérimentés croient les milices suffisantes pour la défense de l'état.

---

(1) C'était l'opinion de Machiavel. Guibert, dans sa Tactique, soutient que les milices suffisent pour défendre un état. Il se déclare contre les places fortes. De nos jours, le général Tarayre a professé la même doctrine.

(2) Les progrès des sciences paraissent devoir être favorables au système défensif. Si par exemple on parvient à faire usage de l'artillerie à vapeur où les pièces de canon peuvent lancer des centaines de projectiles par minutes, ce sera bien plutôt dans des places fortes que dans des armées en campagne. Si les moyens de destruction venaient à se multiplier beaucoup sur mer, une chaloupe canonnière embossée pourrait couler un vaisseau de ligne. La poudre à canon a favorisé de vrai les agressions des Européens dans les

VII^e PARTIE. Déjà l'on paraît convenir qu'il est à propos de diviser les milices en gardes nationales mobiles et en gardes nationales sédentaires; les premières composées de jeunes gens de 20 à 25 ans, qui ne sont point encore chefs de familles et chefs d'établissemens, et qui peuvent tenir la campagne et se porter à l'endroit du danger; l'autre partie, composée de tous les autres citoyens, et surtout de ceux qui, sans un notable dommage, ne peuvent s'éloigner de leurs établissemens et de leurs familles. Ceux-ci font la garde municipale et opposent à l'ennemi une population armée qui soutient l'armée mobile, en quelque endroit du pays que l'ennemi se présente.

Économie de ce système de défense. Remarquez l'économie que l'on trouve dans cet état militaire comparé à celui de la plupart des grandes puissances de l'Europe. Ici le trésor ne se trouve chargé que de l'entretien des corps d'élite (de moitié moins nombreux que dans le système offensif) et de gardes mobiles qui, lorsque le pays ne serait pas menacé, pourraient

---

deux Indes; mais c'est parce que les différentes parties du monde étaient encore trop étrangères les unes aux autres, pour que les découvertes pussent rapidement se répandre.

être fort réduites en nombre, et ne tenir la campagne que deux ou trois mois chaque année pour leur instruction. On ne serait tenu de les nourrir et de les solder que dans ces momens-là. Pendant le reste de l'année, on n'aurait à entretenir que les cadres de ces bataillons où se conserverait le dépôt de l'instruction. CHAP. XX.

Toutes les gardes nationales sédentaires ne coûteraient rien au public et coûteraient fort peu aux familles. L'équipement et les armes dont chacun se fournit dans ce cas-là sont des dépenses qui se perdent dans la somme des dépenses privées, et sont sujets à peu de renouvellement à cause du soin particulier que chacun en prend; et quant au temps qu'il faut consacrer au service, il se perd de même dans celui que chacun consacre à ses distractions.

Les établissemens militaires, les écoles d'instruction, les magasins de munitions, les hôpitaux militaires, occasionneraient de moins grandes dépenses que dans tout autre système; et, dans toutes les parties, le gaspillage serait beaucoup moindre.

En joignant ces considérations à celles du chapitre précédent, on peut donc affirmer que les nations qui adopteraient un système purement défensif, jouiraient de beaucoup plus

VII^e PARTIE. de sécurité et feraient moins de frais pour l'obtenir.

Les milices suffisantes pour réprimer les troubles intérieurs.

Si les milices offrent un moyen suffisant de préserver les nations des attaques extérieures, à plus forte raison sont-elles propres à les défendre des entreprises du dedans. Les séditions ne sont jamais plus sûrement réprimées que par une force qui est partout, et qui est fort intéressée au maintien du bon ordre. Elles ne sont nulle part plus dangereuses que dans les états despotiques, défendus par des armées de sicaires. Ici les exemples s'offrent en foule, et il est superflu d'en citer (1).

(1) Les gardes nationales sédentaires ne peuvent suffire à la police quand le gouvernement est mauvais; c'est-à-dire, quand le plus grand nombre des citoyens est exploité au profit du petit nombre, parce qu'alors les citoyens défendent mal un ordre de choses qui leur est contraire. A de certaines époques des gouvernemens ont cru pouvoir s'en servir en nommant tous les officiers et en ôtant la disposition de ces forces aux autorités municipales; cependant on n'a jamais pu les faire concourir à de mauvais desseins; et sous un bon gouvernement les gardes municipales ont toujours suffi pour maintenir le bon ordre. Quand on est gouverné dans l'intérêt du pays, les auteurs des désordres sont en si faible minorité, que les premiers citoyens venus,

CHAP. XX.

Folie de faire une nation de soldats.

Je vous prie, messieurs, de ne pas confondre le système d'armer toute une nation dans ses milices, avec le projet extravagant de rendre toute une nation militaire; c'est-à-dire d'en former des corps mobiles et aguerris, prêts à soutenir des intrigues diplomatiques, et l'ambition d'un despote. Cette folie n'a jamais pu entrer que dans des têtes absolument étrangères à l'économie sociale. Un agriculteur, un manufacturier, un négociant, un artisan, un ouvrier, un médecin, et toutes les autres professions utiles, travaillent à procurer à la société ce qui la nourrit et la conserve : un soldat détruit ce que les autres produisent. Changer les classes productives en classes destructives, ou seulement donner plus d'importance aux dernières, et vouloir que tout homme soit soldat avant tout, c'est considérer l'accessoire comme le principal; c'est accorder la préséance à la disette qui fait mourir, sur l'abondance qui fait vivre. Une nation de soldats ne peut subsister que de brigandages; ne produisant pas et ne pouvant faire autrement que de con-

même sans armes, suffisent pour les mettre sous la main des magistrats. Aux États-Unis, il n'y a ni gendarmes ni gardes nationaux pour maintenir l'ordre, et nulle part il n'est mieux maintenu.

VII[e] PARTIE. sommer, elle doit nécessairement piller ceux qui produisent; et après avoir pillé tout ce qui se trouve à sa portée, amis et ennemis, régulièrement ou tumultueusement, elle doit se dévorer elle-même. L'histoire nous en fournit des preuves sans nombre.

CHAPITRE XXI.

Dépenses d'une marine militaire.

Dans la situation des peuples de l'Europe moderne, on demande si une armée navale est une dépense bien entendue. Plusieurs bonnes raisons peuvent être données pour et contre, et ces raisons ont plus ou moins de poids, selon la situation géographique d'un peuple et la nature de ses relations.

Des forces navales pour la protection du commerce.

Depuis que les contrées d'outre-mer ont été mieux connues et que les progrès de la navigation ont lié par le commerce, les lieux les plus distans du globe, les pays maritimes de l'Europe ont couvert les mers de leurs navires marchands. Si le premier devoir de l'état est de protéger ses citoyens, il doit se ménager les moyens d'envoyer des forces aussi loin que ses bâtimens de commerce peuvent aller. Il serait pourtant insensé de prétendre que ce devoir s'étendît indéfiniment. Le gouvernement n'est pas obligé de porter du secours partout où il plaît à l'esprit de trafic de s'aventurer, ni de

VII^e PARTIE. faire une dépense de dix millions pour protéger un gain de dix mille francs. L'état ne doit sa protection à ses citoyens que lorsque le droit des gens et ceux de l'humanité ont été violés à leur égard. C'est à leur prudence à prendre des précautions contre les autres risques, et à les braver, s'ils ont des motifs suffisans.

Pour la protection du territoire national.

Quant à l'utilité d'une marine militaire pour la défense de nos côtes, je répondrai ce que j'ai répondu au sujet d'une invasion de terre : que les milices soient organisées de manière à se réunir promptement, et que la nation ait des institutions qu'elle aime et qu'elle veuille sérieusement défendre, et je ne pense pas qu'un débarquement soit à redouter. L'ennemi, s'il en était d'assez fou pour attaquer une nation qui offrirait aux étrangers les avantages d'une libre communication avec elle, aurait plus à perdre qu'à gagner en opérant un débarquement qui ne pourrait jamais amener aucun résultat important.

Je n'exclus pas au reste les défenses usitées aux endroits où la côte est plus accessible : les forts, les batteries et les chaloupes canonnières. Je regarde seulement de nombreuses escadres, dont chaque bâtiment coûte plus d'un million et ne dure que peu d'années, comme trop peu

utiles à une nation, pour l'indemniser des sacrifices qu'elles exigent. CHAP. XXI.

Les grandes armées navales sont peu utiles à la défense du commerce, qu'elles ne préservent pas contre la petite guerre que lui font les corsaires, guerre qui pour le commerce est la plus redoutable. Les petits bâtimens de guerre sont plus propres à détruire les corsaires (1). Le système des corsaires lui-même cédera au temps et aux lumières. On abolira le vol des propriétés particulières sur mer, comme on l'a aboli, même en guerre, sur les grandes routes. Les prises faites par les corsaires ne profitent qu'à des particuliers assez peu intéressans et qui pourraient faire des gains non moins considérables et plus honnêtes, dans un

La guerre des corsaires ne peut durer long-temps.

(1) On peut opposer à ce qui est avancé ici, que dans la guerre du commencement de ce siècle, la marine anglaise, en détruisant celle de ses ennemis, a préservé les bâtimens de commerce de sa nation; mais à quel prix? D'ailleurs il n'est pas exact de dire que le commerce anglais ait été préservé par cette puissante marine; et de semblables combinaisons politiques ne se représenteront plus. Déjà plusieurs fois la seule crainte d'une guerre avec les États-Unis a fait trembler le commerce de la Grande-Bretagne. Que sera-ce quand plusieurs nouvelles et grandes puissances maritimes sillonneront les mers?

VII^e PARTIE. commerce véritable et productif. Les puissances belligérantes, en abolissant la course, ne perdraient par conséquent aucune des ressources dont elles ont besoin pour faire la guerre (1). Elles ont besoin d'affaiblir leur ennemi, dira-t-on; mais elles s'affaiblissent en même temps. Je ne pense pas au surplus que les gains que font les particuliers dans le commerce maritime, fournissent à leurs gouvernemens des ressources actuelles bien importantes. C'est l'industrie en général (dont le commerce étranger ne forme qu'une petite partie), ce sont les accumulations anciennes, qui fournissent à un gouvernement belliqueux, quand on a le malheur d'en avoir un semblable, les moyens de faire la guerre.

Les lieux de relâche grande dépense pour les forces de mer.

L'équipement d'une flotte est encore la moindre des dépenses qu'elle occasionne. Il faut lui préparer des refuges et des moyens de se ravitailler sur tous les points du globe; il faut, par exemple, à l'Angleterre, des ports à Gibraltar,

(1) Les Anglais à la vérité ont toujours profité de la sécurité des particuliers qui, dans les parages lointains, ignoraient les hostilités d'Europe, pour s'emparer de leurs embarcations. C'est une espèce de piraterie dont ce gouvernement cessera de se rendre coupable, quand le droit international sera mieux établi.

à Malte, à Corfou, sur les côtes d'Afrique, en Asie, en Afrique, à Kingston, à Hallifax; et pour cela elle est obligée de soutenir des guerres, elle est mêlée dans toutes les intrigues des quatre parties du monde, et supporte des frais immenses pour l'entretien de ces établissemens. — Elle en est dédommagée par son commerce, dira-t-on. — Eh! son commerce n'aurait-il pas lieu tout de même sans tout cet appareil militaire? Est-ce le sabre à la main que l'on fait de bonnes affaires? Ce qui fait que l'Angleterre vend ses marchandises, et dans l'Archipel et dans l'Orient, et dans les deux Amériques, c'est qu'elle sait en fabriquer qui conviennent aux consommateurs de ces diverses contrées, et qu'elle sait les établir à bon marché. Le canon n'y fait rien. CHAP. XXI.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que pour éviter les guerres en général il ne suffit pas d'un régime qui en écarte les causes : il faut encore n'avoir pas d'autres institutions qui les provoquent et les nourrissent.

Déjà nous entrevoyons l'entière destruction d'une source féconde en discordes sanglantes, dans l'affranchissement des colonies. Tous les pays auxquels nous donnons encore ce nom, seront indépendans, selon toute apparence, Les colonies indépendantes, les forces navales moins dispendieuses.

VII^e PARTIE. avant le siècle révolu, et seront intéressés à entretenir de libres relations de commerce avec l'Europe, comme l'Europe avec eux (1).

La diplomatie perdra son importance.

La diplomatie est une autre source de querelles. La paix est l'intérêt constant de toutes les nations, parce que c'est dans la paix que s'entretiennent les communications utiles au commerce, aux sciences et aux arts. Un système purement défensif n'est pas tout-à-fait aussi favorable aux ministres et aux négociateurs, dont la politique est de se rendre nécessaires. La diplomatie complique les intérêts des peuples avec les intérêts de famille des princes, et avec ceux des ministres. On sait que la funeste

(1) Les colonies d'Asie seront plus long-temps dépendantes que les autres, parce que la grande population des pays orientaux y rend la situation des Européens plus précaire, et les oblige de recourir à la protection de leur métropole. On ne peut ni détruire les Asiatiques comme on a fait des indigènes de l'Amérique, ni les ployer aux mœurs européennes qui amènent nécessairement l'indépendance. Les colonies d'Afrique, en partie par les mêmes raisons, seront long-temps dépendantes; mais finalement tout s'affranchira, parce qu'il est contre la nature des choses, et contre l'intérêt des hommes, qu'ils obéissent à des gens qui habitent un autre climat, et qui ont d'autres intérêts que les leurs.

alliance de la France avec l'Autriche, en 1756, et les désastres de Rosbach, eurent pour première cause un vers du roi de Prusse contre le cardinal de Bernis, alors ministre (1). CHAP. XXI.

Le vrai moyen de conserver la paix est d'être juste envers les étrangers, de ne point prétendre à leur imposer sa politique et ses vues, et d'être préparé à se lever en masse contre toute espèce d'invasion. Il n'est pas nécessaire d'avoir des ambassadeurs pour cela. C'est une des antiques sottises dont le temps fera justice (2). Les ambassades sottise antique.

---

(1) « Évitez de Bernis la stérile abondance. »

(2) Mon intention n'est point d'humilier les agens diplomatiques qui, sauf dans les ambassades d'apparat, présentent un fort grand nombre d'hommes d'un très-grand mérite, et parmi lesquels il en est beaucoup qui partagent les sentimens exprimés dans le texte. D'ailleurs la suppression de l'inutile dépense des ambassades d'apparat, ne donne que plus d'importance aux consuls de commerce, agens nécessaires, recommandables, et qui souvent ont fait preuve d'un courageux dévouement aux intérêts de leurs concitoyens. Ils devraient peut-être à eux seuls composer tous les agens accrédités d'une nation. On n'apprend jamais rien d'important relativement aux nations étrangères, par le ministère des ambassadeurs, parce que c'est précisément des ambassadeurs que les puissances étrangères se méfient le plus.

CHAPITRE XXII.

Dépenses des établissemens publics.

Ce qu'il faut entendre par les établissemens publics.

Il ne faut pas se méprendre sur ce qui est ici désigné par les mots *établissemens publics*. Ce sont les établissemens qui ont exigé de la part du public la mise-dehors, l'avance d'un capital, dont le revenu est supposé consommé par le public; c'est-à-dire au profit, pour l'avantage du public. Ainsi une route, un pont, un édifice, sont des établissemens publics dont le revenu consiste dans le service qu'ils rendent au public. Mais l'institution d'une fonction publique n'est pas un établissement public, parce qu'une fonction n'emporte pas une avance, un capital fourni par le public; c'est simplement un service acheté et consommé par la communauté des citoyens.

Les dépenses de l'ensemble ou d'une fraction de la nation sont d'une même nature.

Je dois aussi vous prévenir, messieurs, que puisque nous avons appelé dépenses publiques, aussi bien les dépenses d'une fraction de la nation, d'une commune, que les dépenses de la nation entière, nous réunirons aussi sous le nom d'établissemens publics, ceux qui sont

créés dans l'intérêt de la nation tout entière, et ceux qui le sont dans l'intérêt d'une portion de la nation seulement. Les principes sont les mêmes pour toutes les dépenses faites en commun; les quotités seules diffèrent.

Distinction entre la formation et l'entretien.

On ne doit comprendre dans les dépenses courantes et annuelles des établissemens publics que les frais que nécessite leur entretien; car la première mise-dehors est une accumulation, un placement. Quand le gouvernement fait construire un pont, ce pont est un produit qui, en supposant qu'on ne l'ait pas surpayé, vaut ce qu'il a coûté. La nation est donc aussi riche après la construction de cet édifice qu'auparavant. Elle n'est plus chargée que des frais d'entretien qu'il exigera. On peut le comparer aux maisons que les particuliers font construire; une construction de ce genre, bien conçue, n'altère pas la fortune d'un particulier, pourvu que la jouissance qui en résulte soit un profit suffisant du capital employé. La jouissance dans ce cas peut être appréciée par le *loyer* que ce placement est capable de rendre.

Difficulté d'apprécier le service d'un établissement public.

On n'a pas une règle aussi sûre pour apprécier la jouissance qui résulte d'un pont au milieu d'une ville, construction dont la ville

VII^e PARTIE

ne peut tirer aucun loyer (1); cependant cette jouissance est réelle; on la paierait, s'il fallait absolument la payer; et comme elle est mise à la portée de ceux qui ne pourraient en faire la dépense s'il fallait la payer, nous devons la considérer comme un accroissement de jouissances équivalent à un accroissement de revenu pour la classe peu fortunée de la nation. Les établissemens d'utilité publique sont ainsi une accumulation forcée, prise en général sur les biens des citoyens proportionnellement à leurs facultés, et distribuée en jouissances à la classe peu fortunée, non en proportion de ses facultés, mais en proportion du besoin qu'elle a de ces établissemens. Ils sont essentiellement bienfesans, et c'est à juste titre que l'on a une grande opinion d'un peuple qui possède beaucoup de constructions d'une utilité générale et reconnue.

Ils sont un bienfait pour la classe peu fortunée.

La plupart des établissemens publics occasionnent à une nation d'autres frais encore que

Double dépense dans un établissement public.

(1) Un péage établi sur le passage du pont, ne donnerait qu'une idée imparfaite de la jouissance que le public retire d'un libre passage; car un péage donne l'idée de ce que vaut le pont pour ceux qui peuvent le payer, mais ne donne aucune idée du service qu'il rendrait à ceux qui ne sont pas en état de le payer.

ceux de premier établissement. Les dépenses qu'on fait pour les malades d'un hôpital sont des dépenses différentes et le plus souvent bien autrement considérables que celles qu'exige l'entretien du bâtiment et du mobilier d'un semblable établissement. Ces dépenses seront jugées quand nous examinerons celles que l'on consacre aux secours publics. CHAP. XXII.

Une considération générale domine ce sujet: pour qu'on puisse approuver les établissemens formés aux dépens du public, il faut qu'il en résulte, pour le public, un bien équivalent aux sacrifices qu'on lui impose à ce sujet, et quoique les frais de premier établissement soient un placement plutôt qu'une dépense, le public est en droit d'exiger de ceux qui stipulent pour lui ce placement forcé, que l'avantage qu'il en retirera soit l'équivalent, tout au moins, du revenu qu'il a droit d'en attendre. L'avantage doit équivaloir à la dépense.

Napoléon a dépensé cinquante millions de francs pour achever le Louvre et construire une galerie correspondante à celle qui joint ce palais à celui des Tuileries; et malgré l'exorbitance de cette somme, l'entreprise est loin d'être achevée (1). Si jamais elle l'est, on Fausse dépense faite pour le Louvre.

(1) *Voyez* l'exposé fait au corps législatif en 1813 par le ministre de l'intérieur. Les 50 millions ne regar-

VII^e PARTIE. pourra demander quel avantage le public en retirera pour son argent, si ce n'est la faculté qu'aura le gouvernement de distribuer quelques logemens de faveur aux gens en crédit, et d'obstruer l'un des quartiers les plus fréquentés de Paris (1). En supposant qu'on parvînt à prouver que l'embellissement de la capitale fût un avantage capable de motiver tant de dépense, il serait facile de prouver que l'on pouvait construire, pour le même prix,

---

dent que les dépenses faites jusque-là; il y a eu d'autres millions dépensés depuis, qui ne l'ont pas été plus judicieusement. L'achèvement du vieux Louvre était seul raisonnable. Le même exposé portait le devis du palais du roi de Rome à la somme de 20 millions, dont la dépense se serait probablement élevée une fois plus haut. Ce projet n'était pas plus judicieux que le précédent. Les plans d'un architecte ont besoin d'être soumis à la révision des hommes d'état; et les hommes d'état, pour en être juges, ont besoin d'avoir du goût, en même temps que de l'économie et un jugement sain. On a accusé Louis XIV de manquer d'économie dans ses bâtimens, et il n'est pas certain qu'il eût du goût, témoin les plans adoptés par lui du château de Versailles, des Invalides, de l'Observatoire, de la place Vendôme, etc.

(1) Cette seconde galerie ne pouvait jamais être symétrique avec la première, l'espace manquant à son développement.

cinquante bâtimens consacrés à différens usages publics, qu'il n'aurait pas été difficile de rendre plus beaux et surtout plus utiles (1). CHAP. XXII.

Du faste des monumens publics.

Le public est en droit d'exiger encore qu'on ne rende pas un édifice public plus fastueux que son objet ne le demande. Il peut être utile d'offrir aux négocians un lieu de réunion où ils puissent se rencontrer pour traiter de leurs affaires, quoiqu'en supposant que le gouvernement ne s'en mêlât pas, les négocians ne parvinssent à se réunir tout de même (2). Mais, dans tous les cas, ce lieu de réunion pourrait, dans une grande cité, être vaste, commode, gratuit; il pourrait avec une architecture noble, sévère, analogue à son objet, embellir une grande capitale, sans un luxe de colonnes

(1) Quel avantage n'aurait-ce pas été pour l'embellissement et l'assainissement de Paris, de faire disparaître et de remplacer par des conduits souterrains, les hideux ruisseaux qui salissent le milieu des rues de cette capitale? Et c'était un avantage dont aurait joui une immense population chaque jour durant des siècles.

(2) La Bourse de Londres n'est autre chose qu'un édifice appartenant à un particulier et où les négocians se rassemblent à une certaine heure, parce que l'emplacement leur semble commode. Ils se réunissent même dans d'autres endroits pour des affaires d'une espèce particulière, et l'on n'en éprouve aucun inconvénient.

VII^e PARTIE. qui en fit un temple plus vaste que n'en eurent jamais l'Italie ou la Grèce antique (1). Les voyageurs disent qu'à Pétersbourg le faste des bâtimens a quelque chose de théâtral, et qu'à Dublin de belles façades, masquant de vilaines rues, réussissent mal à déguiser la misère publique.

L'objet doit en être digne du public.

Le public est en droit de blâmer un monument honorifique qui n'a pour objet ni de récompenser des vertus publiques, ni d'honorer la nation qui en supporte les frais, comme serait, par exemple, une chapelle expiatoire. Lorsqu'on élève des statues à un roi mésestimable (2) ou méchant (3), on insulte au bon sens

---

(1) Des édifices de ce genre devraient être commodes, mais simples, ne fût-ce que pour montrer aux négocians que les succès de l'industrie se fondent sur des habitudes d'économie. Les édifices somptueux ne conviennent qu'à des traitans engraissés de la misère publique.

(2) A Londres, on voit une statue de Charles II qui vendit pour de l'argent, aux Hollandais, les intérêts de son pays.

(3) Dans la cour de Whitehall on voit la statue pédestre de Jacques II, protecteur du juge Jefferies. Paris offre de nouveau la statue de Louis XIII, qui fit condamner et exécuter son ami Cinq-Mars et le respectable de Thou.

d'une nation. Il y a presque du ridicule dans les monumens qu'un prince érige lui-même en son honneur aux dépens de ses sujets (1). CHAP. XXII.

Les embellissemens doivent être ordonnés par les citoyens qui en supportent les frais.

S'il convient à une nation de ne faire une dépense qu'autant qu'il en résulte pour elle une jouissance équivalente au sacrifice qu'elle s'impose, nous en conclurons que les établissemens publics doivent, autant qu'il est possible, être ordonnés et entretenus par les localités appelées à en supporter les frais. En effet, s'il est difficile qu'un fonctionnaire public fasse une saine comparaison des frais supportés et de l'avantage promis, la difficulté est bien plus grande lorsque le fonctionnaire est éloigné et qu'il est occupé d'une multitude d'autres affaires. Il est par conséquent plus à craindre que la société, ou la portion de la société que la chose regarde, fasse une mauvaise spéculation. S'il s'agit de percer une rue à Lyon, les meilleurs juges de cette affaire sont les habitans de Lyon; et comme ils pourraient difficilement en délibérer eux-mêmes, c'est à leurs magistrats

(1) On sait ce que vaut la comédie de se faire demander par des courtisans à gages, ces sortes de monumens. C'est ainsi que Louis XIV, Louis XV, et Napoléon, ont eu des statues et des arcs de triomphe de leur vivant.

VII^e PARTIE. à en délibérer pour eux; mais s'il faut, comme le veut notre législation en France, qu'ils en réfèrent à un ministre à Paris, et si le ministre, après avoir consulté ses agens, modifie le plan, le change tout-à-fait, ou le supprime, ce ne sont plus les magistrats qui connaissent le mieux l'affaire, qui en décident; c'est celui qui la connaît le moins (1).

Il consulte les autorités locales, dira-t-on. — Mais en supposant qu'il suive leur avis, plutôt que ses vues ou celles de ses bureaux, la responsabilité ne pèse plus sur ces autorités locales; ce ne sont plus elles qui recueillent l'honneur ou le blâme; la chose s'exécute mollement, avec lenteur, ne se commence pas ou

(1) Par une fiction qui me semble difficile à justifier aux yeux de la raison, les communes en France sont considérées comme des mineurs et ne peuvent décider de leurs intérêts sans l'approbation du gouvernement. Si les communes nommaient leurs magistrats municipaux et que le concours d'un certain nombre d'entre eux fût nécessaire pour valider leurs décisions, il est probable que leurs intérêts seraient en de meilleures mains que dans celles des bureaux d'un ministre ou d'un commissaire nommé par lui, moins intéressé que les habitans de la localité à ce que la chose soit faite promptement et bien. Il est rare que les fictions politiques soient bonnes à quelque chose.

ne s'achève jamais. Il ne faudrait pas en conclure que des constructions qui intéressent tout l'empire, comme des travaux d'art placés sur la ligne des grandes communications, dussent être décidées par les autorités locales. Les localités ne doivent pas seules en faire les frais, puisqu'elles ne sont pas seules appelées à en jouir, et il se pourrait qu'elles consultassent l'intérêt de la localité préférablement à l'intérêt général. CHAP. XXII.

CHAPITRE XXIII.

Dépense des voies de communication, et particulièrement des routes.

Importance des moyens de communication

C'est la facilité qu'ont les hommes de communiquer entre eux, qui est le premier fondement de la société. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à leur communication, chaque individu de notre espèce, isolé de tous les autres, serait, quant à la satisfaction de ses besoins et quant à ses jouissances, immédiatement au-dessus du singe, et au-dessous des peuplades les plus sauvages que nos voyageurs aient jamais rencontrées; car celles-ci du moins ont un langage, mettent quelques efforts en commun, et jouissent d'un commencement d'état social.

Les moyens par lesquels les hommes communiquent entre eux, sont la faculté de se mouvoir pour se rapprocher les uns des autres; la parole pour se communiquer leurs pensées quand ils sont en présence; l'écriture et l'impression pour se les communiquer à distance.

Nous ne nous occuperons pas encore des

moyens qu'a le corps social de favoriser la communication des pensées; je vous ferai seulement remarquer, messieurs, que ce serait en vain que les hommes auraient la faculté de s'entendre par la parole ou par l'écriture, s'ils étaient privés de la faculté de se mouvoir les uns vers les autres, car il faut pouvoir se réunir pour se parler, et il faut que quelqu'un puisse aller d'un lieu à l'autre pour y porter nos lettres et nos livres. CHAP. XXIII.

Remarquez encore que lorsque par l'effet de la sociabilité, l'homme est parvenu à créer des produits, lorsqu'il sait introduire dans leur fabrication une grande subdivision des travaux, il a besoin de transporter, outre ses pensées, la plupart de ses produits qui ne se fabriquent pas dans les lieux où ils se consomment.

De là l'immense importance des moyens matériels de communication et de transport, et l'intérêt qu'a la société de les faciliter. On pourrait dire qu'un pays n'est civilisé qu'à proportion des moyens de communication qu'on y trouve.

Difficulté des communications.

La nature nous ayant donné la faculté de nous mouvoir, il semble qu'elle nous a tout donné à cet égard; mais quand on entre dans un examen attentif du sujet, on s'aperçoit

VII^e PARTIE. qu'en nous donnant cette précieuse faculté, elle a semé sous nos pas des difficultés sans nombre. Dans les climats qui ne sont ni desséchés par un soleil trop ardent, ni glacés par l'obliquité de ses rayons, elle a semé une multitude de végétaux qui bornent notre vue et arrêtent nos pas. Dans les déserts de l'Arabie et de l'Afrique elle n'a point préparé de fontaines ni de ruisseaux pour nous désaltérer; presque nulle part elle n'a placé spontanément des vivres pour nous soutenir dans nos voyages. Les terres que nous devons traverser, sont quelquefois coupées par des rivières, des marais, des chaînes de montagnes; et la mer nous offre un obstacle invincible, jusqu'à ce que notre art en ait fait le plus utile des moyens de transport.

Augmentée par l'imperitie des nations.

Partout nous trouvons des obstacles à surmonter, sans compter ceux que notre impéritie a, fort mal à propos, ajoutés à tous les autres; tels que les difficultés qu'une fausse politique oppose à l'introduction des marchandises étrangères, et même quelquefois à la circulation des produits intérieurs, tels que les octrois à l'entrée des villes, les péages, les retards, les passe-ports, les avanies, tous les inconvéniens qui résultent du trop ou du trop peu de police.

A mesure que par les progrès de la civilisa-

tion, nous parvenons à diminuer le nombre ou l'intensité de ces obstacles, nous obtenons des économies dans les frais de production; les produits baissent de prix, et cependant les profits de la production sont augmentés; or, vous savez que les nations sont d'autant plus riches que les produits y sont à meilleur marché (1). Si les différentes parties d'un royaume tel que la France, n'avaient entre elles aucunes communications faciles, si l'on ne pouvait recevoir à Paris, des toiles de Bretagne, des soieries de Lyon, des vins de Bourgogne, des blés de Picardie, autrement qu'à dos de mulets, tous ces produits nous reviendraient énormément cher; un grand nombre de consommateurs seraient obligés de s'en passer; beaucoup de producteurs, faute de débouchés, n'en produiraient pas; il y aurait moins de profits faits par la production, moins de besoins satisfaits par la consommation. CHAP. XXIII.

Exemple des avantages économiques des faciles communications

Transportons-nous en imagination dans certaines parties des montagnes d'Auvergne ou du Jura; nous y verrons de superbes sapins que l'on peut acheter pour un franc, mais qu'on ne peut pas sortir du lieu où la nature les a

(1) Voyez la preuve de cette vérité dans la IIIe partie de ce Cours, chap. 5.

VII^e PARTIE. fait croître. A vingt lieues de là, dans les chantiers d'une ville, chacun de ces beaux arbres vaudrait quarante francs peut-être. Telle est du moins la somme que l'on pourrait les y vendre actuellement. Si le gouvernement ouvre une bonne route qui permette qu'on les y transporte, il élèvera donc une somme de un franc à quarante.

Augmentation de valeur des arbres d'une forêt inaccessible.

Un calcul hypothétique nous aidera à comprendre comment cette valeur créée, multipliée par tous les arbres de la forêt, serait distribuée entre les producteurs et les consommateurs. Cinq francs sur le prix du bois seraient peut-être employés pour les intérêts du capital qu'aurait coûté la confection de la route; quinze francs pour l'extraction et le charroi. L'ouverture de ce débouché et l'augmentation de la demande sur le lieu de la production, y quadruplerait la valeur du bois, c'est-à-dire, que le propriétaire foncier y vendrait ses arbres 4 francs. Tous ces frais ne porteraient encore la valeur de chaque arbre, au lieu de la consommation, qu'à 24 francs. Ses frais de production s'arrêtant à ce taux, les consommateurs gagneraient 16 francs, puisqu'ils payaient auparavant le même produit 40 francs; tellement que le propriétaire foncier, les gens de peine, les voituriers et les consommateurs, se

partageraient cet immense bénéfice. Changez les nombres, suivant le lieu de l'extraction, le lieu de la consommation, l'augmentation de demandes qui résulterait d'un prix plus accessible, et vous pourrez vous former une idée approximative de l'avantage qui résulte pour tout un pays, des voies ouvertes aux communications. CHAP. XXIII.

Je n'ai pas ajouté qu'une bonne route ferait baisser, dans le pays de la montagne, le prix des produits de la plaine; le prix, par exemple, des denrées coloniales que le commerce y amène. Supposons que, l'une portant l'autre, ces marchandises, au moyen d'une facile communication, baissassent de 10 pour cent dans la montagne : si les montagnards en consommaient pour cent mille francs, ils auront les mêmes marchandises pour 90 mille francs; partant ils auront de plus tous les ans une somme de 10 mille francs qu'ils pourront employer à l'achat de tout autre objet, suivant leurs désirs, ou à la consommation d'une plus grande quantité de denrées de la plaine, si tel était leur plaisir. Les revenus du pays sont donc accrus de dix autres mille francs.

Et remarquez, messieurs, que je n'appelle jamais augmentation de revenu, ce qui n'est donné aux uns qu'aux dépens des autres. Si les marchands donnent pour 90 mille francs aux

VII^e PARTIE. consommateurs de la montagne, ce qu'ils étaient obligés de leur vendre cent mille, c'est parce qu'ils font en effet pour 10 mille francs de moins de frais de transport. Ils gagnent tout autant sur la marchandise, et les dix mille francs épargnés sur les frais ne diminuent pas les profits généraux de la société; car ces dix mille francs épargnés d'un côté, sont dépensés d'un autre, et ce qu'ils achètent paie également des services productifs.

Les routes ont causé plus de profits que de dépenses.

Toutes ces augmentations de revenus, dues à des communications plus faciles, sont véritablement incalculables dans un grand état. Louis XIV a fait de très-grands frais, de trop grands frais pour l'établissement des principales routes de France; moins fastueuses, elles auraient été mieux confectionnées et plus aisément entretenues; de mauvais chemins vicinaux réduisent, de moitié peut-être, les services qu'elles pourraient rendre. Néanmoins, malgré les sommes considérables qu'elles ont coûté et ce qu'elles laissent à désirer, je suis convaincu qu'elles ont procuré à la nation française des avantages fort supérieurs à la dépense.

Mauvais calcul.

Il me semble qu'en Angleterre on est trop porté à croire qu'un édifice public, un pont, un canal, un bassin de navigation qui ne rapportent pas l'intérêt des avances et les frais d'entre-

tien qu'ils coûtent, ne méritent pas d'être cons- CHAP. XXIII.
truits. D'où résulte une sorte de préjugé contre les établissemens que les associations particulières ne veulent pas entreprendre, et qui ont besoin d'avoir recours à l'appui et aux fonds du gouvernement, c'est-à-dire, de la nation (1).

Si, sous prétexte que les intérêts des avances et les frais d'entretien d'un établissement public, doivent être remboursés par ceux qui en font usage, c'est-à-dire par des péages, sous une forme ou sous une autre, on détourne par là beaucoup de gens d'en faire usage; on les prive de cette multitude de fruits indirects qui pouvaient en sortir, et qui, multipliés pendant des siècles au moyen d'un établissement durable, échappent à tout calcul; c'est-à-dire, qu'on prive la nation entière de ce qui forme

(1) Adam Smith croit qu'une route doit être payée par ceux qui en font usage et en proportion de l'usage qu'ils en font (liv. V, chap. I, art. 1er); que si le consommateur y gagne une diminution de frais de production, au moins doit-il payer les frais nécessaires. Mais ne doit-on pas, du moins dans beaucoup de cas, ranger les moyens de communication parmi ces établissemens dont Smith lui-même dit ailleurs que, quoique hautement utiles à la société en général, personne en particulier ne se croit assez intéressé à leur existence, pour vouloir en payer les frais?

VII^e PARTIE. peut-être le principal mérite de l'établissement (1).

On peut, je crois, sans crainte, mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais de production en général, une baisse de prix pour tous les produits, d'où résulte un gain pour la société. Mais quelle portion de la société doit pourvoir à leur premier établissement, au moins pour ce qui concerne les routes? Arrêtons-nous un moment sur cette question.

Les routes ont plus ou moins d'importance.

Les chemins sont de plusieurs classes. Quand ils font communiquer ensemble les villes les plus éloignées de l'empire, et surtout quand ils se prolongent dans l'étranger, ce sont ce qu'on appelle des grandes routes ou des routes de

(1) J'ai déjà eu occasion de blâmer une instruction donnée par une administration, d'ailleurs éclairée, où l'on recommandait à un préfet d'élever les péages d'une rivière, non jusqu'à rendre la navigation aussi dispendieuse que le chemin de terre, mais de s'approcher de ce point autant que possible. On ne s'apercevait pas que la navigation n'est pas un avantage parce qu'elle est navigation, ou parce qu'elle rapporte un péage; mais parce qu'elle est beaucoup moins coûteuse que toute autre voie, et que le péage détruit une partie de cet avantage.

première classe. Quand ils font communiquer entre elles des villes, mais sans s'étendre au-delà, on les appelle des routes de traverse. Quand ils conduisent d'une ville, ou d'une route, aux campagnes environnantes, on les appelle des chemins vicinaux. CHAP. XXIII.

Ils doivent toujours être entretenus par les provinces qu'ils traversent.

Il paraît juste que les provinces ou les départemens soient chargés d'entretenir à leurs frais, et au moyen d'une subvention levée sur leurs citoyens, la portion des routes de première classe et des routes de traverse qui passe sur leur territoire. — Elles sont fréquentées, dira-t-on, par des gens étrangers à la province. Ils en jouissent : pourquoi n'en partageraient-ils pas les frais? — Parce que c'est un avantage sujet à réciprocité. Vous voyagez aussi sur les routes des autres provinces, et vous n'en partagez pas les frais. L'essentiel est que la route soit bien entretenue et aux moindres frais possibles; or, qui est plus intéressé que les citoyens d'une province ou d'un département, à ce que leurs chemins soient tenus en bon état? et en même temps qui est plus intéressé qu'eux à ce qu'on obtienne cet avantage au meilleur marché?

Leur négligence prévue.

Si le législateur craignait qu'ils n'y missent de la négligence, il pourrait exiger des autorités provinciales que l'entretien des routes fût

VII^e PARTIE. toujours donné à l'entreprise. Payant des entrepreneurs, elles auraient soin d'exiger d'eux que leurs engagemens fussent bien remplis, et les routes bien entretenues.

L'état doit payer le premier établissement des routes.

Si la nation est fondée à obliger les provinces à entretenir leurs routes de première et de seconde classe, elle ne peut sans injustice les obliger à faire les frais de leur premier établissement. C'est une avance dont la nation tout entière recueillera les fruits, et qui excèderait souvent les facultés des cantons que la route doit traverser. Une route par exemple de Paris en Espagne aurait à traverser un des départemens les plus étendus, les moins fertiles et les moins industrieux de la France, celui des Landes. La dépense qu'il aurait à faire, serait hors de proportion avec ses ressources et avec l'avantage qu'il en retirerait.

On devrait y employer les soldats en temps de paix.

On a proposé de charger les soldats, quand la paix les réduit à l'oisiveté, d'exécuter certains travaux d'utilité publique. Ils paraissent propres surtout à ouvrir des grandes routes et à creuser des canaux. Un bataillon qui aplanit un escarpement, est plus utile à son pays que celui qui défait un corps ennemi dans une guerre étrangère. Dans la belle saison, un régiment viendrait camper auprès de la portion de route ou de canal qu'il aurait entreprise;

la haute paye qu'on lui donnerait, coûterait moins que le salaire qu'on aurait à payer à des ouvriers ordinaires; on éviterait le désœuvrement des garnisons. La portion de la route ou du canal que l'on devrait à un régiment, porterait son nom. Un monument simple consacrerait ce service, et relaterait en outre les actions mémorables où ce même régiment se serait distingué. Un ami du bien public voulut, en 1802, obtenir de Bonaparte cette mesure d'utilité publique; mais ce chef militaire ne l'entendait pas ainsi. Sa volonté était de réserver ses troupes pour dompter les nations, et non pour les servir; il répondit qu'un pareil ouvrage ne convenait pas à des militaires français. Il supposait le préjugé pour le faire naître. Un prince citoyen n'aurait pas eu besoin du préjugé, et il aurait travaillé à le détruire, s'il eût existé. CHAP. XXIII.

Quant aux chemins vicinaux, d'après les considérations que j'ai exposées plus haut, ce serait aux communes dont ils traversent le territoire, à les entretenir. Mais les corvées sont un mauvais moyen. Si elles sont arbitraires, et tombent uniquement sur le cultivateur, comme en France avant la révolution, la charge qui en résulte est injuste, inégale, et par conséquent odieuse. Si la commune répartit elle- Des chemins vicinaux.

VII^e PARTIE. même les travaux qui sont à faire, entre ses habitans, ceux-ci cherchent à s'y soustraire à l'envi, et rien ne s'exécute. L'état déplorable des chemins vicinaux en France, même aux époques où le principal pouvoir était entre les mains des municipalités, c'est-à-dire, depuis l'année 1789 jusqu'en 1800, prouve malheureusement qu'on ne peut pas attendre des localités des sacrifices qui seraient pourtant dans leur intérêt. Chacun a peur de contribuer pour plus que sa part à un avantage dont tout le monde devra jouir (1). Jusqu'à ce qu'une nation soit, même dans ses villages, passablement éclairée sur ses intérêts, peut-être convient-il de mettre, dans chaque province, les chemins vicinaux sous l'inspection d'un magistrat qui, par lui-même ou par ses agens, déterminerait, de concert avec le département ou la province, quels seraient les travaux à faire aux dépens de chaque commune. Ces travaux devraient être donnés à l'entreprise, et par préférence aux habitans de la commune: De cette manière les contributions qu'un village paierait pour cet objet, seraient dépensées dans le village même.

L'art de construire des chemins a fait des

(1) C'est cette crainte qui explique le proverbe: *L'âne de la communauté est toujours le plus mal bâté.*

progrès comme tous les autres arts; dans les pays où on l'entend le mieux, comme en Angleterre, en Suisse, et dans quelques provinces de France, d'Italie et des Pays-Bas, on les fait plus commodes, plus agréables et avec moins de dépenses qu'on ne les fesait chez les anciens, et même sous Louis XIV.

L'établissement et l'entretien des chaussées pavées coûte beaucoup; le pavé fatigue les voitures, les voyageurs et les marchandises; comme les pavés sont chers, la chaussée est toujours trop étroite; et quand deux voitures se rencontrent, elles courent le double risque de se heurter ou de tomber sur les bas côtés (1). Inconvéniens des chaussées pavées.

(1) L'étendue de la France, le petit nombre et le mauvais état de ses rivières navigables, y rendent le roulage très-considérable et nécessitent des routes fort solides. On peut croire néanmoins qu'en assujettissant le roulage à certaines règles, comme de n'employer que des chariots à quatre roues traînés par un seul cheval, et en organisant un bon entretien des routes, les routes et les roulages y gagneraient l'un et l'autre. Des expériences comparatives, faites en Angleterre, ont prouvé que le même nombre de chevaux attelés un à un, à de petits chariots à quatre roues, traînent une somme de fardeaux d'un quart supérieure à ceux que transportent de gros chariots. Les routes en sont incomparablement plus ménagées. Il ne faut qu'un conducteur pour six chariots.

VII^e PARTIE. Les routes ferrées sont préférables, et avec le soin, léger mais constant, de porter remède aux plus petites dégradations aussitôt qu'elles se manifestent, on les entretient à peu de frais. Les chaussées pavées sont un moyen de suppléer aux soins et à la diligence qu'on n'a pas; mais c'est un moyen insuffisant, incommode et dispendieux (1).

Règles pour l'aménagement des routes.

(1) Pour que les routes soient commodes et d'un entretien facile, voici quelques préceptes bien communs, mais beaucoup trop négligés :

Faites les chemins ferrés, formez-les de cailloux concassés en morceaux qui n'excèdent pas la grosseur d'un œuf. Faites-les d'une largeur suffisante, et n'y mettez rien au-delà. Quand un chemin est trop large, il enlève à l'agriculture un terrain précieux, et l'entretien en est plus coûteux.

Il est nécessaire que le terrain que recouvre la superficie du chemin, ne soit jamais humecté pour qu'il conserve sa dureté et ne s'enfonce pas; conséquemment il doit être suffisamment bombé, et des écoulemens ménagés pour les eaux aux deux côtés.

Réparez les plus petites dégradations aussitôt qu'elles ont eu lieu. Une ornière qu'on ne remplit pas de gravier, se remplit d'eau, l'eau amollit le sol, et les roues qui surviennent enfoncent l'ornière.

Ayez de distance en distance des petits tas de matériaux secs, durs, concassés; et que des cantoniers, placés de distance en distance, parcourent la route

avec une brouette et une pelle pour remplir les moindres creux à mesure qu'ils se manifestent. Moyennant un petit soin soutenu, on n'a jamais de grandes réparations à faire ; et ce sont les plus dispendieuses. CHAP. XXIII.

Établissez sur un des côtés de tous les chemins, un trottoir ferré pour les piétons, car les routes doivent être commodes pour les gens de pied comme pour les gens en voiture, et tout ce qui facilite les communications d'un endroit à un autre, est favorable à la civilisation. Ces trottoirs doivent être arrondis pour ne pas retenir l'eau, et un peu élevés pour que les conducteurs ne puissent pas y mener leurs voitures. En Angleterre des piquets sont plantés, de distance en distance, entre la route et le trottoir, et la tête de ces piquets est peinte en blanc. Cette précaution les conserve et suffit pour les faire apercevoir pendant la nuit.

Placez à tous les embranchemens de chemins des poteaux portant indication des lieux où ils conduisent. Il faut que le voyageur étranger au canton n'éprouve aucune incertitude sur la route qu'il doit tenir.

Quand on s'occupe beaucoup du public, on a soin de placer de temps en temps des pierres servant de bancs, et des abris où le voyageur puisse trouver un refuge contre l'orage, et se reposer au besoin.

CHAPITRE XXIV.

Dépenses de la navigation intérieure.

Les communications économiques étendent le marché des produits.

Lorsque nous nous sommes occupés de la production commerciale, je vous ai fait remarquer, messieurs, à quel point les canaux de navigation la favorisent. Ce sont des routes liquides qui supportent impunément les plus lourds fardeaux et sur lesquels ils glissent avec une facilité telle, qu'un seul cheval, sur une eau tranquille, entraîne un poids qui exigerait cinquante ou soixante chevaux et un nombre d'hommes proportionné, s'il fallait le transporter par terre. Il en résulte surtout pour les produits bruts et encombrans, tels que ceux de l'agriculture et des mines, que le marché où ils peuvent se vendre et se consommer, s'étend indéfiniment. Il existe en France des milliers de situations où le vin, les fruits, la houille, le minerai de fer se produiraient à foison et à bas prix, si l'on pouvait les y vendre; mais les frais qu'il faut faire pour tirer ces choses de leurs localités, en élèvent le prix au-dessus du taux où les consommateurs peuvent atteindre.

Ce sont des choses qui pourraient être des produits, et qui n'en sont pas; des choses auxquelles il ne manque, pour devenir des richesses, que de pouvoir être voiturées à bas prix. CHAP. XXIV.

La plus simple et la plus naturelle des communications par eau, est celle des rivières; mais quand on y regarde de près, on s'aperçoit que celle-là même ne peut être mise en usage sans beaucoup de travaux d'art. Les basfonds demandent que l'on approfondisse le lit des rivières; des inondations exigent qu'on élève leurs bords; il faut ménager des chemins de hallage pour les chevaux qui traînent les bateaux; et ces chemins nécessitent eux-mêmes d'assez grands travaux, surtout au passage des ponts et dans les endroits où le lit principal du fleuve passe d'un bord à l'autre et circule entre des îles. Le courant est souvent trop rapide pour permettre aux bateaux d'être traînés en remontant. Dans certains cas des barrages ou retenues d'eau sont nécessaires pour rendre la rivière navigable; dans d'autres cas, ses sinuosités alongent trop le trajet qu'elle parcourt, et il devient nécessaire de redresser son lit. Enfin les travaux à faire pour la navigation des fleuves seraient souvent si considérables, qu'il est plus expéditif et moins dispendieux de creuser, à côté du fleuve, un canal

Difficultés que présente la navigation des rivières.

VII^e PARTIE. navigable qui s'alimente de ses eaux, que les bateaux puissent parcourir en sûreté, pendant les crues d'eau comme pendant les sécheresses, et où ils remontent avec autant de facilité qu'ils descendent (1).

Canaux à écluses. Mais ces communications nautiques ne suffisent pas pour lier tous les cantons d'un pays. Il faut pouvoir les pousser à droite et à gauche des rivières, dans des lieux où il n'y a aucune navigation naturelle; il faut pouvoir franchir les hauteurs qui séparent le bassin des rivières jusqu'à faire passer un bateau d'une rivière dans une autre, d'un port de mer dans un port situé sur une autre mer. C'est à quoi l'on ne pouvait point parvenir jusqu'à l'époque où l'on inventa les *écluses* au quinzième siècle. Mais depuis ce temps on a pu faire passer des canaux partout, pourvu qu'il fût possible de rassembler à leur point le plus élevé, à l'endroit qu'on appelle le *point de partage*, une quan-

(1) La communication entre les villes marchandes de Liverpool et de Manchester reçut une telle facilité du canal que le duc de Bridgewater fit creuser le long de la rivière Mersey, que le transport des marchandises qui coûtait auparavant 50 francs de notre monnaie par tonneau de deux milliers, put être exécuté pour 7 francs 50 centimes.

tité d'eau suffisante pour faire le service des écluses. CHAP. XXIV.

Les canaux à écluses se composent d'une succession de portions ou de bassins que l'on appelle des *biefs*, chacun desquels est de niveau, mais qui sont situés à différentes hauteurs, selon les terrains qu'il s'agit de parcourir. L'eau qui part du bief le plus élevé, se répand successivement dans ceux qui lui sont inférieurs. La difficulté consiste à faire passer les embarcations de l'un dans l'autre, soit en montant, soit en descendant. On y parvient par le moyen des écluses qui les réunissent.

Jeu d'une écluse.

Une écluse est un ouvrage de maçonnerie qui revêt les deux côtés et le fond d'un canal. Elle est fermée d'une solide porte à deux battans du côté où elle reçoit les eaux, et d'une autre porte semblable du côté où elle les rend. La première se nomme porte d'*amont;* la seconde porte d'*aval*. Elles sont assez distantes l'une de l'autre pour que les plus grands bateaux qui naviguent sur le canal, puissent se placer dans la distance qui les sépare. Veut-on faire monter un bateau du bief inférieur au bief supérieur? on ferme la porte d'amont qui soutient les eaux supérieures; on fait entrer le bateau dans l'écluse dont l'eau est alors de niveau avec le bief inférieur. Lorsque le bateau

VII^e PARTIE. est entré, on ferme la porte d'aval, et l'on introduit dans l'écluse les eaux du bief supérieur. Elles entrent dans l'écluse, mais ne peuvent se répandre dans le bief inférieur dont la porte est fermée; elles soulèvent donc le bateau. Du moment que les eaux se sont mises de niveau dans l'écluse et dans le bief supérieur, on en ouvre la porte et l'on fait passer le bateau dans le canal plus élevé où il continue sa route.

Pour faire descendre un bateau du niveau le plus élevé dans un niveau plus bas, il suffit de faire l'inverse de cette manœuvre. On élève les eaux de l'écluse au niveau du bief supérieur; on y fait entrer le bateau; on en ferme les portes; on fait écouler les eaux dans le bief inférieur; et quand elles sont baissées au niveau de celui-ci, on en ouvre les portes et le bateau y poursuit son chemin.

Chaque écluse ne pouvant élever ou abaisser ses eaux que d'une toise ou deux, il faut plusieurs écluses successives, pour qu'un canal de navigation puisse franchir des hauteurs plus considérables; mais aussi par le moyen de plusieurs écluses, il n'y a point de hauteurs qu'on ne puisse franchir en bateau, pourvu toutefois qu'on puisse disposer à l'endroit le plus élevé du canal, d'une quantité d'eau suffisante pour assurer la manœuvre des écluses, et pour rem-

placer l'eau qui peut se perdre par l'évaporation et les infiltrations. Ce ne fut pas sans beaucoup de surprise, que montant une colline aux portes de Glasgow en Écosse, et portant mes regards vers la hauteur, je vis une forêt de mâts qui couronnaient la colline. C'était un petit port formé en cet endroit par le canal qui joint les deux mers au travers de l'Écosse, et que les Anglais ont nommé *Port-Dundas*. Les navires que je voyais sur ces hauteurs y étaient parvenus au moyen de plusieurs écluses successives. CHAP. XXIV.

Les premières écluses que l'on construisit au quinzième siècle étaient assez grandes pour contenir les plus grands bateaux qu'on était dans l'usage d'employer sur les rivières entre lesquelles on voulait établir une communication. C'est sur ce plan que furent creusés le canal de Briare sous Henri IV, et celui du Midi sous Louis XIV. Mais les grandes écluses sont fort dispendieuses à construire. A chaque manœuvre elles consomment beaucoup d'eau. Il y a beaucoup de chaînes de hauteurs où l'on peut, par des rigoles, amener au point de partage une quantité d'eau suffisante pour de petites écluses, mais il y en a peu où l'on puisse amener assez d'eau pour les grandes. Il y a donc beaucoup de lieux où l'on peut faire passer un canal Origine des écluses.

VII^e PARTIE. de petite dimension, et qui n'admettraient pas un grand canal. D'ailleurs un grand canal enlève plus de terrain à l'agriculture et coûte plus à creuser. Il paraît en conséquence que le perfectionnement de la navigation intérieure consiste à faire des canaux étroits qui puissent s'établir presque partout, et à substituer à de grandes embarcations, toujours difficiles à manœuvrer, une suite de bateaux étroits, enchaînés les uns aux autres, qui puissent se conformer aux sinuosités d'un canal, et passer les uns après les autres dans de petites écluses. On a enfin senti qu'il était plus sage de faire les embarcations pour les canaux, que les canaux pour les embarcations, et que les canaux ne doivent être pour ainsi dire que des routes liquides sur lesquelles les produits du sol et de l'industrie, puissent glisser sans frottement, jusqu'aux lieux où les appellent les besoins des consommateurs.

C'est ainsi qu'on a pu établir des canaux dans des endroits qui n'en auraient point admis, et les faire passer par-dessus des hauteurs qui, sans cela, auraient été inaccessibles pour eux.

Artifices employés pour suppléer à la pénurie des eaux.

Ce n'est pas tout : on a cherché à en établir dans des lieux où l'on avait assez d'eau pour remplir des biefs, mais où l'on n'en avait point assez pour en perdre par le jeu des écluses.

On a alors remplacé les écluses par des plans inclinés, garnis de coulisses de fonte sur lesquelles roulent des espèces de traîneaux où l'on place un bateau que l'on fait monter par des moyens mécaniques ; mais outre que ce procédé ne peut être employé que pour de fort petits bateaux et des charges peu considérables, les Anglais préfèrent maintenant se servir de la machine à vapeur pour remonter d'un bief inférieur à un bief supérieur, l'eau qui descend par le jeu des écluses. De cette manière, pourvu qu'on ait à bon compte le combustible nécessaire à l'aliment des machines à vapeur, on parvient à établir des canaux de navigation partout, même où il n'y a pas d'eau ; il ne s'agit que de calculer si le service qu'on tire du canal a plus de valeur que le combustible que l'on brûle. Or, je vous ferai remarquer que le canal lui-même que l'on remplit par des machines à vapeur, est un excellent moyen pour obtenir à bon compte la houille qui alimente les machines ; car c'est la cherté des transports qui fait la majeure partie du prix de la houille. CHAP. XXIV.

Tout cela, messieurs, est propre à vous faire sentir la prodigieuse puissance de l'industrie de l'homme. Je n'ai rien décrit que ce qui s'opère journellement en plusieurs endroits de

VII^e PARTIE. l'Angleterre. « On y a senti plus vivement qu'ail-
« leurs, dit M. Dutens dans ses *Mémoires sur*
« *les travaux publics de l'Angleterre* (1), la
« nécessité de réduire le plus possible les frais
« de transport. A chaque pas, dans tous les
« genres d'industrie, ce qu'on a mis en œuvre
« pour y parvenir, est peut-être ce qui frappe
« le plus généralement l'attention de l'observa-
« teur. C'est à cet intérêt bien entendu que
« l'on doit attribuer cette foule d'embranche-
« mens de canaux, au moyen desquels les ba-
« teaux vont porter ou recevoir leur charge-
« ment, jusque dans l'enceinte des manufac-
« tures, jusque sous le plancher même de leurs
« magasins. »

Chemins de fer. Là où l'impossibilité de faire passer un canal est absolue, on fait passer un chemin de fer. Ce sont des rainures de fonte soutenues sur des traverses de bois noyées dans la terre, au niveau du sol. Des chariots faits exprès et à roues de fonte, roulent dans ces rainures, au moyen desquelles un seul cheval traîne la charge de quatre ou cinq.

Les chemins de fer peuvent, en beaucoup d'endroits, être substitués, pour les transports, aux canaux. Ils nécessitent des acquisitions de

(1) Page 72.

terrains moins étendues, et en enlèvent moins à l'agriculture. Leur établissement est moins coûteux qu'un canal partout où l'on peut obtenir la fonte de fer à bon marché. Ils seront particulièrement utiles à la France, qui n'est pas très-bien arrosée et qui manque de communications faciles. L'usage s'en étendra vraisemblablement beaucoup. CHAP. XXIV.

Dépenses des canaux de navigation.

Quand les canaux ne nous sont pas offerts gratuitement par la nature dans des rivières navigables, ce sont des travaux d'arts en général fort dispendieux. Il faut, à l'aide d'une loi spéciale, en acheter le terrain à ses propriétaires; il faut en creuser le lit à mains d'hommes; il faut, selon les occurrences, faire sauter des rochers, bâtir des aqueducs et des ponts, construire des écluses; et l'intérêt de ces énormes avances, joint aux frais de l'entretien du canal, si l'on fait payer le tout aux marchandises qui prennent cette voie, peut en rendre le transport aussi cher que la voie de terre; surtout si des vues fiscales viennent se mêler aux difficultés de l'art, si l'on en fait une occasion de lever des droits ou d'exercer des priviléges, ou bien encore si des réparations mal habiles en interdisent l'usage trop souvent, et trop long-temps. On perd ainsi tout

VII^e PARTIE. l'avantage de ce moyen de communication.

Telle est la réflexion qui peut naître en France à l'aspect de plusieurs canaux de navigation comme celui de Briare, qui sont beaucoup moins fréquentés qu'ils ne devraient l'être, parce que leur navigation dispendieuse (1) ne permettant pas d'établir les marchandises à bas prix, restreint l'usage de cette voie, et par conséquent la production. J'ai déjà cité la houille de Saint-Étienne en Forez qui ne coûte que 8 à 10 francs la voie, sur le carreau de la mine, et qui, avec les péages, les droits et les frais de navigation, revient à 60 francs lorsqu'elle est rendue à Paris.

L'avantage des canaux plus considérable que le péage qu'ils peuvent rendre.

Les frais de confection d'un canal, même les frais indispensables, peuvent être tels que les droits de navigation ne soient pas suffisans pour payer les intérêts de l'avance; quoique les avantages qu'en retirerait la nation fussent très-supérieurs au montant de ces intérêts. Il faut bien alors que la nation supporte gratuitement les frais de son établissement, si elle veut jouir du bien qui peut en résulter.

Exemple du canal du Rhône.

La confection du canal latéral du Rhône, de Lyon à Beaucaire, par exemple, coûterait, sui-

(1) L'incommodité et les retards font partie des dépenses d'une navigation.

vant les ingénieurs du gouvernement, 38 millions; mais les propriétaires des terrains à acquérir seraient peut-être, du moins quelques-uns d'entre eux, plus récalcitrans qu'on ne l'imagine; l'exécution du canal sur un si long développement et avec des accidens de terrain si variés, présenterait des difficultés imprévues, et par conséquent des dépenses qui ne le seraient pas moins; les ingénieurs, dans leurs devis, ne comptent pas l'intérêt des avances faites depuis l'instant des déboursés jusqu'au moment où l'on commence à en retirer les bénéfices; bref, il faudrait n'avoir aucune expérience de ces sortes d'affaires, pour être surpris qu'un semblable canal, une fois terminé, eût coûté 70 millions au lieu de 38.

Il ne peut convenir qu'à l'état d'en faire les frais.

L'intérêt de cette somme, en y joignant les frais d'entretien du canal et ceux de l'agence que nécessiterait son exploitation, en porterait aisément la dépense annuelle à 7 millions. Le roulage des marchandises qui parcourent la même route par terre, ne coûte pas davantage. Les entrepreneurs d'un canal latéral du Rhône ne pouvant leur offrir un transport plus économique, les frais de production ne seraient pas diminués, la consommation des produits ne serait pas augmentée, et la France n'en serait pas plus riche. Pour qu'elle le fût, pour

VII^e PARTIE.

que le transport par eau pût être réduit au quart de son prix actuel, il faudrait que le canal pût être exécuté par un entrepreneur qui consentît à perdre l'intérêt de sa mise de fonds. Dès-lors une facile communication ouverte entre la Méditerranée et le nord de la France, la production de toutes les provinces riveraines vivement encouragée par la demande, leurs moyens de consommation étendus dans la même proportion, etc., augmenteraient peut-être annuellement de 30 millions les revenus du peuple français. Une mise-dehors évaluée à 70 millions serait cause d'une production annuelle de 30 millions, ce qui serait, malgré la perte de l'intérêt de 70 millions, un très-beau résultat pour la nation; mais qui peut faire une mise-dehors de 70 millions en renonçant aux intérêts de cette somme? La nation seule le peut, et l'on vient de voir qu'elle en serait amplement dédommagée.

L'état doit le faire exécuter par entreprise.

Mais s'il convient au public de faire un canal à ses frais, il ne lui convient nullement de le faire creuser et diriger par ses agens. Il risquerait d'y dépenser beaucoup et de n'en jouir jamais. Des entrepreneurs peuvent s'en charger à forfait; et même recevoir, comme portion du prix, la concession à un taux très-modéré, du péage qui serait le prix de l'entretien et de la

manutention du canal. Ils seraient excités à dépenser peu, à faire bien, et à terminer promptement. CHAP. XXIV.

La concession du revenu, et même du fonds d'un canal, à la charge de l'entretenir, peut être faite pour un certain nombre d'années, ou à perpétuité. L'expérience a fait voir qu'il convient de la faire à perpétuité. On conserve, on entretient mieux la chose que l'on possède pour toujours et dont le revenu dépend du soin qu'on en prend. L'administration, en ne fesant une concession que pour un temps, se flatte qu'au bout de ce temps, le public jouira sans frais d'un établissement qui sera retombé dans le domaine public. Ce calcul peut convenir pour un pont au milieu d'une ville; car alors l'abolition du péage est réclamée par une multitude de passans, et elle est un véritable bienfait pour la population. Ailleurs il est rare que l'on supprime une recette établie, et si la recette est supprimée, il est rare que l'entretien n'en souffre pas. Il n'est pas même sans exemple que la recette soit conservée, sans qu'on jouisse d'un état constant de réparation. Et en concéder le revenu à perpétuité.

La nation anglaise, dira-t-on, a de nombreux canaux, et pour les établir n'a pas mis à contribution le trésor de l'état. Presque tous ses canaux ont été creusés aux frais d'entre- Situation favorable de l'Angleterre.

VII^e PARTIE. prises particulières qui n'ont obtenu du gouvernement d'autre concession que les péages éventuels des navigateurs. J'en conviens; mais des circonstances heureuses ont favorisé ces progrès. La Grande-Bretagne est une île; elle a un grand développement de côtes et des ports naturels très-nombreux; son territoire est compacte et les distances y sont rapprochées; nul grand obstacle naturel n'en sépare les parties. Des communications plus faciles à établir, y ont rendu les lumières plus communes; et les lumières à leur tour ont contribué à rendre les communications plus fréquentes et plus parfaites. Les travaux publics, grâce à une bonne législation, y marchent vite; et au bout de deux ou trois ans, on commence à recueillir les fruits d'une entreprise, qu'ailleurs trente années ne verraient peut-être pas terminer. Les entreprises y sont en conséquence chargées de moins gros intérêts.

L'Angleterre étant plus généralement industrieuse, et un nouveau canal traversant toujours des cantons bien cultivés et couverts de manufactures, les débouchés qu'il ouvre, la production qu'il provoque, ont de prompts résultats, et les transports devenant tout de suite plus multipliés, permettent de modérer les péages.

Le moindre avantage des canaux d'Angleterre est le revenu qu'ils rapportent.

Enfin, malgré toutes ces circonstances favorables, les canaux de navigation y rapportent directement de faibles revenus à leurs entrepreneurs. Peu leur importe : les actionnaires se trouvent presque tous dans le voisinage du canal, et son dividende est le moindre avantage qu'ils comptent en retirer. Le propriétaire foncier prévoit que si le canal vient à traverser son canton, ou même son terrain, cette circonstance doublera la valeur du fonds; il se promet de trouver dans des rigoles, de puissans moyens d'arrosement; le fermier calcule qu'il épargnera sur le transport de ses engrais, de ses denrées, bien plus qu'il ne lui en coûtera par l'augmentation de son fermage; le manufacturier se prépare à amener ses matières premières jusque dans son établissement; le maître de forges sait qu'il gagnera sur le prix de son fer tout ce qu'il épargnera sur son transport; le propriétaire d'une carrière de pierres ou de sable pourra vendre des matériaux qui restaient sans emploi; tel autre fera fabriquer des briques; tous prennent peu ou beaucoup d'actions, selon leurs facultés; l'entreprise se forme; chacun est intéressé à ce qu'elle s'accomplisse; ils ne craignent pas de rencontrer sous leurs pas des autorités administratives ou judiciaires; et ils sont moins intéressés en leur qualité d'ac-

VII^e PARTIE.

tionnaires, à élever les droits du canal, qu'ils ne sont intéressés en leur qualité de producteurs à les modérer.

Cas où la protection du gouvernement devient nécessaire.

Il se rencontre moins de facilités dans un pays où les connaissances industrielles sont moins communes; dans un pays où les capitaux sont concentrés dans la capitale, et où les provinces ne savent encore se traîner que dans les ornières de la routine, les grands établissemens publics ont alors besoin d'être jusqu'à un certain point favorisés par la puissance de la société tout entière; c'est-à-dire, par le gouvernement. Sans cela il serait à craindre que les meilleurs moyens de communication fussent trop long-temps à s'introduire. Même en Angleterre, si les grandes routes n'existaient pas, je doute que les intérêts particuliers fussent suffisamment excités à les construire. Il est fort heureux qu'elles aient été faites à une époque où il y avait beaucoup de terrains vagues, où les autres terrains avaient peu de valeur, à une époque où le despotisme, agissant dans le sens des intérêts du pays, parce qu'ils étaient les mêmes que les siens, pouvait surmonter des obstacles qui se seraient peut-être trouvés insurmontables plus tard.

Les charges imposées ne doivent pas

Si le public, dans son intérêt, doit aider les particuliers à creuser un canal, ce n'est pas à

dire que toutes les parties du pays doivent y concourir également. Certes les provinces de l'ouest de la France tireraient peu de service du canal latéral du Rhône. M. Humblot-Conté a judicieusement remarqué, dans un discours prononcé à la chambre des députés, que trois classes de citoyens participent aux résultats lucratifs d'un canal : ceux qui doivent en retirer un péage, ceux qui ont des terres et des établissemens industriels sur le produit desquels le canal peut exercer une favorable influence; enfin l'état dont il accroît le commerce, l'industrie, les revenus généraux, et dont font partie tous les consommateurs qui jouissent d'un adoucissement dans le prix des produits. M. Humblot-Conté propose en conséquence d'accorder un péage modéré aux entrepreneurs, et de couvrir le surplus de leurs avances, par une somme que fournirait le trésor de l'état, et par une autre somme que fourniraient les cantons que devra traverser le canal. On donnerait, comme de raison, l'entreprise à ceux des entrepreneurs qui se contenteraient d'un moindre péage et d'une moindre contribution de la part du public.

CHAP. XXIV.

être partout les mêmes.

Cette considération est très-digne des gouvernemens qui s'occupent des intérêts généraux. Mais de toutes manières, il ne convient pas

Réprobation du corps des ponts et chaussées.

VII^e PARTIE. que les travaux dont le public doit payer les frais, soient dirigés par l'administration, ou par ses agens. Ils sont intéressés à faire durer les travaux et à multiplier les dépenses. Depuis long-temps en France, les hommes qui ont à cœur les intérêts de l'état réclament contre le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, qui, quoique en général composé d'hommes de beaucoup de mérite, n'empêche pas que nous n'ayons des routes souvent impraticables, et que nous ne manquions des constructions les plus nécessaires. Ce corps coûte beaucoup et produit peu. Comme toutes les corporations, il nuit au développement de l'industrie personnelle et à l'émulation qui fait naître en d'autres pays des ingénieurs civils libres. L'industrie particulière a recours à leur art, comme on a recours à l'art d'un médecin, d'un avocat, et ils ne peuvent espérer beaucoup d'emploi qu'à force d'activité, d'économie et de talens. Ils sont personnellement responsables de leurs engagemens (1). C'est un mauvais calcul

(1) Les ingénieurs civils de l'Angleterre, soit par les travaux dont les charge le gouvernement, soit par les travaux qu'ils exécutent au compte des particuliers, font en général des gains supérieurs à ceux des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs des mines en France; parmi ces derniers, ceux qui ont de

pour une nation que d'avoir des savans patentés qui prennent part à l'administration, sont soutenus par l'esprit de corps, et font usage d'une autorité autre que celle de la science et de la nature des choses. L'administration est responsable de leurs fautes; et les erreurs de leurs calculs retombent sur les peuples (1). CHAP. XXIV.

On en a eu la preuve dans les canaux de navigation entrepris sur leurs données, en 1821 et 1822, dont aucun n'a été terminé, dont plusieurs ne sont pas terminables, et qui, après avoir coûté à l'état 29 millions, coûteront d'autres millions pour payer les intérêts perpétuels des capitaux empruntés, et d'autres millions encore pour combler des terrains bouleversés, afin qu'ils ne développent pas des maladies pestilentielles (2). Exemples puisés dans les canaux entrepris en France par le gouvernement.

A défaut d'un corps payé, même lorsqu'il ne fait rien, le législateur anglais s'instruit par Utilité des enquêtes parlementaires.

véritables talens, donnent la préférence au régime de la liberté.

(1) Le gouvernement a été obligé de payer l'indemnité due aux entrepreneurs d'un pont suspendu sur la Seine en face des Invalides, parce qu'il avait été fait sur les plans d'un ingénieur des ponts et chaussées, et qu'il n'a pu se soutenir.

(2) *Voyez* le Rapport fait à la chambre des pairs, le 23 juillet 1828, page 66.

VII^e PARTIE. des enquêtes. Il est pourvu du droit de mander devant ses comités, toutes les personnes qui sont en état par leurs connaissances pratiques ou par leur position, de lui fournir des lumières, de même que les tribunaux ont droit d'interroger des témoins pour connaître la vérité. Le législateur forme son opinion sur ces réponses à des questions non prévues, dont l'improvisation, le ton du témoin et la discussion orale garantissent la véracité (1).

(1) Quelques personnes pensent en France que les renseignemens recueillis par l'administration parmi ses subordonnés, ou parmi des hommes de son choix, peuvent suffire. Mais de semblables témoins ne déposeront pas contre l'administration, ni même contre le système qu'on lui connaît. Or c'est sur ces points-là même qu'il est important de connaître la vérité; on la connaît en fesant comparaître tous les intérêts, même les plus opposés, en questionnant les témoins individuellement, en les confrontant, en leur opposant des objections. Ce serait une pauvre raison à faire valoir contre les enquêtes parlementaires, que la dépense de mander les témoins : une seule faute de l'administration n'entraîne-t-elle pas plus de frais que toutes les enquêtes? Les enquêtes d'ailleurs suppléent à une administration compliquée. Il vaut mieux épargner sur des fonctionnaires superflus, que sur des renseignemens instructifs.

CHAPITRE XXV.

De quelques autres établissemens publics.

L'UTILITÉ générale peut réclamer beaucoup d'autres établissemens publics déjà connus, ou qui seront proposés par la suite. On peut déduire des applications que j'ai déjà prises pour exemples, la meilleure manière d'en faire jouir le public. La société entière doit faire les frais de ceux qui procurent des avantages trop divisés pour que chaque consommateur puisse facilement les apprécier et les payer; mais qui en même temps sont tellement multipliés, que la possibilité d'en jouir est au total un très-grand bienfait pour le public (1). Mais en même

(1) On peut citer comme exemple de travaux publics dont aucun péage ne peut rembourser les frais, ceux qui feraient disparaître les ruisseaux, qui sont une disgrâce pour les rues de Paris. Des conduits couverts établis sous le pavé pourraient verser les eaux dans les égouts faits pour les recevoir. Il est affligeant de penser que cette grande et riche cité emploie à des embellissemens sur la place Louis XVI, qui ne feront que

VII^e PARTIE. temps que le public en fait les frais, il doit chercher à les faire exécuter par des entrepreneurs responsables, seule manière de les obtenir promptement et au meilleur marché.

D'autres travaux peuvent être payés par les rétributions exigées des personnes qui en font usage. Le contribuable alors peut être affranchi de la dépense qu'ils occasionnent. Nous avons vu les raisons qui doivent, en général faire préférer que les concessions qu'on en fait à des entrepreneurs, soient perpétuelles. La rétribution concédée est un gage que les établissemens seront toujours tenus en état de servir, et que la jouissance du public ne sera point interrompue.

Établissement des phares.

Les phares pour guider les vaisseaux dans des passes dangereuses, sont des services rendus à la marine militaire et marchande d'un pays; mais dont les navigateurs étrangers profitent gratuitement. Si les phares n'étaient pas érigés aux dépens de l'état, on grèverait les navigateurs nationaux d'une charge dont les

---

l'encombrer, à des suppléments de traitemens à de riches prélats, etc., un argent qui procurerait à tous les instans et pour toujours, une satisfaction réelle à une immense population.

navigateurs étrangers seraient exempts, et qu'il serait même difficile de faire payer aux nationaux. Mais ces monumens d'une utilité pour ainsi dire universelle, peuvent être construits par entreprise. Rien n'annonce mieux du reste au navigateur qu'il entre dans les eaux d'un peuple civilisé, dont les relations sont assez nombreuses pour justifier cette dépense, et qui est assez généreux pour ne pas se la faire rembourser. CHAP. XXV.

Des ports de mer et des bassins artificiels.

Les travaux à exécuter dans les ports de mer du commerce prétentent d'assez grands avantages à ceux qui les fréquentent, nationaux et étrangers, pour qu'on puisse les laisser à la charge de ceux qui en jouissent. Le tonnage des navires et la durée de leur séjour fournissent des bases sûres et équitables pour le paiement des droits qui leur sont demandés. Les bassins artificiels et entourés de larges quais, de hangars, de magasins et de murs qui permettent de décharger des cargaisons et de les recharger avec sécurité; la facilité d'abréger les séjours, et de repartir avant d'avoir terminé les ventes, la commodité des radoubs, etc., sont des avantages vivement appréciés par le commerce et qui le dédommagent des rétributions au prix desquelles il les achète. L'unique soin du gouvernement doit être que

VII^e PARTIE.

ces rétributions soient modérées; car tout ce qui augmente les frais de commerce est une circonstance fâcheuse et décourageante pour la production et la consommation, sans l'être au même degré cependant que des ports inabordables ou dangereux.

De la distribution des eaux dans les villes.

Des compagnies peuvent de même se charger avec beaucoup d'avantages pour le public, de la distribution de l'eau dans les villes, lorsqu'elle n'y est pas amenée par la nature. L'eau est un produit indispensable et général, son prix en conséquence devient promptement une charge très-lourde pour les consommateurs. On a calculé que les habitans de Paris paient tous les ans, pour la consommation de l'eau seulement, six millions de francs; sans compter que si son prix pouvait être établi beaucoup plus bas par des moyens artificiels, la consommation de l'eau serait beaucoup plus considérable et plus favorable à la propreté et à la salubrité publiques.

Le transport de cette denrée est toujours fort dispendieux comparativement à son prix d'achat qui est peu de chose ou rien. On peut donc reprocher un grand défaut d'industrie à un peuple qui ne sait pas réduire beaucoup les frais de ce transport; d'autant plus que la na-

ture a permis que l'eau pût se rendre toute seule à sa destination, moyennant une pente légère et des tuyaux : deux conditions qui sont à la portée de l'art : la pente, puisqu'on a cent moyens d'élever l'eau à son point de départ ; les tuyaux, puisque l'on connaît plusieurs matières propres à cet usage. Lors donc que je vois transporter péniblement une marchandise si lourde et si encombrante, à force de bras ou de chevaux, je suis porté à juger que l'industrie est peu avancée. CHAP. XXV.

Beaucoup d'entreprises de ce genre ont mal réussi, dira-t-on. — C'est prouver ce que j'avance, l'industrie est peu avancée. — Le gouvernement n'a pas favorisé les tentatives. — Cette faveur ne devait pas être nécessaire. — S'il a refusé, s'il a fait attendre les autorisations nécessaires, c'est alors le gouvernement qui est peu avancé (1).

(1) Une compagnie anglaise proposa, en 1817, de fournir de l'eau à Paris au moyen de machines à vapeur et de tuyaux de fonte ; mais elle demandait à fournir les fontes qui excéderaient ce que les hauts-fourneaux de France pourraient fournir pendant un certain nombre d'années. Le préjugé de la balance du commerce, et l'ignorance complète des intérêts nationaux firent rejeter cette proposition. Les maîtres de forges voulurent avoir la fourniture exclusive des fon-

VII^e PARTIE.

J'ai dit que cette espèce d'approvisionnement était très-propre à être faite par des compagnies particulières ; or, tout ce qui peut être fait de cette manière, ne coûte rien au gouvernement puisque le produit suffit pour rembourser ses frais de production, et lorsque ces frais de production tombent à la charge du gouvernement, ils s'élèvent et se multiplient constamment. Nous en avons un exemple dans la machine de Marly, destinée depuis Louis XIV à fournir de l'eau à la ville de Versailles pour ses usages civils (1).

Exemple fourni par la machine de Marly.

La machine établie sous le règne de ce prince, coûta des dépenses énormes quoique incon-

tes, et ils perdirent la vente de celles que la compagnie anglaise offrait de leur acheter. Les fruitiers français perdirent l'emploi qu'une si grande entreprise devait leur fournir ; mais ce furent surtout les consommateurs parisiens qui perdirent sur l'eau de leur consommation quatre millions par an d'économies ; ce qui à l'époque où ceci est écrit, leur a déjà fait perdre soixante millions, sans compter qu'ils n'ont eu de l'eau qu'avec parcimonie, et qu'ils sont encore à chaque pas arrêtés, accrochés par des porteurs de seaux, par des tonneaux attelés qui usurpent et salissent la voie publique.

(1) Les eaux jaillissantes des jardins de Versailles ne viennent point de la machine de Marly, mais des étangs formés dans les environs de cette résidence.

nues, et fut depuis une source féconde de nouvelles dépenses pour son entretien et ses réparations; elle a été pendant un siècle et demi, un monument de l'ignorance de cette époque; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'après les progrès faits dans les sciences, on a recommencé de nos jours, au même endroit, des fautes du même genre, toujours par la même cause : la manie du gouvernement de faire lui-même ce que d'autres exécuteraient plus avantageusement. CHAP. XXV.

Après tout ce qu'avait coûté l'ancienne machine, la ville de Versailles était à la veille de manquer d'eau. Napoléon manda les chefs des ingénieurs et les membres de l'Institut les plus savans dans cette partie. Quelle est, leur dit-il, la meilleure machine hydraulique? — Sire, cela dépend des circonstances. — Il ne s'agit pas de cela : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Mais, sire, si la nature fournit des moteurs.... — Ce n'est pas là ce que je vous demande : quelle est la meilleure machine hydraulique? — Sire, en prenant la question d'une manière abstraite, c'est la machine à vapeur. — Qu'on me fasse une machine à vapeur, et que je n'en entende plus parler. — Et il leva la séance.

La machine fut faite; il en est résulté une

VII^e PARTIE. dépense de deux millions et demi, et la machine consomme six-cent quarante livres de charbon de terre par heure (1)!

(1) Cette machine à vapeur, de la force de 64 chevaux, et qui fournit le double de la consommation de Versailles, est peut-être le plus bel ouvrage de ce genre qui existe dans le monde. Elle est l'ouvrage de M. Cécile, ingénieur habile, qui avait été membre de l'Institut d'Égypte, sous la présidence d'Horace Say, qui perdit son bras droit et la vie, au siége de Saint-Jean-d'Acre.

CHAPITRE XXVI.

Des entreprises industrielles exploitées pour le compte de l'état.

Les gouvernemens sont sujets à établir, à exploiter diverses entreprises industrielles. Les unes, comme la fabrication des monnaies, le transport des lettres, la manipulation et la vente du tabac, ont pour objet de réserver au fisc, à l'aide du monopole, un bénéfice exagéré; ce sont des moyens de lever des impôts. Nous verrons, messieurs, quand nous nous occuperons des contributions publiques, les motifs et les effets de celles de ce genre.

Quel intérêt soutient ces sortes d'établissemens.

Je vous entretiendrai en ce moment de ces industries pour lesquelles l'autorité publique ne se réserve point de priviléges, et subit la concurrence de tous les industrieux qui veulent en exercer de semblables. Ces sortes d'établissemens ne conviennent en aucune façon aux nations; ce sont des sources d'abus. On en convient assez généralement; mais comme un petit nombre d'hommes en profitent, on les soutient; l'intérêt qui les défend, est personnel, actif: l'intérêt public qui les désapprouve, est vague,

VII^e PARTIE. peu concentré. Le public honore ses défenseurs, mais les récompense mal.

On déguise aisément leurs pertes réelles.

Ces établissemens sont contraires à l'intérêt public, en ce que loin d'être pour l'état des sources de profit, ils sont des occasions de pertes, et de pertes qu'il est facile de déguiser. Rarement on y tient compte de la totalité des frais de production, et l'on y fait une exacte évaluation des produits. Le capital engagé dans le terrain, les bâtimens et les machines employés dans les manufactures royales des Gobelins ou des porcelaines de Sèvres, a été successivement fourni par l'état qui n'en retire point d'intérêt, car cet intérêt n'est pas précompté dans les frais généraux et [illegible] de ces manufactures. Leurs produits sont principalement achetés par le gouvernement qui en fait des cadeaux diplomatiques; mais comment les prix pourraient-ils être débattus entre le gouvernement qui vend en sa qualité de fabricant, et le même gouvernement qui achète pour faire une libéralité? Il fait une dépense pour couvrir une perte. Tous les gens sensés conviennent (en supposant que des dons faits à des princes étrangers, soient une dépense bien entendue) qu'il faudrait mieux acheter à l'industrie privée, les présens que l'on veut envoyer.

On devrait acheter les cadeaux qu'on veut faire.

L'industrie privée n'exécuterait pas, dit-on, des objets aussi magnifiques et qui donnassent une si haute idée de nos arts. — Rien ne justifie cette assertion. L'industrie des particuliers est capable d'exécuter tout ce qu'on lui commande aussi bien, et très-certainement à meilleur compte, que des manufactures royales. CHAP. XXVI.

Un roi ne doit pas, ajoute-t-on, lésiner sur les présens qu'il fait. — Qu'il ne lésine pas, si l'on veut, sur leur magnificence; mais qu'il ne la paie pas au-dessus de sa valeur. Il peut y avoir de la magnificence à faire des dons lorsqu'on les puise dans une bourse personnelle, dans des revenus que leur possesseur ne doit qu'à lui-même et qui ne coûtent rien à personne; mais j'avoue que je ne vois aucune magnificence à puiser dans les impôts dont la majeure partie se compose de petites contributions péniblement payées par des hommes accablés de peine, et qui se privent souvent du nécessaire pour subvenir à de telles prodigalités (1). Ce que c'est que les présens que font les princes.

(1) J'ai ouï parler, en certain pays, d'un homme titré, qui portait un habit brodé et des manchettes de dentelles, mais qui négligeait de faire blanchir son linge. Cet homme avait un hôtel, ou plutôt un palais, dont sa famille, faute de meubles, n'occupait qu'un

VII^e PARTIE. Imprimerie royale.

L'imprimerie royale en France a pour objet le service de toutes les administrations ; mais elle coûte beaucoup plus à l'état que l'état ne dépenserait, si les administrations payaient à des entrepreneurs particuliers, toutes les impressions dont elles ont besoin. Elles y mettraient sans doute plus de retenue, et exerceraient une sorte de contrôle sur les prix.

Les pertes des établissemens d'industrie nationaux n'ont point de terme.

Lorsqu'un établissement d'industrie privée essuie des pertes constantes et annuelles, elles ont du moins un terme. Si l'entrepreneur est assez mauvais calculateur pour le continuer avec opiniâtreté sur le même plan, il y perd la totalité de son capital, et le mal s'arrête par force, quand il n'est pas arrêté par la raison. Dans les entreprises nationales, il ne s'arrête jamais. Une manufacture qui a perdu cinquante mille francs l'année dernière, peut en perdre autant cette année-ci, et toutes les suivantes, parce que l'administration peut subvenir à ces pertes au moyen d'un fonds inépuisable, étran-

---

petit grenier. Une méchante louve rongeait une demi-botte de paille dans une magnifique écurie ; et tout le monde jeûnait un mois, quand il s'agissait de donner un repas de cérémonie, comme fait souvent le peuple des pays les plus florissans de l'Europe, par vanité nationale.

ger à cette manufacture : les impôts. La pro- CHAP. XXVI.
duction des particuliers supplée à la destruction causée par le gouvernement; car toute entreprise qui coûte tous les ans cinquante mille francs de plus qu'elle ne rapporte, ne constitue pas une industrie *productive*, mais une industrie *destructive*. La manufacture royale de draps de Guadalaxara en Espagne, au dire de Ustaritz (1), coûte au roi le revenu de toute la province. Dans son Itinéraire d'Espagne, M. Alexandre Delaborde dit qu'il s'y trouve « un intendant, un directeur, des contadors, « des trésoriers, des administrateurs, des ins- « pecteurs, des agens, et une infinité d'autres « officiers subalternes qui coûtent fort cher et « ne travaillent point. » En conséquence le nombre des métiers, qui allait à plus de mille dans l'origine, s'était réduit à 656, lorsqu'elle fut visitée par M. Delaborde.

Un établissement royal nuit aux établissemens particuliers.

Ce qu'il y a de pis peut-être, c'est qu'un établissement royal qui décline, nuit à toutes les entreprises particulières du même genre. Un célèbre manufacturier me disait un jour : « Je ne crains pas la concurrence des autres « manufacturiers, quelque habiles qu'ils soient,

(1) Chap. [illegible]

VII^e PARTIE. « pourvu qu'ils calculent bien; [illegible] s'ils font « de bonnes affaires, pourquoi n'en ferais-je « pas? Je ne crains que la concurrence de ceux « qui se ruinent; car il n'y a pas moyen de « lutter contre eux, et en conscience on ne « peut pas les imiter. »

Le gouvernement n'aide pas utilement les entrepreneurs particuliers.

Le gouvernement n'est guère plus heureux, soit dans son intérêt, soit dans celui du public, lorsqu'il veut aider de son argent les entreprises particulières. Il a quelquefois reculé leur désastre; rarement il a décidé leur succès. Un capitaliste a soin de s'informer de la moralité, de l'activité, de l'intelligence de celui qui a la direction d'une entreprise, de l'ordre qui règne dans sa gestion. Il s'assure que les produits en seront demandés à un prix qui laissera du bénéfice et par conséquent des facilités pour qu'on lui paie, tout au moins, l'intérêt de ses avances, et pour qu'on les lui rembourse au besoin. En un mot, il est guidé par son intérêt personnel, et c'est précisément ce qu'il faut. La crainte qu'il a d'essuyer des pertes, les prévient en réalité. Un gouvernement qui fait des avances, est moins avantageusement placé pour bien juger du mérite des entreprises et de celui des entrepreneurs. Il n'a point ces vues étroites et intéressées qui assurent le succès des affaires de ce genre. Il accorde la jouissance de

ses fonds d'intrigue, à la faveur; ou s'il est dirigé uniquement par des vues de bien public, elles sont en général peu arrêtées, fondées sur des routines administratives, sur de fausses notions de la nature des choses de commerce. Qu'arrive-t-il? Le capital prêté se dissipe, et finalement l'entreprise tombe; car une entreprise qui ne porte pas en elle-même le germe de son succès, une entreprise qui ne se soutient que par les sacrifices qu'on fait pour elle, ne peut pas se soutenir quand les sacrifices cessent; et ils cessent infailliblement tôt ou tard. On est toujours obligé d'en venir à cette conclusion, que les particuliers seuls peuvent produire; que l'unique rôle qui convienne au gouvernement, est de les laisser débattre en liberté leurs intérêts, et de les préserver de tous maux.

Une entreprise ne se soutient que par ses propres forces.

CHAPITRE XXVII.

Que la société est intéressée à favoriser l'instruction générale.

Les institutions font les hommes.

S'il est une vérité généralement admise, triviale, c'est que les institutions font les hommes ce qu'ils sont. S'il était possible que deux enfans, l'un né dans la Turquie de parens turcs; l'autre, né en France, de parens chrétiens, fussent transportés dès l'âge d'un an, le Français en Turquie et élevé chez des muftis; le Turc en France et élevé dans nos colléges, qui doute que le Français ne devînt un excellent musulman, et que le Turc ne fût un chrétien? Le jeune Turc regardera Mahomet comme un fourbe ambitieux; il cultivera les lettres, fera sa cour aux dames, et respectera les droits de son semblable; tandis que le Français, élève des muftis, méprisera les chrétiens, les traitera d'idolâtres, enfermera les femmes, et fera ses cinq ablutions tous les jours.

L'instruction fait les institutions.

L'enseignement, l'instruction, dira-t-on, ne fait qu'une partie de l'éducation, de cet

ensemble d'habitudes, bonnes ou mauvaises, d'où résultent les opinions et les actions des hommes. On n'en saurait douter; mais l'éducation, les habitudes naissent des institutions, et les institutions sont l'ouvrage des hommes. Les nations qui demeurent incultes, barbares, ne créent que des institutions barbares comme elles. Elles en ont de meilleures quand elles sont plus instruites, quand elles entendent leurs vrais intérêts, quand la nature de chaque chose et les résultats probables de chaque mesure, leur sont connus. Il n'est aucune nation qui soit jamais parvenue à ce degré d'instruction; mais elles en ont approché plus ou moins, et elles ont prospéré en proportion. CH. XXVII.

La corruption est fille d'une instruction imparfaite.

Les lumières qui concourent au perfectionnement de l'esprit humain, sont diverses, et ne sont pas toutes également avancées. Les anciens Grecs avaient porté les beaux-arts à un degré de perfection qui n'a pas été surpassé; mais ils n'avaient que des idées imparfaites ou fausses sur l'économie des nations. Les Anglais modernes sont prodigieusement avancés dans ce qui a rapport aux arts utiles; il est douteux qu'ils le soient autant que les Américains des États-Unis, dans la politique pratique, puisqu'ils gémissent sous le fardeau d'un clergé oppresseur et d'un parlement qui,

VII^e PARTIE. au lieu de représenter les intérêts nationaux, ne représente en réalité que les intérêts du privilége. C'est faute d'avoir su apprécier l'importance de nos diverses connaissances que l'on a donné le nom de civilisation à quelques-unes d'entre elles seulement, et que l'on a, comme J.-J. Rousseau, calomnié les sciences et les lettres. On s'est plaint de ce que les hommes savaient, et il fallait se plaindre de ce qui manquait à leur savoir. Ceci n'est pas une opinion purement théorique : elle a la sanction de l'expérience. Les cantons où se trouvent de bonnes écoles primaires, fournissent peu d'occupations aux tribunaux criminels; et parmi les gens repris de justice, la très-grande majorité ne sait pas lire.

Mais quelles sont les connaissances qu'il convient à la société de répandre, et quels sont les meilleurs moyens d'y réussir? Voilà des questions que la nature des choses sociales peut aider à résoudre.

La seule vérité peut être utile.

Les choses peuvent nous servir par les propriétés qui sont en elles et non par ce qui n'est pas en elles. *L'eau peut être réduite par la chaleur en une vapeur élastique;* voilà une vérité dont nous avons tiré grand parti. Les anciens croyaient et professaient que la zone torride n'était pas habitable. Ce n'était pas là

une de leurs connaissances, c'était une de leurs erreurs; elle ne leur a été d'aucune utilité. Nous nous en sommes débarrassés; et avec de meilleurs moyens d'observation, nous avons appris, non-seulement que la zone torride est habitable, mais que l'on peut en tirer des biens précieux. Dans la morale, pareille observation peut être faite. *Les hommes dans leurs actions consultent leur intérêt, ou ce qu'ils imaginent être leur intérêt.* Nous ne risquons pas grand'chose en admettant cette proposition comme vraie; mais si nous nous imaginons qu'*ils sacrifient ordinairement leur intérêt particulier à l'intérêt général*, cette erreur pourra nous devenir funeste. La vérité nous est utile, même quand elle peut nous être désagréable. L'erreur est dangereuse, même quand elle peut nous flatter. CH. XXVII.

Elle seule caractérise l'instruction.

Vous sentez, messieurs, qu'il n'y a point d'instruction à apprendre ce qui n'est pas vrai; on n'est instruit qu'en proportion du nombre de vérités qu'on sait. J'ajouterai qu'il ne s'agit pas d'enseigner des opinions pour enseigner des vérités, car les opinions peuvent être fausses. Beaucoup d'opinions sont fondées, je le sais; leur vérité peut s'appuyer sur des preuves incontestables; mais alors ce ne sont plus

VII^e PARTIE. seulement des opinions qu'on enseigne : ce sont des vérités.

L'expérience à base de toutes nos connaissances.

L'observation, l'expérience, voilà la base de toutes les connaissances humaines. Mais la vie est si courte, nos forces sont si bornées, que les observations et les expériences de chaque individu seraient peu de chose, s'il ne les ajoutait à celles qui ont été précédemment acquises. Grâce à la parole, ou à l'écriture qui est la peinture de la parole, nous fesons notre profit des idées acquises avant nous. Chaque génération s'avance dans la vie, riche du dépôt des connaissances humaines qu'elle accroît et transmet aux générations suivantes; celles qui leur succèdent l'augmentent à leur tour, jusqu'à un terme qu'il est impossible d'assigner. Et comme une erreur cache presque toujours une vérité, le savoir des hommes s'augmente tout à la fois par les connaissances positives qu'ils acquièrent, et par les erreurs dont ils s'affranchissent.

La réunion des connaissances personnelles forme l'instruction générale.

Remarquez que nul homme en particulier ne réunit en lui toutes les connaissances de son époque. L'un apprend quelles sont les plantes qu'on a observées jusqu'à lui et les parties dont elles se composent; un autre fouille cette mince écorce que nous nommons les entrailles de la terre, et apporte à l'espèce humaine le secours

de cent sortes de minéraux ; un troisième analyse la structure de notre corps, etc. ; et toutes ces connaissances réunies composent celles de la société humaine. Celles qui se trouvent logées dans les têtes d'une nation, composent les lumières de cette nation. CH. XXVII.

Toutes les connaissances généralement contribuent au bien-être de la société. Quand le cultivateur connaît bien la nature des choses relatives à l'agriculture, qu'il sait comment on parvient à produire l'effet désiré ; quand le négociant connaît de même ses marchandises, l'artiste son art, le savant sa science, tous les résultats s'obtiennent de la manière la plus simple et la plus expéditive. Or, la société entière en fait son profit. Le consommateur y gagne, aussi bien que le producteur. A quoi elle est bonne.

Mais cela ne suffit point. Un homme n'est pas seulement producteur et consommateur ; il est en même temps pour l'ordinaire, époux, père, fils, frère, citoyen. Certaines connaissances lui sont nécessaires pour remplir dignement ces diverses fonctions. Comme citoyen il doit connaître de plus les intérêts du corps social. Ce n'est pas tout encore. Les lumières en général adoucissent les mœurs, et préparent les caractères les plus désordonnés, à écouter la voix de la raison, à suivre les conseils de la Il convient d'y joindre les connaissances générales.

Elles adoucissent les mœurs.

VIIe PARTIE. douceur. Nous en devons conclure que si elles sont favorables à l'individu, elles ne peuvent être indifférentes au corps social. Pourrions-nous jouir entièrement de ce que nous savons, si nous étions condamnés à vivre au milieu d'un peuple ignorant et barbare?

A la suite de ces réflexions on conçoit qu'il convient à une nation de faire des sacrifices en faveur de l'instruction de ses membres, et comme le gouvernement est chargé des intérêts de la communauté, on conçoit qu'il doit consacrer à l'instruction une partie des dépenses publiques.

Le gouvernement doit il avoir le monopole de l'instruction?

S'ensuit-il qu'il doive accaparer l'instruction? Que dès l'enfance chaque membre de la société ne doive s'instruire que dans les écoles qu'il a instituées, par l'organe des maîtres de son choix, et au moyen des livres qu'il a fait composer? Il est douteux que ce monopole fût selon l'intérêt du gouvernement lui-même. Il est insoutenable de prétendre qu'il fût selon l'intérêt de la société. Le gouvernement, comme faisant partie de la nation, a sans doute des intérêts communs avec toute la nation; mais les gouvernans, les personnes qui font partie du gouvernement, ont des intérêts particuliers qui trop souvent l'emportent dans leur esprit sur l'intérêt national. Si, sous prétexte de main-

tenir le bon ordre et la saine instruction, on enlevait aux parens le choix des études et des instituteurs (1); si on leur ôtait même la faculté de communiquer avec leurs enfans; si l'esprit humain était mis dans les attributions d'un ministre docile instrument des volontés du prince, alors nul progrès ne pourrait plus avoir lieu que par ordre. Un peuple entier pourrait croître imbu des opinions et des habitudes les plus contraires à sa dignité, à son bonheur. On pourrait avec sécurité lui faire croire tout ce qu'on voudrait, qu'il crût, lui faire payer tout ce qu'on jugerait à propos de dépenser; il obéirait sans raisonner son obéissance, à la manière des brutes; on lui enseignerait à être fidèle à celui-ci, à celui-là, à tout, hors au bon sens et à la vérité. Une nation serait ainsi tenue dans un état d'infirmité intellectuelle, qui la rendrait à peine supérieure à un troupeau. CH. XXVII.

Il serait plus fâcheux encore que la jeunesse fût confiée à la direction des prêtres d'un cer- Éducation donnée par des prêtres.

(1) On a vu le gouvernement autrichien (en 1821) défendre à ses sujets de s'instruire dans l'étranger, et s'ingérer du choix des précepteurs que les familles opulentes donnent, à leurs frais et dans leurs maisons, à leurs propres enfans.

VIIe PARTIE.

tain culte, surtout s'ils recevaient l'impulsion d'un prêtre étranger. On pourrait craindre alors que les générations ne fussent élevées dans l'intérêt d'un ordre, d'une classe d'hommes dont les intérêts seraient distincts de ceux du reste de la société; et qui tenteraient de rendre hypocrites, du moins, ceux qu'ils ne parviendraient pas à rendre imbéciles. Un bigotisme avilissant s'emparerait de bonne heure de tous les esprits; les hommes faits étant abrutis, abrutiraient leurs successeurs, semblables à ces Caraïbes qui aplatissent, entre deux ais, les têtes de leurs enfans, sans autre motif sinon que la leur a été aplatie de la même manière.

Les hommes à vues étroites ne manquent pas de dire que les gouvernemens ne pourront sans danger permettre à l'extravagance et à l'immoralité d'enseigner tout ce qui leur plaira, et de pervertir l'enfance. Ils ne comprennent pas que la sollicitude des parens est la plus sûre sauvegarde de l'enfance. Quels parens peuvent consentir à ce qu'on enseigne à leurs fils des extravagances et des immoralités? Une maison d'éducation particulière peut-elle donner un enseignement qui soit un secret? est-elle intéressée à le faire? La bonne réputation n'est-elle pas, plus que pour tout autre établissement, nécessaire à son succès? Est-elle affran-

Les meilleures surveillans de l'éducation sont les parens.

chie de la concurrence des autres maisons d'éducation? de la surveillance des magistrats ordinaires? Enfin voit-on des abus crians envahir les maisons d'éducation dans les pays où, comme en Angleterre, l'autorité publique n'a pas le monopole de l'éducation?. CH. XXVII.

La propagation des lumières, le bien public, voudraient au contraire qu'il existât une grande quantité d'écoles qui, au lieu d'être jetées dans le même moule, donnassent des documens *divers*, de manière que les familles pussent choisir l'enseignement le plus propre à la vocation future de leurs enfans, et diriger leur travail vers les études qui leur seront utiles dans la carrière où leurs goûts et leur fortune les porteraient. L'instruction doit être diverse.

Quand l'instruction n'est pas libre, la nation n'est pas exposée seulement à devenir victime des vues intéressées et machiavéliques de son gouvernement, mais de ses travers et de ses erreurs. On a vu des gouvernemens qui, voulant donner à tout un peuple les mœurs d'une caserne, n'estimaient que l'instruction capable de servir aux arts de la guerre. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, a consigné dans un *Mémoire sur la manière d'encourager l'agriculture*, les efforts superflus qu'il fit pour persuader à Bonaparte d'utiliser le En ne pas prendre l'empreinte des erreurs des gouvernemens.

Ami éclairé que François de Neufchâteau.

VIe PARTIE. pare et les bâtimens de Chambord, en y fondant une grande école d'agriculture pratique. Bonaparte commença par accueillir sa proposition, et lui demanda de développer ses moyens d'exécution; l'auteur les exposa dans un mémoire qu'il lut devant le prince en conseil d'état. Laissons parler ici François de Neufchâteau lui-même : « Cet exposé de mes moyens, « dit-il, fut écouté d'abord avec beaucoup « d'attention; mais lorsque je fus arrivé à la « description du château de Chambord, on n'y « vit plus que des casernes; et, tout en me « louant beaucoup d'avoir conçu l'idée d'une « si grande école, on décida que Chambord « serait un poste militaire.

« *Un poste militaire !* Ces mots me confon- « dirent. J'avais un grand respect pour le pre- « mier consul; cependant je sentais ma raison « se révolter contre la sienne; je ne pouvais « comprendre qu'il voulût sérieusement placer « un poste militaire dans un désert malsain et « dominé de toutes parts. Une foule d'objections « se présentaient à mon esprit. Je me deman- « dais même : où donc en serions-nous réduits, « si le premier guerrier du monde prévoyait « que l'on dût jamais avoir besoin d'aller cher- « cher une retraite de l'autre côté de la Loire ? « Mais j'aurais eu mauvaise grâce à combattre

« l'opinion du vainqueur de l'Europe. Dans cette fluctuation de sentimens contradictoires, écrasé de mes doutes, n'osant les énoncer, désespéré de voir offrir en sacrifice à ce que je croyais une chimère ou un prétexte, la seule occasion que l'on eût jamais eue d'établir parmi nous, sur une grande échelle, l'institut polygéorgique dont la France a toujours manqué, et qui lui devenait plus nécessaire encore dans le siècle où nous entrions, je restai frappé de stupeur. Mes larmes allaient me trahir; je les dévorai, dans la crainte qu'on ne les imputât à un vif mouvement d'intérêt personnel; ma consternation ne parut que par mon silence, et je mis mon plan dans ma poche. CH. XXVII.

« Un aide de camp du consul me fit entendre ensuite que je m'étais peut-être découragé trop tôt, et que, si j'avais eu l'inspiration de donner à ma colonie agricole une *tournure militaire*, flattant ainsi les goûts du maître, j'aurais sauvé du moins une partie de mon projet; on m'eût *donné un grade* qui aurait mis mon entreprise sous l'influence du département *de la guerre*. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette ouverture était fondée, et je n'ai pas été curieux de m'en éclaircir : modifier ainsi mon plan, c'eût été le déna-

VII^e PARTIE. « turer. Mon idée était simple : je voulais « former des fermiers; on ne voulait que des « *soldats*. »

Il nous reste à chercher la somme des sacrifices qu'il convient à une nation de faire pour l'instruction.

CHAPITRE XXVIII.

Quelle est l'instruction dont il convient à une nation de faire les frais.

L'instruction des hautes classes a amélioré le sort de toutes les classes.

Les nobles, il y a trois siècles, ne regardaient pas le paysan comme fesant partie de leur espèce : ils avaient raison en ceci que le développement des facultés de l'homme, en fait un être d'un autre ordre ; mais ils avaient tort de se borner à mépriser une classe, au lieu de la tirer de son état d'abjection. Je dis qu'ils avaient tort, même dans leur intérêt ; car ce régime les retenait eux-mêmes dans une sorte de barbarie, ou du moins les empêchait de jouir de tous les avantages de la civilisation. Si un gentilhomme se plaignait des institutions qui ont amélioré le sort du tiers-état, je voudrais qu'il pût être transporté dans le manoir qu'habitait sa famille trois cents ans plus tôt, et qu'il fût obligé de partager le genre de vie qu'elle y menait ; il est probable qu'il s'y trouverait fort à plaindre.

État inculte de la majeure partie des

La classe qu'on affectait de mépriser avait son excuse dans son abrutissement lui-même.

VII^e PARTIE. Reproche-t-on au cheval du fermier, d'ignorer les allures du manége? Beaucoup de progrès sans doute ont été faits dans cette classe; cependant, il est douloureux d'en convenir, la plupart des habitans de la partie la plus civilisée du globe, sont encore dans un état voisin de la barbarie. Les hommes n'y satisfont que les besoins les plus grossiers; ils n'ont, sur beaucoup de points, que des idées fausses, ou n'en ont point du tout. Ils ignorent les premiers principes des professions où ils sont entrés par hasard, et ne sont contenus dans les bornes du devoir, que par le danger d'en sortir. Ils ne conçoivent pas la possibilité d'une situation meilleure; et dans le désespoir d'y parvenir, ils ne prennent pas les moyens, ils ne font pas les efforts qui pourraient les y porter.

Habitans de l'Europe.

La société peut seule faire les frais nécessaires pour l'en tirer.

Parmi les hommes qui leur sont supérieurs en fortune comme en savoir, beaucoup s'imaginent qu'il est avantageux de les maintenir dans leur fâcheuse situation; et ceux mêmes, qui ne partagent pas cette fausse opinion, ne pourraient entreprendre de les en tirer, sans faire eux-mêmes des sacrifices disproportionnés à leur part de l'avantage qu'on en recueillerait. Ce qui n'est pas dans l'intérêt des particuliers, et ce qui est dans l'intérêt du public, doit être exécuté aux dépens du public. Il en est de

cela comme des grandes routes. Nous avons vu qu'aucun particulier, ni même aucune compagnie de particuliers, ne peut y trouver assez de profits, pour en faire l'entreprise à ses frais; et que cependant les avantages qu'en retire une nation, sont infiniment supérieurs aux avances qu'exigent ces grands travaux. CH. XXVIII.

Le premier pas, peut-être le seul indispensable pour civiliser les classes inférieures, est de leur enseigner la lecture, l'écriture, et les premières notions du calcul (1). Il n'en faut pas davantage pour les mettre en communication avec le monde civilisé, et pour fournir

La première instruction est indispensable pour y parvenir.

(1) Je ne me dissimule point les difficultés qui entourent ces études préparatoires. Nos langues, et surtout les fonctions des diverses classes de mots dont elles se composent, sont fondées sur une analyse métaphysique très-délicée. Nous en avons beaucoup augmenté la difficulté par une orthographe irrégulière. L'arithmétique se compose de raisonnemens sur des quantités abstraites. Mais je crois que cette dernière étude du moins pourrait être rendue très-facile par des procédés qui tomberaient sous les sens. Comme, par exemple, en représentant les unités par des jetons, ou mieux par des fiches, sur lesquelles des divisions représenteraient les fractions. *Trois fois trois font neuf* est une abstraction; mais *trois paquets de trois jetons font neuf jetons*, est une vérité sensible.

VII^e PARTIE. aux talens qu'elles recèlent, les moyens de se développer. Il convient de communiquer ces connaissances élémentaires aux filles comme aux garçons, car elles n'en auront pas moins besoin dans le cours de la vie; et la moitié de notre espèce, celle qui dirige les premiers efforts de l'intelligence humaine, ne doit pas être tenue dans un état d'infirmité morale qui rejaillit sur l'espèce entière.

Enseignement mutuel. La lecture, l'écriture et les premières règles d'arithmétique, peuvent être enseignées avant l'âge où l'enfant d'une famille indigente est appelé à l'aider du travail de ses mains; surtout depuis les grands progrès qu'on a faits dans l'art de l'enseignement. J'ajouterai que la méthode de l'enseignement mutuel, outre l'avantage qu'elle a d'instruire l'enfance sans l'affliger et la rendre malheureuse, a celui de lui donner des habitudes extrêmement favorables à la société; et cet effet, l'expérience l'a déjà confirmé.

Dans l'enseignement mutuel l'écolier paresseux et incapable n'obtient ni avancement, ni considération, sans que cela dépende du caprice du maître, et par la seule constitution de la chose. L'écolier qui *sait*, passe devant celui qui *ne sait pas*, et celui-ci ne saurait passer devant l'autre; car il n'aurait rien à lui

apprendre. Par là les élèves se forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter absolument que sur leur mérite pour parvenir. CH. XXVIII.

Dans les vieilles écoles où l'on ne sait fixer l'attention des enfans que par des menaces et des punitions, le talent qu'il leur importe le plus d'acquérir, est celui de flatter leur pédagogue; de là des habitudes d'hypocrisie et de bassesse; on dégrade leurs sentimens pour augmenter leur instruction, et quelle instruction!

Dans les nouvelles écoles ils apprennent à employer tous leurs momens; l'oisiveté, mère des vices, leur est insupportable; lorsqu'ils grandissent, ils trouvent aisément une profession, et les tribunaux n'entendent presque jamais parler d'eux.

Rareté des bons livres élémentaires.

L'homme qui sait lire et écrire peut tout apprendre; et il parvient d'autant plus aisément aux autres connaissances, qu'il y est initié par des livres élémentaires bien faits; c'est-à-dire par des livres qui, dans chaque science, dans chaque art, en présentent les vérités fondamentales arrangées dans l'ordre le plus favorable pour qu'elles s'éclaircissent mutuellement; qui les présentent appuyées d'exemples et d'applications qui les développent et en

VII^e PARTIE. fassent ressortir l'utilité. Mais les bons livres élémentaires sont fort difficiles à composer, et la preuve en est qu'ils sont excessivement rares. Ils exigent dans leur auteur une connaissance profonde de toutes les parties de la science dont il enseigne les principes. Sans cela comment parviendrait-il à les arranger, à les coordonner à leur plus grand avantage, et à n'avancer jamais aucun principe élémentaire qui puisse être infirmé par un examen plus approfondi du sujet? A ces qualités, l'auteur d'un bon livre élémentaire doit joindre l'art de se mettre à la portée des commençans. Il faut qu'il prévoie les difficultés qui s'offrent à leur esprit dans chaque sujet, pour lever précisément celles-là et non les autres. Son style doit être simple et surtout clair, sans cesser d'être concis; or il n'est rien de si difficile que d'être à la fois clair et concis.

Les sommités des sciences sont de peu d'usage dans la vie ordinaire. Elles ne servent qu'à confirmer et coordonner les principes élémentaires, les seuls dont on ait besoin dans les applications que les arts font des sciences aux besoins de l'espèce humaine. On se fait difficilement une idée des heureux effets qui résulteraient pour une nation d'une foule d'ouvrages détachés qui ne contiendraient que des notions justes, nettement exprimées, et à la portée de

toutes les intelligences, sur les premiers principes de tous les arts et de toutes les sciences. Chacun se procurerait à peu de frais les notions fondamentales les plus utiles dans la profession qu'il aurait embrassée; nul autre moyen ne contribuerait plus efficacement à la diffusion des lumières. CH. XXVIII.

Malheureusement il n'y a ni assez de gloire, ni assez de profit, à composer un bon ouvrage élémentaire, pour engager les hommes d'un grand mérite et d'un grand talent à s'en occuper (1); ce serait donc faire un très-utile emploi des honneurs et des richesses dont l'état dispose, que de récompenser avec munificence les auteurs des bons livres élémentaires et d'en multiplier les exemplaires. Il ne faudrait pas proposer des prix; un prix peut être remporté par un ouvrage médiocre quand il ne s'en présente pas de meilleur, et l'encouragement cesse du moment que le prix est accordé. D'ailleurs les connaissances humaines ne sont jamais stationnaires. L'ouvrage le meilleur pour le mo- Comment leur composition pourrait être encouragée.

(1) On peut dédaigner les vérités communes lorsqu'elles ont peu d'importance; mais rien de ce qui a de grandes conséquences n'est méprisable. Keppler n'est pas déshonoré pour avoir fait des almanachs de Nostradamus à la cour de Rodolphe II.

VII^e PARTIE.

ment où il est composé, peut devenir très-imparfait vingt ans plus tard. Il vaut mieux, je crois, que la lice reste constamment ouverte, et que l'état, après avoir récompensé le premier écrivain de son époque dans ce genre ingrat, ait toujours une autre couronne prête pour celui qui le surpassera. Le gouvernement après avoir de cette manière acquis le manuscrit d'un livre élémentaire, le cèderait à un libraire sous la condition de ne pas le vendre au-dessus d'un prix modique fixé d'avance.

Les intérêts particuliers suffisent pour favoriser le second degré d'instruction.

Passé ces premiers sacrifices en faveur des fondemens de toutes nos connaissances, je suis tenté de croire qu'un gouvernement qui ne contribuerait en rien à propager des erreurs et à fausser la rectitude naturelle de l'esprit humain, aurait peu d'efforts à faire pour favoriser ses progrès ultérieurs. Aux premiers degrés de la civilisation, l'enseignement n'est pas encore assez important, pour devenir l'occupation exclusive d'une profession particulière. Les hommes âgés communiquent aux plus jeunes ce qu'on leur a appris, ou ce qu'ils ont recueilli par eux-mêmes. Mais une fois que les peuples ont secoué la barbarie des premiers âges, qu'ils sont plus nombreux, et qu'ils ont plus d'idées, ils se partagent les fonctions utiles

de la société; toutes les familles pourvues de quelque aisance, jalouses de procurer à leurs enfans des moyens de vivre en exerçant une profession, font les frais de leur éducation. Il devient possible de réunir assez d'élèves dans des institutions particulières, pour que les fonctions d'instituteur deviennent lucratives. Certaines personnes se vouent à l'emploi de recueillir les connaissances éparses dans la société. On en forme des corps de doctrine. Les jeunes gens eux-mêmes suivant les dispositions de leur esprit, suivant les progrès de l'âge, sentent à leur tour le besoin de devenir maîtres de leur sort et chefs de famille. Ils aspirent à acquérir les connaissances qui seules peuvent assurer leur avenir; l'instruction prospère, pourvu que des intérêts sinistres ne viennent pas s'interposer entre l'homme et la vérité (1). CH. XXVIII.

Perte du temps funeste dans l'instruction.

On a cru trop souvent que l'étude n'était bonne qu'à occuper l'esprit du jeune âge, et à donner à son activité un aliment sans danger. On regardait l'instruction comme un accessoire. On voulait seulement qu'elle fût conforme aux institutions établies, quelque défectueuses qu'elles fussent. L'étude des langues

(1) J'entends par *intérêts sinistres*, ceux qui portent préjudice à un droit légitime, au bien public.

VII^e PARTIE. suffisait à des vues aussi étroites, et surtout celle des langues mortes, qui, ayant été parlées par des peuples dont les croyances et les institutions ne nous étaient pas applicables, ne portaient aucun ombrage aux abus existans. De là ces colléges, écoles de pédantisme, monumens encore debout de l'infériorité de nos ancêtres dans les connaissances utiles, qui n'étaient propres qu'à donner à la jeunesse des connaissances de mots plutôt que de choses, et pour nous servir de l'expression de Montaigne, *une suffisance livresque*, de laquelle sont nés (surtout par l'importance exagérée donnée à la théologie et à la jurisprudence) beaucoup plus de maux qu'on ne croit. Il fallait des progrès très-récens pour que nous fussions assurés que le bien-être de la société repose sur des connaissances positives, que les sciences positives sont le fondement de toutes nos connaissances utiles, et que ces sciences (sans sortir des vérités susceptibles de preuves directes) sont si étendues que la vie la plus longue est trop courte pour les embrasser.

Quoi! l'on s'est occupé de nous faire perdre des instans si précieux sur des rudimens, quand le vaste sujet des connaissances humaines, quand l'univers s'ouvrait à nos yeux! Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre

ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes; et l'on a regardé cela comme de la science! Non, ce ne sont pas là les moyens d'instruction qui conviennent à notre siècle, et qui peuvent nous mériter l'approbation des siècles futurs. Dorénavant on étudiera mieux la nature des choses physiques et morales, et l'humanité recueillera de précieux fruits de nos études. CH. XXVIII.

On voit que je n'attache pas un grand prix à l'éducation des colléges et à l'échafaudage des universités. Mieux vaut cent fois la liberté qui favoriserait l'établissement d'une foule d'institutions particulières où l'on s'occuperait de toutes les connaissances applicables à la vie sociale; et dans quelques-unes plus spécialement des connaissances favorables à certaines professions, à l'agriculture, aux arts, au commerce. Les familles et les individus auraient le choix de celles de ces institutions qui conviendraient à leurs projets. De la manière dont l'instruction publique est organisée en France, et, je le crois, dans la plupart des états de l'Europe, elle tend à multiplier dans les professions lettrées, plus d'individus qu'elles n'en peuvent nourrir (1). L'instruction doit être libre.

(1) Tel est l'inconvénient des bourses, des places

VII^e PARTIE. Abus des écoles publiques de droit.

Ce n'est pas seulement un mal pour eux-mêmes; c'en est un pour la société. Beaucoup d'entre eux ne pouvant subsister de leur état, n'ont d'autres ressources que de vivre aux dépens du public. On fait un besoin de l'intrigue et des places. Les écoles de droit, en multipliant les gens de loi, multiplient les hommes qui ne peuvent subsister que de procès, et qui prospèrent d'autant plus qu'il y a plus de contestations parmi les citoyens; les hommes qui sont intéressés à compliquer la législation, pour que le droit paraissant incertain, chaque partie puisse se flatter d'obtenir un jugement qui lui soit favorable, et se laisse entraîner à pousser les procès aussi loin que la chicane peut les conduire.

On y apprend la chicane.

L'art de la chicane a ceci de funeste pour la société, qu'il excite dans l'âme deux sentimens très-antisociaux : la cupidité qui cherche son profit aux dépens d'autrui; et la vanité qui s'opiniâtre à constater qu'elle n'a pas tort. Quand l'envie de gagner s'adresse à l'industrie, elle peut être innocente : là le profit résulte d'une valeur réellement créée et qui ne coûte rien à personne; mais la chicane ne produit

---

gratuites, données dans les collèges, les séminaires et autres établissemens d'instruction publique.

rien; elle ne fait gagner personne à moins de CH. XXVIII.
faire perdre quelqu'un.

Elles sont funestes à la morale publique.

En voyant deux à trois mille élèves journellement endoctrinés dans les écoles de droit de Paris, on se demande si les lois en seront moins nombreuses et moins compliquées, les procès plus tôt vidés, les frais plus légers, les injustices moins criantes, les droits des citoyens mieux défendus. L'art si dangereux de soutenir le *pour* et le *contre*, de moins considérer le fond des discussions, le bon sens, l'équité naturelle, que les moyens de droit, donne à ceux qui l'ont pratiqué, et que le ciel a pourvus d'une conscience large, quelque facilité pour parler, non en faveur du bien et du juste, mais dans le sens du client qui les paie; et quand ce client se trouve être un prince, ou un parti qui opprime et dépouille le pays, ces mêmes hommes se trouvent préparés à défendre la plus mauvaise cause, à donner des motifs plausibles aux mesures les plus funestes, et à justifier de véritables iniquités. Dans les publiques dissensions de la France, si l'ordre des juges et des avocats a vu briller plusieurs beaux caractères, combien de légistes dans les tribunaux et dans les assemblées délibérantes ne sont-ils pas devenus les organes du mauvais droit, du mauvais sens et des mauvaises intentions!

VII^e PARTIE.

Les défenseurs des écoles de droit supposent qu'il est fort nécessaire de former des sujets propres à remplir les fonctions publiques. Eh! qu'on n'admette aux fonctions publiques que les sujets qui se trouveront propres à les remplir, et les candidats acquerront plus sûrement à leurs frais toutes les qualités qui font même les grands ministres (1).

Les écoles de médecine moins utiles qu'on ne croit.

Les frais que fait l'état en faveur des élèves qui se destinent à l'art de guérir, sont un peu

(1) On a prétendu que les écoles de droit ne coûtent rien au trésor public, que l'université suffit à payer ses frais; mais l'obligation qu'elle impose de suivre ses études, les rétributions qu'elle fait payer même aux pensionnaires des pensionnats particuliers, les droits qu'elle prélève sur les inscriptions, les examens et les degrés, et en général toutes les recettes qu'on lui attribue, ne sont-ils pas des impôts, et ces impôts ne sortent-ils pas de la bourse des citoyens? Par la plus malheureuse des conceptions, Bonaparte, en fondant son université, en a fait supporter les frais aux parens qui confient leurs enfans à des pensionnats particuliers, c'est-à-dire qu'on a fait payer une mauvaise instruction privilégiée à ceux qui sont intéressés à en avoir une bonne sans frais pour l'état; et l'on a condamné les pères de famille à une amende proportionnée au nombre d'enfans qu'ils ont à nourrir et qu'ils veulent faire instruire!

plus justifiables. On veut éviter que les malades ne périssent victimes de l'impudence des charlatans; mais qu'on y prenne garde : échappe-t-on au danger qu'on redoute? Les bons médecins empêchent-ils les charlatans de faire des dupes? Je crains que non (1). Les personnes même d'une classe plus relevée, qui peuvent aisément consulter des praticiens habiles, consultent trop souvent des hableurs. Pour leur échapper, il faut des lumières plus généralement répandues, non parmi ceux qui entreprennent de guérir, mais parmi ceux qui ont besoin d'être guéris. Je tiens d'un médecin philosophe, que l'on rencontre très-peu de malades qui soient en état de raisonner sensément sur leur mal. CH. XXVIII.

Si des diplomes de docteur paraissent une garantie nécessaire au public, aux hôpitaux, aux armées, faut-il nécessairement qu'ils soient délivrés dans des écoles publiques? Serait-ce

Il ne convient pas de faire donner les diplomes par les écoles.

(1) J'ai connu une grande manufacture à laquelle était attaché un médecin aussi recommandable par sa modestie et sa douceur, que par son habileté. Il était chargé de visiter les ouvriers malades; il s'acquittait de ce soin avec zèle et gratuitement pour les ouvriers : cependant la plupart d'entre eux consultaient en secret un saltimbanque homicide dont ils étaient obligés de payer les visites et les médicamens.

VII^e PARTIE. un paradoxe d'avancer au contraire que les écoles sont de mauvais juges du mérite des candidats? Leurs professeurs ne jugent que sur les doctrines qu'ils ont enseignées. On sait que dans les écoles Aristote avait plus de crédit que Galilée. Newton voyait les universités anglaises enseigner les tourbillons de Descartes long-temps après qu'il avait publié ses Élémens de physique. Pour être reçu docteur, il fallait ignorer des vérités et se trouver capable seulement d'enseigner des erreurs. Ce fut dans un pays alors étranger à l'Angleterre et affranchi de ses réglemens, ce fut en Écosse, que l'on commença l'enseignement de la physique de Newton (1).

Écoles spéciales.

On croit que l'état a besoin de quelques écoles spéciales destinées à former des sujets pour certains services publics, comme l'école polytechnique, celle des mines, celle des ponts et chaussées. Que l'on n'admette dans ces différens services que des hommes capables, et ils sauront trouver les moyens de devenir tels. Il s'établira des écoles où ils acquerront le savoir qu'on exigera d'eux; et ces écoles libres au-

(1) Dugald Stewart, Histoire des Sciences, tome II, page 336.

ront tous les avantages qui naissent de la con- CH. XXVIII.
currence et de l'émulation (1). Une place étant acquise dans les services publics aux élèves qui ont subi des examens dans les écoles privilégiées, ils n'ont d'autres efforts à faire que de bien répondre. La mémoire est la seule faculté qui décide de leur succès, tandis qu'il serait à désirer que ce fût *leur capacité dans les applications*, la seule que réclame le service de l'état comme celui des particuliers (2).

(1) Les communes pourraient donner aux études un encouragement peu coûteux, en élevant aux frais du public des amphithéâtres ouverts à l'enseignement libre. Les villes obtiendraient quelque éclat par des monumens de ce genre, et il s'établirait entre elles une sorte de concurrence pour attirer des professeurs fameux. Le rôle utile de l'administration se bornerait à y maintenir le bon ordre, et à prévenir les scènes scandaleuses des universités d'Allemagne.

(2) Sur le grand nombre d'élèves qui sortent tous les ans de l'école polytechnique, on est surpris de voir combien il s'en trouve peu qui aient su former ou conduire avec succès des entreprises particulières. On en a vu qui, après avoir subi de brillans examens, ont échoué complétement dans leurs travaux. S'ils ont rendu si peu de services à eux-mêmes, ou aux compagnies qui ont mis leurs talens à l'épreuve, on peut supposer que les services rendus à l'état à la suite de la même instruction, n'ont pas été plus réels. J'ai déjà

VII^e PARTIE. Frais du culte.

Adam Smith ne pense pas que les frais du culte doivent être payés par l'état. Il n'est aucun genre de vérités, dans aucune science, sur lesquelles on soit moins d'accord que sur les dogmes religieux. Ce qui est une vérité constante aux yeux d'un catholique romain, est une honteuse idolâtrie aux yeux d'un protestant; et les dogmes du protestantisme sont, dans l'opinion d'un catholique romain, une abominable hérésie. Si l'on admet qu'aucun des deux ne peut, sans injustice, imposer de force sa croyance à l'autre, on ne peut pas soutenir que les sectateurs de l'une de ces deux religions, puissent avec justice faire payer aux sectateurs de l'autre l'enseignement des dogmes qu'ils ont en horreur.

---

eu occasion de prouver que les notions élémentaires, mais justes, étaient les plus utiles dans les applications *. Convient-il à l'état de payer doublement des services de ce genre; d'abord par les frais considérables que lui coûte l'instruction de l'élève, et ensuite par son traitement quand il devient fonctionnaire public? Ne vaudrait-il pas mieux que l'état ne payât que des talens éprouvés, de quelque façon qu'ils se fussent formés? Il pourrait les payer beaucoup mieux qu'il ne fait, et il dépenserait beaucoup moins.

* *Voyez* dans mon Catéchisme d'Économie politique, troisième édition, la note 51.

Cette opinion est beaucoup moins contraire qu'on ne le croirait à celle qui attache une extrême importance à l'enseignement religieux en général. Smith a très-bien prouvé qu'un clergé richement doté aux dépens de l'état, propage ses dogmes avec beaucoup plus d'indolence que les ministres d'un culte qui n'est salarié que par ses sectateurs. Il remarque qu'il y a beaucoup moins de zèle et de foi chez les anglicans, que chez les méthodistes et les autres sectaires, les communions dissidentes qui paient leurs ministres. La foi catholique est beaucoup plus vive en Irlande, où l'état non-seulement ne paie pas les prêtres catholiques, mais les persécute, qu'en France où le trésor public, celui des départemens, et celui des communes, concourent pour leur distribuer tous les ans, sous différentes formes, en comptant le casuel, une somme que quelques publicistes n'ont pas craint de porter à cent millions (1).

CH. XXVIII. Enseignement religieux.

(1) Ils comprennent pour beaucoup dans leurs évaluations, les traitemens que les administrations départementales, et celles des communes, ajoutent aux sommes du budget. Il convient d'y comprendre également les palais fournis aux évêques, les presbytères fournis aux curés, et le casuel du clergé depuis la location des

VII^e PARTIE. L'établissement sacerdotal lui-même, n'étant qu'un développement de l'enseignement religieux, ne devrait pas, par les mêmes raisons, être soutenu aux frais de l'état. La belle et florissante république des États-Unis d'Amérique, s'est parfaitement bien trouvée d'avoir laissé entièrement les frais des différens cultes, sans exception, à la charge de ceux qui les professent.

---

chaises dans les églises, jusqu'au [illegible]bventions payées au pape. La compagnie des pompes funèbres à Paris est obligée de donner aux églises 72 ½ pour cent de toutes ses recettes brutes. Aussi est-elle obligée de mettre beaucoup de mesquinerie dans ses pompes.

CHAPITRE XXIX.

Des essais dans les arts.

Des expériences propres à la pratique.

Nos connaissances scientifiques (dont les arts ne sont, ainsi qu'on l'a vu, que des applications utiles) ont pour bases les observations et les expériences des savans; mais indépendamment des expériences qui servent de fondemens à la science, il y en a d'autres qui servent de fondemens à l'art. L'homme qui possède le plus complétement la physique végétale, s'il voulait se mettre à cultiver son bien avant d'avoir recueilli un grand nombre de connaissances pratiques, ferait probablement un assez mauvais cultivateur. J'en dirais autant d'un profond mécanicien qui voudrait se mettre à la tête d'un art mécanique. Le meilleur calculateur, s'il n'appelle l'expérience à son secours, échouera dans ses calculs appliqués aux arts. Aucun calcul jusqu'à présent n'a pu nous apprendre quelles corrections il faut faire à l'effet présumé d'une machine en raison des frottemens, en raison de l'inertie des masses, du peu de flexi-

VII^e PARTIE. bilité des cordes. La ténacité du fer, du bois, des autres corps, ne nous sont connus que par des essais, etc.

Elles sont encore bien imparfaites.

Les progrès d'un art sont le résultat d'une foule de découvertes dont quelques-unes se perdent dans la nuit des temps et qui se transmettent de générations en générations. Beaucoup de préjugés, de pratiques oiseuses, et même nuisibles, se transmettent en même temps, et nous en avons de beaux restes, témoin les routines suivies dans les campagnes, dans les petites villes, et en général dans les pays où de bonnes méthodes d'observation et de saines lumières n'ont pas pénétré. Il y en a de si ridicules que nos neveux n'y voudront pas croire, à moins que des curieux ne prennent soin de conserver des exemplaires de ces vieux almanachs où l'on voit de quels préceptes se nourrit encore la crédulité des campagnes.

Des découvertes dues au hasard.

La grande révolution opérée dans les sciences depuis Bacon et Galilée, et qui a rendu nos connaissances plus sûres en ne les fondant que sur des expériences bien faites et concluantes, devait être suivie de très-grands progrès dans les arts, et l'a été en effet. Les inventions et les perfectionnemens qui n'ont pas deux siècles de date dans l'industrie, sont immenses et ne cessent de frapper d'étonnement tous ceux qui

ont eu quelque occasion de les observer et qui en sentent la conséquence. De ces perfectionnemens les uns sont dus au hasard, ainsi que d'autres plus anciens; ils ont même été plus nombreux qu'auparavant, parce que les arts étant plus cultivés, les chances du hasard ont été plus multipliées. Les autres sont dus aux recherches, aux expériences, aux essais des artistes. CHAP. XXIX.

Parmi les essais que l'on fait dans les arts les uns sont peu importans, se font et se renouvellent dans les ateliers, et accroissent graduellement le domaine de l'art. Un ouvrier cherche à se préserver d'un inconvénient qui, dans le cours de son travail, se représente à tout moment, et il y parvient quelquefois d'une manière fort heureuse; un autre s'avise d'un procédé nouveau qui lui réussit; la connaissance se propage d'un atelier dans l'autre, et l'art s'en enrichit. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a découvert l'usage que l'on peut faire du charbon d'os pour le raffinage du sucre. Depuis ce temps, le résidu des manufactures d'ammoniaque, que l'on ne croyait bon qu'à répandre sur les chemins, a pu s'employer avec beaucoup d'avantage; il a remplacé des matières plus coûteuses; il accélère la clarification, et nous permet actuellement d'acheter du sucre

VII^e PARTIE. blanc à 10 ou 12 pour cent meilleur marché qu'il ne nous coûterait, toutes choses d'ailleurs égales.

De celles que l'on doit à des recherches coûteuses.

D'autres essais sont très-importans par rapport aux résultats qu'on s'en promet, mais ils ont exigé des recherches longues et difficiles, des tâtonnemens, des pertes de temps et de matières d'un grand prix. Le rouleau pour imprimer les toiles peintes d'une manière continue et avec une admirable régularité, est une des plus profitables découvertes de notre temps; mais on y a dépensé des sommes énormes, et avant qu'il ait passé dans la pratique, il a ruiné plusieurs personnes.

Le public en profite.

On entend peu parler des tentatives qui échouent; elles sont toujours plus nombreuses que les tentatives qui réussissent; et quand elles ont réussi, elles ne tardent pas à devenir la proie de concurrens adroits, et finalement c'est le public seul qui en profite. Chacun des manufacturiers qui travaillent maintenant le coton, depuis que les procédés en sont connus de tout le monde, ne gagne pas davantage que les autres manufacturiers, *cætera pariter;* mais le public y a gagné de jouir à très-bon marché d'une multitude de tissus de coton, auparavant inconnus.

De ces deux observations : l'une qu'il y

beaucoup de recherches infructueuses, l'autre que lorsqu'elles ne le sont pas, l'inventeur n'est pas celui qui profite le plus de son succès, nous pouvons tirer cette conséquence qu'il y a une sorte de duperie à se livrer dans les arts à des essais dispendieux; quelques-uns ont des suites heureuses (1), mais il en est d'autres qui causent chaque jour la ruine de beaucoup de gens. CHAP. XXIX.

Il n'est pas injuste qu'il en supporte les frais.

Si c'est le public qui définitivement doit faire son profit des plus heureuses découvertes, il est permis de croire que ce n'est pas une injustice que de lui faire supporter dans l'occasion les frais des tentatives hasardeuses au moyen desquelles on est quelquefois obligé de les acheter. C'est-à-dire qu'il n'est pas contraire à l'équité naturelle que ce soit le gouvernement, administrateur de la fortune publique, qui les paie. Tout ce dont le public serait en droit de se plaindre, serait que cette branche de l'administration ne fût confiée à des hommes

(1) Dans un siècle où tout se constate, où tout s'écrit et se conserve, les inventions heureuses éternisent le nom de leurs auteurs. Les métiers *à la Jacquart* consacrent le nom de l'homme auquel on doit un des plus grands perfectionnemens que l'on ait introduits dans la fabrication des étoffes de soie. Le bleu *Raymond* consacre de même le nom de celui qui a inventé la préparation de cette couleur.

VII^e PARTIE. trop peu éclairés pour apprécier l'importance d'une découverte ou l'ineptie d'un moyen proposé, ce qui livrerait constamment le public à des dépenses sans objet, à une perte purement gratuite.

Ce n'est donc point ici le cas d'opposer cette maxime que le gouvernement ne peut pas se mêler avantageusement de la production. Dans les essais, il ne s'agit pas de produits proprement dits; il s'agit de multiplier seulement les moyens de produire, de répandre l'instruction qui est peut-être le plus puissant de tous. « Dès « qu'on est intéressé, dit Bacon, à découvrir le « secret d'une cour étrangère, manque-t-on « d'argent pour mettre les espions en campagne? « Pourquoi donc regretter les frais de l'expé- « rience lorsqu'il s'agit de dévoiler les mystères « de la nature, souvent plus importans au bien « du commerce et de l'état?

Des essais en agriculture.

Dans l'agriculture les essais consistent en des tentatives pour introduire soit de nouveaux procédés de culture, des méthodes nouvelles; soit de nouveaux végétaux. C'est par des essais qu'on est parvenu à se convaincre que pendant les années de jachères, c'est-à-dire des années où l'on croyait indispensable de laisser reposer les terres à blé, on peut leur faire donner des produits d'un autre genre, qui, loin de les

épuiser, ameublissent le sol et nourrissent des bestiaux qui l'engraissent. CHAP. XXIX.

Nous devons à des essais la plupart des fruits et des légumes qui varient nos alimens, et surtout cette pomme de terre qui vaut une augmentation de plusieurs millions d'habitans à tous les pays qui la cultivent. Le nombre de nos arbres forestiers a doublé depuis un demi-siècle, par les essais qu'on a faits pour les acclimater. D'autres essais, avec le temps, nous enseigneront les moyens de couvrir de récoltes des parties de la France encore à peu près incultes, telles que la Sologne, les landes de Bordeaux, les dunes ou montagnes de sables qui surchargent plusieurs des côtes de l'Océan.

Une des grandes difficultés dans les essais agricoles, naît de la longueur des expériences. La succession des saisons embrasse une année entière : chaque essai, en supposant même que la meilleure saison ne se trouve pas tout-à-fait contraire, prend une année. Quand une méthode de culture ou un genre de produits ne réussissent pas cette année, il faut attendre la suivante pour le renouveler ; ce qui, outre le temps, la façon et le capital perdu, fait perdre la rente de la terre pendant un an. Si l'on veut faire à la fois l'essai de plusieurs procédés différens, il faut un terrain plus vaste ; Leur difficulté.

VII^e PARTIE. il le faut surtout, quand les tentatives agricoles doivent être faites dans des natures de sol et des expositions diverses.

Des fermes expérimentales.

Arthur Young trouvant que l'agriculture de la France était susceptible d'immenses bonifications, proposa d'y établir des fermes expérimentales, uniquement consacrées à des essais. « Le gouvernement, dit-il, devrait répandre « l'instruction, non en faisant rédiger des mé- « moires, mais en établissant une ferme dans « chacun de ces grands districts qui ont besoin « d'améliorations. Il faudrait que les moyens « de culture qu'on y mettrait en usage, fussent « non-seulement conformes aux notions les plus « récentes, mais qu'ils pussent être imités par « toutes sortes de cultivateurs, par les pauvres « comme par les riches. Une grande ferme « prise dans des terrains vagues en Bretagne, « une autre en Anjou, une troisième dans la « Sologne, une quatrième dans le Bourbon- « nais, et une dernière en Guyenne, pour- « raient suffire. Si ces fermes étaient cultivées « suivant les bons principes éprouvés ailleurs; « si l'on commençait par y multiplier les mou- « tons et le gros bétail, en les nourrissant pen- « dant l'été avec des pâturages, pendant l'hiver « avec des fourrages; si l'on n'y semait du blé « qu'après avoir acquis la certitude qu'il peut

« y donner des épis dignes du sol et du climat CHAP. XXIX.
« de la France, c'est-à-dire dix grains pour un
« (ce qui est possible sur ces terrains perdus),
« au lieu d'en donner cinq ou six pour un (ce
« qui est le produit commun des terres de ce
« royaume); je dis que de telles améliorations
« seraient solides, immenses et durables (1). »

On a formé d'après ces conseils des fermes expérimentales auxquelles certainement on a des obligations, comme d'avoir propagé les *mérinos* en France; mais combien ne laissent-elles pas à désirer quant au but indiqué par Arthur Young! Elles n'ont point été établies, comme il le voulait, dans les provinces retardées; et de plus, on a voulu en obtenir des produits au lieu de leur faire produire de l'instruction. La chose proposée par Arthur Young est encore à faire.

Ce voyageur se moque beaucoup des instructions écrites répandues par les gouvernemens, parce que d'ordinaire elles sont rédigées par

Insuffisance des instructions imprimées.

(1) Tome II, page 97 de l'édition anglaise. On voit que, selon cet agriculteur pratique, il vaut beaucoup mieux avoir plusieurs fermes expérimentales situées dans divers terrains et dans divers climats, qu'une seule grande ou même un petit nombre de grandes, comme le gouvernement français l'a souvent projeté.

VII^e PARTIE. des hommes de cabinet; ce qui fait que lorsque les hommes de pratique veulent les suivre, ils sont arrêtés par des difficultés que n'ont pas rencontrées leurs auteurs. Ceux-ci sont trop portés à conclure du particulier au général, et à s'imaginer que l'on peut conduire de grandes exploitations comme de petites expériences. Cependant si chaque directeur d'une ferme établie sur le plan proposé par Arthur Young lui-même, était dans l'obligation d'imprimer chaque année un extrait d'un journal de ses travaux; d'y rendre compte en peu de mots et en termes simples, de ses motifs pour faire un essai, de la manière dont chaque essai a été conduit et du résultat qu'il a eu; on ne saurait douter que ce ne fût une instruction très-précieuse, et qui aurait de plus l'avantage de mettre les gens instruits et le gouvernement à portée de juger de la capacité des directeurs de ces établissemens: de semblables directions ne pourraient pas être données à la faveur plutôt qu'au mérite; car les bévues ou la maladministration du directeur, seraient alors remarquées de tout le monde.

Des essais dans les manufactures.

Dans les manufactures, les essais, en général, ne sont pas si longs que dans l'agriculture; quelques-uns sont susceptibles d'être faits en petit et d'être renouvelés à peu de frais; aussi

les progrès de l'industrie manufacturière ont-ils été plus rapides et plus variés que ceux de l'agriculture. Cependant combien de grandes manufactures, de grands bâtimens, de machines compliquées, de fourneaux, d'alambics dispendieux, entrepris sur des indications que l'on croyait sûres, ont été abandonnés après avoir beaucoup coûté! L'exécution en grand d'un procédé qui n'a été éprouvé qu'en petit, est toujours une expérience plus ou moins hasardeuse. Une petite machine ne nous dit point ce qui résultera d'une grande machine construite exactement sur le même plan, et nous ne savons complétement quel en sera l'effet qu'après l'avoir éprouvée pendant un temps assez prolongé. CHAP. XXIX.

Il n'est pas douteux que des expériences entreprises aux frais du gouvernement, et qui ne seraient au fond que des appendices de celles qu'on fait pour l'avancement des sciences, ne fussent dans bien des cas d'un grand service aux manufactures.

Dans l'industrie commerciale les essais sont également ruineux pour les particuliers. Un négociant part pour l'Amérique avec une pacotille; il emporte autant qu'il peut des marchandises dont il suppose la vente facile dans les pays où il doit aborder; mais s'il essaie de porter Des essais dans le commerce.

VII^e PARTIE. quelques articles sur le débit desquels on n'ait aucune expérience, sa tentative n'est fondée que sur la présomption de l'utilité que ces produits pourront avoir dans ces pays lointains; et sa présomption peut être déjouée par l'événement.

Les essais de ce genre seraient excessivement dispendieux et incertains, si l'on devait armer des navires, et entreprendre de longs voyages, uniquement pour tenter de nouveaux commerces, pour se lier avec des nations lointaines, pour connaître leurs besoins, leurs produits, et établir des échanges. Une fois les relations établies, tout le monde y viendrait prendre part. Les premiers aventuriers feraient tous les frais, courraient tous les risques, et ne recueilleraient qu'une faible partie des avantages. Il ne faut donc pas être surpris que presque tous les voyages de découvertes se fassent aux frais des gouvernemens. De tous les gouvernemens, celui qui fait le moins d'avances en faveur de l'industrie, le gouvernement anglais, est celui qui fait le plus de dépenses en découvertes. Ce qui contredit, au moins à cet égard, l'assertion qu'il se borne à protéger les efforts des particuliers sans les provoquer. Un voyage de découvertes est une véritable avance dont les particuliers retirent les fruits. Les végétaux et

Des voyages de découvertes.

les animaux que les voyageurs lointains rapportent et cherchent à naturaliser dans leur patrie, peuvent passer pour des résultats d'essais agricoles; de sorte qu'un grand voyage est à la fois un progrès pour les sciences, et un essai pour l'agriculture et pour le commerce. CHAP. XXIX.

Injuste prétention des Anglais.

Les Anglais s'autorisent de la prépondérance dont leur marine a joui jusqu'à présent, pour écarter des contrées qu'ils ont découvertes, les commerçans des autres nations. Ils se sont même opposés à la pêche des phoques dans les parages qui entourent la Nouvelle-Hollande, quoique cette cinquième partie du monde ait été découverte par les Hollandais, et que des navigateurs français aient exploré les premiers une grande partie de ses côtes et de ses îles. C'est une prétention insoutenable autrement que par la force. Le monde appartient également à tous les hommes, et ils ne peuvent raisonnablement prétendre à aucune possession exclusive, si ce n'est sur les parties où ils ont fondé des établissemens à demeure.

Par la même raison les Russes n'ont aucun droit sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Il est ridicule que des hommes qui vont pour chasser des phoques ou des loutres marines, commencent par se pourchasser entre eux.

CHAPITRE XXX.

Des académies.

Avantages résultant des académies.

Les vérités difficilement accessibles des sciences, ne deviennent utiles au public que par leurs applications. Jusque-là elles ne sont la source d'aucun revenu; car un revenu ne saurait se trouver ailleurs que dans l'application de nos connaissances à nos besoins. Les hautes vérités pourraient n'être jamais découvertes, la société perdrait les applications possibles que l'avenir peut suggérer, si un petit nombre de savans ne se livraient exclusivement à l'investigation des faits et des vérités que présente la nature, et ne les recueillaient sans autre but que de les constater. La société peut favoriser ce genre de recherches en assurant quelque récompense aux savans, et en leur offrant de faciles moyens de se communiquer leurs observations et d'en découvrir ainsi la liaison et les conséquences.

De là peut se déduire l'utilité des académies. Si l'avantage que la société en retire est incertain, la dépense qu'elle fait à cette occasion

n'est pas considérable ; car les encouragemens véritablement utiles qu'elle distribue de cette manière, si les abus ne s'en mêlent pas, portent nécessairement sur un bien petit nombre d'hommes. CHAP. XXX.

Reproches faits aux académies.

Je donne le nom d'abus aux sacrifices que fait la société, sans obtenir la fin qu'elle se propose. Depuis deux cents ans que nous avons des académies en France, on s'est plaint de leur médiocrité et du peu d'éclat qu'elles ont eu. On les a accusées d'être plus amies du pouvoir qui distribue des grâces, que de la vérité qui n'a rien à donner ; de préférer aux routes nouvelles qui ne sont pas exemptes de dangers, les chemins battus où l'on ne risque pas de se compromettre. On a dit que le respect des convenances était à leurs yeux le premier des mérites, et que ce mérite est à la portée des esprits les plus vulgaires ; on les a accusées en conséquence de se recruter de médiocrités. « Quand les académies, a dit Chamfort, ont admis un homme de génie, il a presque toujours été rapetissé. » Rarement un ouvrage original est sorti de leur sein : un académicien est obligé à trop de circonspection pour qu'il puisse faire usage, en tout temps, du langage franc, et quelquefois austère, qui est celui de la vérité.

Ces reproches, fondés en partie, n'ont pas

VII^e PARTIE. toujours été mérités, et il n'est peut-être pas impossible de prendre assez de précautions pour qu'ils le soient moins encore. Voyons d'abord quelles sont les fonctions qui ont été attribuées aux corps savans; ensuite nous chercherons, suivant notre habitude, dans la nature de l'homme et des sociétés, les moyens propres à obtenir les avantages qu'on en peut attendre.

Origine des académies.

Je ne m'arrêterai pas aux motifs qui firent instituer les premières académies. En Italie elles eurent pour objet de favoriser l'intelligence des écrits de l'antiquité, et de perfectionner la plus belle des langues modernes. Sous ces deux rapports elles furent utiles, et l'on ne peut douter que la civilisation ne leur ait quelque obligation. Elles ont depuis cultivé les sciences physiques et mathématiques avec quelque succès; mais du reste les institutions politiques et sacerdotales qui se sont emparées de ce beau pays, les ont privées de toute énergie et les ont réduites à s'occuper des mots plutôt que des idées.

Académie française.

En France l'académie française eut une noble origine : l'indépendance; malheureusement elle fut protégée par Richelieu, et quoique le pouvoir en ait fait souvent, depuis, une école de servilité, la culture des lettres et le carac-

tère national ont toujours tendu à lui rendre sa dignité. CHAP. XXX.

Des lois raisonnables avaient fait justice de l'académie des inscriptions et belles-lettres, honteux monument de gloriole et de flatterie, auquel le règne de Napoléon a rendu l'existence. On a voulu lui donner une apparence d'utilité en y rattachant la culture des langues savantes et des antiquités; mais cette utilité se borne à bien peu de chose. Nous avons laissé les anciens bien loin de nous dans tous les arts utiles et dans toutes les sciences. Le nombre de nos connaissances, et même de nos idées, s'est tellement accru, chaque science est devenue si vaste, il y a tant de choses nouvelles à apprendre, qu'il est permis de regretter le temps et les efforts que l'on consacre à tirer de l'oubli des faits et des noms qui méritent d'y rester (1). Les langues anciennes ont rendu des services aux nôtres, qui désormais sont formées, et qui ne peuvent s'enrichir et se perfectionner qu'en suivant leur propre génie. Le grec et le latin font les délices de ceux qui cultivent les lettres. J'en conviens; mais la musique fait

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il n'est plus utile de consacrer aux langues anciennes des institutions particulières.

(1) S'il était nécessaire d'en fournir des preuves, il suffirait de jeter les yeux sur les sujets des prix proposés par l'académie des inscriptions et belles-lettres.

VII^e PARTIE. aussi les délices de ceux qui l'ont apprise avec succès. De vains amusemens eux-mêmes, les échecs et le billard, font les délices de ceux qui savent ces jeux-là. Est-ce une raison pour employer à les apprendre les cinq ou six plus belles années de notre courte existence, et de leur consacrer des institutions nationales? Il y a sans doute de l'esprit de routine et du préjugé dans l'importance que l'on met aux études classiques; mais j'aime qu'on les cultive comme connaissances de luxe, et comme étant la source des plaisirs les plus délicats et les moins dangereux.

Des académies consacrées aux beaux-arts.

Je doute que les académies des beaux-arts contribuent beaucoup à leur perfection. Les académies ne font pas les grands maîtres. Les arts d'agrément contribuent aux plaisirs, quelquefois à la fortune, et même à la gloire de ceux qui les cultivent. Ces motifs suffisent à leur encouragement. Une nation qui attire dans cette carrière un trop grand nombre d'élèves, ne fait rien pour sa prospérité (1);

(1) Il est même douteux que les encouragemens donnés aux beaux-arts servent à former le goût d'une nation. Il est peu de pays au monde où les arts du dessin et la musique soient cultivés avec plus de succès qu'en France : empêchent-ils que les vêtemens, les loge-

et il est douteux qu'elle rende service aux élèves eux-mêmes. CHAP. XXX.

Nous avons vu, messieurs, quels secours la société peut attendre des sociétés savantes où l'on s'occupe de l'avancement de nos connaissances positives. Elles sont en outre appelées à remplir quelques fonctions utiles au public. Elles peuvent éclairer le gouvernement lorsqu'il est appelé à prendre une décision qui suppose des connaissances supérieures à celles des gens du monde, les seules qu'on puisse raisonnablement attendre de l'administration. C'est ainsi qu'une académie peut rédiger les instructions que l'on donnera aux chefs d'un voyage lointain ou de toute autre expédition scientifique. Elle peut donner son avis sur la préférence que mérite une machine hydraulique. Les ministres se croient assez instruits pour adopter un plan de finance, un grand établissement d'utilité publique; cependant on a vu si souvent échouer des mesures de ce genre, même dans les cas où la bonne foi de l'adminis-

Fonctions accessoires des académies.

Le gouvernement les consulte.

---

mens, les plaisirs des sept-huitièmes du peuple, y soient absolument dépourvus d'élégance? Les chants populaires, la justesse des sons, offensent-ils l'oreille moins fréquemment?

VII^e PARTIE.

tration n'était pas suspecte, que l'on peut supposer que des lumières spéciales en économie politique auraient pu l'avertir des obstacles et même des écueils où devaient se briser ses efforts.

Suppression de la classe des sciences morales et politiques dans l'Institut.

L'économie politique fesait partie de la classe des sciences morales et politiques dans la première formation de l'Institut de France. Cette science ne reposait peut-être pas encore sur la seule base solide qu'elle puisse avoir : la connaissance intime des ressorts de la société (1). C'était un motif de plus pour conserver cette classe. Malheureusement la France devint la proie d'un maître absolu qui ne savait pas que le sabre est impuissant contre la nature des choses sociales, aussi bien que contre la nature des choses physiques (2) : il ne vit dans une académie où les phénomènes

---

(1) J'ai établi la solidité de ces bases dans les *Considérations générales* qui ouvrent le premier tome de cet ouvrage. Elles ne sont pas moins inébranlables que la plupart des faits et des conséquences que font connaître les sciences naturelles. Quant à leur importance, on ne persuadera pas à quiconque jouit de son bon sens, qu'il soit moins utile à l'humanité d'étudier l'organisation sociale, que l'organisation d'une mouche.

(2) Son éclatant désastre en est la preuve. Nul événement historique ne fut moins le résultat des causes fortuites. D'ailleurs les causes fortuites sont occasio-

que présente le corps social seraient étudiés, discutés dans leurs causes et leurs résultats, qu'une société de censure, et non un auxiliaire propre à éclairer la marche des hommes d'état. Elle fut supprimée par lui, et ne sera rétablie que par un gouvernement qui, sincère ami du bien public, sera jaloux de placer la France à la tête de la civilisation. CHAP. XXX.

Les académies juges des concours.

Les académies peuvent encore remplir les fonctions d'un jury spécial, et distribuer les prix que le gouvernement ou les particuliers jugent à propos de décerner à de belles actions ou à de beaux ouvrages. On doit supposer en effet que les académies qui se consacrent à l'avancement des sciences physiques et mathématiques, et celles qui ont pour objet le perfectionnement des institutions sociales, renferment les hommes les plus capables d'apprécier les

---

nelles et non efficientes; elles peuvent avancer ou retarder un événement; mais lorsqu'on l'a rendu inévitable, il ne saurait manquer d'arriver tôt ou tard. Or, il est facile de prouver à ceux qui ne sont pas étrangers aux sciences morales et politiques, que le système de Napoléon ne pouvait pas avoir un autre résultat que sa chute. L'intérêt des sociétés est la première des connaissances de l'homme d'état. Bonaparte y était demeuré étranger.

VII^e PARTIE. travaux qui tendent au même but. Dans l'absence d'une académie des sciences morales et politiques, on a pensé que les meilleurs juges des belles actions et des livres utiles, étaient les académiciens qui se sont rendus récommandables par des ouvrages de littérature. Les lettres élèvent l'âme au-dessus des intérêts de la personne et du moment; ceux qui les cultivent ont sans cesse devant les yeux le public et la postérité dont ils ambitionnent les suffrages. Plus que qui que ce soit, ils doivent étudier le moral de l'homme et scruter les motifs de nos actions. Que seraient des littérateurs qui feraient abstraction des considérations morales? Des espèces d'artistes qui joueraient sur des syllabes, comme le musicien sur un clavier.

Difficultés rencontrées dans ce jugement.

Des dispositions testamentaires généreuses et bienveillantes ayant mis à la disposition de nos académies de belles récompenses à distribuer, quelques inconvéniens se sont manifestés dans l'exécution de ces nobles encouragemens. Le testateur a voulu qu'un prix fût décerné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs; mais vingt ouvrages peuvent être publiés dans une année avec quelques titres pour obtenir la couronne. Plusieurs de ces ouvrages peuvent avoir plusieurs volumes, et même les plus développés peuvent être les plus utiles. Il faut les lire

tous; tous les juges doivent les lire tous; comment pourraient-ils autrement être de leur avis, satisfaire leur conscience, et justifier de leur indépendance? Mais parmi les académiciens, il s'en trouve que leur âge ou leurs maladies excluent de l'honneur de porter un jugement; d'autres remplissent des fonctions éminentes qui leur laissent peu de loisir; d'autres enfin ne sont pas doués de l'activité nécessaire pour s'acquitter de ce devoir : l'académie s'en rapporte à une commission, la commission à un rapporteur; enfin les fonctions de juges, dans de semblables concours, reposent quelquefois sur un seul homme: et qui peut répondre qu'un seul juge soit toujours inaccessible à une prévention, à une suggestion favorable ou contraire (1)? CHAP. XXX.

(1) Un ouvrage utile est à faire sur les dispositions testamentaires favorables au bien général, et sur les moyens les plus sûrs, les plus exécutables d'en assurer l'effet. On en sent la nécessité en voyant les nombreuses et fatigantes occupations que les distributions de prix donnent à nos académiciens. On penserait peut-être que la méthode la plus expédiente serait que le donateur nommât lui-même de son vivant parmi les hommes les plus recommandables par leurs connaissances, leur moralité, leur indépendance, une commission de curateurs qui devraient se compléter eux-mêmes en cas

VII^e PARTIE. Choix des académiciens.

La formation des académies soulève des questions extrêmement délicates. Si l'autorité publique s'empare de la nomination des académiciens, il est à craindre qu'elle n'*oublie* les hommes de talent toutes les fois que l'indépendance de leur caractère, la hardiesse de leurs opinions, auront de quoi lui déplaire. Remettrait-on ce choix au public, ou à cette partie du public que l'on supposerait assez éclairée pour faire de bons choix? Elle pourrait introduire dans une société savante, des membres qui seraient odieux à cette société, et y sèmeraient la désunion. Les académiciens seuls doivent-ils se recruter eux-mêmes? En n'introduisant que des collègues animés de l'esprit

---

de décès ou de démissions. On peut supposer que le même esprit qui aurait dicté le premier choix, présiderait aux suivans. Il faudrait qu'un jeton honorable, fesant partie de la fondation, consacrât leurs réunions.

Quant aux distributions confiées au jugement des académies, un fort jeton devrait toujours faire partie de l'indemnité que méritent le temps et le travail que les académiciens consacrent à l'examen des pièces et aux réunions qui doivent précéder un jugement pour qu'il soit bon. Ce serait par une fausse délicatesse qu'on ne voudrait pas recevoir d'indemnité. Un conseiller d'état, un juge, un ministre, regardent-ils comme un affront, les émolumens qu'ils acquièrent dans l'exercice de leurs fonctions?

de la majorité, l'académie pourrait dégénérer en une coterie, et bientôt ne représenterait plus qu'un système. CHAP. XXX.

Il ne faut pas perdre de vue que les vérités des sciences appartiennent au monde et à la postérité; que les académies qui ne fonderaient pas sur elles leur importance, n'en auraient aucune (1); que le choix des académiciens ne saurait être une faveur, mais un fait, une capacité qu'il s'agit uniquement de reconnaître et d'avouer, et qu'il est accompagné de peu d'honneur pour l'académie et pour la nation, quand au nom d'un académicien le public ajoute la question : *Qu'a-t-il fait?* S'il existait deux académies pour les sciences physiques et mathématiques, deux pour les sciences morales et politiques, deux pour la littérature, etc.,

(1) L'assentiment de l'étranger est une preuve que la réputation d'un homme n'est pas usurpée, n'est pas le fruit d'un engouement ou d'un préjugé national, et se fonde sur des travaux généralement utiles. Il paraît difficile de connaître l'opinion de l'étranger sur le mérite d'un homme; on en a cependant des indices. Par exemple, on peut dire qu'un savant dont les écrits sont traduits dans toutes les langues est estimé partout; car les libraires de l'étranger ne font la dépense d'imprimer que les écrits qu'ils jugent susceptibles de se vendre.

VIII^e PARTIE. ne s'établirait-il pas entre elles une noble émulation soit dans le choix de leurs travaux, soit dans l'élection de leurs confrères? Il est permis de croire qu'elles rivaliseraient d'activité et d'efforts, afin de répandre de l'intérêt sur leurs mémoires, et qu'elles se disputeraient les hommes d'un vrai mérite, afin d'ajouter à leur propre illustration.

CHAPITRE XXXI.

Des récompenses nationales.

La plupart des actions des hommes se font dans la vue d'obtenir une récompense quelconque. Le public est en général le meilleur juge de ce qu'on fait en sa faveur; et les profits ordinaires du travail et de l'industrie, sont la plus naturelle et la plus utile des récompenses; c'est elle qui provoque la production et entretient la société.

Utilité des récompenses.

Il est d'autres services précieux pour le corps social en masse, des services que nul individu en particulier n'est intéressé à récompenser, mais que le public gagne à encourager et que des récompenses nationales peuvent, jusqu'à un certain point, provoquer, multiplier, au grand avantage de la société. Je ne parle pas des services que les fonctionnaires publics rendent dans l'exercice de leurs fonctions; c'est une espèce d'échange pareil à tous les autres, où l'on ne peut rien y désirer, sinon qu'il soit équitable; mais un sacrifice désintéressé qu'un homme fait de sa fortune, de sa vie, peut

VII^e PARTIE. rendre à l'état d'immenses services pour lesquels nulle rétribution ne peut être stipulée. Sully apportant à Henri IV le produit de la vente de ses bois, Belzunce secourant les pestiférés de Marseille, mille exemples de dévouemens militaires, des traits d'un courage civil bien plus rare et plus utile, sont des actions qui ne peuvent être bien récompensées que par la gloire. Oui, dans des circonstances extraordinaires, propres à frapper tous les regards; mais la gloire elle-même a besoin d'être provoquée; elle arrive tard; et beaucoup d'actions utiles peuvent être excitées dans des âmes qui ne portent pas leur ambition jusqu'à vivre dans la mémoire des hommes.

Quelles récompenses peuvent être offertes.

Jérémie Bentham, en analysant les biens qui peuvent servir de récompenses, en distingue de quatre sortes :

1° Les valeurs pécuniaires, ou l'argent;

2° L'honneur;

3° Le pouvoir;

4° Les exemptions.

Sous le rapport économique, ce qu'il convient d'examiner, c'est l'efficacité de chacun de ces moyens de récompense; ce qu'ils coûtent à la société qui les donne; et quelle est la manière de les distribuer qui répond le mieux à leur but.

En distribuant des récompenses pécuniaires, on distribue toutes les jouissances que les hommes peuvent se procurer avec de l'argent; et par là on donne à chacun l'espèce de jouissances qu'il préfère : à l'homme sensuel les plaisirs des sens; à celui que la vanité domine on fournit les moyens de briller; on procure à l'homme avide de connaissances, les moyens de s'instruire; à l'homme bienfesant, des bienfaits à répandre. De là cette grande efficacité remarquée dans les récompenses pécuniaires. Employées dans un mauvais but et par les mauvais princes, il n'y a pas de jugemens iniques, il n'y a pas de forfaits, qu'on n'obtienne par leur moyen; ce qui nous montre les fruits qu'on en pourrait attendre, si elles étaient toujours distribuées dans un bon but. CHAP. XXXI. Attrait des récompenses pécuniaires.

Elles ont l'avantage de pouvoir se proportionner exactement au mérite de l'action que l'on veut récompenser, de même qu'aux efforts qu'elle a dû coûter; mais elles ne se proportionnent pas aussi bien aux besoins de celui qui les mérite. Telle somme sera reçue avec joie par un artisan, qui sera dédaignée par un homme riche et repoussée par celui qui fait une certaine figure dans le monde. Leur avantage.

Les déclamateurs prétendent que la vertu se dégrade en recevant de l'argent; ils s'appuient Cause du préjugé qui les repousse.

VII^e PARTIE. ainsi sur un préjugé pour le fortifier. Le négociant se dégrade-t-il en recevant une commission? le magistrat, le médecin, en touchant leurs honoraires? La honte consiste à recevoir de l'argent pour une mauvaise action; mais alors ce n'est pas l'argent qui déshonore : c'est le motif pour lequel on le reçoit. Qu'on se dégrade en recevant les bienfaits d'un pouvoir corrupteur; rien de plus juste. Mais que les récompenses pécuniaires aillent chercher les bonnes actions; elles n'auront rien que d'honorable.

Ce que les récompenses honorifiques coûtent à une nation.

On s'imagine que les récompenses purement honorifiques, ne coûtent rien à la société. Mais qu'on y prenne garde : un titre de noblesse, une décoration, ne relèvent pas un homme sans rabaisser les autres. Toute prééminence suppose un abaissement correspondant. Celui qui rencontre un homme décoré, et qui le voit plus honoré qu'il ne l'est lui-même, éprouve un sentiment d'humiliation. Ce fut par ce motif que les Américains abolirent l'ordre de Cincinnatus immédiatement après sa formation. Ils y virent un germe de noblesse, c'est-à-dire, d'orgueil et d'inégalité.

La seule distinction de ce genre qui ne puisse humilier personne, parce qu'elle n'est

que l'expression d'un fait, est celle que les Romains avaient adoptée quand ils joignaient au nom d'un général le nom des lieux théâtres de ses exploits. Le surnom d'Africain donné à Scipion, ne pouvait humilier personne; et quand on voyageait sur la voie Appienne, on ne pouvait reprocher à Appius la gloire de l'avoir fait construire (1). CHAP. XXXI.

Des titres comme récompenses.

Plusieurs gouvernemens modernes ont mal imité les Romains en décorant les citoyens de titres ramassés dans la rouille du moyen âge. Nous avons vu des ducs de Dantzig et des comtes de Péluse; mais je ne sais si un homme qui troque son nom propre qu'il a illustré, contre un sobriquet, gagne beaucoup au change. Le public est porté à se moquer d'un titre qui ne lui importe guère, et qu'on lui donne la peine de loger dans sa mémoire. La plus grande illustration n'est pas celle que l'on tient du pouvoir : c'est celle que le public décerne volontairement.

(1) Ils furent moins sages les chefs de la république française, lorsqu'ils débaptisèrent l'hospice Beaujon, l'hospice de madame Necker. Avaient-ils peur de l'aristocratie des fondateurs d'hospices? Était-on plus humilié d'entrer à l'hospice Beaujon qu'à l'Hôtel-Dieu?

VII^e PARTIE. Des monumens honorables.

Les noms des grands hommes donnés aux lieux publics les plus fréquentés, les monumens qu'on leur élève après leur mort, ne sont pas des récompenses que l'on méprise durant sa vie. Si l'homme qui rend un service éminent à son pays pouvait être assuré de recueillir un semblable honneur après sa mort, il n'y serait pas insensible de son vivant, et y trouverait un grand encouragement pour bien faire. Mais tout éloge devrait être banni des inscriptions. On ne devrait y lire que des faits : s'ils sont honorables, quel plus bel éloge ? s'ils ne le sont pas, c'est une satire.

Du pouvoir comme récompense.

Si nous considérons le pouvoir comme une récompense, nous y découvrons de grands inconvéniens. Le pouvoir est la faculté de se faire obéir. S'il est satisfesant pour celui qui commande, il est odieux pour celui qui est obligé de se soumettre ; c'est pour cela que dans un état bien réglé, la loi, qui est une règle imposée à tous dans l'intérêt de tous, a seule le pouvoir de commander. Quelle latitude, quel pouvoir reste-t-il donc à celui qui commande ? Toutefois, il est constant que l'homme aime à commander, même quand ce n'est que pour faire exécuter les lois. On peut donc regarder la nomination aux emplois,

quand d'ailleurs celui qui les obtient a la capacité nécessaire pour les bien remplir, comme une récompense convenable. Elle ajoute d'ailleurs une rétribution pécuniaire à une station honorable. L'avancement militaire offre un encouragement perpétuel aux vertus et aux talens utiles dans la profession des armes. CHAP. XXXI.

Enfin nous avons remarqué les exemptions de maux comme un des biens décernés en récompense. Un service rendu peut exempter un citoyen d'une peine qu'il aurait encourue ou d'un fardeau imposé à ses concitoyens. L'exemption de la peine coûte peu à la société; mais l'exemption du fardeau, d'un impôt par exemple, augmente la charge du reste de la nation: ce qui ajoute au sacrifice pécuniaire, un privilége toujours odieux. Quand le privilége n'est le prix d'aucun service, c'est encore pis. Des exemptions comme récompenses.

Tels sont les avantages et les inconvéniens des différentes sortes de récompenses; mais tous leurs avantages peuvent être changés en maux, et tous leurs inconvéniens subsister néanmoins quand leur distribution est vicieuse.

Aux dépens de qui se donnent toutes les récompenses nationales? Aux dépens de la société. Qui donc, selon la justice, doit en recueillir le fruit? La société. Pour qu'elle fût Pour l'avantage de qui les récompenses doivent-elles être données?

VII^e PARTIE. assurée que les récompenses ne sont pas données dans l'intérêt d'un seul homme ou d'une seule classe, il faudrait que la nation les distribuât elle-même; mais une nation ne peut rien faire par elle-même, elle ne saurait agir que par ses agens. Si au prince est remise la distribution des récompenses, il est à craindre que ses grâces ne soient répandues, non sur les hommes qui auront le mieux mérité du public, mais sur ceux qui auront le mieux mérité du prince, et travaillé avec le plus de succès à l'extension de sa prérogative; sur ceux qui auront servi son ambition ou ses vengeances; et les sacrifices faits par le public auront tourné au détriment du public. On peut combattre ces craintes par de fort belles phrases, et dire que l'intérêt du prince est le même que celui de la nation; que, placé au centre de l'état, il en connaît mieux que personne tous les besoins; qu'on ne peut attendre d'aucun homme ni plus de lumières, ni plus de désintéressement; mais l'austère vérité est là, qui, appuyée sur la nature de l'homme et sur l'expérience, nous dit qu'un prince a toutes les faiblesses et toutes les passions de l'humanité, que ses facultés sont bornées, qu'il ne peut examiner et juger par lui-même; qu'élevé par des gens tout au moins attentifs à lui épargner

des contrariétés, de la peine, et de dures vérités, son éducation doit avoir été inférieure à celle de la plupart de ses sujets; qu'il est nécessairement entouré de courtisans plutôt que de conseillers intègres, parce que les qualités par le moyen desquelles on s'insinue dans la faveur des grands, sont moins les vertus civiques, que l'art d'entrer dans toutes leurs vues, de flatter leurs préjugés et de servir leurs passions. CHAP. XXXI.

Les gouvernemens aristocratiques distribuent judicieusement les grâces.

Avec un gouvernement aristocratique, les récompenses sont beaucoup plus souvent données dans l'intérêt de l'état, parce que les intérêts particuliers se balancent entre eux, et que l'intérêt public étant seul avoué, a plus souvent la prépondérance. Cependant il est si facile de faire passer l'intérêt de corps, ou celui de caste, pour l'intérêt public, qu'il est à craindre que dans beaucoup de circonstances, le public ne soit sacrifié.

Ce qui serait désirable, c'est que les récompenses fussent distribuées par un jury tiré au sort parmi un certain nombre de citoyens recommandables par leur équité, par leurs lumières, par leur indépendance de caractère ou de fortune. On pourrait alors s'enorgueillir d'une semblable récompense; mais celles que l'on tient de la naissance, de la faveur, on ne peut pas s'en tenir honoré. Quant aux ré-

VII^e PARTIE. compenses qui sont le prix de services honteux, on ne sait qui doit en rougir le plus, ou du pouvoir qui les donne, ou de l'individu qui les obtient. On est encore à comprendre comment le chapeau du cardinal Dubois put être offert et accepté (1).

Des pensions. Quant aux pensions, on est toujours réduit à désirer que la liste en soit imprimée tous les ans avec l'exposé sommaire des services qui les ont motivées. Ces motifs relèveraient le prix de la récompense si elle était méritée, et seraient un frein salutaire opposé aux sollicitations indiscrètes.

---

(1) Tout le monde savait, dès le temps de la régence, quelles fonctions il avait remplies auprès du régent.

CHAPITRE XXXII.

Des secours publics.

La société ne doit point à ses membres des moyens d'existence.

A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui apportant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources, serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge, et il serait impossible de le lui montrer. Si l'on ne peut en faire un devoir à un citoyen, on ne saurait l'imposer à un second, à un troisième, à tous.

Motif de ne pas s'en tenir rigoureusement au droit.

Telle est la rigueur du droit; mais même en fesant abstraction de ce sentiment de sympathie, de charité, bien antérieur au christianisme, et qui commande à tout homme non dépravé, de compatir aux maux de ses semblables, il n'est pas dans l'intérêt du corps social de s'en tenir à la rigueur du droit. L'homme, s'il ne doit pas aux autres, se doit à lui-même,

VII^e PARTIE. au perfectionnement de son être, d'écouter, de cultiver cette bienveillance qui l'élève tant au-dessus de la brute, qui l'honore à ses propres yeux, qui lui donne des droits à la bienveillance d'autrui; et qui est la source des plus pures et des plus délicieuses sensations. N'oublions pas cependant que nous cherchons le plus grand avantage de la société, et que nous, aussi bien qu'elle, sommes soumis à des lois sévères que jamais nous ne violons impunément.

La production toujours insuffisante pour la population.

Nous avons vu quand nous avons étudié les lois de la population, qu'elle tend sans cesse à déborder ses moyens d'exister. Malgré tous les maux que les hommes se préparent lorsqu'ils ont des enfans qu'ils sont hors d'état de nourrir et d'élever, l'expérience nous apprend qu'en tout pays, un très-grand nombre d'individus se mettent journellement dans ce cas. Si l'on comparait le nombre des ménages qui souhaitent des enfans sans en avoir, avec le nombre de ceux où il en naît plus qu'on n'en désire, on trouverait qu'il y en a bien plus de ces derniers que des autres. Quant aux enfans qui naissent hors du mariage, on peut croire aisément que c'est presque toujours contre le gré des auteurs de leurs jours.

La plupart des enfans qui voient le jour sans être souhaités et attendus, n'ont que d'insuffisantes provisions dans ce monde. S'ils se trouvent placés dans des familles assez riches pour pouvoir sacrifier une partie de leurs ressources sans tomber dans le besoin, ils croissent et prennent rang dans la société dont ils augmentent le nombre sans beaucoup d'inconvéniens. S'ils naissent dans des familles indigentes et réduites au seul nécessaire, ils les surchargent; toute la famille se trouve plus *mal pourvue;* et par ce mot j'entends, non-seulement plus mal nourrie, mais plus mal vêtue, plus mal logée, imparfaitement chauffée en hiver, exposée à manquer de soins et de médicamens dans ses maladies; j'entends enfin une famille qui manque de quelqu'une de ces choses qui soutiennent directement ou indirectement la vie. Les plus faibles ou les plus négligés dans la famille, succombent; et c'est par les ravages que la mort exerce dans cette classe, la dernière dans l'ordre des richesses, que la société est perpétuellement réduite au nombre que l'état de ses productions lui permet d'entretenir. CH. XXXII.

Lorsqu'une production plus abondante, lorsqu'une meilleure distribution des revenus généraux de la société, lorsque la charité même, La charité elle-même insuffisante.

VII^e PARTIE. parviennent à faire subsister mille personnes de plus, la même tendance continuant à exister, le nombre des misérables n'est pas moindre, mais il est seulement reporté un peu plus loin. Au lieu de dix millions d'habitans où se trouveront compris dix mille misérables, on aura peut-être onze millions compris dix mille misérables, parmi lesquels l'impitoyable nécessité enlèvera ses victimes pour réduire la population aux onze millions d'âmes que la production du pays peut faire subsister.

De bonnes institutions peuvent réduire le nombre des malheureux proportionnellement avec le reste; de mauvaises institutions l'accroissent considérablement; mais en admettant des institutions, une fertilité, des circonstances égales quant à leur influence, les secours distribués à l'indigence ne diminueront jamais le nombre des indigens. Des expériences directes prouvent même que leur nombre peut être augmenté par ces secours eux-mêmes.

Taxe des pauvres en Angleterre.

Tel est l'effet de la taxe pour les pauvres en Angleterre. Une loi qui n'a pas tenu compte de la nature des choses, a statué que chaque paroisse devait prendre soin de ses indigens. Quand les ouvriers ne peuvent pas gagner de quoi faire subsister leur famille, la paroisse leur distribue un supplément de salaire, un

secours qui s'étend en proportion du nombre de leurs enfans, et cette dépense est répartie sur les habitans de la paroisse, en proportion de l'impôt dont ils sont déjà surchargés. La partie secourue de la population tend perpétuellement à s'accroître; car les parens s'exposent d'autant plus facilement à augmenter leur famille, qu'ils entrevoient pour elle des secours plus assurés. La classe imparfaitement productive de la société, celle qui ne produit pas autant qu'elle consomme, tend à s'accroître sans cesse. La classe productive, celle qui produit autant ou plus qu'elle ne consomme, subvient au déficit de la première; et comme le mal est de nature à s'accroître, les producteurs imparfaits, après avoir atteint le superflu des autres, doivent atteindre leur nécessaire et entraîner la nation dans une misère générale, où il ne restera plus de classe aisée en état de pourvoir à l'existence des indigens. CH. XXXII.

Ce résultat est encore loin d'arriver pour l'Angleterre; cependant une foule de fermiers, de manufacturiers, y sont tombés dans le besoin, les momens fâcheux y sont accompagnés de fort grands désastres, et les hommes d'état n'envisagent pas sans effroi les résultats définitifs de la taxe des pauvres. Ses résultats.

Née sous le règne d'Élisabeth, en 1601, ses

VII^e PARTIE. progrès ont d'abord été fort lents. Les mesures rigoureuses qu'on prenait dans chaque paroisse pour n'admettre aucun ouvrier étranger; des maisons de travail sévèrement organisées où l'on réunissait les vagabonds, ne permettaient pas aux familles de s'accroître rapidement. Mais le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures et l'abus des dépenses publiques; et la taxe des pauvres, qui, au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie, s'élève maintenant à plus de cent cinquante! (1)

L'Angleterre est le pays où il y a le plus d'asiles ouverts à l'infortune, et c'est peut-être celui où l'on trouve le plus d'infortunés qui réclament des secours. Que la bienfesance publique ou celle des associations privées, en ouvrent cent autres, en ouvrent mille, ils se rempliront tous; et il restera dans la société tout autant d'infortunés qui imploreront la faveur d'y être admis, ou la réclameront comme un droit, si on le reconnaît comme tel (1). Telles sont les données affligeantes d'où nous sommes obligés de partir, quand nous voulons chercher à nous tirer, non pas bien, mais le moins mal

(1) Ce mal est si réel que les Anglais ont inventé un mot pour l'exprimer : le *paupérisme*.

qu'il est possible, de cette triste nécessité que la nature de notre être nous a imposée. CH. XXXII.

Il est évident que pour avoir moins de pauvres (et j'appelle ainsi les hommes qui ne peuvent qu'imparfaitement pourvoir à leur subsistance) il ne faut pas se borner à leur faire l'aumône, car nous ne fesons ainsi que nourrir une loupe qui grossit par l'aliment qu'elle ravit au reste du corps. Il faut lui donner les moyens de se nourrir et de former un corps vivant par elle-même. C'est ce qui a fait nettement prononcer par un de nos plus éminens économistes: « Qu'aucun plan pour secourir les pauvres ne « mérite attention, s'il ne tend à mettre les « pauvres en état de se passer de secours (1). » Quel est le seul moyen de diminuer le nombre des pauvres.

Jugez par là, messieurs, combien sont funestes les institutions qui, non-seulement ne procurent pas aux citoyens les moyens de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais multiplient les empêchemens semés sous leurs pas, tels que les obstacles apportés au libre exercice de toutes les industries et les lourds impôts, c'est-à-dire les grandes dépenses. Une organisation politique dispendieuse agit de même qu'une taxe des pauvres. Elle nourrit une superfétation qui ne trouve pas en elle-même sa propre

(1) Ricardo : Principes d'Économie politique, ch. V.

subsistance, et qui ne fait pas naître, au sein du corps social, des ressources égales à celles qu'elle lui ravit.

Quand les institutions sont meilleures, quand on met la classe laborieuse en état de pourvoir elle-même à ses besoins, les difficultés qui s'opposent à la production, ne naissent que de l'aisance même qu'elle répand (1). Les classes les moins fortunées d'une nation se rapprochent de cette honnête médiocrité où les familles ont plus de prévoyance par la raison même qu'elles ont plus à perdre. Le frein de l'opinion acquiert plus de force; les mariages inconsidérés sont plus rares; on use avec plus de prudence de l'union conjugale, parce qu'on y sent plus vivement la difficulté et la nécessité de pourvoir à l'entretien et à l'établissement des enfans. Ce n'est point une présomption gratuite, une illusion philanthropique. L'expérience est là pour nous apprendre que, généralement parlant, les familles sont d'autant moins fécondes qu'elles deviennent plus riches. En même temps les liens du sang sont plus respectés, les infirmités mieux secourues, la

(1) *Voyez* partie III, chap. 3 de ce Cours : *Des bornes de la production*, tome II, page 29[illegible]

population qui se multipliait inconsidérément pose elle-même des bornes à un accroissement dont elle entrevoit tout le danger. La nature, admirable jusque dans ses rigueurs, semble avoir préparé le remède en même temps que le mal. CH. XXXII.

L'indigence n'est point un résultat de l'état de société.

Qu'on ne s'imagine pas que les maux de l'indigence soient un résultat de l'état de société. Bien au contraire, l'état social offre plus de ressources contre les coups du sort, contre les occurrences imprévues. Le travail et le talent ont, dans une société nombreuse et compliquée, bien des chances qui, semblables aux planches dans un naufrage, fournissent des moyens de parvenir à des circonstances plus favorables. En comparant les peuplades incultes avec nos sociétés policées, tout imparfaites qu'elles sont, on trouvera que la loi rigoureuse qui nous réduit constamment à ne pas dépasser nos moyens de subsistance, fait, à proportion du nombre, beaucoup moins de victimes chez nous que chez elles.

Populace de Naples devenue laborieuse.

Comme un exemple assez frappant des ressources que présente à cet égard la civilisation, on peut citer cette classe de fainéans vagabonds qui existait à Naples et qui s'entretenait de peu, en raison de sa sobriété, de la douceur et de la fécondité du climat. Cette classe a

VII^e PARTIE. presque entièrement disparu dans les premières années du dix-neuvième siècle. La suppression des couvens a fait cesser la distribution de soupes qu'on y faisait gratuitement tous les jours. Les aumônes que recevaient les indigens, quoique étant en apparence les mêmes, sont devenues relativement moins fortes, à mesure que les objets de consommation ont renchéri. Par l'effet d'un progrès général dans les mœurs de l'Europe, cette classe ne s'est plus contentée de ce qui lui suffisait autrefois; l'indigent lui-même a voulu être mieux nourri, mieux vêtu; il a voulu avoir une chemise, des souliers; il a voulu coucher dans un lit; bref, les quarante mille *lazzaroni* de Naples, sont parvenus à se caser dans la société industrieuse. Les uns se sont faits pêcheurs, les autres commissionnaires, ouvriers; tous ont pris un état. Chez les sauvages il n'y en a qu'un; et lorsqu'il cesse de pouvoir les faire vivre, ces infortunés périssent.

Une population misérable n'est pas une richesse.

Aussi long-temps qu'on a cru qu'une nombreuse population était une richesse pour un pays, sans égard à sa production, les gouvernemens ont cru de leur intérêt de multiplier les établissemens de bienfesance! Quelques publicistes leur en ont même imposé l'obligation comme un devoir.

M. de Sismondi croit que la société peut équitablement exiger des chefs d'entreprises, dans chaque métier, qu'ils prennent soin de leurs ouvriers et des familles de leurs ouvriers jusqu'à extinction ; le fermier, des ouvriers qui ont labouré ses terres ; le fabricant, de ceux qui ont tissé ses étoffes, etc. (1). Si la législation consacrait un tel principe, elle détruirait les droits de la propriété qu'elle est chargée de défendre ; elle grèverait la production de frais inconnus, puisque pour avoir fait travailler un ouvrier à une pièce de drap, on serait obligé de grever toutes les pièces de drap qui sortiraient de la même fabrique, d'une portion de l'entretien des ouvriers vieux ou infirmes qui ne travaillent plus. Ce n'est pas tout : le fabricant qui ne trouve plus à vendre sa marchandise, qui ferme sa manufacture, qui se trouve gêné lui-même, se verrait obligé de soutenir tous les ouvriers qui auraient travaillé chez lui. Tous les fabricans étant solidaires, quelle administration ne faudrait-il pas pour recueillir leurs contributions, pour exercer des poursuites contre les réfractaires, pour distribuer les secours à des multitudes d'ouvriers ? Les familles d'ouvriers n'ayant plus

CH. XXXII. Et ne peut pas être complétement secouruë.

(1) Nouveaux Principes, etc., liv. VII, ch. 9.

VII^e PARTIE. d'inquiétude sur l'existence de leurs enfans, les enfans pullulleraient et surpasseraient bientôt le nombre qu'il serait possible d'employer. M. de Sismondi l'a senti; aussi veut-il qu'aucun ouvrier ne puisse se marier sans le consentement des chefs de sa communauté; ce qui est une autre violation de la plus sacrée des propriétés, celle de la personne; et si on leur interdit le mariage, comment leur interdire les liaisons illicites? Tout cela est décidément impraticable.

Des hôpitaux d'enfans trouvés.

On paraît croire plus généralement à présent parmi les personnes éclairées, que si c'est une obligation, elle n'est imposée que par l'humanité. Tout homme qui ne vit pas de ce qu'il produit, vit sur ce que produit un autre homme; mais il faut que ce soit du libre consentement de ce dernier; autrement c'est une spoliation. Il n'y a pas de milieu. La nature veut que les parens soutiennent leurs enfans jusqu'à ce que ceux-ci soient en âge de se soutenir eux-mêmes. Si leurs parens méconnaissent ce devoir qui leur est imposé, ou se trouvent hors d'état de le remplir, l'humanité, la charité exhortent à venir au secours de la faiblesse et de l'innocence, mais l'équité ne le prescrit pas.

Maintenant voyons ce que la politique con-

seille dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de l'état. CH. XXXII.

L'un et l'autre s'accordent pour souhaiter que les familles indigentes ne se multiplient pas au point que leur travail soit offert au rabais, et par là devienne insuffisant pour les faire exister avec une honnête aisance. L'homme d'état doit donc désirer que les indigens ne se marient pas jeunes. Des mariages tardifs résulte ce double avantage que l'ouvrier peut amasser un petit capital avant de se mettre en ménage, et que chaque ménage produit moins d'enfans. Tout dans la législation doit tendre à ce but. Les hommes d'état doivent surtout se garder de tout ce qui peut encourager au mariage les personnes qui n'ont rien. C'est une véritable imbécillité de marier de pauvres filles et de pauvres garçons dans les occasions solennelles. La moitié de la maigre somme dont on les dote, est mangée le jour de la noce, et le surplus ne va pas jusqu'au bout de l'an. L'année suivante les parens tombent dans la misère, et les pauvres petits malheureux qu'ils ont mis au monde, vont à l'hôpital. C'est une sotte manière de se réjouir que de multiplier les misérables. Le gouvernement ne doit pas encourager au mariage.

En général les mariages précoces ne conviennent pas aux états populeux et aux populations avancées, parce qu'ils favorisent la mul-

VII^e PARTIE. tiplication des hommes chez des peuples où il devient de plus en plus difficile de trouver des professions lucratives. Le travail ne peut être suffisamment lucratif que par le soin que l'on prend au contraire de ne pas surcharger les classes laborieuses d'un excès de population. Franklin a fait un Essai intéressant pour exciter les jeunes gens à se marier de bonne heure; cet ouvrage était fort convenable en Amérique, où les accumulations sont faciles et les terres sans bornes; mais il n'est point fait pour la vieille Europe, à qui il convient au contraire de multiplier les capitaux productifs d'utilité et d'agrémens, beaucoup plus que le nombre des enfans (1).

Les enfans abandonnés appartiennent à l'état.

L'humanité commande qu'on prenne soin des enfans abandonnés, mais il ne faut pas que les parens s'accoutument à regarder l'hospice des Enfans-Trouvés comme une ressource ordinaire.

(1) Les capitaux productifs des produits matériels donnent moins de profits à mesure qu'ils se multiplient, tandis que les capitaux immédiatement productifs d'utilité, augmentent l'aisance de la nation sans altérer ses profits. *Voyez* dans cet ouvrage, tome I, page 396, et ce qui a rapport aux profits des capitaux, dans le tome IV.

Sous le règne de Bonaparte, l'administration effrayée de la multiplication excessive des enfans-trouvés, consulta les chefs de ces maisons à Paris, pour en connaître la cause et le remède. Ils répondirent qu'elle tenait au grand nombre d'hospices destinés à les recevoir, et à l'amélioration du sort de ces infortunés sous le régime républicain. Le respect que l'on professait alors pour les droits de père et de citoyen, avait fait établir que les parens pouvaient constater leur paternité, visiter leurs enfans, et les retirer de l'hospice lorsqu'ils le jugeaient à propos. Tellement que beaucoup de ménages d'ouvriers en étaient venus à considérer les hospices comme des espèces de pensionnats gratuits dont l'usage leur était dû. CH. XXXII.

Les chefs des hospices conseillaient d'ôter aux parens le droit de voir leurs enfans et même de recevoir de leurs nouvelles. Et en effet, un père qui ne prend pas soin de son fils, qui l'abandonne, en méconnaissant les obligations que lui impose la nature, renonce aux droits qu'elle lui avait donnés. La patrie acquiert l'autorité qu'auraient eue les parens. Elle a accompli ce qu'il y a de plus difficile à faire dans un homme : elle l'a élevé; elle peut en disposer; ses obligations ne sont autres que celles qu'imposent l'humanité et le malheur.

VII^e PARTIE.

Il peut en faire des marins et des soldats.

Les droits auxquels ont renoncé les parens en abandonnant leurs enfans, autorisent le gouvernement à les élever pour les professions nécessaires à l'état, comme celles de soldats et de marins. Regarderait-on cette disposition comme une violation des droits de l'humanité? Eh! ces droits ne reçoivent-ils pas un outrage plus cruel, lorsqu'on dispose à l'âge du service militaire, des enfans que les familles ont élevés à leurs frais, auxquels on est attaché par les soins mêmes qu'on en a pris, par les sentimens de reconnaissance qu'on trouve en eux, et qui se sont formés pour des professions où ils auraient rendu des services à leurs familles, aussi bien qu'à leur pays? L'état doit même aux enfans abandonnés, qui sont devenus ceux de la patrie, l'apprentissage d'une profession qui puisse les faire vivre après leur service achevé.

Les mêmes vues doivent diriger l'administration dans le soin qu'elle prend des vieillards. Si l'état leur offre des asiles, il ne faut point que ni leurs enfans ni eux-mêmes puissent les regarder comme un moyen ordinaire de passer la fin de sa vie. Y avoir recours est un malheur qu'ils doivent mettre toute leur application à éviter. Et comme on ne peut pas admettre dans les hospices tous ceux qui se présentent pour y entrer, il faudrait que le titre auquel

on accorderait le plus d'égards, fût la preuve que le postulant est tombé dans la misère par des causes indépendantes de sa conduite, et qu'il ne pouvait pas prévoir. CH. XXXII.

Hospices nécessaires.

Les infirmités naturelles, la cécité, la surdité, sont des malheurs qui ne sont ni prévus ni mérités. Ils ne se multiplient pas par les secours qu'on leur donne. L'humanité sollicite pour eux l'assistance de la société, et la politique ne défend pas qu'on la leur accorde.

J'ai dit que la société ne doit rien à celui dont les services ont été achetés et payés; mais elle doit des secours à celui dont elle exige des services lorqu'elle ne les paie pas à leur véritable valeur. Les militaires, par exemple, dans les grades inférieurs, ne peuvent pas être payés d'un salaire analogue à leurs services; quel salaire d'ailleurs peut payer le sacrifice de leur vie qu'ils font journellement à leurs concitoyens? — Ils doivent leur vie à leur pays, dit-on. — Qui sont ceux qui ont dressé cet arrêt? sont-ce les tranquilles citadins dont on protége le repos et les propriétés? D'où naît leur droit d'exiger que l'on se sacrifie pour eux? que donnent-ils à leurs défenseurs en retour de la vie? et s'ils ne donnent rien, cette vie leur appartient-elle? Prenons-y garde; les belles maximes d'un dévouement gratuit pourraient

VII^e PARTIE. bien être les restes d'un fanatisme politique dont les républiques de l'antiquité avaient besoin pour se soutenir dans un état social très-imparfait ; d'un fanatisme qui n'a pas pu les faire durer ; et sur lequel il serait d'autant plus dangereux de compter, que l'on est plus avancé dans la civilisation. Ce qu'un citoyen doit à sa patrie, c'est de ne jamais sacrifier les intérêts du public à ses intérêts particuliers. C'est un devoir de simple justice. Par la raison que chacun doit respecter les droits et la propriété d'autrui s'il veut qu'on respecte les siens, il doit respecter les droits et la propriété du public, car le public se compose de ses concitoyens ; mais par la même raison le public, la société, n'a aucun droit sur ce qui est à lui, sur sa vie, ses talens, sa propriété. Si l'impérieuse nécessité en exige le sacrifice ; la société lui doit du moins toute l'indemnité qu'elle est capable de lui donner. Quant aux militaires qui ont servi d'instrumens pour l'opprimer et la dépouiller, la société ne leur doit rien, que son mépris et sa haine.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nota. Chaque volume porte sa table alphabétique des matières. Lorsqu'une matière occupe plusieurs pages de suite, la première seule est relatée.

A

Absens : quels effets résultent de leurs consommations, 52. L'exportation de leurs revenus fâcheuse, 54. Se garantissent des impôts sur les consommations, 56.

Académie française : a eu le malheur d'avoir été protégée par le cardinal de Richelieu, 326. Pourquoi rendue juge des belles actions comme des bons ouvrages, 332. Difficulté de la bien recruter, 334.

Académies : objet et utilité de ces institutions, 324. Leurs abus, 325. Leur origine, 326. Celle des inscriptions et belles-lettres inutile, 327. Celle des beaux-arts ne contribue pas à leur perfection, 328. Fonctions attribuées aux académies, 329. Époque où l'on en établira pour l'économie politique, 330. Elles remplissent les fonctions d'un jury dans un concours, 331. Comment leur première formation et leur re-

crutement devraient avoir lieu, 334. Sur quoi se fonde leur importance, 335. Devraient admettre le principe de la concurrence; 336.

Administrateur (l') : ses fonctions se confondent avec celles du législateur, 124. Est un travailleur productif, 146. Ses revenus font partie du revenu de la société, 147. Est quelquefois utile sans rien faire, 148. L'assentiment des citoyens fait sa force, 150.

Administration : en quoi consiste son utilité, 146. Est plus parfaite quand elle n'est pas compliquée, 151. Dangers de sa centralisation, 156. Ses actes sont des occasions de dépenses pour les administrés, 161. Contrarie les communications, 162. Est juge et partie dans les jugemens administratifs, 164.

Administration de la justice : elle est un besoin de la civilisation, 165. Elle défend le citoyen contre les attaques légales et celles qui sont criminelles, 166. Devrait se rapprocher des jugemens arbitraux, 170. Manière dont on peut y faire entrer le principe de la concurrence, 172.

Aisance générale : Comment se manifeste, 43.

Ambassadeurs : sottise antique et source de guerres, 215.

Amphithéâtres pour des Cours publics : les communes devraient en ériger, 307 *en note*.

Anciens (les) : ignoraient les vrais principes de la législation, 98. Leur exemple relativement à l'économie politique ne peut nous être utile, 123 *en note*. Et 143. Leur fanatisme politique, 364.

Anglais : évaluation de la somme de leurs revenus qu'ils consomment en France, 57 *en note*. Leur

législature corrompue, et pourquoi, 142. Exercent une piraterie en capturant les bâtimens avant la déclaration de guerre et sa promulgation, 112. Ont élevé à Londres des statues à deux mauvais rois, 222 *en note*. Leur erreur sur le service que rendent les établissemens publics, 232.

Angleterre : l'obligation d'avoir partout des relâches multiplie ses dépenses et les occasions de faire la guerre, 212. Avantages dont elle jouit pour la navigation intérieure, 255. N'a point d'ingénieurs des ponts et chaussées et s'en trouve beaucoup mieux, 260. *en note*. Son injuste prétention, relativement aux pays lointains, 323. Sa taxe pour les pauvres, 350. Maux qui en résultent pour elle, 352.

Approvisionnemens (gros) : ne sont pas d'une bonne économie, 81. Sont une manie de province, *ibid.* Inconnus dans les grandes villes, et pourquoi, 82. Les meilleurs se trouvent chez le marchand, *ibid.*

Arbitres : jugent ordinairement les contestations entre négocians, 169. Peuvent être introduits dans les procédures civiles, 170. Et 171.

Argenterie : il convient qu'elle soit peu massive, 76.

Arithmétique : moyen pour que son étude cesse d'être abstraite, 293 *en note*.

Armées permanentes : poids énormes pour les nations, ne suffisent pas pour les défendre, 191. Sont une mauvaise école pour des citoyens, 195.

Autriche (le gouvernement d') se mêle de la nomination des précepteurs particuliers, 285 *en note*.

Avances, faites par les gouvernemens aux particuliers, ne peuvent pas être judicieuses, 275.

Avare, (l') : tient trop de compte des besoins futurs, 86. Et 90.

Avarice : caractérisée, 90. Plus rare qu'autrefois, et pourquoi, 91. Remplacée par la cupidité, 92.

Avocats : danger d'en trop faire, 303.

B

Balance du commerce : source de cette erreur, 19. Est un préjugé qui a été funeste à une entreprise utile au public, 267 *en note*.

Bas-peuple (le) : influence de ses consommations, 102.

Beaux-arts : ne contribuent pas à former le goût d'une nation, 328.

Bentham (Jérémie) : en quoi il fait consister les récompenses nationales, 338.

Besoins : varient avec la civilisation, 30. Et 65. Sont réels sans être de nécessité première, 65. Différens suivant les différentes classes de la société, 66. N'ont pas de bornes quand ils sont factices, 67. Ces derniers provoquent la satiété, 69. Quels sont ceux des nations, 133. Et 136.

Bonaparte, voyez *Napoléon*.

Bourse de Paris : édifice trop fastueux, 221.

C

Café : ce qu'il faut penser de cette consommation, 106.

Canal latéral du Rhône : peut ne pas rembourser ses entrepreneurs, et néanmoins être avantageux au pays, 252.

Canaux de navigation : avantages qu'on en retire,

242. Ceux de petites dimensions préférables, 247. Comme on supplée à l'eau quand elle leur manque, 248. Sont un des triomphes de l'industrie humaine, 249. Leur emploi peut devenir aussi dispendieux que le roulage, 251. Pourquoi ils ont eu de grands succès en Angleterre, 255. Ils y rapportent peu en intérêts et beaucoup en utilité, 257. Ont besoin en France de plus de protection, 258. Quels secours leur doit le public, 259. Doivent être établis par entreprise, 260. Ceux qu'ont entrepris les ponts et chaussées ont causé des pertes énormes, 261.

Capital (le) se consomme sous un rapport et ne se consomme pas sous un autre rapport, 12.

Capitaux productifs d'utilité et d'agrémens : sont ceux qu'il convient de multiplier dans les pays riches et populeux, 360.

Cécile (M.), auteur de la machine à vapeur qui a remplacé l'ancienne machine de Marly, 270.

Chambord : François de Neufchâteau veut en faire une école d'agriculture, et Bonaparte un poste militaire, 287.

Chamfort : cité au sujet des académies, 325.

Chapeaux de paille : bonne consommation pour les gens de la campagne, 108.

Chariots à un cheval : préférables pour le roulage, 239 *en note*.

Charité (la) antérieure au christianisme, 347. Commandée par le respect de soi-même, 348.

Charlatans : sont favorisés par l'ignorance du public, 305.

Chaussées pavées : leurs inconvéniens, 240.

Chemins de fer : ils suppléent aux canaux de navigation, 250.

Chemins vicinaux : devraient être entretenus par entreprises aux frais des communes, 237.

Cincinnatus (ordre de) : pourquoi supprimé aux États-Unis, 340.

Civils (tribunaux) : défendent le citoyen contre les attaques légales, 166. Ne sont qu'un avantage négatif pour le bon droit, 167. Pourraient être assimilés à des arbitres, 170. On peut y faire entrer le principe de la concurrence, 172.

Clergé : sa fâcheuse influence, 135.

Colléges : on y donne un savoir inutile, 301.

Colonies : sources de grandes dépenses en forces navales, 213. Celles d'Asie et d'Afrique demeureront plus long-temps dépendantes que les autres, 214 *en note*.

Communes : mal protégées par le gouvernement central, 158. Doivent juger et confectionner à leurs frais les embellissemens qui ne regardent qu'elles, 223. Ne devraient pas être assimilées à des mineurs, 224 *en note*.

Communication (moyens de) : leur importance et leur difficulté, 226. Leurs difficultés augmentées par l'impéritie des nations, 228. Voyez *Routes*.

Concessions, de travaux publics : pourquoi il convient de les donner à perpétuité, 255.

Concurrence (le principe de la) : manière dont il pourrait être introduit dans l'administration de la justice, 172. Applicable aux travaux des académies, 336.

Condorcet : cité au sujet de l'ignorance des anciens, 98.

Confédérations politiques : leurs avantages, 190.

Consommateurs : influent sur la bonté des produits, 48. Et leur vente à l'étranger, 49. Ne manqueraient pas s'il y avait de bonnes institutions, 51.

Consommation (la) est une destruction de valeur, 2. Elle égale toujours la production, 5. Est plus ou moins lente, *ibid.* Est pareille quel que soit le consommateur, 7. A pour objet de satisfaire un besoin, ou de reproduire, 10. Peut être regardée comme un échange, 11. Ne s'opère pas toujours par les producteurs, 16. Tout le monde consomme, *ibid.* Pourquoi synonyme de dépense, 17. Système qui la regarde comme favorable à la production, 22. Vice de ce système, 23. Influe sur l'espèce des produits, 40. Et par là sur les producteurs, 41. Dans quelles classes est le plus susceptible de développement, 48. Difficulté d'apprécier son influence sur le sort des consommateurs, 58. Consommations extravagantes, 60. Est soumise à des lois, 62. Est avantageuse quand elle porte sur des produits de bonne qualité, 77.

Consommation immatérielle : la plus rapide de toutes, 6. N'a point de bornes assignables, 33.

Consommation improductive ou *stérile* : ce que c'est, 10. Est une espèce d'échange, 11. Confondue avec la consommation reproductive, 13 *en note*. Nécessaire à notre bien-être, 25. Vantée par MM. Malthus et Sismondi dans l'intérêt des producteurs, 27. Et 30. Celle des riches moins importante que celle des pauvres, 43.

Consommation reproductive : ne détruit pas le capital, mais les produits dont il se compose, 14. La plus favorable aux producteurs, 42. Il convient qu'elle soit rapide, 78.

Consommations privées : si elles sont du domaine de l'économie politique, 63. Quelles sont les plus judicieuses, 64. Mieux entendues qu'elles ne l'étaient jadis, 65. Quand elles sont superflues font tort à de plus nécessaires, 68. Les plus lentes sont plus avantageuses à proportion, 70. Comme celle qu'on fait pour être bien logé, 71. Précèdent et commandent la dépense, 79. Le législateur n'en est pas un bon juge, 96. Sont restreintes par les lois somptuaires et par l'impôt, 98. Sont quelquefois provoquées par les lois, 100. Par les mœurs, 102. Par les modes, 104. Et par les habitudes des cours, 108.

Consommations publiques : ceux qui en supportent le fardeau n'en sont pas les ordonnateurs, 61. Ce qu'il faut entendre par les consommations publiques, 111. De même nature que les consommations privées, 112. Pourquoi on les nomme *dépenses publiques*, 113. Le public doit en recueillir tous les avantages, 122. Doivent être achetées au plus bas prix, 127.

Consuls de commerce : seule communication diplomatique qui fût de l'utilité, 215 *en note*.

Contribuables : paient la majeure partie des consommations publiques, 122.

Contributions publiques : après qu'elles sont dépensées, il n'en reste plus rien, 115.

Corsaires : reste de barbarie qui sera aboli, 211. Rendent peu de services à l'état qui les autorise, 212.

Cours (les) : leur influence sur les consommations privées, 110. Et sur le moral des nations, 134. Leur faste est sans utilité, 149.

Criminels (tribunaux) : défendent le citoyen contre les attaques criminelles, 166. Sont les seuls où les

formalités sont protectrices, 167. La procédure y est plus facile à réformer que dans les tribunaux civils, 173.

Culte (frais du) : ne devraient pas être supportés par l'état, 308. Beaucoup plus considérables qu'on ne le croit, 309 *en note*.

Cumul, ou Accumulation de places sur la même tête, ses abus, 130 *en note*.

Cupidité : plus commune que l'avarice, 92.

D

Dangers : l'homme en est environné, 90.

Défense de l'état : quels frais elle exige, 176.

Delaborde (M.) : cité à l'occasion de la multiplicité des formes administratives, 156. Cité à l'occasion de la manufacture de Guadalaxara, 275.

Dénominations (mauvaises) : on est obligé de s'en servir tout imparfaites qu'elles sont, 10 *en note*. Servent de bases à de faux systèmes, 19.

Dépense : pourquoi synonyme de consommation, 17. N'est pourtant pas la même chose, 18. Celle de l'état de même nature que celle des particuliers, 20. Peut être extravagante, 60. Il est difficile de bien juger celles qui sont faites dans l'intérêt public, 61. Celle des particuliers est du domaine de l'économie politique, 63. Va toujours plus loin qu'on n'avait présumé, 83. Exige moins de talent que de bon sens, 89.

Dépenses privées : dans quels cas bien ou mal entendues, 65. Celles de fantaisie sont fort aux plus essentielles, 68. Celles qui entraînent des chagrins sont les plus mal entendues de toutes, 69. Celles qu'on

fait pour des objets durables sont réformées plus aisément, 72. Sont mieux entendues de nos jours qu'autrefois, 73. Pourquoi les qualités de la ménagère y influent considérablement, 79.

Dépenses publiques : pourquoi synonymes de *consommations publiques*, 113. Leur valeur n'est point reversée dans la société, 114. Dans quels cas sont des vols, 115 *en note*. Peuvent être productives ou improductives, 116. Les productives sont une accumulation de capital, 117. Dans quels cas improductives, 119. En quoi consiste l'économie relativement à elles, 121. Ordonnées par ceux qui n'en supportent pas les frais, 122. Convenablement appréciées par Sully et par Necker, 126. Ne doivent pas être confondues avec la dépense nationale, 138. Doivent comprendre à la fois les dépenses de l'état et celles des localités, 216. Celles des localités devraient être décidées par les localités, 224.

Diplomatie (la) : est une source de guerres, 214.

Docteur : grade souvent mal conféré, 305.

Dubois, précepteur du régent : récompensé par le chapeau de cardinal, 346.

Dutens (M.), ingénieur : cité à l'occasion des canaux de l'Angleterre, 250.

E

Eaux : la distribution de celles que l'on consomme dans Paris, est une disgrâce pour cette capitale, 266. Ce qu'elles lui coûtent, 268 *en note*.

Écluses : leur usage, 244. Leur manœuvre, 245. Leur origine, 247. Comment on y a suppléé, 248.

École polytechnique : rend ses élèves peu propres aux applications utiles, 307 *en note*.

Écoles de droit : font plus de mal que de bien, 302.

Écoles de médecine : moins utiles qu'elles ne paraissent, 304. Ne sont pas nécessaires pour délivrer des diplômes, 305.

Écoles spéciales : elles seraient avantageusement remplacées par une libre instruction, 306.

Économie : double signification de ce mot, 85. On économise son temps, son crédit, sa santé, son pouvoir, 86. Consiste dans une comparaison judicieuse des besoins présens avec les besoins à venir, *ibid.* Est féconde en heureux effets, 87. Est la même pour l'état et pour les particuliers, 116.

Économie politique : expérimentale, en quoi diffère le plus de la théorique, 42. Grande révolution survenue dans les applications qu'on en peut faire, 122. Elle embrasse l'organisation sociale tout entière, 124. Et le système militaire, 177. Nulle académie n'est consacrée à ses progrès, 330.

Économie privée : la bonne ne fait pas de gros approvisionnemens, 81. N'achète qu'au comptant, 82.

Édifices publics : il est difficile d'évaluer les services qu'on en tire, 217. Ceux que Louis XIV a fait construire critiqués, 220 *en note*. Doivent correspondre à leur objet, 221.

Éducation : son importance, 278. Pourquoi il est dangereux de la confier à des prêtres, 285. Les parens en sont les meilleurs surveillans, 286. Elle devrait être variée, 287.

Élémentaires (livres) : leur utilité, 295. Difficulté de

les avoir bons, 296. Comment on pourrait encourager leur composition, 297.

Émigrations : plus faciles et plus fréquentes qu'autrefois, 56. Obligeront les gouvernemens à se bien conduire, 57.

Emplois publics : seraient des récompenses convenables s'ils étaient bien distribués, 342.

Enfans : il en naît plus qu'on n'en désire dans les classes indigentes, 348. Et proportionnellement moins dans les familles aisées, 354.

Enfans trouvés : se multiplient en proportion des hospices où on les reçoit, 360. Le pays acquiert sur eux les droits de leurs parens, 361.

Enquêtes parlementaires : indispensables pour avoir des établissemens publics judicieusement conçus, 261. Les renseignemens recueillis par l'administration ne les remplacent pas, 262 *en note*.

Enseignement mutuel : en quoi favorable, 294.

Enseignement religieux : des laïques, prospère peu là où l'état en fait les frais, 309.

Entreprises industrielles : exploitées pour compte de l'état, sont soumises aux mêmes règles que celles des particuliers, 118. Dans quel cas elles deviennent un impôt, *ibid.* L'état en exploite sans privilége exclusif, 271. En quoi ces entreprises sont contraires à l'intérêt public, 272. Servent au gouvernement à faire des présens qui lui reviennent plus cher que s'il les achetait, *ibid.* Leurs pertes n'ont aucun terme, 274. Exemple de celle de Guadalaxara en Espagne, *ibid.* Leurs pertes élèvent une concurrence fâcheuse pour les particuliers, 275.

Équité (l') : ses règles dans certains cas sont plus sûres

que celles de la législation, 168. Comment pourrait servir de règle aux tribunaux, 170.

Essais, dans les arts : nécessaires à leur avancement, 311. Les plus multipliés se font dans les ateliers, 313. Découvertes qui leur sont dues, 314. C'est le public qui en tire le principal profit, *ibid.* Et qui doit en supporter les frais, 315. En quoi ils consistent dans l'agriculture, 316. Leur difficulté, 317. En quoi ils consistent dans les manufactures, 320. Et dans le commerce, 321.

Établissemens publics : à quoi doit être restreinte la signification de ce mot, 216. Il faut y distinguer les dépenses de création et les dépenses d'entretien, 217. Sont en général un bienfait pour la classe peu fortunée, 218. Les services qu'on en tire doivent équivaloir à leur dépense, 219. Ont souvent des avantages fort supérieurs aux revenus qu'ils peuvent rendre, 232. Leur utilité diminuée par les péages dont ils sont chargés, 233. Pourquoi il convient d'en donner la concession à perpétuité, 255. Résumé des règles qu'il est bon d'y observer, 263.

États-Unis : publient tous les deux ans la liste et le traitement de leurs employés, 154 *en note*. Le secours que la France prêta à leur indépendance ne fut pas désintéressé, 193 *en note*. L'état n'y salarie aucune espèce de prêtres, 310.

Études : ce qu'elles étaient selon l'ancien système, 299.

Europe : barbarie de la plupart de ses habitans, 291. C'est un reproche pour sa partie éclairée, *ibid.*

Exportation : est une espèce de consommation, 8. Celle des capitaux ne saurait être empêchée, 52.

F

Fantaisies : donnent lieu à des dépenses mal entendues, 67.

Femmes (les) : influent sur les dépenses en influant sur les consommations, 80. Doivent prendre part à l'instruction publique, 294.

Fermes expérimentales : on propose d'en établir une à Chambord, 287. Peuvent être d'une grande utilité, 317. Comment les conçoit Arthur-Young, 318. Ce qu'on a déjà recueilli de ces institutions, 319.

Fictions politiques : plus dangereuses qu'utiles, 224.

Flacons brisés (anecdote des) : 25.

Fonctionnaires publics : leurs erreurs deviennent des actes, 114. Smith regarde à tort leurs services comme improductifs, 119. Décident des consommations publiques et n'en font pas les frais, 122. Leurs attributions se confondent, 124. Leur intérêt différent de celui des contribuables, 125. Font la principale dépense du public, 129. Leurs places excitent la cupidité quand elles sont trop lucratives, 132. Sont disposés à attribuer les plaintes des amis du bien public à l'envie de les remplacer, 132. Leur choix est une partie épineuse de la politique, 133. L'opinion publique influe sur leur nomination, *ibid.* Loin de concourir à la sûreté du public, quelquefois la compromettent, 151. Ne peuvent pas dans tous les cas être nommés au concours, 154. Les républiques italiennes les choisissaient parmi des étrangers, 155. Aiment à faire sentir leur autorité, 159.

Fonds productifs : ne sont pas détruits par la consommation reproductive, 14.

Forêts : leur valeur créée par les routes, 230.

France (la) : sa consommation prodigieusement augmentée depuis Henri IV, 31. Motif du secours donné par elle aux Américains, 193. Pourquoi les routes y sont difficiles à entretenir, 239 *en note.*

François de Neufchâteau : anecdote sur son école d'agriculture pratique, 287.

Franklin : sujet de son *Bonhomme Richard*, 67. Singulière économie qu'il propose, 106. Il recommande les mariages précoces qui conviennent à l'Amérique et non à l'Europe, 360.

Frédéric II, roi de Prusse : son opinion en faveur du système défensif, 198.

G

Galons de livrées : sont ridicules et ne rendent aucuns services à l'industrie, 25.

Garde-robes, ou provisions d'habits : sont passées de mode, 82. Échantillon de celle de Lucullus, *ibid.*

Gendarmes ou *recors :* ne font pas la sûreté des honnêtes gens, 149.

Geoffrin (madame) : inscription de ses jetons, 81 *en note.*

Gobelins (manufacture de tapisseries des) : onéreuse à l'état, 173.

Goût (le) : type pour le reconnaître, 50 *en note.*

Gouvernement (le) : il influe d'autant plus sur les mœurs qu'il est plus mauvais, 109. Le gouvernement représentatif est devenu une nécessité des temps modernes, 123. Les limites de ses différentes attributions se confondent, 124. Ne doit pas payer les objets des consommations publiques au-delà de leur valeur, 127. Est intéressé à grossir les salaires, 129.

Et à cumuler les emplois, 130. Ne saurait se passer de l'obéissance des gouvernés, 136. Ses principales fonctions, 137. Quand il est mauvais il repousse l'aide des citoyens, 150. Celui des États-Unis publie tous les deux ans le nom et le traitement de tous ses employés, 154. Comment le gouvernement protége les communes, 158. Ne devrait pas pouvoir décider des dépenses locales, 224. Doit toujours faire exécuter les canaux par entreprise, 254. Et faire les concessions à perpétuité, 255. S'il y a pour lui de la magnificence à envoyer des présens, 273. Fait à l'industrie privée des avances peu judicieuses, 275. Quel est le seul rôle qui lui convient, 277. Ne doit pas avoir le monopole de l'instruction, 284. A des intérêts distincts de ceux de la société, 285. Est porté à donner aux enfans l'empreinte de ses erreurs, 287. Prend part à la production en fesant des essais, 315. Un gouvernement aristocratique est celui qui distribue le plus équitablement les récompenses nationales, 345.

Guadalaxara : sa manufacture royale de draps, et des pertes qu'elle occasionne, 274.

Guerre (la) : ne doit être considérée que comme un moyen d'avoir la paix, 176. Elle est faite quelquefois dans l'intérêt des gouvernans, *ibid. en note*. Ses causes, 177. L'opinion publique en juge la légitimité, 179. Le système défensif opposé au système agressif, 182. Guerres commerciales, 187. Guerres de ressentiment, 188. Guerres de rapine, 189. Guerres de conquêtes, 194. Sont toutes des duperies, *ibid.* On ne peut faire la guerre sans des corps d'élite, 202.

H

Hauterive (M. d') : son système repose sur un mauvais fondement, 162 *en note*.

Hennet (M.), premier commis des finances : cité sur la dépense des guerres de Napoléon, 192.

Hospices : précautions à prendre pour qu'ils n'augmentent pas le nombre des secourus, 361. Quels sont ceux qui ne favorisent pas la multiplication des pauvres, 363.

I

Imprimerie royale : coûte plus que les impressions que l'état ferait exécuter par les particuliers, 273.

Indigens : ils n'ont pas à redouter la concurrence du travail des riches, 35. Esquisse de ce que pourrait devenir leur consommation, 43. Et 46. Lois somptuaires rendues en leur faveur, 95. Se multiplient par les secours qu'on leur donne, 348. Il faut les mettre en état de se passer de secours, 353. Ne sont pas proportionnellement plus nombreux dans l'état de société, 355.

Ingénieurs des ponts et chaussées : corporation avantageusement remplacée en Angleterre par des ingénieurs civils libres, 260. En France le gouvernement paie leurs fautes, 261.

Institutions (les) font les hommes, 278. Et sont elles-mêmes le fruit des lumières, 279. Elles diminuent le nombre relatif des pauvres, 354.

Instruction du second degré : Est protégée par les intérêts particuliers, 298.

Instruction générale (l') : en quoi favorable aux na-

tions, 279. Et 283. Ne consiste pas à apprendre ce qui n'est pas vrai, 281. L'expérience est sa base, 282. Se compose des connaissances personnelles, *ibid.* Comprend la connaissance de l'économie sociale, 283. Ne doit pas être accaparée par le gouvernement, 284. Pourquoi les prêtres n'y sont pas propres, 285. Elle doit être variée, 287. Et ne pas porter l'empreinte des erreurs des gouvernemens, *ibid.* Si les classes inférieures doivent en être privées, 291. Il convient qu'elle soit expéditive, 299. Elle est favorisée par la liberté, 301.

Instruction primaire : de quoi elle se compose, 293. Suffit pour mettre tous les individus en communication avec la société, *ibid.* Convient aux filles comme aux garçons, 294.

Instructions imprimées : leur insuffisance, 319. Comment pourraient être rendues efficaces, 320.

Intérêt sinistre : sens de cette expression, 299 *en note.*

Invalides militaires : l'état leur doit des secours, 363.

Irlande : effet de la consommation de ses propriétaires absens, 54.

J

Jouissances : dans quels cas ne sont pas un bien, 67. Ne peuvent pas toutes être acquises avec de l'argent, 88.

Juges : comment les intéresser à juger les procès promptement, 171. Et à rendre des jugemens équitables, 172.

Jurisprudence : il n'est pas nécessaire qu'elle soit uniforme, 170. Danger de son étude, 302.

K

Keppler : a composé des prédictions d'almanachs, 297 *en note.*

L

Langues anciennes : elles ne sont plus que des arts d'agrément, 327.
Lazzaroni : classe qui n'existe plus à Naples, 355.
Lecture : sa difficulté accrue par notre orthographe, 293 *en note.*
Législateur (le) : ses fonctions se confondent avec celles de l'administrateur, 124. Ce qui arrive lorsqu'il est unique, 141. N'est pas indépendant quand il n'est pas payé, 142.
Libéralité : est impossible pour quiconque manque d'ordre, 80.
Livres : avantages de la consommation qu'on en fait, 70.
Locomotion : faculté merveilleuse, 52.
Logement : quand il est riant et commode fait beaucoup de profit, 71.
Lois civiles : inconvéniens de leur complication, 166.
Lois criminelles : plus faciles à réformer que les lois civiles, 173. Doivent être équitables et modérées, 174.
Lois : leur influence sur les dépenses des particuliers, 94. Leur rédaction doit faire partie des dépenses de l'état, 140. Dans quels cas sont faites dans l'intérêt du pouvoir et non des peuples, 141. Les anciens peuples n'ont pas su les asseoir sur leurs véritables bases, 143.
Lois somptuaires : motif qui les a fait rendre, 94. Le

législateur n'est pas capable de les bien faire, 95. Sont violatrices d'un droit, 97. Tombent vite en désuétude, 98.

Louis XIV : ses bâtimens ne donnent pas une haute idée de son goût pour les arts, 220 *en note*. S'est élevé à lui-même des statues et des arcs de triomphe, 223. Ses grandes routes ont créé plus de valeurs qu'elles n'en ont coûté, 232.

Louvre (seconde galerie du) : embellissement mal conçu, 219.

Lowe : cité à l'occasion des émigrations des Anglais en France, 57 *en note*.

Lucullus : échantillon de sa garde-robe, 82 *en note*.

Luxe : n'est nuisible qu'en faisant tort à des consommations mieux entendues, 99.

M

Macculloch (M.) : confond la consommation improductive avec la reproductive, 13 *en note*.

Magistrats : ils sont préposés à l'exécution des lois, 146. Sont mal obéis quand leurs ordres sont arbitraires, 149. N'ont de bons juges que l'opinion publique, 153. Voyez *Administrateur, Fonctionnaires publics*.

Maisons d'éducation (les) : sont naturellement sous la surveillance du public, 286.

Malthus (M.) : combattu au sujet des consommateurs improductifs, 27. Et 38.

Manifestes : attestent du pouvoir de l'opinion publique, 179.

Mariages : ne doivent pas être facilités parmi les indi-

gens, 359. Il convient de se marier de bonne heure en Amérique et tard en Europe, 360.

Marine militaire : son utilité pour la protection du commerce, 209. Et des côtes, 210. Moins redoutable que les corsaires, 211. Coûte par les relâches qu'elle rend nécessaires, 212.

Marly (machine de) : dans quel but érigée, 268. Par quoi remplacée et à quel prix, 269. Offre la plus belle machine à vapeur qu'on ait jamais faite, 270.

Maux : ils ne sont pas utiles parce qu'il est utile de les soulager, 101.

Méréville : anecdote sur ce bourg, 156.

Meubles d'ébénisterie : leur exportation de France contrariée par leur malfaçon, 49.

Milices : leurs avantages dans la guerre défensive, 201. Approuvées par les militaires de profession, 203. Se divisent en mobiles et sédentaires, 204. Sont très-propres à défendre l'état contre les séditions, 206.

Militaire (vie) : sa mauvaise influence, 196.

Modernes (les) : ont su, mieux que les anciens, asseoir l'ordre public sur ses véritables bases, 144.

Modes : source de dépenses inutiles, 103. Et mal entendues, 104. Leur rapide succession nullement favorable à la prospérité publique, 105. En quoi elles pourraient être utiles, et en quoi elles sont ridicules, 107. Immobiles chez les Turcs et chez les paysans, 108.

Montesquieu : vante à tort la rapide succession des modes, 104. Jugement sur cet auteur, 105.

Monumens : pour être honorables, ne devraient retracer que des faits et point d'éloges, 342.

Morale : les meilleures leçons qu'elle puisse donner sont des leçons d'économie politique, 93. Et 175.

Musulmans : leur religion influe fâcheusement sur leurs consommations, 103. Et 108.

N

Napoléon : a été trop peu économe de son pouvoir, 86. Pourquoi il n'aimait pas que ses agens fissent des économies, 110. Pourquoi il n'a plus trouvé d'alliés au moment du besoin, 134 *en note*. Attirait à lui la décision de toutes les affaires, 156. Ce ne sont pas les mesures qu'on a prises contre lui, mais celles qu'il a prises contre les autres, qui l'ont renversé, 187. Ce que ses guerres ont coûté, 192 *en note*. Ses dépenses pour achever le Louvre, 219. N'a pas voulu que les soldats travaillassent aux routes en temps de paix, 237. Comment il commanda la nouvelle machine de Marly, 269. Et reçut la proposition d'une école d'agriculture pratique, 287. Son désastre est la preuve qu'il ne connaissait pas l'organisation intime des sociétés, 330.

Nations (les) : doivent savoir en quoi consistent leurs véritables intérêts, 133. Maux qu'elles favorisent par ignorance, 134. Causes de leurs dépenses, 138. N'ont point de lois sans leur consentement, 140. Il leur convient de donner une indemnité aux législateurs, 142. Doivent appuyer le bon ordre sur l'intérêt de tous, 144. Sont sujettes à la vanité, 178. Ne sont jamais attaquées que par l'imprudence de leurs chefs, 184. Du moment qu'elles pèsent sur d'autres nations, sont en état de guerre avec elles, 186. S'il leur con-

vient de venir au secours les unes des autres, 193. Intéressées à se défendre par des milices, 201. Ne sauraient être composées de soldats, 207. Quelle est l'instruction dont elles doivent faire les frais, 291. Et quels sont les militaires auxquels elles doivent des secours, 363.

Navigation intérieure : comment elle peut être contrariée par les formes de l'administration, 162.

Necker : jugement sur ce ministre, 105. Sage économe des deniers publics, 126.

Négocians (les) : leurs contestations jugées le plus souvent par des arbitres, 169.

O

Obéissance : elle est nécessaire au bon ordre, 136. Dépend en partie de la rédaction des lois, 140. Et de la justice du commandement, 149.

Opinion publique : juge de la légitimité des guerres, 179. Acquerra plus de force à mesure qu'elle sera plus éclairée, 180. Et 187.

P

Paix (la) : est toujours dans l'intérêt des nations, 176. Ce qui l'empêche de se maintenir, 177. Pourquoi les projets de paix perpétuelle sont des rêves, 178.

Paris : obstrué plutôt qu'embelli par la seconde galerie du Louvre, 220. Embellissement réclamé par cette capitale, 221 *en note*. Et 263 *en note*. Plusieurs de ses monumens critiqués, 222. La distribution de ses eaux consommables excellente matière pour des entreprises particulières, 266. Combien cette distribu-

tion coûte maintenant aux habitans de Paris, 267 *en note.*

Paupérisme : mot nouveau pour désigner l'accroissement graduel du nombre des indigens, 352 *en note.* Seul moyen de s'en garantir, 353.

Péages publics : sont un mal qu'il convient de réduire autant que possible, 233.

Pensions : comment on pourrait en empêcher l'abus, 346.

Peuple (classe du) : son abrutissement s'étend aux hautes classes de la société, 291. Quelle instruction doit lui être donnée, 293.

Phares maritimes : leur utilité ne saurait être payée par le consommateur, 264. Annoncent le voisinage d'un peuple civilisé, 265.

Places (gens à) ou *fonctionnaires publics :* sont la principale des dépenses publiques, 129. Attribuent à l'envie de les remplacer, les plaintes qu'on fait de leur gestion, 132.

Police (la) : ne coûte rien quand le gouvernement est aimé, 206 *en note.*

Pope : un mot de lui souvent cité ne signifie rien, 153 *en note.*

Population (la) : n'est pas une richesse quand elle est misérable, 356.

Ports de mer : ce qui multiplie leurs avantages, 265. Leurs frais peuvent être payés par les navigateurs, *ibid.*

Présens faits par les gouvernemens : devraient être des produits de l'industrie privée, 272. A quoi se réduit leur magnificence, 273.

Prince (le) : son éducation plus mauvaise que celle de ses sujets, 344.

Prix donnés par les académies : en quoi insuffisans, 297.

Procès : ils ne sont pas utiles en ce qu'ils font vivre les gens de loi, 101.

Prodigue (le) : ne saurait être libéral, 80. Ne tient pas assez de compte des besoins futurs, 86.

Production : en quoi favorisée par la consommation, 20. Une seule ne donne pas plus d'un encouragement, 24. Celle des produits immatériels offre des débouchés sans bornes, 335.

Produit (un) : est toujours consommé, 4. Celui qui fait partie du capital est consommé quoique le capital ne le soit pas, 11.

Produits : sont presque toujours achetés avant d'être consommés, 17. On ne peut pas en créer plus qu'on n'en demande, 28. Ne surabondent que par accident, 29. Leur imperfection est la faute des consommateurs, 48. Les consommateurs étrangers les veulent plus parfaits, 49. Il convient de consommer ceux qui sont de bonne qualité, 77. Pour cela il faut se connaître en qualités et n'être pas trop indigent, *ibid.*

Public (le) : des dépenses qui se font dans son intérêt, 111. L'économie est pour lui ce qu'elle est pour les particuliers, 116. Des entreprises faites pour son compte, 118. Consomme des services publics, 119. Fournit aux dépenses publiques, 121. Doit en recueillir les avantages, 122. N'est pas juge de ses dépenses, 123. Éprouve des besoins factices, 133. Pourvoit seul aux dépenses publiques, 138.

R

Récompenses publiques : distribuées par les académies, difficultés qui s'y rencontrent, 332. Moyens de les rendre plus utiles, 333 *en note*. Quelle est la meilleure et la plus naturelle des récompenses, 337. De quoi elles peuvent être composées, 338. Pécuniaires ne sont mauvaises que parce qu'elles sont mal appliquées, *ibid.* Honorifiques coûtent à la société, 340. Ne doivent pas consister en des exemptions qui sont des priviléges, 342. Distribuées à tort sont des maux publics, 343. Toujours mal distribuées par les princes, 344. A quelles personnes on devrait en remettre la distribution, 345.

République helvétique : pourquoi n'a pas été garantie par sa neutralité, 192 *en note*.

Revenus : doivent pourvoir aux consommations courantes et aux pertes futures; 83. Ceux que rendent les établissemens publics souvent inférieurs à leur utilité réelle, 232.

Riche (le) : oisif n'est pas si favorable à la production que le producteur immatériel, 34. Son industrie ne fait pas concurrence à celle du pauvre, 35. Dépense d'autant plus qu'il produit davantage, 37. Sa consommation moins importante que celle des pauvres, 43. Quel bon emploi il peut faire de son bien, 88. Lois somptuaires rendues en sa faveur, 95.

Richesses naturelles : pourquoi ne se consomment pas, 2.

Rivières : difficultés que présente leur navigation, 243.

Romains (anciens) : les titres personnels qu'ils décernaient bonnes récompenses nationales, 341.

Routes, et autres voies de communication : leur haute importance, 226. Sont nécessaires à la communication des pensées, 227. Créent une valeur aux arbres des montagnes, 229. Comment cette valeur est distribuée dans la société, 230. Les routes sont de différentes classes, 234. Doivent être entretenues par les provinces qu'elles traversent, 235. Mais le premier établissement de celles de première classe ne doit pas se faire aux frais de la province, 236. Sont mieux entretenues par des entreprises que par des corvées, 237. Routes pavées ne conviennent qu'à un peuple et à une administration négligens, 239. Préceptes pour les avoir bonnes, 240 *en note*.

S

Salpêtre : l'administration n'est pas intéressée à l'acheter au plus bas prix, 128.

Services personnels : la consommation qu'on en fait est la plus rapide de toutes, 73. La valeur dont on les paie est perdue, mais non l'avantage qu'on en a retiré, 118. Quelle est leur valeur naturelle, *ibid. en note*.

Secours publics : rigoureusement la société n'en doit point, 347. Pourquoi ne diminuent pas le nombre des indigens, 349.

Sèvres (manufacture des porcelaines de) : onéreuse à l'état, 272.

Sinécures, ou emplois sans fonctions : leur origine et leur abus, 131. Sont le résultat d'un marché frauduleux, 148.

Sismondi (M. de) : combattu au sujet des consomma-

tions improductives, 27. Et 30. Et de l'industrie du riche, 36. Combattu au sujet des secours qu'il réclame en faveur des ouvriers, 356.

Smith (Adam) : recommande la consommation d'objets durables, 72. Quelles sont les seules fonctions qu'il attribue au gouvernement, 137. Pense à tort que les établissemens publics doivent tous pouvoir payer leurs frais, 233 *en note*.

Sobriquets : ajoutés par Bonaparte aux noms de ses serviteurs, 341.

Société (la) : pourrait subsister sans magistrats, mais non sans les producteurs de vivres, 152. La possibilité de communiquer est le premier fondement de la société, 226. Elle est intéressée à favoriser l'instruction générale, 278. Instruction dont il lui convient de faire les frais, 291.

Soldats : pourraient pendant la paix travailler aux grandes routes, 236.

Sully : comment il fit sentir à Henri IV la grandeur de ses dépenses, 126.

Système militaire agressif : est dispendieux, 182. Enfante la guerre, 183. Ne donne pas la prépondérance, 185.

Système militaire défensif : sa force, 186. S'oppose aux guerres commerciales, 187. Aux guerres de ressentiment, 188. Aux guerres de rapine, 189. Objections contre le système défensif, 197. Source de gloire pour le capitaine, 198. Ses avantages contre l'ennemi, 199. L'invasion faite en France ne prouve rien contre lui, 200. Il coûte peu, 204.

T

Tabac : ce qu'il faut penser de cette consommation, 100.

Taxe pour les pauvres, en Angleterre : a augmenté le nombre des indigens, 350. Son origine, 351. Ses résultats, 352.

Titres de noblesse : mauvaise récompense nationale, 341.

Tribunaux : en quoi nécessaires à la civilisation, 166. Devraient consulter l'équité préférablement à la jurisprudence, 170. Voy. *civils* et *criminels* (tribunaux).

U

Université : malheureuse création de Bonaparte, 304.

V

Valeur : celle qui est créée par les routes est incalculable, 232.

Vanité : déplorables effets de ce travers, 105. Excitée dans les nations par les gouvernemens, 192.

Vérités (les) : sont seules utiles, 280. Et seules caractérisent l'instruction, 281. Comment elles sont découvertes, 282.

Villageois : conservent leurs modes par peur du ridicule, 108.

Voyages de découvertes : leur utilité, 322. Les Anglais s'y distinguent, 323.

Y

Young (Arthur) : comme il concevait les fermes expérimentales, 318.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

00027885

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015